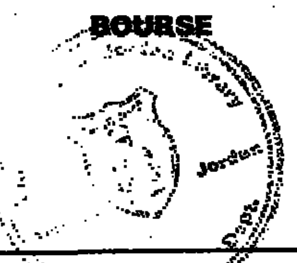
Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

BOURSE



QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 13052 — 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — JEUDI 15 JANVIER 1987

Un rapt en quête d'auteur

Quels qu'en soient les auteurs, l'enlèvement du journaliste français Roger Auque, mardi 13 janvier à Beyrouth, constitue un rude coup pour les autorités françaises. Il illustre en effet l'extrême difficulté de la tâche qu'elles se sont fixée en recherchant en priorité la libération des otages français détenus au Liban. Une tâche qui pourrait s'apparenter décidément aux travaux de Sisyphe tant sont grands la résolution et le cynisme des nombreux ennemis de la politique de Paris au Proche-Orient.

Le rapt, soigneusement prémédité, de Roger Auque n'a toujours pas été revendiqué. Ce silence des ravisseurs n'est pas fait pour surprendre car les preneurs d'otages de Beyrouth ont appris au fil des ans à maîtriser l'art du suspense, le poussant à l'occasion au plus atroce. La famille de Michel Seurat en sait quelque chose, et aussi celles de ces otages juifs libanais dont on annonce régulièrement l'assassinat, photos à l'appui, sans qu'on puisse dans la plupart des cas retrouver les cadavres.

Les différentes hypothèses que l'on peut formuler à propos de l'enlèvement de Roger Auque ne sont guère rassurantes. Depuis la libération d'Aurel Cornéa, le 24 décembre, il est de notoriété publique que les relations franco-iraniennes connaissent de nouveau une mauvaise passe. L'impression prévaut à Paris que l'Iran n'a pas joué le jeu dans ce dernier épisode, alors que la France avait prouvé sa bonne volonté en réglant un acompte de 330 millions de dollars à valoir sur la dette Eurodif contractée du temps du chah. Ce n'est pas un hasard si M. Chirac a soigneusement évité de remercier Téhéran à l'issue de la libération d'Aurel Cornéa, insistant en revanche sur le rôle positif dans cette affaire des Palestiniens et de l'Algérie.

L'Iran a-t-il voulu, par chiites libanais interposés, se rappeler « au bon souvenir » de la France ? On ne peut pas l'exclure, mais rien non plus ne permet de l'affirmer, même s'il est de plus en plus clair qu'il n'agira en faveur des otages français que si Paris remet en cause sa politique d'aide militaire à l'Irak.

Parmi les autres hypothèses avancées figure la piste syrienne. Le président Assad aurait été particulièrement irrité d'avoir échoué à faire libérer Aurel Cornéa à Damas et aurait pu laisser kidnapper Roger Auque, ne serait-ce que pour se prévaloir plus tard de sa libération. Rien cependant ne vient étayer une telle explication sinon les difficultés croissantes que rencontre la Syrie pour affirmer sa prééminence au Liban.

Dernière hypothèse qu'il n'est pas possible d'écarter : les preneurs d'otages de Beyrouth auraient travaillé mardi pour le colonel Kadhafi, soucieux de se venger de la cuisante défaite subie par ses troupes dans le nord du Tchad, à Fada. Le colonel libyen n'avait-il pas, la veille, appelé à la « guerre sainte » contre le président Hissène Habré et accusé la France de « combattre l'islam » ? N'avait-il pas fait assassiner, au lendemain du raid américain contre Tripoli, deux otages britanniques détenus au Liban pour protester contre l'utilisation de bases britanniques par les bombardiers américains ?

Aucun indice ne permet encore de privilégier telle ou telle explication. C'est du moins ce qu'on affirme à Paris, où, sans céder au découragement, on commence à reconnaître qu'il est extrêmement coûteux d'avoir une politique au Proche-Orient comme en Afrique. Coûteux et tragique à la fois. Et les démocraties, la plupart du temps, s'accommodent fort mal des tragédies.

(Lire nos informations page 3.)

Les interventions des banques centrales sans effet

Le mark continue de monter et le dollar de baisser

L'accélération de la baisse du dollar sur les marchés des changes, très forte depuis le début de la semaine, fait monter dangereusement le mark et menace l'accord sur le réaménagement du SME signé, lundi matin 12 janvier, à Bruxelles. La Banque fédérale d'Allemagne pourrait être contrainte d'abaisser rapidement ses taux.

Quelque chose va se passer dans les prochaines heures ou dans les prochains jours sur les marchés des changes, pronostiquaient, mercredi matin, les opérateurs, en voyant les cours du dollar s'enfoncer en dépit des interventions des banques centrales, essentiellement celle du Japon. Celle d'Allemagne, qui est très peu intervenue, va être contrainte d'abaisser ses taux sans attendre.

Mercredi, le dollar tombait à 1,86 DM contre 1,88 DM, mardi, et 1,91 DM, lundi, au plus bas depuis novembre 1980, en route, disaient les opérateurs, vers la barre des 1,80 DM. A Paris, il revenait à 6,22 F. A Tokyo, la Banque du Japon, en achetant 1,5 milliard de dollars (7,5 milliards depuis vendredi dernier), n'a pu empêcher le billet vert de tomber à 154 yens contre 155,80 yens la veille et 158 yens avant le week-end. Le gouverneur, M. Satoshi Sumita, a déclaré que la Banque du Japon continuerait à intervenir *« tant qu'il faudra »* pour enrayer la baisse du dollar, tombé presque à son plus bas cours historique de 153,30 yens, touché fin août 1986.

Mardi soir à New-York, les opérateurs vendaient le dollar à pleines brassées, persuadés que le gouvernement des Etats-Unis souhaite un repli supplémentaire de la devise américaine pour tenter de réduire le déficit commercial : ce dernier, on le sait, a battu tous ses records en novembre, s'élevant à 19,2 milliards de dollars, record qui pourrait être égalé en décembre.

FRANÇOIS RENARD.

(Lire la suite page 23.)

Cellule de crise au ministère de l'équipement

La vague de froid provoque de graves perturbations

Pour faire face aux graves perturbations provoquées par le froid et les chutes de neige, M. Méhaignerie, ministre de l'équipement, a décidé, le mercredi 14 janvier, de réactiver la cellule de crise qui coordonne l'action du ministère. M. Mitterrand, quant à lui, a fait appel au concours de l'armée.

La neige, qui s'infiltre dans les motrices et déclenche des disjonctions ou des blocages d'aiguillage, est responsable des très importants retards qui ont eu lieu, mercredi matin 14 janvier, à la SNCF, en particulier dans la banlieue parisienne. Impatients, certains voyageurs sont descendus le long des voies pour gagner les gares à pied, et la SNCF a été obligée de couper le courant et parfois d'arrêter toute circulation. Les retards ont pu dépasser une heure. A Paris, malgré le sablage des chaussées, la circulation a été très difficile. Mercredi, en fin de matinée, le trafic SNCF était redevenu normal.

La cellule de crise mise en place est composée des directions des routes, des transports terrestres, du commissariat aux entreprises, du personnel de la sécurité routière et de la météorologie, ainsi que de la gendarmerie nationale.

(Lire nos informations page 12.)

Deuxième hiver rigoureux

Dessin paru en février 1986 — Janvier 1987

Le pouvoir, l'opposition et les mouvements sociaux

L'« homme malade » de l'Europe

par Jean-Marie Colombani

Et maintenant ? Tout redevient comme avant, apparemment : les travailleurs retournent à leurs travaux, le gouvernement à sa gestion, le président à ses obligations. C'est pourtant maintenant qu'il faudrait sérieusement ausculter cette société française que personne ne semble plus comprendre.

Après dix ans de crise économique, cinq ans de pouvoir de gauche, neuf mois de cohabitation, le pays paraît devenu insaisissable et d'autant plus imprévisible que chacun se contente en général de l'observer à travers sa propre grille d'analyse.

La gauche ne voudrait voir, dans les récentes explosions sociales, que le retour en force de ses valeurs traditionnelles. La droite reste sur la lancée d'un libéralisme qui continue de faire du « chacun pour soi » le vecteur « porteur d'avenir », pour employer le langage des conseils en communication.

Ni l'une ni l'autre n'ont cependant complètement raison, ni définitivement tort. Mais ce jeu n'est pas à somme nulle : ce que l'une a perdu n'a pas été, *ipso facto*, gagné par l'autre.

En fait, au-delà du bilan politique immédiat que l'on peut dresser de ces dernières semaines d'agitation non-stop, la France devient l'homme malade de l'Europe.

Le solde politique des événements désigne un vaincu, un vainqueur, et permet d'admirer un équilibriste.

A tout seigneur tout honneur : un gouvernement capable de percuter le mur par deux fois, en si peu de temps, et de s'y cogner aussi fortement, a manifestement besoin de trouver un second souffle. Sans projet de société autre que la gestion privilégiée de quelques catégories considérées par lui comme décisives, rétif au dialogue social, faible dans un domaine — l'économie — où il avait coutume de jouer les fiers-à-bras, ce gouvernement et son chef donnent assurément le sentiment d'être de ceux qui subissent, plus qu'ils ne conduisent, ballottés qu'ils sont par l'événement.

Sa majorité tient, c'est entendu. Mais elle ne le doit probablement qu'à un hasard de calendrier : l'accord majoritaire n'est respecté que parce que le terme — 1988 — en est déjà fixé.

Les socialistes ont pourtant peu de chances d'en profiter, faute d'avoir pu sortir d'une contradiction embarrassante : ne rien dire eût été accepter un mode de gestion économique et sociale contestable ; critiquer revenait à faire le procès d'une rigueur établie dès 1982. La crainte de la rue, et de sa récupération par la droite — modèle juin 1968, — a accru la prudence des dirigeants du PS et alimenté en leur sein la querelle sur l'atonie de la direction du parti.

(Lire la suite page 8.)

L'entrée en vigueur de la loi Méhaignerie

Le pari des loyers libres

Les relations entre propriétaires et locataires ont toujours été difficiles. Après la loi Quilliot, la loi Méhaignerie tente de remédier aux difficultés tout en relançant le marché immobilier. *Le Monde* consacre un dossier aux différences essentielles entre les deux textes.

La loi Quilliot est morte ! Vive la loi Méhaignerie ! Une des promesses libérales du gouvernement se réalise : les loyers et les relations entre propriétaires et locataires vont sortir du carcan dirigiste jugé insupportable et responsable de toutes les pénuries. Ils vont en sortir, mais à terme. Et ce n'est qu'en 1995 (date ultime d'application des mesures transitoires) que la liberté sera totale.

A première lecture, pourtant, bien des dispositions de la loi Quilliot sont reprises mot pour mot, ou simplement avec des allégements de style ; même les rapports collectifs entre associations et propriétaires institutionnels, publics et privés, perdurent à titre local. Le changement de nom d'auteur suffira-t-il à les exorciser ? La symbolique est puissante en matière de loyer et de logement, où tout est toujours passionnel.

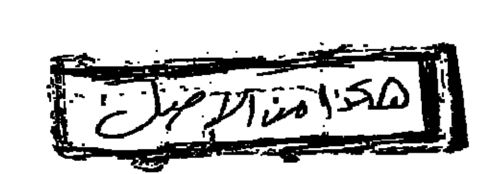
A cet égard, à une époque où des familles de nouveaux pauvres, qui n'avaient aucune vocation de clochards volontaires, vivent dans l'angoisse de ne pas avoir de toit, la disparition de notre législation de la notion de « droit à l'habitat », même si elle n'était qu'un vœu pieux, est significative. Il est vrai que le but avoué de ce texte est d'encourager l'investissement locatif. A terme, et si le pari de M. Méhaignerie réussissait (la liberté totale des loyers devrait permettre de mettre sur le marché suffisamment de logements locatifs pour que les loyers baissent), ce pourrait être un moyen très indirect et très long de résoudre les problèmes de logement des plus défavorisés...

Tel qu'il est, le texte inquiète les locataires et leurs associations sans satisfaire vraiment les propriétaires et les professionnels de la location (administrateurs de biens et agents immobiliers).

Les premiers se demandent si vraiment, en 1995, à la fin de la période transitoire, ils devront abandonner leur logement, faute de pouvoir souscrire aux exigences excessives de leur propriétaire. Bénéficiaires un peu âgés de la loi de 1948 (soixante-deux ans, par exemple), ils craignent d'avoir à subir une hausse de loyer qui, pour justifiée qu'elle soit, les obligera, la retraite venue et leurs ressources dangereusement diminuées, à déménager dans les pires conditions. Les situations sont si variées dans le secteur locatif privé que les inquiétudes sont fort variables.

JOSÉE DOYÈRE.

(Lire la suite page 22.)



L'année 1986 par PLANTU

JANVIER



GUERRE DU GOLFE : reprise de la « guerre des villes ». Vingt-quatre civils sont tués en Irak par l'aviation iranienne.

FÉVRIER



HAITI et PHILIPPINES : départ en exil des présidents Duvalier et Marcos.

MARS



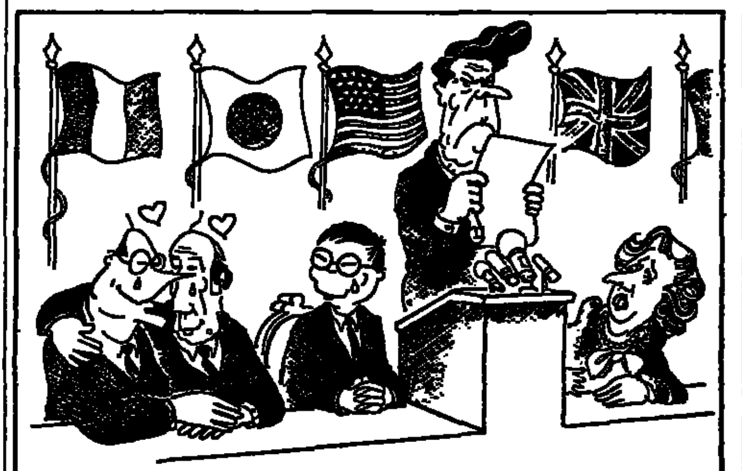
FRANCE : après les élections du 16 mars, Jacques Chirac est nommé premier ministre.

AVRIL



URSS : le 25 avril à Tchernobyl a lieu l'accident le plus grave de l'histoire du nucléaire civil.

MAI



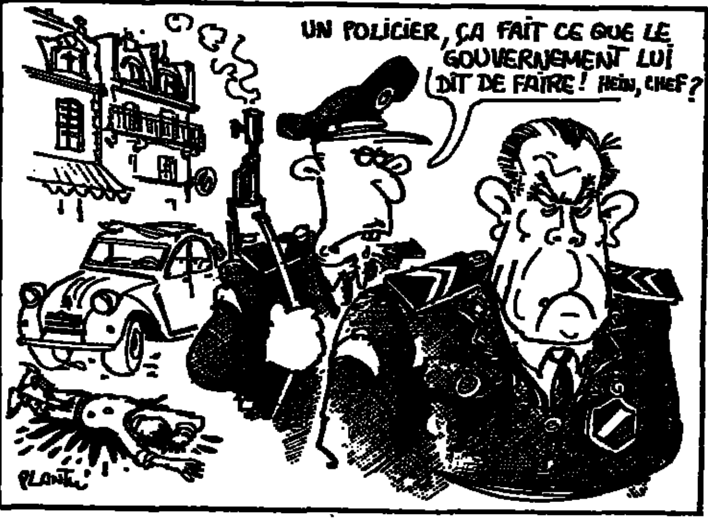
TOKYO : sommet des sept pays les plus industrialisés.

JUIN



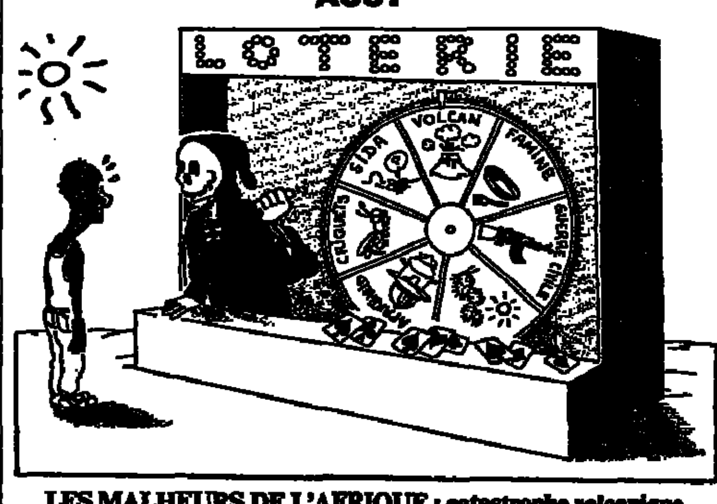
AUTRICHE : Kurt Waldheim est élu président de la République.

JUILLET



FRANCE : bavure policière rue Mogador à Paris.

AOUT



LES MALHEURS DE L'AFRIQUE : catastrophe volcanique au Cameroun.

SEPTEMBRE



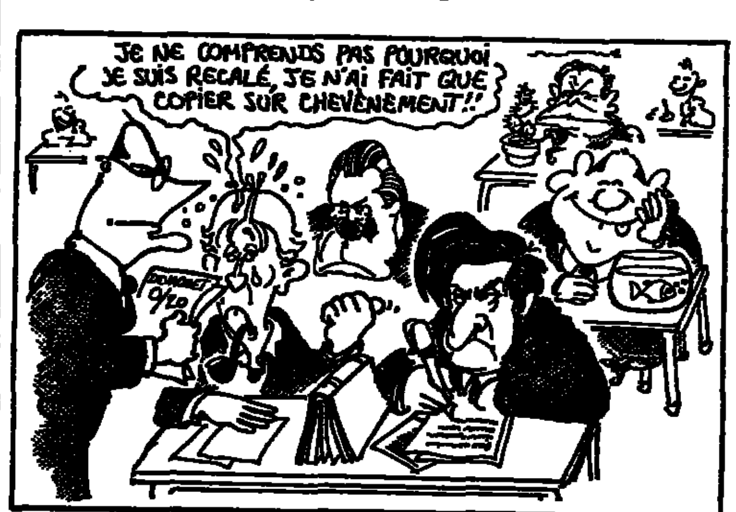
TERRORISME : attentat meurtrier rue de Rennes à Paris.

OCTOBRE



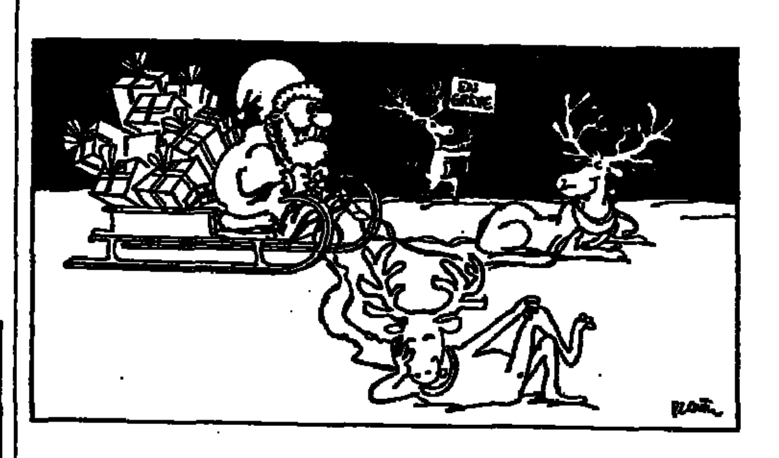
DROITS DE L'HOMME : Amnesty international publie son rapport annuel.

NOVEMBRE

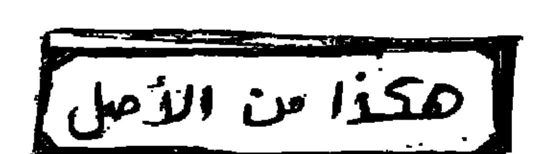


FRANCE : le projet Devaquet, après un début de discussion à l'Assemblée nationale, est renvoyé en commission. Il sera définitivement retiré en décembre.

DÉCEMBRE



FRANCE : grèves des conducteurs de la RATP et de la SNCF.



هكذا من الأصل

Le sort des otages occidentaux au Liban

L'enlèvement de M. Roger Auque avait été soigneusement préparé

Une quinzaine d'étrangers détenus

Une quinzaine de ressortissants étrangers restent encore détenus en otage au Liban :

● **Français :**

— Marcel Fontaine, quarante-cinq ans, vice-consul à l'ambassade de France à Beyrouth, et Marcel Carton, soixante-deux ans, chargé du protocole à l'ambassade de France, enlevés le 22 mars 1985.

— Jean-Paul Kauffmann, quarante-deux ans, journaliste à *l'Evénement du jeudi*, enlevé le 22 mai 1985.

— Michel Seurat, trente-neuf ans, sociologue, dont le Djihad islamique a annoncé l'« assassinat » le 5 mars 1986, sans en fournir de preuves.

— Jean-Louis Normandin, trente-cinq ans, cameraman à Antenne 2, enlevé le 8 mars 1986.

— Roger Auque, journaliste, enlevé le 13 janvier 1987.

● **Américains :**

— Terry Anderson, trente-huit ans, directeur régional de l'Associated Press, enlevé le 16 mars 1985.

— Thomas Sutherland, cinquante-quatre ans, enseignant (9 juin 1985).

— Frank Reed, cinquante-trois ans, enseignant (9 septembre 1986).

— Joseph Cicippio, cinquante-six ans, comptable (12 septembre 1986).

— Edward Austin Tracy, cinquante-six ans (21 octobre 1986).

En outre, le Djihad islamique a annoncé l'« assassinat », en octobre 1985, du diplomate William Buckley, sans que son corps ait jamais été retrouvé.

● ***Autres nationalités :***

— l'Italien Alberto Molinari, homme d'affaires, enlevé le 11 septembre 1985.

— Le Sud-Coréen Do Chae-sung, trente-trois ans, diplomate (31 janvier 1986).

— Le cameraman britannique John McCarthy, enlevé le 17 avril 1986. Sa mort a été annoncée le lendemain, en représailles au raid américain sur la Libye, mais son corps n'a pas été retrouvé.

— L'enseignant irlandais Brian Keenan, trente-cinq ans, capturé le 11 avril dernier. — *(AFP, AP.)*

L'enlèvement, mardi 13 janvier à Beyrouth-Ouest, du journaliste français Roger Auque n'avait toujours pas été revendiqué mercredi en fin de matinée. Aucun groupe ne s'est manifesté, aucun communiqué n'a été transmis à la presse, rien qui puisse encore permettre d'identifier les ravisseurs. La seule certitude se dégageant des témoignages recueillis est que l'enlèvement a été particulièrement bien organisé. Une dizaine d'hommes en civil, barbus, armés de kalachnikov, y ont participé. Ils ont capturé le journaliste alors qu'il sortait de l'immeuble où il habitait à Beyrouth-Ouest.

Un autre journaliste français, Paul Marchand, travaillant pour Radio-Monte-Carlo, attendait Roger Auque dans la rue. *« J'étais près de l'ascenseur de l'immeuble*, a-t-il raconté, *quand deux hommes armés, l'un avec un pistolet, l'autre avec une kalachnikov, sont venus sur moi ; je me suis mis à hurler et à courir. Un des hommes a tiré en l'air et j'ai crié à Auque, qui descendait, de s'échapper, mais il ne l'a pas fait et ils l'ont pris. »* Le journaliste a été poussé à l'intérieur d'une Volvo qui a démarré en trombe, suivie d'une Mercedes à bord de laquelle avaient pris place d'autres membres du commando.

Coïncidence cruelle : M. Auque — qui assurait des correspondances pour RTL, le quotidien *la Croix* et l'agence photographique Gamma — a été enlevé alors qu'il venait de « couvrir » l'arrivée à Beyrouth de M. Terry Waite, l'émissaire de l'Eglise anglicane, de retour au Liban pour tenter d'obtenir la libération des otages occidentaux.

Alors que le Quai d'Orsay a indiqué que le gouvernement entendait *« poursuivre ces efforts en vue d'un règlement d'ensemble du problème des otages »*, RTL, *la Croix* et l'agence Gamma ont annoncé *« avoir entrepris toutes les démarches auprès des différentes autorités »* pour la libération de Roger Auque.

Evoquant l'enlèvement du journaliste, M. Lionel Jospin, le premier secrétaire du PS, a estimé qu'*« on pouvait craindre ce genre de chose depuis longtemps »* et que cela le confortait dans *« l'idée qu'il faut tout faire, bien sûr, pour libérer nos otages, mais en même temps ne pas créer chez des groupes ou des individus des tentations »*. Pour sa part, M. François Doubin, président du MRG, a jugé que, *« une fois de plus, c'était la France qui était prise en otage »*, cependant que M. Jean-Marie Le Pen, du Front national, considère que ce rapt apporte *« la preuve, s'il en était besoin, que le dialogue du gouvernement avec les organisations terroristes constitue une relance indéfinie du chantage international »*.

Quelques heures après l'enlèvement de Roger Auque, on annonçait à *Beyrouth qu'un ressortissant* saoudien avait été enlevé le lundi 12 janvier. M. Bakr Al Damanhouri, qui travaillait à la section culturelle de l'ambassade, a été capturé à son domicile dans le quartier de Raouché, sur le front de mer.

A Washington, la chaîne de télévision NBC a assuré, mardi, que la Maison Blanche avait un moment envisagé d'envoyer un commando délivrer les otages américains du Liban. Les services secrets israéliens, toujours selon NBC, auraient prêté leur concours à ce plan en tentant tout au long de l'année dernière de localiser les prisonniers. Mais cela n'a pu être fait avec précision, et un contact iranien aurait mis en garde un haut responsable de la Maison Blanche — le lieutenant-colonel Oliver North — contre toute tentative de délivrer les otages. — *(AFP, Reuter, AP.)*

Deux tués lors d'un raid israélien au-dessus de la Bekaa

Yanta *(AFP)*. — Deux combattants palestiniens ont été tués et dix autres blessés, ainsi qu'un civil, lors d'un raid effectué mardi 13 janvier par l'aviation israélienne sur des bases palestiniennes dans la plaine de la Bekaa, sous contrôle syrien. Quatre chasseurs-bombardiers ont largué leurs bombes dans l'après-midi sur une position des dissidents du Fatah située dans le village de Yanta, à 5 kilomètes de la frontière entre le Liban et la Syrie, dans la partie méridionale de la Bekaa, provoquant l'effondrement d'un immeuble.

C'est le premier raid israélien effectué depuis le début de l'année sur des bases palestiniennes dans la Bekaa, près de la frontière libano-syrienne. Les trois précédents raids avaient visé des objectifs palestiniens et du Hezbollah (Parti de Dieu, intégriste pro-iranien), près de Saïda, chef-lieu du Sud libanais.

Le CRIF appelle les juifs à quitter le Liban

M. Roger Pinto, président de la commission « communautés en péril » du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), a dénoncé, le mardi 13 janvier, le meurtre à Beyrouth d'un juif libanais, Yehuda Benisti, dont l'enlèvement avait été annoncé le 15 février 1986 (*le Monde* du 14 janvier). L'assassinat de Yehuda Benisti, revendiqué par l'organisation des opprimés sur terre, fait suite à celui de ses deux fils, Ibrahim, mort le 15 février 1986, et Youssef, mort le 30 décembre.

M. Pinto s'étonne du silence des gouvernements et des organisations internationales, ainsi que de celui des autorités libanaises, laïques ou religieuses. Il souligne que *« le sort des juifs du Liban — quelques dizaines, même pas cent personnes — est d'autant plus tragique que, Libanais, ils ne bénéficient de l'intervention d'aucun pays et que, juifs, ils n'ont aucun moyen de se défendre ». « Les juifs du Liban ne s'identifient à aucun clan, à aucune partie du conflit, ils n'ont pas leur propre milice*, observe M. Pinto. *Ils sont restés au Liban, tout simplement parce qu'ils aiment ce pays, qu'ils considèrent comme le leur. »*

« Nous lançons un nouvel appel pressant, solennel et fraternel aux juifs qui demeurent encore au Liban, en les invitant à quitter le plus tôt possible ce pays, où il n'y a plus d'avenir pour eux et où ils sont en danger permanent », conclut le responsable du CRIF.

Selon l'organisation communautaire française, deux juifs libanais sont toujours détenus à Beyrouth, M. Isaac Sasson, président de la communauté, enlevé le 31 mars 1985, et M. Sélim Jamous, secrétaire de la communauté, enlevé le 14 août 1984.

● **Expulsion d'un dirigeant de l'OLP de Gaza.** — Le commandement militaire israélien a ordonné l'expulsion d'un responsable de l'OLP de la bande de Gaza, a annoncé, mardi, un militaire israélien. M. Mohammed Ahlan, dissident de la jeune branche de l'Organisation de libération de la Palestine à Khan Yunis (Gaza) a été expulsé *« pour sa responsabilité directe dans les récentes manifestations hostiles à l'Etat hébreu »*. — *(AP.)*

La guerre du Golfe

L'Iran affirme contrôler 100 kilomètres carrés de territoire irakien dans la région de Bassorah

Téhéran *(AFP)*. — Six jours après avoir déclenché son offensive Kerbala-5, l'Iran a annoncé qu'il avait lancé dans la nuit du mardi 13 au mercredi 14 janvier, une nouvelle *« opération limitée »* sur le front ouest, au nord de la ville de Sumar, située à plus d'une centaine de kilomètres au nord-est de Bagdad.

Radio-Bagdad pour sa part a interrompu le mercredi matin ses émissions pour annoncer que les forces irakiennes avaient remporté d'importantes victoires sur les Iraniens dans le secteur central du front.

Mardi matin, plusieurs tirs de roquettes contre Ispahan ont fait un mort et endommagé plusieurs monuments historiques, dont une salle de prière du dix-neuvième siècle, le Hosseiniyeh Cheikholeslam.

En l'absence d'indications officielles, diplomates et observateurs à Téhéran soulignent l'apparente facilité avec laquelle l'Iran a réussi à enfoncer plusieurs lignes de défense de Bassorah, la deuxième ville irakienne, distante seulement de 20 kilomètres de la frontière. Mais la *configuration du terrain, marécageux*, parsemé de levées de terre et de lacs peu profonds, ajoutent-ils, risque de poser de sérieux problèmes aux troupes iraniennes pour le tenir.



L'Iran affirme contrôler 100 kilomètres carrés à partir de la bourgade frontalière de Chalamcheh en direction de Bassorah, sur une profondeur de 10 kilomètres. Plus de mille soldats irakiens ont été mis hors de combat, portant à dix-huit mille cinq cents le nombre des victimes dans les rangs irakiens, selon Téhéran. L'aviation et les hélicoptères iraniens sont largement intervenus au sud du front, où un nouvel avion irakien a été abattu, le trente-troisième depuis jeudi dernier, selon *les bilans iraniens*.

Deux hypothèses

Certains diplomates émettent l'hypothèse d'une opération de diversion, visant à fixer une partie importante de l'armée irakienne qui ne peut que réagir à toute tentative contre le port de Bassorah. Dans cette hypothèse, une autre opération serait déclenchée dans les jours à venir, soit au centre du front, vers Bagdad, soit plus au sud pour tenter de couper la route reliant la capitale iranienne à Bassorah. Ce scénario suppose que l'Iran a les moyens et la volonté de déclencher une telle offensive d'envergure, souvent promise par les responsables iraniens.

Autre hypothèse émise à Téhéran : l'Iran entend appuyer militairement son refus, non encore officiel, de participer au cinquième sommet de l'Organisation de la conférence islamique (OCI), le 26 janvier prochain à Koweït.

Téhéran a fait savoir publiquement que le lieu de ce sommet, qui doit rassembler les quarante-six pays membres de l'organisation, était particulièrement mal choisi, en raison d'une part de la proximité du front et d'autre part des thèses pro-irakiennes défendues par le gouvernement koweïtien.

Les tentatives de l'Iran pour convaincre ses partenaires de l'OCI de changer de lieu n'ont jusqu'à présent pas abouti, ce qui, aux yeux de certains diplomates, constitue un début d'échec. D'où l'offensive actuelle contre le Sud irakien, dont le caractère serait limité.

Aujourd'hui, l'Irak paraît éprouver quelques difficultés à contenir la poussée iranienne contre ses positions dans cette région. C'est pourquoi, estiment les mêmes sources, Bagdad a choisi de contre-attaquer en s'en prenant aux villes iraniennes éloignées du front, dont Ispahan, Khorramabad, Arak, et même Qom, l'une des villes saintes du chiisme *(ce que n'a jamais confirmé Téhéran)*.

Le secrétaire général de l'ONU suggère que le Conseil de sécurité se réunisse au niveau ministériel

NEW-YORK (Nations unies)
de notre correspondant

« Le Conseil de sécurité doit se saisir d'urgence du conflit entre l'Irak et l'Iran, non seulement à cause des milliers de morts, mais aussi en raison de la persistance du danger de voir le conflit s'étendre à toute la région. » S'exprimant mardi 13 janvier, lors de la première conférence de presse de son nouveau mandat de cinq ans, M. Javier Perez de Cuellar a surpris les milieux diplomatiques en suggérant une réunion des ministres des affaires étrangères des quinze pays membres du Conseil de sécurité. *« A cette étape, il faut une entente au niveau politique le plus élevé, une union d'esprits, car la situation est extrêmement grave »*, a-t-il poursuivi, précisant qu'il n'entendait pas *« convoquer »* une telle réunion, bien que la charte de l'Organisation lui en donne la possibilité. *« C'est une suggestion de ma part »*, a-t-il dit.

Qu'en pensent les membres permanents du Conseil qui, à l'évidence, n'avaient pas été consultés au préalable ? *« Eh bien, ils ont des droits et des obligations. Les Etats-Unis et l'Union soviétique, notamment, doivent montrer qu'ils peuvent régler les problèmes dans lesquels le Conseil de sécurité a un rôle à jouer, c'est leur devoir. Sinon, à quoi servirait le Conseil ? Le devoir des membres permanents n'est pas de fournir des armes, mais des idées pour la paix. »*

Accusant dignement le coup, les membres du Conseil de sécurité *affirment ne pas croire à la feinte* spontanéité de la suggestion. Ils pensent — c'est notamment le cas des Américains — que *« tout ce qui peut favoriser la paix entre l'Irak et l'Iran est utile et nécessaire »*.

Quant à l'Union soviétique, son ambassadeur, s'exprimant lors d'une conférence de presse tenue le 8 janvier aux Nations unies, avait déclaré que son pays soutiendrait *« toute initiative des Nations unies qui contribuerait au rétablissement de la paix »*, critiquant ouvertement *« ceux qui fournissent des armes à la partie qui mène actuellement l'offensive sur le terrain »*. Les milieux diplomatiques onusiens estiment que, ulcérée par les signes d'un possible renforcement des relations américano-iraniennes dans un avenir prévisible, l'Union soviétique tente d'éviter d'avoir à choisir définitivement entre Bagdad et Téhéran.

Maintenir le contact

M. Perez de Cuellar entend rencontrer *toutes les parties « directement intéressées »* lors de la réunion au sommet de la conférence islamique à la fin du mois de janvier au Koweït. Il est néanmoins quasi certain qu'il n'y rencontrera pas de responsables iraniens, étant donné le refus de Téhéran de participer à une quelconque réunion tenue au Koweït, *« pays insuffisamment neutre »* au goût des autorités iraniennes. Il n'a pas exclu de se rendre en Iran et en Irak après le sommet islamique.

L'Iran refuse actuellement de collaborer avec le Conseil de sécurité en raison du *« penchant pro-irakien »* que les autorités islamiques trouvent à ses résolutions. Le secrétaire général de l'ONU ne cesse de rassurer l'Iran, afin de maintenir le contact avec les deux parties. Aussi, dans une déclaration rendue publique le 6 janvier, M. Perez de Cuellar exprimait-il sa *« déception devant la poursuite de l'usage d'armes chimiques par l'Irak »*.

CHARLES LESCAUT.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*.
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

Le Monde
PUBLICITE
S.A.
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

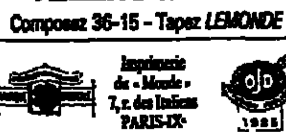
	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 280 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. — SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse *définitifs* ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*



Reproduction interdite de tous articles sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays for $ 460 per year by Le Monde c/o Speedimpex, 45-45 39 th street, L.C.I., N.Y. 11104. Second class postage paid at New-York, N.Y. postmaster : send address changes to Le Monde c/o Speedimpex U.S.A., P.N.C., 45-45 39 th street, L.I.C., N.Y. 11104.

Afrique

TCHAD

Nouvelle offensive libyenne dans le Tibesti

Les troupes libyennes ont lancé, mardi matin 13 janvier, une nouvelle offensive contre Zouar, l'une des deux localités importantes, avec Bardaï, du massif du Tibesti, à l'extrême nord-ouest du Tchad, afin d'en reprendre le contrôle. Le 29 décembre dernier, les Forces armées populaires (FAP) de M. Goukouni Oueddeï (qui ne peuvent cependant plus être considérées comme fidèles à l'ancien président du GUNT, depuis que celui-ci a désavoué le chef d'état-major des FAP, M. Adoum Yacoub, qui a négocié l'intégration de ses troupes au sein de l'armée gouvernementale tchadienne), avaient dû évacuer Zouar devant la pression des troupes libyennes. Depuis, les deux camps s'interdisent mutuellement le contrôle de la ville, chacun occupant des positions sur les hauteurs environnantes et sur les pistes menant à la localité. Cette offensive de Tripoli semble avoir pour objectif de couper de leurs bases arrière les éléments des FAP (environ huit cents hommes), qui ont été renforcés par environ mille cent soldats des Forces armées nationales tchadiennes (FANT).

Le contrôle de cette localité est déterminant, dans la mesure où elle commande la principale piste menant du sud de la Libye vers Faya-Largeau. L'autre piste, qui remonte de la grande palmeraie vers Ounianga-Kébir (à peu près au centre du BET – Borkou, Ennedi, Tibesti, – le nord du Tchad), est beaucoup plus difficile d'accès, notamment pour de lourds camions de transport de carburant.

L'issue de cette offensive est donc capitale, peut-être davantage pour N'Djamena puisque ses troupes se trouvent isolées de toute base logistique. L'armée française avait envisagé d'installer sur l'axe ouest un centre de ravitaillement (soit un dépôt, soit un terrain de largage pour des avions), à la hauteur de Siltou, à proximité de la frontière nigérienne, au bout de ce que l'on appelle la « ligne des puits », comme elle l'a fait à Kalaït, sur l'axe est, à la hauteur du seizième parallèle, pour ravitailler les troupes tchadiennes installées à Fada. Cette opération n'a pas été possible en raison de la configuration du terrain : cette région de dunes ou de sol instable interdit en effet d'envisager l'installation d'une piste d'atterrissage.

Coûteuses munitions

Il se confirme, d'autre part, qu'au nord de Siltou, soit dans l'est du Niger (entre Séguédine et la frontière tchadienne), les patrouilles libyennes sont extrêmement présentes *(le Monde* daté 4-5 janvier). C'est vraisemblablement en passant par le territoire nigérien que les troupes libyennes ont lancé l'actuelle offensive tendant à encercler les troupes tchadienne, dans la région de Zouar.

A N'Djamena, les autorités tchadiennes ont, de nouveau, présenté à la presse, mardi 13 janvier, un contingent de cent treize prisonniers libyens, capturés lors de la prise de Fada. A Paris, enfin, le général Jean Saulnier, chef d'état-major des armées, s'est rendu mardi à l'Elysée pour rendre compte au chef de l'Etat de sa récente visite à N'Djamena. On estime de source française que, lors de l'attaque contre Fada, les FANT ont un peu gaspillé les missiles Milan fournis par la France, utilisant ces armes très sophistiquées pour détruire de simples Toyota. La mission militaire française qui s'est rendu le week-end dernier à N'Djamena, tout en assurant au président Hissène Habré que la France poursuivrait son effort en fournissant les matériels militaires dont l'armée tchadienne a besoin, souhaiterait que ces munitions très coûteuses soient utilisées avec discernement.

La présence, d'autre part, d'un contingent français – deux cents hommes – à Kalaït, inquiète plusieurs responsables gouvernementaux français. Ce contingent est en effet relativement vulnérable et constitue une cible de choix pour les troupes libyennes, comme l'a démontré le raid – il est vrai très limité – lancé il y a quarante-huit heures par l'armée de Tripoli.

L. Z.

NAMIBIE

Recrudescence des accrochages avec les maquisards dans le Sud angolais

JOHANNESBURG
de notre correspondant

Le commandement des forces armées en Namibie a annoncé, mardi 13 janvier, à Windhoek, que *« quatre-vingt-cinq insurgés »* de la SWAPO (Organisation du peuple du Sud-Ouest africain) et neuf membres des forces de sécurité avaient été tués depuis le début de l'année dans le Sud angolais. Ces chiffres particulièrement élevés témoignent d'une recrudescence des tentatives d'infiltration des maquisards nationalistes namibiens en cette période de saison des pluies, plus propice à ce type d'actions. L'état-major reconnaît aussi que des accrochages se sont produits en territoire angolais, alors qu'officiellement les troupes sud-africaines se sont retirées du sol de l'Etat voisin le 17 avril 1985. Mais il était indéniable depuis longtemps que l'armée du Sud-Ouest africain, comme l'appelle Pretoria, composée à 68 % de soldats namibiens, se trouvait de façon plus ou moins constante en République angolaise.

Ce n'est donc qu'une confirmation. Il y a quelques jours, le général Georg Meiring, commandant des forces armées, qui vient d'être muté dans le nord de l'Afrique du Sud, a reconnu que des combats avaient eu lieu entre ses hommes et les troupes angolaises et qu'au cours d'un accrochage soixante soldats de Luanda avaient été tués. Il a également admis que les franchissements de la frontière namibienne étaient *« aussi fréquents que par le passé, bien que ceux-ci n'aient pas été rendus publics »*. Il s'agit d'opérations de *« poursuite à chaud »* des *« infiltrés »* de la SWAPO ou d'opérations de *« nettoyage »*. Néanmoins, le général Meiring a reconnu qu'il n'y avait pas de base de la SWAPO à moins de 250 kilomètres de la frontière. Le renforcement du potentiel militaire de l'Angola dans cette partie du pays, a-t-il ajouté, constitue *« une menace pour la Namibie et une menace terroriste »*, car les maquisards utilisent le support logistique de l'armée de Luanda.

Cependant, il est indéniable que les activités de la SWAPO se sont réduites au cours des deux dernières années. Le nombre d'incidents enregistrés en 1986 a été trois fois moins important qu'en 1985. Toutefois, 645 maquisards ont été tués, contre 599 l'année précédente. Le général Meiring estime que la SWAPO n'a plus actuellement que 8 000 combattants, contre 16 000 en 1978, et que seulement 1 200 membres de cette force sont effectivement utilisés pour pénétrer en Namibie.

Le chiffre des victimes de ce début d'année rappelle que l'Afrique du Sud mène toujours dans cette région une guerre qui, au mois d'août dernier, est entrée dans sa vingt et unième année et qui coûte chaque jour 3 millions de rands (9 millions de francs) à Pretoria.

MICHEL BOLE-RICHARD.

● MAROC : le quotidien « Al Bayane » autorisé à reparaître. – Le quotidien communiste marocain *Al Bayane*, dont les autorités de Rabat avait interdit la parution il y a près de deux mois et demi, a été autorisé à reparaître à compter du 10 janvier. Organe officiel du Parti du progrès et du socialisme (PPS, communiste), *Al Bayane* a été distribué dans les kiosques mardi 13 janvier. Aucune raison officielle n'avait été donnée lors de sa suspension, mais celle-ci avait coïncidé avec une polémique entre le journal et un des conseillers du roi Hassan II, M. Ahmed Guedira, à propos de la notion de « consensus politique » au Maroc. – *(AFP.)*

ALGÉRIE : Arrêté à la mi-décembre

Me Ali-Yahia est assigné à résidence à 800 kilomètres au sud d'Alger

ALGER
de notre correspondant

M. Rachid Ben Brahim, un cinéaste travaillant à la télévision algérienne, qui a comparu devant le tribunal correctionnel d'Alger le 28 décembre dernier pour *« offenses aux corps constitués »*, a été condamné, lundi 12 janvier, à une peine de huit mois de prison ferme. Arrêté le 29 novembre, M. Ben Brahim est proche des milieux syndicaux. Il a été appréhendé puis incarcéré après avoir été pris en flagrant délit alors qu'il distribuait des tracts à caractère anti-gouvernemental, selon des sources proches du barreau algérien.

D'autre part, Me Abdennour Ali-Yahia, président de la Ligue algérienne des droits de l'homme (LADH) et membre du comité directeur de la Fédération des droits de l'homme (FIDH), dont on était sans nouvelles depuis son arrestation à la mi-décembre *(le Monde* du 17 décembre), est assigné à résidence à Ouargla, aux portes du désert, à 800 kilomètres au sud d'Alger. Il est frappé d'une décision administrative, comme le sont les autres membres de la LADH, Me Mokrane Aït-Larbi et MM. Kecili et Belil, qui sont, eux, assignés à résidence à Bordj-Omar-Idriss, 500 kilomètres plus au sud, près de la frontière libyenne.

Tous ont été interpellés le lundi 15 décembre, Me Ali-Yahia en début d'après-midi à Alger, les autres en fin de journée à Tizi-Ouzou, peu avant l'heure prévue pour la tenue d'une conférence sur les droits de l'homme, où ils devaient intervenir.

Mes Ali-Yahia et Aït-Larbi avaient été libérés au mois de juin 1986 après avoir purgé l'intégralité d'une peine d'emprisonnement de onze mois ferme. Ils avaient été condamnés par la Cour de sûreté de l'Etat pour leur appartenance à la LADH, toujours non reconnue par les autorités algériennes.

FRÉDÉRIC FRITSCHER.

Asie

CHINE : après les manifestations étudiantes

M. Hu Yaobang pourrait être remplacé à la tête du PC

M. Deng Xiaoping a sévèrement critiqué M. Hu Yaobang, secrétaire général du PC chinois, ainsi que d'autres dirigeants pour leur incapacité face à la contestation étudiante, a rapporté, mardi 13 janvier, l'agence japonaise Kyodo. Le numéro un chinois aurait sévèrement tancé M. Hu lors d'une réunion le 30 décembre. Depuis, le secrétaire général n'est plus apparu en public, officiellement pour raisons de santé *(le Monde* du 13 janvier). M. Zhao Ziyang, actuel premier ministre, pourrait remplacer M. Hu à la tête du PC, auquel cas la direction du gouvernement pourrait être confiée à M. Li Ruihuan, maire de Tianjin depuis 1982. Ce mercredi, les dirigeants chinois se sont de nouveau réunis à Pékin.

PÉKIN
de notre correspondant

« Il semble bien que je doive continuer à travailler. » C'est par ces mots que M. Deng Xiaoping a accueilli, mardi 13 janvier, le secrétaire général du parti gouvernemental japonais, M. Takeshita. En une phrase, le numéro un chinois a confirmé, s'il en était besoin, que, après quelques années de semi-retraite – il est âgé de quatre-vingt-deux ans, – il était bel et bien responsable de la reprise en main de ces derniers jours.

Un document du parti, qui porte la griffe de M. Deng, en date du 30 décembre, c'est-à-dire avant les dernières manifestations étudiantes de Pékin, n'y va pas de main morte : *« Si nécessaire, nous devons traiter sévèrement ceux qui désobéissent aux ordres. Nous pouvons nous permettre de faire couler un peu de sang. Mais il faut s'efforcer autant que possible de ne tuer personne (...). Regardez Wei Jinsheng* [l'un des chantres du « printemps de Pékin » en 1978], *nous l'avons mis derrière les barreaux et le mouvement pour la démocratie est mort. Nous ne l'avons pas libéré, mais il n'y a pas eu trop de protestations internationales. Ces dernières années, nous avons été trop laxistes face au libéralisme bourgeois... »*

Une nouvelle pièce vient d'être ajoutée au dossier : la dénonciation officielle, lundi, de l'astrophysicien Fang Lizhi, ancien vice-recteur de l'université de Hefei, où débuta le mouvement étudiant. Il est accusé d'avoir, *« pendant une longue période, proféré des propos erronés sur le libéralisme bourgeois (...), diffamé la direction et les dirigeants du parti, nié les succès du parti, insulté le système socialiste, semé la discorde entre le parti et les intellectuels (...). C'est intolérable. »*

Promouvoir la « modernisation socialiste »

Voilà un nouveau langage, dont on avait perdu l'habitude en Chine. M. Fang avait pourtant eu le mois dernier les honneurs de *Pékin Information*, qui citait abondamment son point de vue sur le rôle des scientifiques dans la défense de la démocratie, reprenant un article publié dans le quotidien *Clarté* en septembre sur les intellectuels de renom.

M. Fang et son supérieur immédiat ont, certes, été limogés. Il a fallu pour cela une décision du comité central et du gouvernement. Mais ils viennent d'être nommés dans des instituts de recherche de Pékin. D'autre part, une autre victime des purges, l'écrivain de Shanghai Wang Ruowang, a pu donner par téléphone sa réaction à un journal de Hongkong : *« Ils ne me feront pas de mal, je suis déjà à la retraite et personne n'acceptait de me publier depuis longtemps. Mais ils ne peuvent m'expulser sur l'ordre d'une personne. Il y a des règles à suivre et, s'ils veulent me chasser, ils doivent me dire ce que j'ai fait de mal. Je ne pense pas avoir fait quoi que ce soit de mal... »*

La crise est plus profonde qu'on ne le pensait au début. *Clarté* écrit que *« les membres du parti doivent accepter sans restrictions les statuts du parti »* et respecter une *« discipline de fer »*. Trois publications, à Canton, Shenzhen – la zone économique spéciale jouxtant Hongkong – et Shanghai, viennent de fermer leurs portes. Quant aux autres publications, elles devront désormais avoir pour but de promouvoir la *« modernisation socialiste »* et de lutter contre le *« libéralisme bourgeois »*, vient d'annoncer le sous-directeur de la propagande du parti. *« La publication est un front idéologique et culturel du socialisme. »* De même, les universités doivent *« devenir un bastion socialiste »*.

On ne peut comprendre cette campagne si l'on se limite au cas des trois ou quatre exclus du jour. Ils ne seront pas les seuls et les réunions au sommet qui se poursuivent ces jours-ci iront plus loin. Personne ne peut croire qu'un quarteron d'intellectuels puisse menacer le régime et rétablir le capitalisme.

P. de B.

AFGHANISTAN

Nouvelles spéculations sur les dates d'un retrait militaire soviétique

L'Union soviétique pourrait proposer de rapatrier son corps expéditionnaire en Afghanistan dans un délai de deux ans. Cinquante mille soldats (sur les 115 000 Soviétiques actuellement présents) seraient retirés dans un délai de trois mois et, en cas de règlement politique, le reste suivrait dans un délai de vingt et un mois.

Ces informations – de source diplomatique occidentale à Islamabad (Pakistan) – doivent être accueillies avec la plus grande prudence, puisque l'on ne savait toujours rien, le mercredi 14 janvier, à la veille de l'intervention du cessez-le-feu annoncé unilatéralement par Kaboul, des nouveaux projets de retrait militaire soviétique d'Afghanistan. Moscou s'est seulement engagé à opérer un repli *« plus rapide »* que celui de quatre ans, proposé au départ.

Mais les dernières offres de règlement de Moscou et de Kaboul sont prises plus au sérieux que par le passé. Pour la première fois, en effet, les dirigeants de la résistance se sont réunis pour mettre au point des contre-propositions, qui seront rendues publiques, samedi 17 janvier, à Peshawar (ouest du Pakistan).

Pour l'instant, rien n'indique que la résistance soit prête à négocier sur la base de la *« réconciliation nationale »* proposée par le numéro un de Kaboul, M. Najibullah. Les Etats-Unis font preuve d'une égale réserve, un haut fonctionnaire américain, qui a revendiqué l'anonymat, ayant encore déclaré, mardi : *« Il n'y a pas eu la moindre indication d'un changement dans la position des Soviétiques sur la question de fond du retrait de leurs troupes »*. Enfin, sur le terrain, les combats se poursuivaient, avec une intensité habituelle, dans plusieurs régions.

A compter de jeudi, les forces soviéto-afghanes devraient se contenter de riposter aux attaques de la résistance. Il faudra, cependant, sans doute attendre le 11 février – date de la reprise, à Genève, des négociations « indirectes » entre Kaboul et Islamabad, sous l'égide de l'ONU – pour savoir si les Soviétiques sont prêts à se retirer d'ici à 1989.

J.-C. P.

هكذا من الأصل

Amériques

NICARAGUA

Le chef d'état-major de la Contra expose le plan d'une éventuelle intervention du Pentagone

Le colonel Enrique Bermudez, chef de l'état-major militaire de la Contra nicaraguayenne, a déclaré avoir étudié, lors d'une visite au Pentagone à Washington, les plans d'une éventuelle opération américaine au Nicaragua. Dans une interview publiée mercredi 14 janvier par l'hebdomadaire argentin *Somos*, le colonel Bermudez précise que cette opération coûterait 2 milliards de dollars, nécessiterait vingt-cinq jours de combat et se solderait par de nombreux morts pour pouvoir contrôler l'ensemble du pays. Il a ajouté cependant que les Américains *« ne voulaient pas d'un autre Vietnam »*.

Le chef militaire de la Contra a aussi affirmé avoir neuf mille hommes en armes infiltrés au Nicaragua et a précisé que ses forces seraient accruees dans deux mois de quatre mille soldats supplémentaires. Par ailleurs, le chef des services secrets de la guérilla antisandiniste, M. Rodolfo Ampié, a déclaré dans la même revue que la CIA propose quotidiennement aux rebelles des informations satellites sur le déploiement des forces sandinistes.

Le *New York Times* a, d'autre part, rapporté, mardi 13 janvier, que l'Arabie saoudite aurait *fourni une* contribution d'une quarantaine de millions de dollars à la Contra. Cette contribution saoudienne a été révélée, selon le quotidien, par l'ancien conseiller présidentiel pour les affaires de sécurité nationale, M. Robert MacFarlane, lors de l'audition à huis clos devant le Congrès sur l'affaire des ventes d'armes à l'Iran et du détournement de fonds au bénéfice de la Contra. M. MacFarlane n'a pas précisé lui-même le montant de cette donation *destinée à l'achat d'équipements non* militaires.

Des responsables du département d'Etat avaient indiqué jusqu'à présent que seul le sultanat de Brunei avait versé de l'argent aux « contras ». La chaîne de télévision NBC a, pour sa part, indiqué, en se fondant sur un rapport non publié de la commission de renseignement du Sénat, que le Conseil national de sécurité avait suggéré en mai dernier au président Reagan de demander à des pays tiers et en particulier à l'Arabie saoudite d'aider la guérilla antisandiniste.

COLOMBIE

Attentat de la mafia contre l'ambassadeur à Budapest

Un ancien ministre colombien de la justice, M. Enrique Parejo Gonzalez, nommé ambassadeur en Hongrie après avoir été menacé par des trafiquants de drogue en Colombie, a été grièvement blessé par balles en sortant de sa résidence de Budapest mardi 13 janvier. L'ambassadeur, conduit à l'hôpital Koltoi-Anna, où il a subi une longue intervention chirurgicale, serait hors de danger.

M. Parejo Gonzalez a été nommé ambassadeur en Hongrie en août, car le gouvernement de Bogota espérait que ce poste lui assurerait la sécurité requise, après plusieurs menaces de mort de la mafia des trafiquants de drogue, précise-t-on dans les milieux politiques de Bogota. Son prédécesseur au ministère de la justice, Rodrigo Lara Bonilla, a été assassiné à Bogota en 1984 par des trafiquants.

Un groupe portant le nom d'un trafiquant de drogue colombien a d'ailleurs revendiqué l'attentat. Le groupe Hernan-Botero-Moreno a déclaré dans des appels téléphoniques à des radios locales et à des agences de presse étrangères à Bogota qu'il avait perpétré cet attentat contre M. Parejo Gonzalez après l'avoir *« condamné à mort »*.

Hernan Botero Moreno, ancien président de l'équipe de football de Medellin, une des meilleures de Colombie, a été extradé il y a deux ans aux Etats-Unis et condamné par la suite à une lourde peine d'emprisonnement pour trafic de drogue. Son ordre d'extradition avait été signé par M. Parejo Gonzalez, alors ministre de la justice.

L'attentat de Budapest intervient au moment où le gouvernement de Bogota lance une grande campagne antidrogue, après le meurtre, le 17 décembre, de Guillermo Cano, directeur du journal *El Espectador*, qui a toujours milité contre la mafia de la drogue.

D'autre part, au moins quatorze personnes ont péri brûlées vives et une dizaine ont été blessées mardi dans le centre de Baranquilla, dans le nord de la Colombie, dans l'incendie d'un autobus provoqué par l'explosion d'une bombe. Un porte-parole de la police a attribué cet attentat à des extrémistes voulant protester contre une récente hausse des tarifs des transports. Mais, selon d'autres sources, le M-19 serait le responsable de cette action terroriste. – *(AFP, Reuter.)*

● **PARAGUAY : la seule radio indépendante censurée.** – Radio Nanduti, la seule station indépendante du Paraguay, devait arrêter définitivement ses émissions, ce mercredi 14 janvier, après sept mois de brouillage qui l'ont conduit à perdre tous ses annonceurs, a déclaré le directeur de la station, M. Humberto Rubin. Cette décision survient le jour de la libération d'un journaliste de la radio, M. Oscar Acosta, détenu pendant une vingtaine de jours après avoir été soupçonné par la police d'avoir participé à une manifestation antigouvernementale. – *(AFP.)*

● **ARGENTINE : les Mères de la Place de Mai lancent une campagne mondiale de solidarité.** – La présidente des Mères de la Place de Mai, Mme Hebe de Bonafini, a annoncé mardi 13 janvier le lancement d'une campagne mondiale pour recueillir des signatures sur le thème « Prison pour les responsables de génocides », afin de protester contre le projet de « loi de point de final » approuvé par le Congrès argentin.

● **PORTO-RICO : un employé de l'hôtel Dupont Plaza avoue y avoir mis le feu.** – Un employé de l'hôtel Dupont Plaza, à Porto-Rico, a reconnu avoir allumé l'incendie qui, le 31 décembre, a provoqué la mort de quatre-vingt-seize personnes dans l'hôtel, et il a été inculpé de meurtre. Il appartiendrait à un syndicat dont les adhérents avaient voté en faveur d'un mouvement de grève qui devait débuter ce jour-là. Le secrétaire à la justice de Porto-Rico a déclaré que l'enquête se poursuivait en dépit de l'arrestation de cet employé, qui aurait agi « de concert » avec d'autres personnes. – *(Reuter.)*

A TRAVERS LE MONDE

Ethiopie

Cinquante-quatre morts dans une catastrophe aérienne

Addis-Abeba. – Un avion de l'armée de l'air éthiopienne s'est écrasé, mardi 13 janvier, près de l'aéroport d'Asmara, capitale de la province de l'Erythrée (nord-est de l'Ethiopie), provoquant la mort des cinquante-quatre passagers et membres d'équipage, a annoncé la télévision éthiopienne. Trois minutes après le décollage, le pilote de l'appareil a averti la tour de contrôle d'Asmara qu'il avait des difficultés techniques et qu'il renonçait à poursuivre son vol vers Addis-Abeba. L'avion revenait se poser à Asmara lorsqu'il s'est écrasé au sol.

Aucun détail concernant le type de l'appareil n'a été fourni par les autorités d'Addis-Abeba, mais, selon des sources occidentales, il pourrait s'agir d'un Antonov-12. L'armée de l'air éthiopienne possède une dizaine d'appareils de ce type. – *(AFP, UPI.)*

El Salvador

Etat de siège suspendu pour cause de « grève » de députés

San-Salvador. – L'état de siège, en vigueur au Salvador depuis le 6 mars 1980, devait être automatiquement suspendu ce mercredi 14 janvier, le Parlement n'ayant pu voter, mardi, la prolongation de cette mesure d'exception en raison d'une « grève » observée depuis une semaine par 27 députés, membres de l'opposition de droite et d'extrême droite. La « grève » de ces députés – qui appartiennent, pour la plupart, à l'Alliance républicaine nationaliste (ARENA, extrême droite) – a pour origine leur opposition à une réforme fiscale adoptée par le groupe démocrate-chrétien du président Duarte, majoritaire à l'Assemblée.

Le chef d'état-major des Forces armées salvadoriennes, le général Blandon, a mis en garde le Parlement en affirmant que la situation créée par la suspension de l'état de siège *« affecterait le travail des services de renseignement et de sécurité du pays »*. – *(AFP).*

Europe

Le premier ministre japonais en Europe orientale

M. Nakasone rejette à Berlin-Est la proposition soviétique d'une conférence sur la sécurité dans le Pacifique

Le premier ministre japonais, M. Nakasone, a entamé mardi 13 janvier à Berlin-Est une tournée dans trois pays de l'Est européen – RDA, Yougoslavie, Pologne. M. Nakasone aurait en principe dû recevoir à Tokyo en janvier M. Gorbatchev (*le Monde* daté 11-12 janvier), mais ce dernier a ajourné sa visite *« pour des raisons de calendrier »* (le numéro un soviétique a, semble-t-il, annulé tous ses déplacements prévus en décembre et janvier). Le premier ministre japonais qui, selon son entourage, a été reçu *« très chaleureusement »* à Berlin-Est, en a profité pour souhaiter que *« l'Union soviétique observe une attitude plus réaliste dans les négociations américano-soviétiques »*. Il a rejeté la proposition soviétique de convoquer une conférence sur la sécurité et la coopération dans la région du Pacifique, sur le modèle de la CSCE. Cette proposition avait été formulée par M. Gorbatchev en juillet dernier à Vladivostok. M. Nakasone *a clairement fait savoir à son interlocuteur* est-allemand, M. Honecker, et donc par son intermédiaire à M. Gorbatchev, qu'une telle idée ne serait pas « réaliste » en raison notamment des différends territoriaux qui opposent le Japon à l'URSS à propos des îles Kouriles.

Une première en Yougoslavie

BELGRADE
de notre correspondant

Le séjour de M. Nakasone à Belgrade les 14 et 15 janvier – première visite d'un chef de gouvernement japonais en Yougoslavie – est attendu avec un certain espoir par les officiels qui en escomptent une relance des échanges entre les deux pays, et provoque une nette curiosité du public, déjà très bien informé du « miracle économique » japonais pour lequel tous manifestent ici une vive admiration.

Belgrade et Tokyo n'ont eu jusqu'à présent que des rapports très sporadiques. Ce n'est qu'en 1959 que les deux pays ont conclu leur premier traité de commerce et de navigation, puis en 1968 un accord culturel, enfin, en 1981 un accord de coopération scientifique et technique. La mise en œuvre de ces documents n'a donné cependant que des résultats modestes et les échanges annuels n'ont guère dépassé une centaine de millions de dollars dans les deux sens, avec le plus souvent une *balance des paiements sensiblement* déficitaire pour la Yougoslavie. Mais en 1983-1984, les Japonais ont installé à Belgrade quelques représentants de leurs grandes compagnies et les Yougoslaves ont ouvert à Tokyo un bureau de leur Chambre économique.

Cela a permis à leurs hommes d'affaires de nouer des rapports intéressants et a assuré surtout à l'industrie japonaise une publicité considérable. Les Yougoslaves, de leur côté, ont cherché à profiter de certaines expériences du « pays du Soleil levant », notamment dans le secteur des petites entreprises privées, et ont invité plusieurs experts japonais.

C'est ainsi que, il y a quelques mois, l'un des plus éminents experts japonais de l'organisation du travail a fait une série de conférences dans les entreprises et les institutions économiques qui furent, à plus d'un titre, l'occasion de véritables découvertes pour ses hôtes. Néanmoins, les résultats de cette visite se font encore attendre, le Japonais ayant oublié semble-t-il de rappeler que la première condition d'un développement économique, exigée de tous, est de retrousser les manches, comportement qui en Yougoslavie laisse encore à désirer...

A M. Nakasone, ses hôtes présenteront entre autres plusieurs projets d'investissement en commun, notamment pour le tourisme en Yougoslavie et dans des pays non alignés avec lesquels elle a déjà d'excellentes relations politiques.

P. Y.

Une mise en garde

Suva (Fidji), *(AFP)*. – Le Japon a annoncé, mardi 13 janvier, qu'il *« ne tolérerait »* aucune tentative de déstabilisation du Pacifique sud, dans une apparente mise en garde à l'URSS face aux efforts de ce pays pour profiter du recul des Occidentaux dans la région.

« Le Japon fera tout son possible pour aider à préserver la stabilité politique des îles du Pacifique », a déclaré le ministre japonais des affaires étrangères, M. Tadashi Kuranari, dans un discours prononcé à Suva, capitale des îles Fidji.

Le Japon *« ne peut tolérer l'introduction d'une nouvelle tension dans cette région pacifique et calme, particulièrement le Pacifique sud »*, a-t-il ajouté, sans mentionner expressément l'URSS, dans une allocution destinée à manifester un nouvel engagement diplomatique et économique du Japon au sud de l'archipel. Selon des informations parvenues à Tokyo, l'URSS vient de signer un accord de pêche avec le Vanuatu qui lui donnerait accès à des ports mais aussi un droit d'escale pour *Aeroflot*.

Europe

RFA : à l'approche des élections

Le chancelier Kohl tente de dissiper les doutes sur sa volonté de poursuivre la politique à l'égard de l'Est

BONN
de notre correspondant

Le chancelier Kohl, qui n'avait pas ménagé ses attaques contre l'Union soviétique et la RDA au cours des dernières semaines de la campagne électorale, a réaffirmé, mardi 13 janvier, à Bonn, devant la presse accréditée, qu'il n'entendait pas changer le cours de la politique étrangère suivie par son gouvernement depuis 1983.

Par la même occasion, le chancelier a tenu à rassurer sur l'état de la coopération franco-allemande, après la récente crise monétaire. Réaffirmant l'« *excellence* » de ses relations avec l'Elysée et avec Matignon, il a néanmoins rappelé que la solidarité entre membres de la CEE « *ne dispensait pas d'une politique économique et financière conséquente* ».

L'inquiétude qui n'a cessé de croître ces derniers jours non seulement dans l'opposition, mais également dans une partie de la majorité, à propos des effets que pourrait avoir cette campagne électorale sur la politique à l'Est de la RFA justifiait cette mise au point du chancelier. La comparaison faite par M. Kohl entre les dons de M. Gorbatchev et ceux de Goebbels pour la «communication» avait provoqué à la fin de l'année dernière le gel des relations bilatérales entre les deux pays.

Refusant de présenter publiquement des excuses, le chancelier avait au contraire haussé le ton contre les violations des droits de l'homme en URSS et en RDA. Au cours d'un meeting de la CDU, à Dortmund, le 4 janvier, il avait accusé l'Allemagne de l'Est de détenir plus de deux mille prisonniers politiques dans des « *camps de concentration* ». A cette escalade verbale est venue s'ajouter l'exigence formulée par la CSU, parti frère bavarois de la CDU, d'un abandon de la politique de détente des années 70.

La suspicion pesant sur les intentions du chancelier est devenue l'un des sujets brûlants de la campagne. Elle a été renforcée par son manque de clarté devant la campagne menée depuis quelques mois par l'aile conservatrice de la majorité pour tenter de redorer le blason national en relativisant la signification du nazisme dans l'histoire de l'Europe.

Les libéraux garants de la continuité

Le ministre des affaires étrangères, M. Hans Dietrich Genscher, qui porte sur ses épaules les espoirs du Parti libéral, a, du coup, fait de la continuité de la politique étrangère l'argument essentiel de sa campagne. Il a touché là un point sensible de l'électorat. Il vient de recevoir l'appui de six personnalités intellectuelles ouest-allemandes de premier plan, qui ont publié cette semaine un appel solennel à voter en faveur du Parti libéral pour garantir le maintien de la politique de l'Est.

Même si l'on hésite à reprocher au chancelier d'avoir réellement l'intention de modifier sa politique étrangère, on redoute surtout, dans les milieux proches de M. Genscher, que son attitude n'hypothèque les efforts du ministre des affaires étrangères pour développer les relations de la RFA avec l'Est. On craint notamment qu'elle ne finisse par placer l'Allemagne de l'Est, qui a fait preuve ces dernières années d'un esprit de coopération tout à fait nouveau, dans une position impossible. L'ambassadeur d'Union soviétique à Bonn, M. Kvitinski, avait indiqué lundi qu'il était certes souhaitable d'en revenir à de meilleures relations, dans l'intérêt notamment des négociations sur le désarmement, mais que Moscou attendait des gestes concrets du futur gouvernement avant de décider de l'attitude à prendre.

Au cours de sa conférence de presse, le chancelier a réaffirmé que les relations avec l'Est jouaient un rôle-clé pour la RFA et a estimé qu'elles devraient à nouveau s'intensifier après les élections. Rappelant les progrès enregistrés ces dernières années sur les questions humanitaires, il a indiqué qu'il tenait « *fermement à une politique de coopération pragmatique avec la RDA* ». Il a néanmoins souligné qu'une telle attitude ne le dispensait pas de défendre la cause des droits de l'homme, s'agissant spécialement de ses compatriotes de l'Est. Il a indiqué en outre que la CDU continuerait à poser la question de la réunification – même si cette question n'est pas actuellement à l'ordre du jour dans les relations internationales – et accusé le SPD d'avoir rompu à ce propos un consensus national vieux de quarante ans.

En matière de désarmement enfin, le chancelier a soutenu la position de son ministre des affaires étrangères et souhaité une concrétisation « *rapide* » des espoirs nés lors du sommet de Reykjavik. Contrairement à la CSU, il s'est prononcé pour un accord sur l'élimination totale des missiles à moyenne portée en Europe, sans attendre les discussions à engager sur les systèmes à plus courte portée. Il a également rappelé son attachement aux négociations sur la limitation des armes conventionnelles.

A propos de l'Europe, le chancelier a notamment réaffirmé qu'« *une étroite concertation et une capacité à parler de la même voix* [étaient] *de plus en plus urgentes sur toutes les questions relatives à la sécurité* ». Il a souligné qu'il soutenait la volonté de M. Chirac de doter l'Union de l'Europe occidentale (UEO) des instruments lui permettant de remplir ce rôle et de lui donner l'impulsion politique nécessaire.

HENRI DE BRESSON.

Le 15 janvier devant un institut londonien

M. Mitterrand plaidera pour la construction européenne

M. Mitterrand se rendra à Londres, jeudi 15 janvier, pour y prononcer, en fin de matinée, un discours devant les membres du Royal Institute for International Affairs, à l'invitation de M. James Callaghan, ancien premier ministre travailliste. Ce discours doit être consacré à la construction européenne.

On prête au chef de l'Etat l'intention d'appeler, en cette année qui marque le trentième anniversaire de la signature du traité de Rome, à de nouveaux progrès de l'intégration communautaire, non de façon abstraite, mais en proposant des avancées concrètes. M. Mitterrand devrait notamment évoquer la coopération technologique, les grands chantiers d'infrastructures européennes, les questions institutionnelles et la défense du continent.

Parti de Paris dans la matinée, le président de la République doit regagner la capitale l'après-midi même, après avoir répondu aux questions des membres de l'institut, mais sans tenir de conférence de presse.

GRÈCE

Les syndicats appellent à la grève contre la politique d'austérité

ATHÈNES
de notre correspondant

La vie économique risque d'être très sérieusement perturbée en Grèce le jeudi 15 janvier en raison des grèves de vingt-quatre heures organisées par les syndicats les plus importants du pays. En fait, il s'agit de deux appels à la grève, un lancé par la confédération syndicale unique et officielle (GSEE), un autre qui émane principalement des fédérations et centres ouvriers contrôlés par les syndicalistes proches des deux partis communistes ou appartenant au groupe syndical des dissidents du parti socialiste.

La GSEE espère renforcer son image syndicale et revendicative, gravement ternie lorsqu'elle a, il y a un peu plus d'un an, entériné la politique d'austérité du gouvernement socialiste et qu'elle a exclu de sa direction les syndicalistes récalcitrants de l'opposition de gauche. Son attitude conciliante envers le pouvoir a été sérieusement mise à l'épreuve par les décisions récentes du gouvernement qui annonce une poursuite et éventuellement un durcissement de la politique d'austérité, entraînant notamment des restrictions du pouvoir d'achat des salariés. La crédibilité de la GSEE a été aussi ébranlée par une décision de la cour d'appel d'Athènes annulant pratiquement les interventions judiciaires de l'année passée, qui avaient entériné le changement de direction de la confédération. L'opposition syndicale de gauche peut ainsi réclamer le rétablissement de l'ancienne direction ou à tout le moins la convocation d'un congrès extraordinaire de la centrale. Les trois « blocs syndicaux », communistes et socialistes dissidents, ont formé, samedi 10 janvier, un comité de coordination qui, selon certains, pourrait se poser en rival de la centrale officielle.

Sur le fond, les revendications contenues dans les deux appels à la grève étaient l'annulation des décrets gouvernementaux sur la politique des revenus, le rétablissement de l'indexation des salaires et la restauration de la liberté des conventions collectives pratiquement supprimée par ordonnances du gouvernement socialiste.

THÉODORE MARANGOS.

URSS

En attendant l'interview de Sakharov...

MOSCOU
de notre correspondant

On attend toujours la publication de la longue interview accordée le 3 janvier à la *Literatournaya Gazeta*, par Andrei Sakharov. L'académicien admet en souriant que ses propos doivent poser quelques problèmes aux autorités. Le fait que l'hebdomadaire ait pris l'initiative de cette interview est déjà énorme. Chaque parole de Sakharov doit sans doute être pesée soigneusement en haut lieu et l'imprimatur est loin d'être acquis. D'autant que l'intéressé a exigé de revoir lui-même le texte avant publication.

Chaque mercredi, jour de parution de la *Literatournaya Gazeta*, on se précipite donc sur cet hebdomadaire. Ce mercredi 14 janvier, il y est bien question de Sakharov, même si ce n'est pas encore l'interview promise. Sous la plume de Fedor Bourlatski, une des « têtes chercheuses » de M. Gorbatchev dans les milieux intellectuels, on peut lire une intéressante apologie de la décision qui a permis à l'académicien de revenir vivre à Moscou – preuve sans doute que tout le monde n'était pas d'accord à ce sujet.

Fedor Bourlatski estime que la fin de l'exil de Sakharov « *est un élément du processus général de démocratisation qui se produit si intensément dans notre pays* ». La suite du feuilleton peut-être mercredi prochain...

D. D.

[En septembre dernier, un journal littéraire de Cracovie avait demandé et obtenu une interview de Lech Walesa dont on attend toujours la publication...]

SUISSE

Le HCR s'oppose à l'expulsion de Tamouls

Le Haut Commissariat des Nations unies aux réfugiés (HCR) a demandé, mardi 13 janvier, aux autorités helvétiques l'accès aux dossiers de trente-deux Tamouls menacés d'expulsion et a prié Berne de surseoir au renvoi de ces personnes dont la demande d'exil a été rejetée.

Après Amnesty International et le Conseil œcuménique des Eglises (qui a également son siège à Genève), le HCR est le troisième organisme international à intervenir auprès des autorités de Berne afin qu'elles accordent un sursis aux trente-deux Tamouls, en raison des dangers encourus par ces derniers en cas de rapatriement.

Aucune date n'a encore été fixée pour le renvoi des Tamouls, mais il devrait avoir lieu « *dans les jours ou les semaines à venir* ». – (AFP.)

هكذا من الأصل

Politique

La préparation de l'élection présidentielle

Le Parti communiste désignera son candidat en mai et avance la date de son prochain congrès

A l'issue de sa réunion hebdomadaire, le bureau politique du Parti communiste a publié, le mardi 13 janvier, un long communiqué fixant le calendrier des activités du PCF. Il en ressort que le nom du candidat communiste à l'élection présidentielle sera connu en mai. *« Georges Marchais a proposé au nom du secrétariat »* (instance plus restreinte que le bureau politique), précise ce texte, que la conférence nationale devant désigner le candidat ainsi que le vingt-sixième congrès se tiennent *« dans les plus brefs délais »*. Faisant explicitement référence à des articles des statuts du PCF, le bureau politique *« propose au comité central de convoquer la conférence nationale les vendredi 12 et samedi 13 juin, et de rendre publique au mois de mai la proposition de candidature qu'il soumettra à la conférence nationale, afin que les communistes puissent donner leur avis »*.

Le communiqué ajoute que *« le vingt-cinquième congrès ayant eu lieu en février 1985, le vingt-sixième devrait se tenir en février 1988 »*, mais compte tenu de l'échéance présidentielle, *« et afin que le parti et son candidat puissent développer dans les meilleures conditions leur campagne pour des objectifs et une politique démocratiques choisis par les communistes »*, le bureau politique *« propose au comité central de décider que le vingt-sixième congrès aura lieu à la fin de l'année 1987 »*. Une réunion du « parlement communiste » est prévue *« à la rentrée de septembre pour adopter le document préparatoire soumis à la discussion du parti »*.

Une session du comité central se déroulera les lundi 26 et mardi 27 janvier, au cours de laquelle M. Roland Leroy, membre du bureau politique, présentera un rapport sur *« la situation politique et sociale et l'action du parti »*. M. Charles Fiterman, membre du secrétariat du comité central, fera adopter *« une nouvelle déclaration des libertés »* et M. Georges Marchais, secrétaire général, proposera le calendrier ci-dessus.

La première partie du texte adopté par le bureau politique fait également un bilan de la situation politique et sociale de ces dernières semaines. Mettant en évidence la *« puissante lutte revendicative »* engagée par les cheminots et les travailleurs d'autres services publics qui *« ont bénéficié du soutien des autres travailleurs et de la population »*, le communiqué dénonce *« l'intransigeance du pouvoir »* et *« l'arsenal classique du capitalisme »* qui a déchaîné *« la haine de classe des forces réactionnaires »*.

La direction du PCF souligne que *« le gouvernement et le président de la République, les dirigeants du RPR, de l'UDF et du PS prétendent tous, une fois de plus, que l'augmentation des salaires serait génératrice d'inflation et de chômage »* alors que, selon elle, *« c'est le contraire qui est vrai »*. *« Plus que jamais,* affirme-t-elle, *un large rassemblement est indispensable pour faire aboutir des solutions nouvelles, pour une autre politique. »*

La « sainte alliance »

M. Georges Marchais passe à l'offensive. Le calendrier d'activité du PCF le met au centre du dispositif, ce qui, somme toute, est naturel pour un secrétaire général qui donne l'impression de vouloir le rester au prochain congrès et dessine assez clairement les contours de la stratégie qui a, enfin, été adoptée place du Colonel-Fabien. Profitant d'un regain relatif du PCF dans les sondages et d'une remontée de sa propre cote de *popularité*, M. Marchais a *décidé* de profiter du mécontentement social pour remobiliser ses troupes et combattre ce que la direction pourrait baptiser « défaitisme interne », décourageant nombre de militants.

En fixant un calendrier bien ficelé – *« verrouillé »*, dit un dirigeant – jusqu'au printemps 1988, échéance normale de l'élection présidentielle, il laisse peu de place aux états d'âme des « rénovateurs ». *A contrario*, il les contraint à dévoiler plus avant leur propre stratégie, sous peine de se faire « liquider » dans une bataille interne qui, pour eux, n'a guère porté de fruits ni après les élections européennes de 1984, ni après les législatives de 1986.

En avançant la date du congrès – la reculer, comme cela était possible, aurait, probablement, été suicidaire pour la direction, – M. Marchais en fait un rassemblement préélectoral, forcément unitaire, où toute condamnation de la ligne, de la direction du congrès précédent et, implicitement, du choix du candidat à l'élection présidentielle, risquerait d'être qualifiée de *« manœuvre anti-parti »*. Dans ces conditions, il vaut mieux, pour le secrétaire général, que le malaise interne se décante d'ici au mois de mai, quitte, selon un principe léniniste, à ce que le parti se renforce en se purgeant.

Les « rénovateurs » sont, ainsi, au pied du mur. Ils le sont d'autant plus qu'ils auront compris, à l'ordre du jour de la réunion du prochain comité central, fin janvier, qu'un compromis, ayant la forme d'une « sainte alliance », a été réalisé au sein de la direction. Il n'est pas tout à fait innocent, en effet, que M. Charles Fiterman, en qui les « rénovateurs » avaient placé quelque espoir avant le vingt-cinquième congrès, présente l'un des rapports aux côtés de M. Roland Leroy, qui n'a pas la réputation d'être un « mou », et de M. Marchais, que d'aucuns ont classé dans une position centriste. M. André Lajoinie, quatrième mousquetaire, en « réserve du parti », pourrait ainsi apparaître comme « le candidat » sur le nom duquel tout le monde est tombé d'accord... dans la direction.

OLIVIER BIFFAUD.

Avant le congrès du PS

Une contribution inspirée du mouvement étudiant

Mlle Isabelle Thomas est la signataire la plus connue d'une nouvelle contribution préparatoire au congrès du PS (*le Monde* du 14 janvier) remarquée pour ses accents d'extrême gauche et sa liberté de ton à l'égard du discours habituel du PS.

Outre celle qui a été une des figures principales du récent mouvement étudiant, ce texte est signé par M. Julien Dray, animateur de SOS-Racisme.

A leurs côtés figurent plusieurs dissidents de l'ex-CERES, dont des membres du CORIAS, qui s'est constitué quand M. Chevènement a officialisé sa ligne « républicaine ». Cette contribution est aussi signée par des membres du courant A (mitterrandiste), notamment M. Jean-Luc Melenchon, nouveau sénateur de l'Essonne et premier secrétaire fédéral de ce département.

Le texte affirme : *« Ça a craqué aux Philippines et en Haïti, la grande muraille se lézarde, ça bouge à Paris et ça s'étend dans toute l'Europe (...). Aujourd'hui les vieux mondes sont prêts à changer (...). Dans une France que certains croyaient résignée, sinon ralliée au libéralisme, le mouvement étudiant et lycéen a révélé le caractère archaïque et réactionnaire des idées « modernistes ». En faisant reculer le gouvernement, il a réveillé dans d'autres secteurs la volonté d'agir, c'est une chance et un défi pour la gauche (...).*

» Les ripostes aux mesures de la droite peuvent s'inscrire comme autant d'offensives participant à la reconquête du pouvoir à gauche. Le Parti socialiste, qui recueille 80 % des suffrages de gauche, porte la responsabilité d'ouvrir un débouché politique aux luttes sociales. Ce devrait être l'objet du congrès. »

La contribution note que le PS doit être *« le parti des mouvements sociaux »* et juge que *« le souci d'éviter l'accusation de récupération ne doit pas conduire à abandonner toute expression sur le terrain »*. Les militants socialistes doivent *« d'abord être des militants actifs en faveur de l'unité syndicale »* et être *« partie prenante des nouvelles exigences se manifestant dans des structures telles que les assemblées générales »* de travailleurs.

« Il faut faire correspondre majorité sociologique et politique dans le pays, continuent les auteurs du texte. *Il est donc essentiel que nul ne puisse douter de notre détermination. Cela exclut toute alliance avec l'une quelconque des variétés de nos adversaires de droite. Imaginons l'effet sur la jeunesse d'une alliance entre notre parti et le CDS de Monory ! »* Les signataires jugent encore que, en cas de victoire de la gauche en 1988, l'Assemblée nationale devra être dissoute.

« Trop de concessions

Ils pensent que le PS a fait *« trop de concessions de langage et d'idées »* et invitent à renouer *« avec une conception socialiste de la société, plus globale, plus soucieuse des principes qui fondent notre identité »*. Selon le texte, le PS doit dire *« clairement »* que les exigences manifestées par les acteurs des mouvements de l'automne *« induisent un modèle de société qui tourne le dos à la logique du profit »*.

Enfin, la contribution conclut à *« l'actualité »* de la déclaration de principes du PS, notamment celle du paragraphe qui explique dans quelle mesure *« le Parti socialiste est un parti révolutionnaire »* (cette phrase disparaîtra probablement de la future nouvelle version de cette déclaration de principes).

Interrogé le mardi 13 janvier sur la pertinence de cette contribution, lors de la présentation de ses vœux à la presse, M. Lionel Jospin, premier secrétaire du PS, s'est déclaré d'accord avec le terme d'« aiguillon » utilisé, à propos de ce texte, par Mlle Thomas dans *le Quotidien de Paris*. Il a ajouté : *« l'aiguillon n'est ni le cheval ni le cavalier »*, avant de faire savoir qu'il recevra les auteurs de ce texte pour discuter avec eux.

M. Jospin : la fragmentation du tissu social est dangereuse

M. Lionel Jospin, premier secrétaire du PS, qui présentait ses vœux à la presse, le mardi 13 janvier, a jugé que l'année 1987 sera une année *« passionnante »*, mais *« difficile »*, notamment à cause de la situation de l'économie mondiale et en particulier de l'*« état financier des Etats-Unis »*.

M. Jospin a estimé que les réactions de la société à l'application de la politique gouvernementale, à travers les récents mouvements sociaux et étudiants, ont montré que les Français *« n'étaient pas passifs, qu'ils étaient attachés à un certain nombre de valeurs et (...) qu'ils étaient prêts à se battre pour elles »*. M. Jospin affirme que, *« si elle est comprise par le gouvernement »*, cette réaction est *« saine »* et montre que les valeurs *« de solidarité, de justice, de fraternité restent des valeurs actuelles et modernes »*.

Le premier secrétaire du PS a également souligné l'*« estime »* que les Français *« de toutes opinions et pas seulement de gauche portent au président de la République »*. Il s'est félicité que l'image du PS, telle qu'elle se dégage des sondages d'opinion, soit positive, à la différence de tous les autres partis, et que le PS soit ainsi *« le seul qui échappe à la glaciation de l'opinion »*.

Le député de Haute-Garonne a aussi souhaité que *« l'année 1987 n'accentue pas les facteurs de division »* entre les Français et que ceux-ci *« se rassemblent sur un certain nombre de valeurs »*. *« La fragmentation du tissu social,* a-t-il lancé, – *et la mise en cause* [du] *consensus* [sur lequel est bâtie la société française] – *est (...) dangereuse pour le pays, y compris pour sa bataille économique. »* Pour M. Jospin, *« c'est un devoir national de faire en sorte que la position* [de la France] *sur le plan économique s'améliore »*.

Enfin, le premier secrétaire du PS a souhaité que *« le pluralisme des médias soit respecté »*, et il a remarqué à ce propos que *« beaucoup d'évolution (...) inquiètent »* les socialistes.

Finistère : pas de cartes pour les dissidents

BREST
de notre correspondant

Les dissidents brestois du Parti communiste ont-ils été exclus par la fédération départementale de leur parti? Telle est la question qui se pose car ils n'ont pas reçu leurs cartes. *« Nous avons fait la demande début décembre, on nous a dit officieusement qu'on ne recevrait rien »*, constate M. Hervé Cadiou, secrétaire de la section rive droite du PCF à Brest. Les trois sections de Brest (arsenal, nord et rive droite) soutenant M. Louis Aminot, permanent licencié par la fédération départementale, se retrouvent de fait quasiment mises hors du parti. Le dirigeant CGT de la grève des cheminots à Brest n'y a pas échappé. En revanche, des membres de la section Brest centre, qui sont sur la même ligne que la direction, ont reçu leurs cartes. Par ailleurs, la conciliation qui avait amené M. Aminot et la fédération départementale devant les prud'hommes a échoué. Cette juridiction devra maintenant juger sur le fond.

La fédération, à travers le bureau de la section de *Carhaix*, *tente* de couper M. Jean-Pierre Jeudy, « rénovateur », maire de cette ville, de la base du Parti dans la région. Dans une lettre adressée aux militants de la section, le bureau reproche notamment à M. Jeudy d'avoir, *« au nom d'une conception de l'union qui n'est pas celle des communistes, favorisé la mise à l'écart du parti en le plaçant à la remorque du PS »*. – *G. S.*

[Contactée par téléphone, mardi 13 janvier dans l'après-midi, la fédération communiste du Finistère affirmait que cette affaire de cartes était « un mensonge grotesque ». Se retranchant derrière la lecture d'un communiqué destiné aux journaux régionaux qui s'en étaient fait l'écho, M. Patrick Gardet, secrétaire parlementaire de Mme Sylvie Le Roux, député européen, et homme fort de la commission politique parallèle mise en place pour contrer le comité de ville du PCF (*le Monde* des 14 et 15 décembre 1986), refusait toutefois de répondre aux demandes de précision portant notamment sur l'absence de remise de cartes constatée lors de l'« assemblée populaire » annuelle tenue le samedi 10 janvier à Brest, contrairement aux habitudes des années précédentes. – O. B.]

● ***L'Humanité déménage.*** – *L'Humanité* de ce 14 janvier annonce que le quotidien communiste *« va déménager à Saint-Denis »*, dans la proche banlieue parisienne. Le directeur du journal, M. Roland Leroy, l'a annoncé au personnel en lui présentant les vœux de la direction. Ce déménagement se fera, selon *l'Humanité*, *« au plus tard au début de l'année 1989 »*. L'an dernier, M. Leroy avait démenti une information du *Canard enchaîné* selon laquelle l'immeuble du quotidien, rue du Faubourg-Poissonnière à Paris, était en vente.

Politique

Le bicentenaire de la Constitution des Etats-Unis et les institutions françaises

Proche et lointain Nouveau Monde

L'heure des bilans comparatifs peut-elle sonner en même temps que celle des commémorations ?

Réponse affirmative, en l'occurrence, pour l'Association française d'études américaines qui organisait le vendredi 9 et le samedi 10 janvier au Sénat, en présence de nombreux historiens, juristes et spécialistes de sciences politiques, un colloque consacré au bicentenaire de la Constitution des Etats-Unis.

Et pourtant... D'un côté de l'Atlantique, une loi fondamentale inébranlable après deux siècles. La Constitution qui a vu le jour le 17 décembre 1787 à Philadelphie est en effet toujours en vigueur. Tout au plus a-t-elle été de temps à autre modifiée par vingt-six amendements, à partir de 1791, sans altération véritable de sa structure.

De l'autre, un pays « chahuté » par l'histoire qui en est depuis 1791 à sa quinzième Constitution, qui a connu après la Révolution cinq républiques, entrecoupées par deux empires et des retours périodiques à la royauté, sans parler de la sinistre parenthèse de Vichy.

Sacralisation

Alors, pourquoi célébrer le deuxième centenaire de la Constitution américaine l'œil fixé sur l'évolution et l'état présent des institutions françaises, quand le premier centenaire, en 1887, ne suscita qu'un silence presque absolu de la jeune IIIe République ? Au fond, une *« révolution des mentalités »* – l'expression est de l'historien Pierre Nora – récemment accomplie en France explique ce changement.

Cette révolution, selon M. Nora, a deux causes : *« L'exténuation récente de l'idée révolutionnaire sous sa double incarnation marxiste et jacobine* et *« l'enracinement récent de la Constitution gaullienne »*.

La lente substitution à l' *« axe »* qui relie par-dessus les années Jean-Jacques Rousseau à Jean-Paul Sartre d'un autre axe qui mène, lui, de Montesquieu à Raymond Aron, l'émergence d'un *« constitutionnalisme »* à la française inattendu dans un pays qui avait fait jusqu'alors peu de cas de ses nombreuses lois suprêmes : il n'en a pas fallu moins, au dire de M. Nora, pour provoquer le plus imprévisible des rapprochements.

Il a lieu cependant, et s'accélère presque sous nos yeux – coexistence politique entre MM. Mitterrand et Chirac oblige – car ce qui en France demeure pour l'instant exceptionnel est, en d'autres termes, courant aux Etats-Unis. Et la vie publique de l'Hexagone, agitée de débats à répétition sur l'usage ou l'abus de l'article 49-3 de la Constitution ou traversée d'interrogations récurrentes sur les droits et pouvoirs respectifs du chef de l'Etat et du premier ministre, se découvre soudain plus proche, beaucoup plus proche des Etats-Unis où la sacralisation du fait constitutionnel est depuis longtemps si forte.

Comment en est-on arrivé là en France ? Si l'on peut parler d'*« influence constitutionnelle des Etats-Unis sur la France »*, a suggéré M. Jean-Louis Quermonne (Institut d'études politiques de Paris), c'est moins *« vers les textes constitutionnels originaux de 1958 et de 1962 qu'il conviendra de porter le regard que sur l'évolution coutumière de la Ve République telle qu'elle se déroule depuis maintenant vingt-huit ans »*.

C'est dire que le rôle et les intentions du général de Gaulle lui-même, plusieurs fois évoqués ou invoqués au cours de ce colloque, sont assez incertains dans ce lent mouvement vers l'horizon institutionnel américain. Mme Odile Rudelle (CNRS et Fondation nationale des sciences politiques) a cité une lettre de 1948 au général de Bénouville, écrite *« à destination de nos amis américains »*, dans laquelle l'ancien chef de la France libre *« préconise (...) une organisation des pouvoirs qui tiendrait largement compte de l'exemple fourni par la Constitution des Etats-Unis d'Amérique »*.

Mais dix ans plus tard (témoignage de M. Nicolas Wahl), de Gaulle croit, ou affecte de croire, que les présidents américains sont prisonniers des intérêts des deux grands partis qui les portent alternativement au pouvoir. Et, selon M. Raymond Janot qui fut associé de près à l'élaboration de la Constitution de 1958, l'exemple américain ne fournit à l'époque qu'une référence assez lointaine aux experts qui travaillaient sur le projet ; référence sans écho auprès du général de Gaulle lui-même ou de M. Michel Debré.

Dans sa célèbre conférence de presse du 31 janvier 1964, le fondateur de la Ve République revenait sur le sujet à sa manière inimitable : *« D'autres, faisant contre mauvaise fortune bon cœur, font profession d'accepter l'existence d'un chef de l'Etat qui en soit un, mais à la condition que le Parlement soit de son côté érigé en citadelle inexpugnable où les partis retrouveraient leur empire et leur sûreté. Cela témoigne d'une préférence, assez nouvelle de leur part, en faveur d'un régime qualifié de* « présidentiel » *et qui serait analogue à celui des Etats-Unis. (...) On ne saurait méconnaître qu'une Constitution de cette sorte a pu, jusqu'à présent, fonctionner cahin-caha aux Etats-Unis... »*

« Faible impact » et en même temps *« influence latente »* (M. Quermonne) du modèle institutionnel américain sur la réalité française : le contrôle de constitutionnalité des lois est peut-être l'exemple le plus éloquent de ce paradoxe. Ce contrôle est récent en France : le Conseil constitutionnel, création de la Ve République, n'y entre de plain-pied qu'à partir de 1970-1971. Il est au contraire très ancien aux Etats-Unis (on peut le faire remonter à la célèbre décision de la Cour suprême Marbury contre Madison en 1803) et radicalement différent puisque n'importe quel citoyen peut, devant n'importe quel tribunal, tenter de faire admettre l'inconstitutionnalité d'une loi.

L'abstrait et le concret

Au niveau supérieur, la Cour suprême interprète la Constitution et censure éventuellement les lois *a posteriori* et en tranchant des cas on ne peut plus concrets. A l'inverse, le Conseil constitutionnel intervient en France *a priori* et inscrit sa décision – M. Georges Vedel, l'un de ses membres, l'a rappelé – dans la généralité abstraite de l'ensemble des situations possibles.

Enfin, il faut mentionner un double lien mythique mais puissant entre la Cour suprême et le Conseil constitutionnel. Tantôt la première sert d'épouvantail pour brandir le spectre du *« gouvernement des juges »* en France. Tantôt, le Conseil constitutionnel est au fil des polémiques et au gré des positionnements politiques comparé à son détriment à la « véritable » et puissante Cour suprême dont il ne serait que la pusillanime version affaiblie.

S'il est exact que le Conseil constitutionnel a pris dans les institutions françaises une place éminente qui peut faire songer (mais on ne saurait dire plus) à celle qu'occupe la Cour suprême dans le système américain, les autre acteurs décisifs du système, d'un bord à l'autre de l'Atlantique aussi bien que dans leurs relations mutuelles dans chaque pays, peuvent-ils être comparés ?

La France ne connaît pas – ou plus de la même manière après de Gaulle – le paradoxe de cette *« présidence impériale »* décrite il y a une vingtaine d'années par M. Arthur Schlesinger Jr qui en relatait au Sénat les derniers avatars. Cette présidence impériale est *« essentiellement la création de la politique étrangère »* mais son exercice, si l'on songe à M. Reagan ou à chacun de ses quatre prédécesseurs, donne plus de résultats contestables ou pitoyables que réellement « impériaux ». Et si elle a conduit à de nombreux empiètements sur les prérogatives théoriques du Congrès, ce dernier n'a jamais dit son dernier mot : la stricte séparation des pouvoirs ne saurait aux Etats-Unis être malmenée jusqu'au bout.

La concurrence des pouvoirs

Quant à la concurrence des pouvoirs, elle oppose précisément aux Etats-Unis le président et le Congrès, comme l'a souligné M. Dominique Rousseau (université de Montpellier), alors qu'en France elle met face à face le chef de l'Etat et « son », ou dans la configuration différente de la cohabitation, « le » premier ministre.

Président et Congrès accaparent donc seuls la scène outre-Atlantique. Président, gouvernement et Parlement la peuplent différemment en France, tissant des complémentarités ou des antagonismes spécifiques. En sorte que l'aspect concurrentiel des deux systèmes est à la fois trait commun et élément distinctif.

M. Olivier Duhamel (université de Paris-X Nanterre) pouvait bien en conclusion reformuler le catalogue de ces divers traits de convergence que l'analyse comparative permet de déceler et qui peuvent autoriser à prendre *« le contre-pied de l'idée largement dominante de l'opposition radicale entre la France et les Etats-Unis »*. Mais il lui fallait aussi convenir que l'*« incontournable fédéralisme »* des Etats-Unis, même corrigé par une longue œuvre de croissance de l'Etat fédéral au détriment des Etats de l'Union, laisse subsister une différence radicale et lourde d'implications avec la France, décentralisée ou pas.

Différence multiforme entre les deux grandes démocraties, qui ne date pas d'aujourd'hui. Lazare Carnot, a rappelé Mme Rudelle, avait rêvé – et ce ne fut pas sans écho dans la suite de l'histoire de la France – que Bonaparte saurait devenir un autre Washington. Ce n'était qu'un rêve. Et le constater, c'est encore tracer cette invisible et ample frontière qui sépare la vieille France du Nouveau Monde, tout en signifiant la perméabilité de cette frontière.

MICHEL KAJMAN.

L'homme malade de l'Europe

(Suite de la première page.)

N'est pas équilibriste qui veut ! M. Mitterrand, en revanche, a fait une brillante démonstration. Soutenir à la fois les grévistes (dans leurs revendications) et le gouvernement (dans sa lutte contre l'inflation) relève moins des nécessités de la fonction arbitrale que du savoir-faire présidentiel. Celui-ci, si brillant soit-il, trouverait cependant sa limite dans un trop grand affaiblissement du premier ministre : M. Mitterrand a besoin d'une rivalité âpre, d'une partie durement disputée à droite, et non d'un boulevard qui s'ouvre devant les pieds de M. Barre.

Car le vainqueur, s'il y en a un, n'est autre que le député du Rhône, celui qui sait *« partir à point »*. Ni démagogie ni fermeture : les circonstances lui commandaient de tenir un rôle simple : son « Heure de vérité », sur Antenne 2, lui a permis de parler le langage du dialogue qui convient à une majorité de Français.

Comme lui, le PCF, redevenu protestataire, peut espérer quelques gains qui aillent au-delà des quelques points déjà gagnés, depuis le 16 mars, dans les consultations locales. Mais seul M. Barre a pu réellement – par la recherche d'une attitude tactique appropriée plus que par l'énoncé d'une solution aux problèmes de notre société – faire impression.

M. Barre a été servi, il est vrai, par l'irruption de cette société dans le jeu subtil de la cohabitation. La brutale remise en cause des règles du jeu qui s'est ensuivie a conduit chacun, président et premier ministre, à l'exercice de la dissuasion, le porte-parole de M. Chirac allant jusqu'à évoquer ouvertement l'hypothèse d'un « clash ». Surtout, la quête accélérée d'un positionnement personnel dans l'opinion a pris le pas sur la recherche d'une solution aux problèmes du pays.

Or ces problèmes demeurent : la modernisation de la société est en panne, et la démocratie, comme dirait M. Fabius, *« marche sur la tête »*.

Mouvement étudiant ou grève des cheminots et des électriciens : le retour à la normale n'a rien résolu. La question de savoir comment faire participer un grand service public (que ce soit l'Université ou la SNCF) à la modernisation du pays, comment lui insuffler dynamisme et pourquoi pas compétitivité, reste ouverte. La gauche, pourtant adepte de l'économie mixte, c'est-à-dire d'un Etat moteur de la modernisation, avait tardé, par prudence électorale, à amorcer le début d'une réflexion sur ce sujet. La droite, par aveuglement, a tout bloqué et reculé le moment des réformes nécessaires.

Ce retard des uns s'ajoutant au recul des autres, l'addition risque d'être lourde. D'autant que les institutions... disjonctent.

La distance s'accroît, en effet, dans la relation entre la politique et la société, les discours et les besoins, les décisions et les aspirations, les nouvelles façons de vivre et les conditions de travail, etc. Pis : les corps intermédiaires – à commencer par le Parlement à coups de 49-3 – dépérissent sous la pression conjuguée du pouvoir et de la base, sans qu'à cette destructuration de l'encadrement social corresponde l'émergence d'une structure neuve.

L'alchimie vertueuse

Bref, une fois encore, la France cherche désespérément l'alchimie vertueuse – paix sociale + performances économiques – qui fait la force de notre voisin et partenaire allemand. Et la France, de nouveau, souffre fortement de la comparaison avec celui-ci. S'il est vrai que l'alternative est pour nous entre la construction européenne et le déclin, s'il est non moins vrai que cette construction continue de reposer sur le couple franco-allemand, comment ne pas s'alarmer de l'état de ce couple de plus en plus inégal ?

On ne peut durablement prétendre montrer la voie le matin et quémander l'après-midi une réévaluation de la monnaie allemande.

Au fond, M. Chirac et la droite avec lui ont eu le tort, par idéologie, nécessités électorales ou sectarisme, de dévaluer le bilan de leurs prédécesseurs. La paix sociale ? C'était bien commode. Consolider un consensus désinflation – réévaluation du franc plutôt que revenir aux facilités (acceptées depuis la Libération jusqu'en 1983) du cycle inflation-dévaluation ? C'était le gage de la *« stabilisation »* saluée récemment par M. Barre lui-même, mais qui supposait, pour réussir et pour éviter de n'être qu'une simple rémission, la poursuite de la révolution culturelle engagée par les socialistes et autre chose qu'une gestion électorale en trompe l'œil.

Au lieu de quoi, on nous a proposé des scénarios politiciens de sortie de crise. Certains ont même évoqué une *« autodissolution »* de l'Assemblée ! Au lieu de quoi on a envisagé une resucée des scénarios d'il y a dix-neuf ans. Comme si l'on s'évertuait à retrouver des clés – celles de la compréhension d'une société – que l'on a manifestement perdues.

Tel n'est pas encore pris qui croyait prendre, pourrait dire Raymond de La Fontaine. Mais on n'en est pas loin.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

● **M. Madelin : *« le chat, la belette et le petit lapin »*.** – Empruntant à son tour aux fables de La Fontaine, M. Alain Madelin, invité le lundi 12 janvier de l'émission « Face au public » sur France-Inter, a comparé la course à l'Elysée à l'histoire *« du chat, de la belette et du petit lapin »*. Il faut, a commenté le délégué général du Parti républicain, que *« le lièvre et la tortue n'oublient pas qu'il existe quelque part un chat qui peut les croquer. Il ne faut pas que le lièvre joue contre la tortue et que la tortue joue contre le lièvre parce que la tortue aura besoin du lièvre au second tour et inversement »*. Le ministre de l'industrie a estimé que *« la réduction à cinq ans du mandat présidentiel serait l'occasion d'un bon débat démocratique sur le pouvoir, sur le rôle et les pouvoirs du président de la République »*.

En Nouvelle-Calédonie

Le RPCR raidit son attitude sur la composition du corps électoral

NOUMÉA
de notre correspondant

L'incertitude reste entière en Nouvelle-Calédonie sur la composition du corps électoral qui sera appelé à participer l'été prochain au référendum d'autodétermination. Après avoir proposé, le mois dernier le *« délai de résidence de trois ans »* comme condition pour obtenir le droit de vote, le Rassemblement pour la Calédonie dans la République (RPCR) pourrait finalement revenir sur cette *« concession »* et *« s'en tenir à la Constitution »*, à savoir un délai de résidence de six mois.

Le président du mouvement anti-indépendantiste, M. Jacques Lafleur, député RPR, l'a suggéré, le mercredi 14 janvier à Bouloupari (région du Centre), en expliquant : *« Si le FLNKS ne veut pas discuter, je ne vois pas comment, moi, je leur ferais des concessions ; ce serait des concessions dans le vide »*. Toute la question est donc maintenant de savoir si le ministre des DOM-TOM, M. Bernard Pons, s'en tiendra à la première proposition du RPCR ou s'il se rangera à l'avis de M. Lafleur.

Les nouvelles orientations prises sur le territoire en matière de régionalisation et d'aménagement foncier ont démontré que le souci du ministère des DOM-TOM n'était plus de ménager les indépendantistes. Toutefois, si le gouvernement maintenait le geste du *« délai de résidence de trois ans »*, le RPCR, indique-t-on dans l'entourage de M. Lafleur, n'y verrait pas d'inconvénient majeur. Il est vrai que cette légère restriction du corps électoral n'aurait guère d'effet sur le rapport des forces politiques.

FRÉDÉRIC BOBIN.

L'expulsion du consul général d'Australie à Nouméa

Canberra « attend toujours » des explications de Paris

SYDNEY
de notre correspondant

« Nous attendons toujours que le gouvernement français nous explique la raison de son comportement à l'égard de M. Dauth », a déclaré, mardi 13 janvier, à Canberra, un porte-parole du ministère australien des affaires étrangères. Canberra estime, en effet, que l'octroi de fonds gouvernementaux à des groupes séparatistes canaques par l'ancien consul général d'Australie à Nouméa n'est pas une raison valable pour l'expulsion de M. Dauth *(le Monde* du 13 janvier).

Interrogé par la presse australienne à Nouméa, il a reconnu avoir fourni de l'aide financière à des groupes indépendantistes en Nouvelle-Calédonie ; 7 000 dollars australiens (environ 30 000 F) auraient servi à financer un service d'autobus scolaires dans le nord de l'île, 4 600 dollars australiens (20 000 F) auraient été octroyés à un centre culturel mélanésien et une organisation catholique locale aurait reçu du gouvernement australien 1 200 dollars (soit quelque 5 000 F) pour aider au secours d'une *« île française voisine après le passage du cyclone »*.

Selon M. Dauth, il est courant, en Nouvelle-Calédonie comme dans d'autres pays du Pacifique sud où les Australiens ont une mission consulaire, de « détourner » ainsi des fonds, qui entrent dans le cadre du budget d'aide à l'étranger, pour financer des *« projets culturels et des microprojets de développement »*.

« Nous le faisons à Nouméa depuis plusieurs années, a déclaré, mardi, M. Dauth, *et, chaque fois, nous en avons tenu les autorités françaises pleinement informées. Nous ne faisons rien de secret là-bas ; ce serait de toute manière impossible. »*

S. C.

A la Guadeloupe

L'affichage des photos des indépendantistes recherchés provoque un tollé

POINTE-A-PITRE
de notre correspondant

La quatrième affiche de « recherche contre récompense » émanant du ministère de l'intérieur, après celle des membres du clan Abdallah, celle des chefs présumés du groupe Action directe et celle des deux femmes soupçonnées d'avoir assassiné Georges Besse, concerne sept militants indépendantistes guadeloupéens dont Luc Reinette, chef présumé de l'Alliance révolutionnaire caraïbe (ARC), organisation clandestine officiellement dissoute depuis avril 1984.

Outre Luc Reinette, les affiches diffusées dans les lieux publics de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane et invitant la population à fournir au SRPJ de la Guadeloupe des renseignements moyennant « forte récompense », présentent les portraits de ses trois compagnons d'évasion ainsi que ceux de Max Céleste (militant du mouvement trotskiste Combat ouvrier), Marcel Louis-Sydney et Henry Bernard (inculpé depuis 1984 d'attentats et de complot contre la sûreté de l'Etat et l'intégrité du territoire).

Unanimement, depuis l'annonce de la diffusion de cette affiche (nommée l'« affiche verte » par la population du fait du cerclage en vert des personnes recherchées), la classe politique locale a condamné ce procédé. M. Dominique Larifla, président socialiste du conseil général de la Guadeloupe, a notamment déclaré : *« Un Etat de droit ne doit pas se confondre avec un Etat policier et on ne doit pas non plus susciter chez des Guadeloupéens l'idée d'aliénation rémunérée : c'est une honte, une atteinte à la dignité du peuple guadeloupéen et ceux qui ont pris l'initiative d'une telle mesure montrent, une fois de plus, qu'ils n'ont rien compris au problème guadeloupéen. »*

M. Jean Girard, maire apparenté communiste de Grand-Bourg, membre des deux assemblées locales, a estimé pour sa part que, *« en dehors de toute appartenance politique, (...) les élus guadeloupéens se doivent d'avoir une attitude concertée et unanime face à cette agression »*.

M. Philippe Chaulet, conseiller régional de la droite départementaliste, proche du RPR, s'est élevé *« contre cette histoire d'affiche et de délation (...). C'est mal connaître l'esprit des Guadeloupéens que de penser que les Guadeloupéens vont trahir un frère, fût-il un hors-la-loi »*, a-t-il dit.

M. Daniel Beaubrun, secrétaire fédéral du RPR, a estimé : *« Ce n'est pas dans la tradition de la Guadeloupe que d'afficher de telles choses. »*

A la Martinique, où ces affiches sont également diffusées, le Mouvement indépendantiste martiniquais parle d'*« appel à la délation »* et de *« provocation attentatoire à la dignité des nations guadeloupéenne, guyanaise et martiniquaise »*. Le MIM ajoute que *« ce nouveau coup est la marque d'un mépris raciste du colonialisme français envers nos peuples »*. Le MIM parle également de *« salaire de la honte »* et met *« en garde le peuple martiniquais qui faillirait s'il portait assistance aux forces répressives »*.

Le Parti communiste martiniquais (PCM) parle enfin de *« tentative de corruption »*, *« élève une vigoureuse protestation contre de telles pratiques qui rappellent certaines méthodes de l'occupant nazi »*.

Selon certaines sources locales, la fabrication de cette affiche aurait donné lieu à plusieurs réunions de travail au cours desquelles le ministre des DOM-TOM, M. Bernard Pons, aurait émis un avis défavorable à ce projet que tout le monde considère donc comme une provocation, y compris les milieux policiers.

ANDRÉ LÉGER.

هكذا من الأصل

JUSTICE

Le CCFD poursuit en diffamation « le Figaro-Magazine »

Le procès de la charité

« Monseigneur, le tribunal est laïc et je vais être obligée de vous appeler Monsieur.

– Vous pourriez aussi m'appeler « mon frère »... »

Cet assaut de courtoisie entre Mme Jacqueline Clavery, présidente de la dix-septième chambre du tribunal de grande instance de Paris, et Mgr Grégoire Haddad, ancien évêque grec-catholique de Beyrouth, témoigne du caractère tout à fait inédit de l'audience qui a eu lieu, le mardi 13 janvier.

Deux évêques et un prêtre à la barre ; des prévenus et des avocats, confessant chacun leur bonne foi chrétienne, il fallait se pincer pour ne pas se croire transporté à Rome au tribunal de la rote.

Bouc émissaire habituel des traditionalistes et de la presse de droite, le CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le développement) a fait preuve d'audace en traduisant devant la justice, pour diffamation, M. Jean-Pierre Moreau, auteur d'un pamphlet contre le CCFD (*« l'Eglise et la subversion »*), l'Union nationale interuniversitaire (UNI), syndicat de droite qui l'a édité, et le *Figaro-Magazine*, qui l'a reproduit.

Et comme l'enjeu de ce procès était hautement symbolique – l'argent des catholiques de France au tiers-monde est-il ou non détourné à des fins politiques ? – le CCFD n'a pas fait dans le détail. Il a fait défiler des témoins de Pologne et du tiers-monde, une coopérante de Namibie, un évêque libanais, un missionnaire italien en Ouganda. Il a enfin obtenu la caution de l'épiscopat français, qui avait délégué à la barre Mgr André Fauchet, évêque de Troyes, président de la commission Justice et Paix.

Un personnage que cet évêque, qui a les pieds dans la glèbe, le visage costaud, rougeaud et la langue des paysans de sa Bretagne natale et qui, à travers le monde, est devenu l'ambassadeur itinérant de l'épiscopat français.

Il s'était bien promis de ne pas sortir de son rôle de témoin parlant de l'action des catholiques aux Philippines. Mais titillé par la défense, il s'est échauffé, citant Helder Camara : *« Si je donne à manger à quelqu'un, on me traite de saint. Si je pose la question : pourquoi a-t-il faim ? on me traite de communiste. »*

Et se tournant vers le prévenu (un fidèle de son diocèse de Troyes !), il explose : *« C'est quand même malheureux de dire tant de calomnies. Dans votre livre, on parle d'idéologie, jamais des pauvres. Le socialisme n'est pas un péché ! »* Et péremptoire : *« Quand on ne fait rien, on n'a jamais les mains sales. »*

Me Hervé Crea, avocat du recteur Yves Durand, ancien vice-président de l'UNI, prévenu dans cette affaire, sort un exemplaire de *l'Humanité* datant de l'année 1974 et reproduisant une interview de Mgr Fauchet.

– Mais vous faites du roman, s'exclame à nouveau l'évêque de Troyes.

– On fait le procès du témoin, renchérit Me Jean-Pierre Mignard, avocat du CCFD.

Alphabétisation ? Non, « conscientisation »

– Je ne me permettrais jamais de faire le procès d'un évêque, répond, avec une onction de chanoine, l'avocat défenseur d'un livre qui traite prêtres et évêques de *« commissaires du peuple »*.

Et quand il est invité à s'expliquer sur des divergences survenues entre la hiérarchie et le CCFD, Mgr Fauchet réplique encore : *« Il ne faut pas prendre les évêques pour des minus. Ils n'ont jamais renié leur patronage au CCFD. »*

Les accusés étant dans l'incapacité de démontrer le détournement politique des aides du CCFD à la Namibie, au Nicaragua, à Cuba et ailleurs, le débat a tourné sur l'engagement de l'Eglise dans les pays pauvres.

Quand elle apprend à lire à des paysans du Brésil, fait-elle de l'alphabétisation ? Non, elle fait de la *« conscientisation »*, répond le recteur Durand, actuel conseiller du premier ministre à Matignon sur les questions d'université et de recherche. Il voit de la *« subversion »* partout, dans l'Eglise, mais aussi dans l'armée, dans les syndicats, dans l'éducation, y compris dans la littérature enfantine et... la justice. La collection d'ouvrages qu'il a ouverte à l'UNI était précisément destinée à combattre ces formes d'infiltration marxiste.

Que le Comité catholique contre *la faim et pour le développement* serait beau s'il était seulement contre la faim et pas pour le développement ! Le système de défense, notamment de Me Jean-Marc Varaud, s'appuie tour à tour sur deux arguments, presque contradictoires : d'une part, le CCFD cache à ses généreux donateurs la destination de leurs fonds et soutient en parfaite connaissance de cause les mouvements de libération dans le tiers-monde ; d'autre part, composé de braves gens, il agit pour la bonne cause, mais en aidant aveuglément les pauvres, il est manipulé par des organisations marxistes et fait le jeu des régimes totalitaires.

Bref, *« nous sommes des escrocs ou bien des imbéciles »*, réplique l'avocat de la partie civile, Me Mignard, Fait-on le procès d'une organisation humanitaire ? Ou bien celui d'une Eglise ? Celle qui a fait *« le choix prioritaire pour les pauvres »*.

« En fait, vous n'avez jamais supporté le concile Vatican II, poursuit Me Mignard, invoquant la doctrine sociale de l'Eglise et citant les encycliques. *Et comme vous ne voulez pas rompre avec la hiérarchie catholique, vous vous attaquez à ses maillons faibles. Vous voulez ruiner l'Eglise conciliaire en frappant – à la caisse – les institutions qu'elle s'est données. »*

Puis l'audience a dérapé. Du procès de l'Eglise, on est passé à celui de l'aide alimentaire aux pays sous-développés et au *« business de la charité »*. On a même entendu le substitut du procureur de la République, Me Philippe Bilger, citer dans son réquisitoire les arguments d'André Glucksman et de Médecins sans frontières sur le détournement, par la junte éthiopienne, des fonds recueillis par toutes les organisations humanitaires, reprochant au CCFD de n'avoir rien dénoncé s'agissant d'un régime proche de Moscou... *« Vous vous conduisez comme le quatrième avocat de la défense »*, a répondu Me Mignard.

Jugement le 10 février.

HENRI TINCQ.

Poursuivi pour « abstention volontaire d'assistance à personnes en danger »

Un médecin est relaxé en appel

Le jugement du tribunal correctionnel de Besançon relaxant le docteur *Gisèle Ravaud*, soixante-quatre ans, ex-responsable d'un service de soins pour enfants autistes et psychotiques à l'hôpital de Novillars (Doubs), a été confirmé par la cour d'appel, mardi 13 janvier.

Le docteur Ravaud était poursuivi pour *« privation habituelle de soins et d'aliments à mineurs de moins de quinze ans »* et d'*« abstention volontaire d'assistance à personnes en danger »*.

C'est la partie civile, représentant une association de protection de l'enfance, qui avait fait appel du jugement de première instance prononcé en février 1986 (*le Monde* daté 16-17 février 1986).

Selon le dossier d'instruction, les locaux du service dont le docteur Ravaud était responsable étaient *« malpropres, souillés, couverts de graffitis, parfois d'excréments »* et les enfants et adolescents qui y vivaient étaient en permanence *« agglutinés et confinés dans un couloir surchauffé et clos, à demi-nus dans les déjections »*.

En première instance, le procureur de la République, qui avait requis un non-lieu, avait estimé que *« tout ne doit pas être pénalisé »*. Devant la cour d'appel, le substitut avait demandé une peine d'amende. Dans son arrêt de relaxe, la cour estime cependant que, *« si les pièces de la procédure établissent que Gisèle Ravaud a gravement manqué à ses devoirs de chef de service (...) en tolérant que les occupants soient soumis à des conditions de vie détestables (...), elles ne démontrent pas, cependant, que le docteur Ravaud se soit volontairement abstenu d'assurer aux malades l'hygiène minimale indispensable »*.

Le « vrai faux » passeport de M. Chalier et le secret défense

Une question de M. Roland Dumas au ministre de la justice

Dans une question écrite, M. Roland Dumas, député (PS) de la Dordogne, appelle l'attention du ministre de la justice sur le secretdéfense qui a été opposé par M. Bernard Gérard, directeur de la DST, au juge d'instruction chargé de l'affaire du Carrefour du développement à propos du « vrai-faux » passeport fourni à M. Yves Chalier.

M. Dumas rappelle à ce propos que, par une décision du 31 mai 1975, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, dans la procédure dite des micros du *Canard Enchaîné*, a posé les principes suivants :

« 1. – *Seul le juge d'instruction a compétence dans sa recherche de la vérité pour apprécier l'opportunité de tenir compte ou non de l'avis donné par l'administration évoquant le secret-défense ;*

» 2. – *Les fonctionnaires de la DST peuvent être entendus, voire confrontés à des témoins dans le cabinet du juge d'instruction, malgré l'opposition du ministre de l'Intérieur transmise à l'époque par M. Pandraud, alors directeur général de la Sûreté nationale.* »

En conséquence, M. Dumas invite le garde des sceaux à lui faire savoir s'il entend demander au procureur de la République de Paris de prendre des réquisitions écrites, conformément à cette jurisprudence de la cour d'appel de Paris.

● L'avocat de M. Yves Chalier fait appel de l'ordonnance de rejet de mise en liberté de son client. – Me Grégoire Triet, avocat de M. Chalier, ancien chef de cabinet de M. Christian Nucci, a fait appel, le mardi 13 janvier, de l'ordonnance de M. Jean-Pierre Michau, le magistrat chargé du dossier du Carrefour du développement, rejetant la demande de mise en liberté de M. Chalier.

Une mise au point de M. Thierry Roussel après son inculpation

M. Thierry Roussel, inculpé de « banqueroute par détournements d'actif social avec abus de biens sociaux et faux en écritures de commerce » (*le Monde* du 14 janvier) a fait une courte mise au point après la publication de *« différents articles* [le] *mettant en cause »*. En voici le texte :

« J'ai porté plainte, écrit M. Roussel, *pour tentative d'extorsion de fonds en juillet 1985 ; les personnes inculpées dans cette affaire communiquent de fausses informations à la presse. La société SEAL BATICLUB, dans laquelle j'ai investi et perdu 30 millions de francs, ne m'a jamais versé de commissions à l'étranger. »*

APRÈS LE « DOSSIER DE L'ÉCRAN »
« DISPOSER DE SA VIE »

l'A.D.M.D. s'adresse au corps médical

Docteur,

Les quinze mille adhérents de notre Association nationale aiment la vie. C'est pourquoi ils sont soucieux de sa qualité physique et intellectuelle, et cela jusqu'à l'inéluctable dénouement.

De tous âges, venus de tous les horizons philosophiques et sociaux, ils ont souscrit en pleine conscience à une « déclaration de volonté de mourir dans la dignité ». Celle-ci est toujours révocable. Cette liberté de choix est fondamentale. Nul n'a le droit de la confisquer.

Nos membres veulent, à l'ultime instant, qu'ils soient ou non privés de lucidité par suite de maladie, d'accident ou d'extrême vieillesse, ne pas être maintenus dans une situation qu'ils jugent dégradante.

Lorsque les traitements mis en œuvre n'ont plus de chance réelle de rétablir les facultés susceptibles de satisfaire « la vie voulue », ils souhaitent que l'on s'abstienne de prolonger contre leur gré, par des techniques artificielles, une existence désormais inacceptable.

Nos adhérents désirent bénéficier du développement des soins palliatifs et de l'apaisement de la douleur que procurent certains remèdes, hâteraient-ils leur mort. Ils souhaitent également parvenir, grâce à l'assistance compréhensive des médecins traitants, à une délivrance douce.

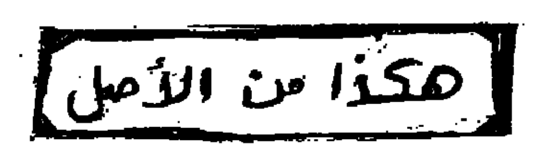
A l'évidence, les membres de notre Association comprennent et respectent la clause de conscience qui pourrait leur être éventuellement opposée. Toutefois, ils adjurent les soignants, qu'ils partagent ou non leur sentiment, de les écouter, de les aider et donc de respecter leur volonté de « mourir dans la dignité ».

En ma qualité de président de l'A.D.M.D., je me devais de vous rappeler les buts et l'action de notre Association, encouragée par les exemples législatifs, notamment des Pays-Bas et de la plupart des Etats des U.S.A.

Veuillez agréer, Docteur, l'assurance de ma considération distinguée.

Henri CAILLAVET
président de l'A.D.M.D.,
membre honoraire du Parlement,
ancien ministre.

Pour tous renseignements : **ASSOCIATION POUR LE DROIT DE MOURIR DANS LA DIGNITÉ - A.D.M.D.**
103, rue La Fayette, 75010 Paris - Tél. : 42-85-12-22



Société

JUSTICE

Au tribunal de Paris

M. Jean-Maurice Demarquet est condamné pour injures envers M. Jean-Marie Le Pen

Prévenu du délit d'injure publique envers M. Jean-Marie Le Pen, M. Jean-Maurice Demarquet a été condamné, mardi 13 janvier, à 2 000 francs d'amende et à payer, en outre, au président du Front national, partie civile, 3 000 francs de dommages-intérêts. Ce jugement, rendu par la dix-septième chambre du tribunal de Paris sous la présidence de M[me] Jacqueline Clavery, avait pour origine un propos tenu le 17 octobre 1985 à l'émission d'Europe 1, « Parlons vrai », produite et animée par M. Gérard Carreyrou, lui-même poursuivi comme auteur principal, l'interview n'ayant pas été diffusée en direct, mais enregistrée la veille, après que M. Jean-Marie Le Pen eut été lui-même l'invité de « L'heure de vérité » à Antenne 2.

C'est dans ces conditions que M. Demarquet, à qui M. Carreyrou demandait les raisons de sa rupture avec M. Le Pen, et cela au lendemain d'accusations portées par l'ancien ami du président du Front national contre ce dernier à propos de la mort, en 1976, de Hubert Lambert, avait répondu : *« Je n'ai jamais pu faire allégeance publique à ce gros tas de merde. »*

M. Demarquet, défendu par M[e] Albert Vignoles, avait, pour justifier son propos, fait valoir que l'emploi d'une expression comme *« tas de merde »* est aujourd'hui chose banale, mais il plaidait surtout qu'il ne faisait, en disant cela, que *répondre à M. Le Pen, qui, lui-même*, à « L'heure de vérité », l'avait qualifié de *« vieux chien galeux plein de puces »*.

Le tribunal a écarté ces subtils arguments : *« L'expression « gros tas de merde » appliquée à la personne de Jean-Marie Le Pen*, déclare-t-il d'abord, *vise à le déprécier. Il est considéré comme un être méprisable. Il est rabaissé publiquement. »* Ensuite, le tribunal répond que l'injure ainsi proférée *« ne peut être confondue avec l'exercice d'un droit de réponse »*. De plus, en invoquant seulement à l'audience l'excuse de la provocation, M. Demarquet et son avocat n'ont pas permis au tribunal d'en contrôler la réalité.

« Sans doute a-t-il été affirmé que M. Le Pen avait lui-même tenu envers M. Demarquet des propos outrageants, mais cette affirmation, ajoute le jugement, *n'est assortie d'aucune preuve. Or l'affaire ayant donné lieu à une instruction ouverte dès le 14 octobre 1985, la défense disposait d'un laps de temps suffisant pour démontrer cette excuse absolutoire dont elle a fait état seulement à l'audience. »*

On notera que M. Carreyrou est, lui aussi, déclaré coupable en tant qu'acteur principal et condamné aux mêmes peines que M. Demarquet, l'émission ayant été enregistrée et non diffusée en direct. Pour le tribunal le journaliste est donc *« à l'origine d'un élément essentiel de l'infraction : la publicité »*.

M. Le Pen obtient en outre l'insertion de ce jugement, aux frais des condamnés, dans deux journaux de son choix, le coût de chacune de ces insertions ne devant toutefois pas dépasser 15 000 francs.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

Dans les Alpes-Maritimes

Les avatars du permis de construire

NICE
de notre correspondant régional

Falicon, un village perché des environs de Nice (1 085 habitants), est le théâtre depuis le lundi 12 janvier d'une grève de la faim observée par deux pères de famille pour refus de permis de construire. Les contestataires, un inspecteur des télécommunications, M. Michel Poupart, cinquante-deux ans, et un antiquaire, M. Raymond Garin, quarante ans, voulaient bâtir l'un et l'autre une maison individuelle sur le territoire de la commune.

Le premier avait acheté un terrain avec un certificat d'urbanisme en novembre 1983. Il avait déposé un an plus tard une demande de permis qui avait reçu un avis favorable du préfet des Alpes-Maritimes, mais que le maire, sans étiquette, de Falicon, M. Jean Ravassa, avait néanmoins rejeté pour cause de viabilité insuffisante. M. Poupart s'était alors adressé au tribunal administratif, puis au médiateur, qui lui avaient donné raison. Sans faire fléchir pour autant M. Ravassa...

Le second a connu des désagréments semblables ; sa parcelle était primitivement constructible, mais des règles contraires lui avaient été appliquées après l'annulation inopinée du POS (plan d'occupation des sols). Bien que sa demande de permis ait reçu un avis favorable de la commission municipale d'urbanisme et que le maire se soit engagé personnellement à aplanir les difficultés, il n'a pas été autorisé à construire sa villa.

Le président du conseil général des Alpes-Maritimes, M. Jacques Médecin, député RPR et maire de Nice, a tenté, sans succès, une médiation auprès du maire de Falicon. Celui-ci serait prêt à faire bénéficier M. Poupart d'un permis tacite, mais il reproche à M. Garin d'avoir dévoilé *leur accord...*

Un comité de soutien s'est constitué dans le village en faveur des deux pères de famille qui se sont installés provisoirement dans une caravane, face à la mairie. Sur leur abri, une banderole : *« Monsieur le maire de Falicon, n'attendez pas qu'il soit trop tard... »*

GUY PORTE.

SPORTS

Le rallye Paris-Alger-Dakar

Cafard dans le désert

NIAMEY
de notre envoyé spécial

La treizième étape du rallye Paris-Dakar courue mardi 13 janvier entre Tahoua et Niamey (Niger) a été remportée par la Peugeot 205 de Zanussi, devant ses compagnons d'écurie Mehta et Vatanen. Au classement général, le pilote finlandais conserve la première place devant Patrick Zaniroli sur Range-Rover. Chez les motards, l'étape est revenue à l'Italien Picco (Yamaha). Au général, Neveu reste en tête devant Auriol et Rahier.

La rumeur a commencé à se répandre lundi soir dans le campement installé près de l'aéroport de Tahoua. Des bruits rapportés par le pilote d'un avion sanitaire de retour de Paris ou encore retransmis par des stations de radio européennes que les plus bricoleurs parviennent à capter. Et immédiatement, les conversations s'organisent autour de cette angoissante question : la baisse des températures en France.

Les conducteurs de camion évoquent doctement les méfaits de la paraffine dans le gas-oil. Des motards comparent les différentes façons de rouler sur la *« neige fraiche »*. PLus modestement, des concurrents s'inquiètent pour leurs plantes vertes demeurées *« sans assistance »* à Paris.

En attendant la Mauritanie

Etonnant rallye. Alors que les mouvements sociaux et leur cortège de perturbations des semaines passées ont glissé sans bruit sur la course, voici qu'une offensive du général hiver provoque l'émoi. La fatigue après treize jours de chevauchées explique sans doute ce moment de déprime. Bronzés, le visage parfois brûlé, les participants assurent avoir reçu leur dose de soleil. Les rougeoiements du ciel à la tombée de la nuit ne mobilisent plus les regards. Les défilés de Touaregs proposant dans la lumière aveuglante du milieu de journée colliers et poignards n'attirent plus l'attention.

Les concurrents roulent. Ils profitent des étapes assez faciles qui précèdent Niamey pour réaliser des moyennes surprenantes. Chacun avale des kilomètres en pensant aux difficiles pistes de Mauritanie, et sans doute en rêvant à la neige qui tombe sur la France.

Moins d'entrain pour installer le bivouac, plus de reproches envers l'organisation, le rallye s'enfonce dans la routine. Les critiques fusent au moindre incident et de banales affaires deviennent des scandales inadmissibles. Les mécanos, au maillot publicitaire maculé de graisse, s'en prennent aux moteurs récalcitrants. Quant aux pilotes, ils mettent en cause les pneumatiques, qui, selon Patrick Zaniroli, les empêchent de *« dépasser 160 kilomètres/heure sur des tronçons de piste où l'on pourrait facilement atteindre les 200 kilomètres/heure »*.

Les motards continuent à être en colère (*le Monde* du 13 janvier). Gaston Rahier, accusé par Cyril Neveu d'avoir franchi un contrôle à l'envers, se défend avec vigueur. *« C'est un primaire qui a peur d'être battu »*, affirme le pilote belge, en menaçant une nouvelle fois de ne pas poursuivre la course.

Les hébergements de Niamey vont peut-être diminuer la vindicte des concurrents. Dans les larges avenues de la capitale, ils doivent se souvenir de l'importance des feux tricolores. Les applaudissements de la communauté européenne rassemblée mardi après-midi près du pont John-Fitzgerald-Kennedy ont réchauffé leur cœur. Les hôtels, les salles climatisées, la brise légère qui flotte sur le fleuve Niger, tout ici concourt à calmer ces exilés volontaires.

SERGE BOLLOCH.

A Perpignan

Cathy est provisoirement confiée à sa mère

Cathy, onze ans, qui avait tenté de se suicider parce qu'il lui était impossible de vivre chez son père (*le Monde* du 1[er] janvier), va rester chez sa mère mais ses parents seront à nouveau reçus, dans un mois, par le juge aux affaires matrimoniales (JAM) afin de redéfinir les droits de visite et d'hébergement. Ainsi en a décidé, mardi 13 janvier, M. René Bernetel, JAM à Perpignan.

Le magistrat a pu prendre connaissance, selon l'avocat de la mère, d'un rapport du juge des enfants, M[me] Rollet, à qui Cathy a raconté que son père lui aurait fourni le médicament utilisé pour sa tentative de suicide et aurait participé à la rédaction de sa lettre d'adieu. Selon les avocats des deux parties, l'objectif de M. Bernetel est de rétablir un climat de calme, indispensable à l'équilibre de la fillette.

Les parents ont été reçus pendant près de trois heures par le juge, mardi. A l'issue de cet entretien ils ont posé l'un à côté de l'autre pour les photographes, déclarant qu'ils s'efforceront, quoi qu'il arrive, de respecter la décision de la justice. Les droits de visite du père ont été suspendus pendant un mois.

Et Cathy ? *« Si les parents sont d'accord pour accepter la décision du juge*, répondent les avocats, *on peut faire le pari qu'elle s'y pliera. Il n'est plus question de surenchère, de comité de soutien, de déclarations à l'emporte-pièce. »*

● **Lutte anti-drogue sous les paniers américains.** — Mitchell Wiggins et Lewis Lloyd, deux joueurs de l'équipe professionnelle des Houston Rockets, finaliste du dernier championnat de la National Baskettball Association (NBA), ont été suspendus, mardi 13 janvier, pour une *durée indéterminée pour usage de* cocaïne. Les deux basketteurs, qui ne pourront pas demander leur réintégration avant deux ans, ont accepté de suivre une cure de désintoxication financée par la NBA.

EN BREF

● **BASKET-BALL : coupes d'Europe.** — Battue de 15 points au match aller, Villeurbanne a pris, mardi 13 janvier, sa revanche sur Badalone (Espagne) en gagnant par 105 à 88 grâce à un panier de Vincent Collet marqué à l'ultime seconde depuis le centre du terrain. Les Villeurbannais conservent ainsi un espoir de qualification pour les demi-finales de la Coupe des vainqueurs de Coupes. En Coupe Korac, Limoges a poursuivi son parcours sans faute en obtenant à Leningrad sa quatrième victoire consécutive en poule de quart de finale (84 à 71).

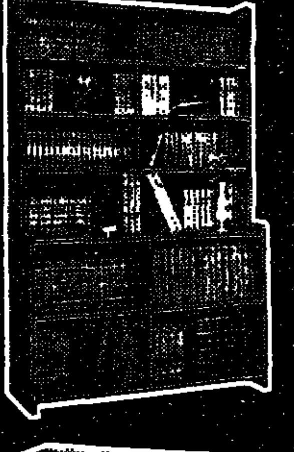
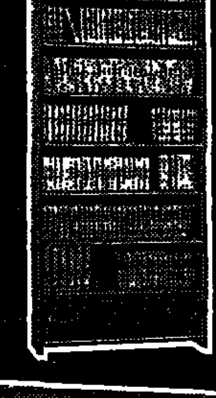
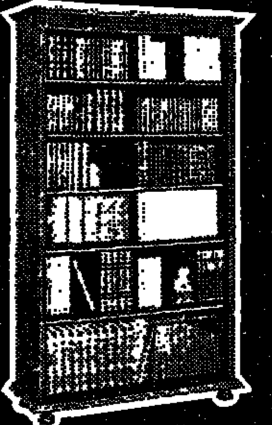
● **VOILE : Coupe de l'America.** — *Dans la deuxième régate de* la finale des challengers, *New-Zealand* a de nouveau été battu, mercredi 14 janvier, de 1 min. 36 sec. par le voilier américain *Stars-and-Stripes*, qui mène donc par deux à zéro.

Dans la première régate de la finale des défenseurs australiens de la Coupe de l'America, *Kookaburra III* a battu *Australia IV* de 29 secondes.














Société

La vague de froid

Paris aux abris

La lutte contre le froid s'organise dans la capitale. Le cardinal Jean-Marie Lustiger, archevêque de Paris, vient d'annoncer l'ouverture aux sans-abri d'une dizaine d'églises. Outre les deux stations de métro ouvertes la nuit (Mabillon et Sentier), qui n'ont accueilli la nuit dernière que cinq personnes, la RATP va mettre à la disposition de l'Armée du salut un local souterrain à la porte d'Italie. A l'occasion d'une visite au centre de l'Armée du salut de l'hôpital Lariboisière, M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat chargé des affaires sociales, a indiqué que des crédits seraient débloqués *« au fur et à mesure des besoins et en fonction des projets présentés »*.

M. Jean Chérioux (RPR), adjoint au maire de Paris, chargé des affaires sociales, a présenté, mardi 13 janvier, le dispositif mis en place par la Ville pour secourir les plus démunis, alors que le froid ne désarme pas. Une réunion a eu lieu le même jour à l'Hôtel de Ville avec les représentants des principales associations (Secours catholique, Armée du salut, Emmaüs, notamment) pour coordonner les actions contre le froid. L'Assistance publique a passé une convention avec l'Armée du salut pour ouvrir un certain nombre de lits dans les hôpitaux Lariboisière (210 lits), Emile-Roux (160 lits) et Claude-Bernard (90 lits).

La Ville a également négocié pour que des jeunes en stage de formation ou embauchés récemment soient acceptés dans les restaurants universitaires. Des tickets-restaurants seront distribués à ces jeunes après un entretien dans les sections du bureau d'aide sociale de la Ville ouverts dans chaque mairie d'arrondissement. Toute personne en difficulté peut se présenter à ces sections pour être dirigée vers un foyer. Trois emplacements, rue du Colonel-Pierre-Avia (15e), rue d'Aubervilliers (18e), et Impasse des Jardiniers (11e), ont également été mis à la disposition des « restaurants du cœur ». M. Chérioux a rappelé d'autre part que la capacité d'accueil à Paris a été augmentée cette année de 500 places et passe ainsi de 4 500 lits à 5 000 lits. L'ajoint au maire a indiqué, que dans la nuit du 12 au 13 janvier, 231 lits étaient restés vides — faute d'information — dans les services d'accueil de la capitale. Enfin, la mairie de Paris indique que des crédits ont été débloqués pour éviter les coupures de courant aux abonnés démunis qui ne peuvent régler leur facture d'électricité.

J. P.

Les rues du blanc manteau

Dix centimètres de neige sur la capitale et une température de −10 °C ont suffi, dans la nuit du mardi 13 au mercredi 14 janvier, à rendre inopérants les moyens habituellement mis en œuvre pour dégager les rues de Paris. Pourtant, mardi soir dès 17 h 30, avant même que ne tombent les premiers flocons, les services de la Ville, qui surveillent en permanence les prévisions météorologiques, déclenchaient leur plan d'intervention : trente véhicules spéciaux commençaient à répandre du sel sur le périphérique, les boulevards des maréchaux et les voies sur berges. A 22 heures, toutes les grandes artères de la capitale, soit 800 kilomètres de rues et de boulevards, recevaient le même traitement.

Plus de 500 tonnes de sel ont été répandues. En vain. Il fait trop froid durant la nuit pour que s'opère la réaction chimique entraînant la fonte de la neige. *« Nous comptons à présent sur le brassage du sel et de la neige par les pneus des voitures, sur le réchauffement du mélange sous l'effet des gaz d'échappement et du roulement, pour que la fonte commence,* disent les ingénieurs de la Ville. *Mais si le thermomètre ne remonte pas un peu, ce sera très difficile. Or, devant cette situation, nous sommes partiellement désarmés. Bien entendu, nous avons mis en route des moyens mécaniques de déneigement, mais Paris n'est pas une station de montagne. »*

La capitale, il est vrai, n'a pas le moindre chasse-neige. Qu'en feraitelle en temps ordinaire ? On a donc mobilisé mercredi matin des engins de travaux publics, comme des niveleuses et des chargeurs, pour tenter de dégager les chaussées. Et l'on en revient à la pelle et à la brouette. Deux mille employés municipaux sont, depuis l'aube, dans les rues, comme autrefois.

Cette situation, rarissime à Paris, a presque totalement bloqué la circulation en de nombreux points de la capitale, notamment dans tous les secteurs où les rues sont en pente. Plus question de grimper à Montmartre, à Belleville, sur la montagne Sainte-Geneviève ou sur la colline de Chaillot. La légère butte de la place d'Italie elle-même est devenue un obstacle quasi infranchissable. Les ambulances n'arrivent plus à passer. Quelques voitures de la PJ et de police-secours équipées de pneus-neige circulent, mais la majorité des véhicules de la police sont dans l'embarras. Les bus, en particulier, n'arrivent plus à redémarrer, ou bien se mettent en travers, obstruant ainsi les chaussées et créant des bouchons qui s'allongent sur des centaines de mètres. Seuls les pompiers restent opérationnels : produits antigel dans le gas-oil, moteurs prêts, pneus cloutés, leurs véhicules démarrent en toutes circonstances et passent. Mercredi matin, ils sont intervenus quarante-deux fois sur la butte Montmartre et deux mille fois dans tout Paris.

Dans la matinée, à la RATP, ce ne sont plus les trois dernières lignes partiellement en grève (le 27, Saint-Lazare-Porte de Vitry, le 20, Saint-Lazare-Gare de Lyon, et le 83, Place d'Italie-Levallois) qui donnaient du souci, mais l'ensemble du réseau. Là aussi, le plan neige a été déclenché. Première consigne aux conducteurs : *« Rouler un œuf sous le pied. »* Résultat : on avance au pas, quand on avance, et il faut deux à trois fois plus de temps que d'habitude pour parcourir un itinéraire. Malgré leurs deux essieux moteurs, les bus articulés sont particulièrement sensibles au risque de dérapage.

Deuxième instruction : *« Partout où il y a de la pente, faire un crochet ou couper la ligne en deux tronçons de part et d'autre de la butte à escalader. »* On imagine les désordres qui en ont résulté.

Le métro lui-même a été affecté par la chute de neige. Dès mardi soir, des courts-circuits se produisaient sur la ligne aérienne, notamment sur la ligne 2, Nation-Dauphine. *« Si la situation météo ne s'améliore pas, des retards sont à prévoir sur toutes les lignes qui passent à l'air libre »*, dit-on à la RATP. Même difficulté pour le RER : la ligne A (Saint-Germain-en-Laye Boissy-Saint-Léger) a dû être stoppée une demi-heure mercredi matin pour débloquer un aiguillage gelé. D'autres perturbations sont à prévoir un peu partout.

MARC AMBROISE-RENDU.

A l'ombre au chaud...

Lors d'une battue aux sangliers en forêt de Rennée (Ille-et-Vilaine), dimanche 11 janvier, des chasseurs ont découvert sous un tas de branchages, un homme emmitouflé dans des couvertures. Le malheureux, surpris par le froid, avait pénétré par effraction dans une maison pour y prendre couvertures, vivres et un poste de radio. Le tribunal de Rennes a condamné Andrej Marik, quarante-cinq ans, originaire de Maribor (Yougoslavie), à deux mois de prison ferme *« pour offrir un abri à ce garçon démuni pendant les deux mois les plus froids de l'hiver »*...

A Amiens, un autre clochard a été à l'origine d'un petit miracle : alors qu'il fouillait un terrain vague, lundi après-midi, par une température de − 10°, il a découvert un sac plastique contenant... un bébé vivant, protégé par un deuxième sac et son placenta. Le nouveau-né — une fille — a été transportée à l'hôpital d'Amiens où il a retrouvé toute sa vigueur.

● **M. Mitterrand reporte sa visite au plateau d'Albion.** — M. François Mitterrand a reporté à une date non encore fixée la visite qu'il devait faire, le mardi 13 janvier, au groupement des missiles stratégiques du plateau d'Albion, en Haute-Provence, en raison du mauvais temps dans la région. Ce site militaire culmine à un millier de mètres d'altitude, et les chutes de neige rendaient difficiles les déplacements en hélicoptère.

● **Dix mille cafés aux Parisiens.** — L'opération « RTL vous réchauffe » a permis, le mardi 13 janvier, d'offrir du café chaud à dix mille Parisiens ainsi qu'à des habitants de Lille, de Grenoble, de Toulon, de Cannes et de Perpignan. Mercredi, l'opération devait s'étendre à Rouen, à Rennes, à Lyon, à Nancy, à Tours et à Caen.

La France sous la neige

Toute la France disparaissait sous la neige, mercredi matin 14 janvier. Une neige très fine qui s'accumulait sur le sol froid, obligeant les rares automobilistes à rouler très prudemment, et qui étouffait les bruits. Une France blanche et silencieuse...

Ces chutes de neige ne sont pas extraordinaires. Après tout, nous sommes en janvier. Selon les statistiques tenues par la Météorologie nationale, les quelque 130 stations y figurant ont toutes reçu de la neige en janvier pendant la période 1951-1960. Certes, il s'agit de moyennes calculées pour cette décennie. Mais même le Midi n'ignore pas la neige : en dix ans, la moyenne du nombre de jours de chute pour le mois de janvier est de 3 à Montélimar, 0,9 à Nice et 0,6 à Ajaccio. Elle est de 1 à Ouessant, 3 à Bordeaux, 4 à Rennes, 5 à Paris-Montsouris, 10 à Langres, Mulhouse et Grenoble, 11 à Belfort et Bourg-Saint-Maurice, 14 au Puy-de-Dôme, etc.

Piètre consolation : la neige peut tomber beaucoup plus tôt dans la saison. La date de la première couche de neige est parfois très précoce : 18 novembre 1952 à Paris-Montsouris, Deauville, Nevers ; 16 novembre 1952 à Dijon ; 30 octobre 1941 à Saint-Etienne et même 8 décembre 1945 à Toulon.

La France n'est pas la seule sous la neige. Les flocons tombent dru sur une bonne partie de l'Europe. Le 13 janvier, il a neigé à Amsterdam, à Edimbourg, à Dublin, à Genève, à Moscou, à Zurich, et même à Milan et à Venise. Et, toujours, les données météorologiques *« n'étaient pas disponibles »* à Bucarest...

De 9 à 35 centimètres

La neige qui tombe depuis le 13 janvier sur toute la France (sauf sur le littoral méditerranéen où il pleut et vente beaucoup) devrait continuer le 15 et s'atténuer le 16 ; le temps du 17 et du 18 devenant de plus en plus clair, le rayonnement renvoyé vers le ciel par la couverture blanche fera alors baisser les températures.

A 7 heures ce 14 janvier, il y avait déjà 35 centimètres de neige à Landivisiau, 19 à Limoges, 18 à Cherbourg, 14 à Brest, 11 à Bordeaux, 10 à Orléans et 9 à Paris.

Ces chutes de neige s'expliquent par l'arrivée, par le sud, d'un air moins froid qui est entré en conflit avec la masse d'air très froid présente sur la France. Comme toujours lorsque deux masses d'air de température différente entrent en contact, il se produit un déséquilibre qui provoque des mouvements ascendants. L'air, quelle que soit sa température initiale, se détend en montant et donc se refroidit encore. Or plus l'air est froid, plus la quantité de vapeur d'eau qu'il peut contenir sans être saturé diminue. Il y a condensation de la vapeur d'eau excédentaire sous forme de cristaux de glace, qui tombent. Ce phénomène se produit par toutes températures.

Y. R.

M. Mitterrand demande à l'armée d'aider les Français en détresse

M. François Mitterrand a reçu, mercredi 14 janvier au terme du conseil des ministres, M. Jacques Boyon, secrétaire d'Etat à la défense. Après cet entretien consacré à la manière dont l'armée peut prendre en charge les Français les plus déshérités touchés par le froid, le chef de l'Etat a fait diffuser la déclaration suivante :

« La brutale rigueur de l'hiver nous conduit à faire plus fortement encore appel à la solidarité de la nation à l'égard des plus défavorisés et notamment des sans-abri. Certes, beaucoup d'efforts sont déjà faits partout en France et ont permis de régler bien des difficultés. Mais l'aggravation de la situation commande aux autorités publiques et privées — Etat, collectivités territoriales mais aussi associations — et à chacun d'entre nous d'aller plus loin encore. Je demande à nos armées de participer directement et activement aux actions collectives d'hébergement et d'alimentation de nos compatriotes en situation de détresse. »

M. Jacques Chirac, pour sa part a demandé que soient mis à la disposition des services de voierie quelques effectifs militaires afin d'aider au désenneigement.

De nombreux morts en Europe

L'Europe compte ses morts, victimes d'une des plus rudes vagues de froid des vingt-cinq dernières années. En Pologne, soixante-dix morts, à cause pour la plupart de chauffage défectueux, pour la seule journée du lundi 12 janvier, rapporte l'agence PAP. En Hongrie, où le thermomètre est descendu à − 29 °C, des dormeurs à la belle étoile ont été tués dans leur sommeil. Dix morts en Suède, douze en Grande-Bretagne, quinze en Turquie, la liste ne cesse de s'allonger des victimes directes ou indirectes du froid et de la neige.

En France, c'est la neige qui, mercredi 14 janvier, provoquait une quasi-paralysie dans la plupart des régions, notamment Rhône-Alpes et le Sud-Ouest. Des centaines de poids lourds, hier immobilisés par la viscosité du gasoile gelé, sont maintenant bloqués par les congères et les carambolages. Dans le Gard, quelque cent cinquante camions sont restés bloqués la journée de mardi près de Bellegarde, à la suite d'un accident de poids lourds consécutif à une grève des services de l'équipement. A Bidache (Pyrénées-Atlantiques), un homme de vingt-huit ans et sa fille de six ans ont été fauchés sur le trottoir par un car qui a dérapé sur le verglas.

Dans la ZUP de Bellevue, près de Nantes, vingt-cinq mille habitants, depuis lundi soir, sont privés d'électricité après l'incendie d'une armoire électrique de la chaufferie du quartier. Au collège Paul-Painlevé de Sevran (Seine-Saint-Denis), où l'on ne compte plus les trous dans les parois préfabriquées et les vitres remplacées par du contreplaqué, il fait si froid dans certaines classes que les parents ont gardé les enfants chez eux et ont décidé d'occuper les lieux en signe de protestation. Dans le Pas-de-Calais, un ouvrier a été tué par l'explosion d'une canalisation d'acide qu'il tentait de dégeler au chalumeau, et quatre autres ont été brûlés en voulant réchauffer la tuyauterie d'un camion. Deux ouvriers du chantier du tunnel sous la Manche se sont asphyxiés avec un chauffage au gaz. L'un est mort et l'autre toujours dans le coma.

Mais ce sont encore vagabonds et clochards qui paient le plus lourd tribut au froid : un homme de cinquante-quatre ans retrouvé mort en Vendée après avoir dormi à la belle étoile par − 12 °C ; un autre retrouvé carbonisé dans une grange à Bures-sur-Yvette (Essonne) ; un troisième, cinquante-cinq ans, asphyxié dans sa caravane près de Perpignan ; un vagabond de quarante ans découvert gelé dans un chantier à Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or)... La liste des victimes risque de s'allonger avec la persistance des intempéries et malgré les places encore disponibles dans les centres d'hébergement.

EDUCATION

La contre-offensive de M. Monory

● 1 500 postes nouveaux pour la rentrée ● Trois directions changent de titulaires

Une contre-offensive politique vient d'être déclenchée au ministère de l'éducation nationale, où les revers de l'automne dans les universités et les lycées ont laissé un souvenir amer. Pour redorer un blason terni par son engagement en première ligne dans la crise universitaire, M. Monory a décidé de frapper du poing sur la table, comme il aime à le faire dans les moments difficiles.

Premier « coup » : à peine sorti d'une réunion interministérielle, il annonce mardi soir à la télévision *qu'il a obtenu la création de mille* cinq cents postes d'enseignants supplémentaires pour la rentrée 1987. Seconde étape : le conseil des ministres du mercredi 14 janvier doit entériner le départ de trois directeurs importants du ministère, dont le point commun est d'avoir été nommés sous la gauche.

Dans le contexte budgétaire actuel, la création de mille postes pour les lycées, de cent pour créer des BTS dans les établissements privés et de quatre cents pour les écoles primaires publiques n'est pas une mince affaire et M. Monory a dû mettre tout son poids — et peut-être son portefeuille... — dans la balance. L'automne chaud et la pression qui monte actuellement chez les syndicats d'enseignants pesaient dans le même sens. Il s'agit à l'évidence de couper l'herbe sous le pied de la FEN qui doit annoncer jeudi une semaine d'action contre l'austérité avec grève dans l'éducation nationale pour la fin janvier.

En réalité, la bouffée d'oxygène accordée à l'enseignement public en prévision d'une rentrée difficile a une portée limitée. La création de mille postes dans les lycées (en plus des quatre mille deux cent quarante déjà prévus au budget 1987) découle de l'abandon en décembre de la réforme préparée par le cabinet de M. Monory et qui permettait de substantielles économies grâce à un allégement des horaires. Les mille postes constituent donc le prix à payer pour la « capitulation » devant les lycéens et il est logique que le gouvernement le supporte.

Quant aux quatre cents postes pour les écoles, ils sont loin de compenser les mille deux cents suppressions prévues alors qu'on prévoit l'arrivée de douze mille enfants supplémentaires dans l'enseignement élémentaire à la rentrée 1987. Le ministre a aussi tenté de désamorcer l'autre conflit en cours avec les instituteurs, celui du statut de « maîtres directeurs » qui est à l'origine de grèves dures à Paris (*le Monde* du 14 janvier), d'une campagne de pétitions et d'un appel à la grève fin janvier du SNI-PEGC et d'un mot d'ordre de grève du SGEN-CFDT de Paris dès mardi.

M. Monory a fait preuve de fermeté en affirmant qu'il allait publier le décret combattu par les syndicats, mais il aura bien du mal à convaincre les parents d'élèves gênés par la grève que le renforcement de l'autorité du directeur d'école les concerne directement.

Un remaniement politique

Dans sa stratégie de reconquête du terrain perdu, le ministre de l'éducation nationale a joué une autre carte : en limogeant trois des six directeurs nommés par la gauche et toujours en poste dans son administration, il entend tourner la page de l'après 16 mars et satisfaire ceux qui, à droite, lui avaient reproché de faire preuve de mansuétude. M. Yvon Robert, conseiller technique au cabinet de M. Alain Savary dès juin 1981, puis directeur des personnels enseignants depuis 1983, M. Jacky Simon, directeur de l'organisation et des personnels administratifs, ouvriers et de service depuis 1982, et M. Bernard Cerquiglini, nommé directeur des écoles par M. Jean-Pierre Chevènement en janvier 1985 font donc les frais de ce remaniement interne à forte tonalité politique.

Le calme presque total qui entourait leur secteur (*le statut des « maîtres directeurs »* est traité par une direction spécifique créée par M. Monory) et la loyauté dont ils avaient fait preuve depuis l'alternance expliquaient leur maintien — ce qui exclut aujourd'hui toute explication technique à leur départ.

Leurs successeurs attendus sont respectivement M. Louis Baladier (ancien membre du cabinet de M. Monory nommé en octobre dernier vice-recteur de Paris) pour la direction des écoles ; M. Yves Medina, ancien directeur financier de l'AFPA (directeur des personnels administratifs), et M. Paul Muller, inspecteur d'académie dans le Haut-Rhin (directeur des personnels enseignants. Ils auront à reprendre pratiquement a zéro les discussions avec les syndicats, ce qui risque de reporter à plusieurs mois les décisions à prendre dans ces secteurs.

M. Monory gagnera ainsi du temps mais, en donnant l'impression d'un coup de balai politique, il risque de perdre du terrain sur la voie du consensus qu'il dit rechercher.

PHILIPPE BERNARD.

Les suites du mouvement étudiant

« On s'en souviendra en 88 »

Quelques semaines seulement après la victoire des étudiants et des lycéens contre les projets universitaires et scolaires du gouvernement, les grandes manœuvres se multiplient pour tenter de prolonger la dynamique du mouvement de novembre-décembre. Après les propositions des syndicats étudiants (*le Monde* des 6 et 9 janvier), deux nouvelles initiatives sont lancées cette semaine.

La première se situe clairement sur le terrain universitaire. Les 16 et 17 janvier se tiendra en effet à la Sorbonne un colloque important sur *« L'avenir de l'Université »*. Organisé par Matière grise, un collectif qui entend coordonner les travaux des comités de réflexion constitués dans de nombreuses universités pendant les grèves de l'automne et dans lequel des militants communistes jouent un rôle influent, ce colloque a une double ambition : dresser un bilan exhaustif des problèmes qui se posent aujourd'hui à l'enseignement supérieur (organisation et structure, financement, pédagogie, recherche, orientation et sanctions des connaissances, conditions de vie des étudiants...) et réaliser une première synthèse des propositions élaborées par les comités de réflexion dans les universités.

Assurée de la participation de personnalités variées, comme MM. Daniel Cohn-Bendit, Jacques Derrida, Claude Pair, ancien directeur des lycées, ou Antoine Prost, cette manifestation s'inscrit explicitement dans le cadre de la préparation des états généraux prévus pour mars prochain.

« Plus jamais ça »

La seconde initiative émane de plusieurs membres de la coordination nationale de décembre dernier. Ils ont annoncé, le 14 janvier, le lancement d'une nouvelle association qui a pris pour titre le slogan des manifestations qui ont suivi la mort de Malik Oussekine : « Plus jamais ça ». Mais ils y associent un autre slogan des étudiants : *« On s'en souviendra en 88. »*

Comme le dit sans ambiguïté Philippe Campinchi, l'un des principaux animateurs : *« Il était nécessaire de remplir le vide politique »*, qui a été très sensible dans les universités après l'arrêt de la grève. *« Le travail sur l'avenir de l'Université, c'est bien et c'est le rôle des syndicats et des comités de réflexion. Mais il faut aller plus loin, essayer d'élargir la dynamique à l'ensemble des problèmes de société qui touchent la jeunesse » :* Université, code de la nationalité, chômage, prisons privées, toxicomanie, etc.

L'ambition de Plus jamais ça est donc de constituer un *« mouvement de masse »* de la jeunesse scolarisée ou salariée et de multiplier les comités locaux, les campagnes et les débats pour *« combattre cette droite extrême qui professe l'anathème, l'élitisme et l'exclusion »*.

Première échéance : transformer le 3 mars prochain, jour de Mardi gras, en une grande journée d'initiatives dans toute la France sur le thème : *« 1789-1987 le SIDA mental a deux cents ans. »* Mais l'échéance transparente que se fixent ces étudiants socialistes ou proches du PS est bien celle des élections présidentielles de 1988.

GÉRARD COURTOIS.

RELIGION

RECTIFICATIF. — Dans l'article consacré à la visite au Vatican d'évêques français (*le Monde* du 14 janvier), il fallait lire qu'*« on aurait vainement — et pas vraiment — cherché des points d'incompréhension entre Rome et l'Eglise de France »*.

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

« La messe est finie », de Nanni Moretti

Béni soit le rire

Avec son cinquième long métrage, Nanni Moretti poursuit son analyse masochiste et désenchantée de la société italienne. Un comique d'implosion.

PAIX sur la terre aux hommes de bonne volonté ! Tu parles... Pas chez Nanni Moretti, qui porte avec une grande fierté que seule autorise la *légitimité* le titre pesant d'unique espoir de relève d'un cinéma italien en coma dépassé. Tout le monde le dit, mais comme c'est vrai...

Interprète principal de ses films (Je suis un autarcique, Ecce Bombo, Bianca...), Moretti poursuit donc dans son cinquième long métrage *la Messe est finie* (Ours d'Argent au Festival de Berlin 1986) une analyse masochiste *de la société de son pays.*

Le voilà curé. Un petit curé tout noir dans son anachronique soutane, bien persuadé que l'habit fait le moine. Le cœur ensoleillé, Don Giulio quitte l'île pieuse où il exerçait son sacerdoce pour rejoindre Rome. Premières minutes lustrales. Giulio littéralement se jette à l'eau et d'un crawl vigoureux rejoint le continent.

Et sa paroisse. Elle est abandonnée. Le prêtre précédent s'est marié. Faute d'ouailles. Don Giulio va tenter de renouer avec ses amis, sa famille, va tenter d'être ce qu'on attend qu'il soit, secourable. *Mais* toutes ses tentatives charitables vont tourner court. Son paysage affectif ressemble davantage à un immeuble *lézardé qu'à* un palace quatre étoiles, son père quitte le *domicile conjugal et espère un* enfant de sa jeune maîtresse, sa sœur enceinte ne veut ni du bébé *ni de celui qui l'a fait,* un de ses copains est en prison pour terrorisme, un autre, muré dans un chagrin d'amour, perd la tête. Un troisième vend des bouquins et sa vertu aux voyous. Sa mère enfin se suicide...

C'est l'Italie des années 80, où la pagaille morne des sentiments a remplacé le désordre tonique des espérances.

Don Giulio, Révérend Père Fiasco, dans tout ça se noie. Joue-t-il au ballon avec des petits garçons, il s'étale de tout son long, et reste à terre comme un pauvre corbeau noir tandis que les méchants moineaux s'envolent, indifférents, sans le voir. (Scène poignante, du Chaplin sec). Lui demande-t-on d'être témoin à décharge au procès de son ami « brigadiste » ? Il l'accable.

Ni croyant ni iconoclaste, ne pouvant ni réjouir ni offusquer la hiérarchie catholique, Nanni Moretti va son chemin de croix, de plus en plus seul, de plus en plus impuissant à ressembler à un berger, lui qui se sent le mouton le plus abandonné (le plus enragé ?) du troupeau. A la fin, Don Giulio a tout de même réussi à remplir son église. Mais c'est pour annoncer à ses fidèles qu'il va les quitter, s'en aller au bout du monde, là où le vent rend fou... Une fois de plus, on ne l'écoute pas, entre les travées, les paroissiens se sont mis à danser. Une valse triste, et cocasse. La messe est finie...

La critique a déjà comparé Moretti à Woody Allen et à Jerry Lewis. Il est assez costaud pour résister à ces écrasants parrainages. *Car c'est vrai qu'il est* drôle, très drôle. Mais le rire qu'il provoque est accidentel, décalé, incongru. Il *déferle* en bouffées, à contre-pied, à contretemps. Nanni Moretti pratique un art très rare, le comique d'implosion.

Son omniprésence à l'écran pourrait être irritante, mais Narcisse Moretti a ceci de passionnant : il s'aime mais ne se plaît pas. En cela, il nous ressemble, et ses fables égotistes débouchent ainsi en douceur sur l'universel. Pour nous aussi, d'échecs acceptés en rêves inassouvis, beaucoup de messes sont finies.

D. H.



Nanni Moretti dans le rôle de Don Giulio.

Nanni Moretti : je suis toujours un autarcique

N'HÉSITEZ pas à dire à Nanni Moretti tout le bien que vous pensez de lui. Il n'ébauchera même pas un geste de modestie, fût-elle fausse. Très grand, toujours entre deux barbes, les gestes déliés du joueur de water-polo (qu'il est), la voix de velours râpeux de crooner italien, il a le calme trompeur de ses films, avec aussi de soudaines tensions, des survoltages inopinés qui dénoncent en lui l'artiste. Infailliblement.

« En Italie, où la critique est plutôt généreuse avec moi, où le public me suit assez bien, tout le monde a été stupéfait du succès international de *La messe est finie*. Parce que tout le monde, au fond, pensait que mes films étaient incurablement italiens. Avant, en commençant, c'est vrai, j'ai réalisé un film tout à fait « local » : *« Je suis un autarcique »* (on pourrait dire que je le suis toujours...), puis il y a eu *Ecce Bombo* et *Sogni d'oro*, qui a eu un prix à Venise. On continuait cependant à m'accuser gentiment de ne donner que des films à usage domestique, beaucoup trop italiens, et même trop romains, et même trop du quartier nord de Rome, *et même trop de la place* Mazzini, qui se trouve au nord du quartier nord de Rome... C'est dire si l'Ours d'argent à Berlin a surpris.

» *La messe est finie* m'a donc fait franchir une marche sur l'escalier de la notoriété internationale, et le film a eu un autre avantage, c'est de dissiper le malentendu qui s'était instauré dans mon propre pays avec *Sogni d'oro*. J'y incarnais un metteur en scène. Aussitôt, on a évoqué sur des tons divers la filiation avec le Fellini de *Huit et demi*, le Truffaut de *la Nuit américaine*, ou avec Woody Allen. Confrontations tout à fait exorbitantes pour moi, qui avais plutôt pris pour modèle le Jerry Lewis du *Docteur Jekyll et Mister Love*... D'autre part, dans *Sogni d'oro*, le metteur en scène que je présentais était odieux, mégalo, violent, présomptueux. Il n'arrêtait pas de gueuler : *« Je suis le plus grand, je suis le meilleur. »* Et le petit milieu romain du cinéma et de la télévision n'a pas manqué d'affirmer que le personnage et moi ne faisaient qu'un. Il est pourtant clair que si j'avais besoin de passer à travers un personnage pour me persuader que je ne suis pas mauvais, ce n'est pas présomptueux que je serais, mais stupide.

» On dit que je représente à moi tout seul la relève du cinéma italien ? Non, non, il y en a d'autres... Enfin, il se pourrait qu'il y en eût quelques autres *(rires)*. Del Monte, Amelio... Je ne suis pas en tout cas très représentatif de l'industrie cinématographique, je ne suis que la preuve vivante qu'il est possible aujourd'hui en Italie de faire des films personnels et que ces films *trouvent un public.*

» C'est vrai que sur le plan de la distribution, de la production, de l'exploitation – je ne parle pas des personnes physiques, mais du climat général – le cinéma italien donne de lui aujourd'hui une image funèbre, une image de mort. Les professionnels ne sont plus ni des artistes ni des commerçants, ils ne croient en l'avenir du cinéma ni comme moyen d'expression ni comme industrie. Résultat : les films d'auteur sont rares et les films commerciaux sont nuls. Au début de ma carrière, j'ai été mis dans le panier des « nouveaux comiques » nés de la télévision, étiquette commode et réductrice. Je me suis rebellé, isolé. C'est peut-être cet isolement, que j'ai choisi, qui me donne ce statut un peu unique...

» C'est vrai aussi que je me sens très indépendant économiquement. J'ai commencé avec le super-8. Si la nécessité s'en fait sentir, j'y retournerai. S'il est exact que *Bianca* a été produit par Silvio Berlusconi ? Tout à fait exact. Quelle importance ? Pour moi, c'était un financement. Pour lui, c'était un alibi. »

Propos recueillis par
DANIÈLE HEYMANN.

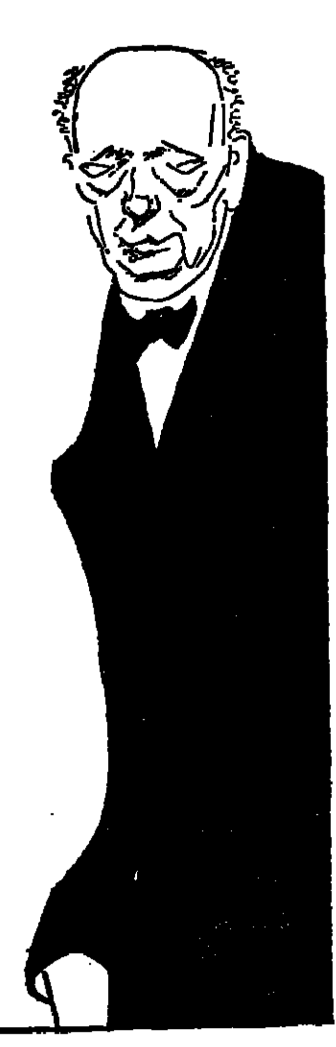
L'Europe à Milan

Ils sont tous polyglottes

Pendant que Paris accueille un spectacle de Strehler, son théâtre accueille Marguerite Duras en italien, Bruno Ganz en allemand, la prochaine création à Gémier était à Milan où Bob Wilson monte Salomé *à la Scala.*

Le dimanche à Milan, c'est le jour du vison. Il accompagne les conversations feutrées des salons de thé, sous les galeries du Dôme. Il se multiplie en matinée au Piccolo Teatro – la petite salle historique, dans laquelle le Stabile de Gênes présente *Suzanne Andler* de Marguerite Duras, une histoire – adaptée par Natalia Ginzburg – à quatre personnages : la femme, l'amant, l'amie, le mari, histoire de demi-vérités et de vrais mensonges *« qui étouffent*, dit-elle, *l'amour »*. Mais ce n'est pas sa meilleure pièce, et le metteur en scène n'a pas su tirer grand-chose du tempérament d'Andrea Jonasson – Suzanne Andler. En revanche, au Studio du Piccolo, là où va s'installer l'école de Strehler et où il a joué *Elvire Jouvet* – pour le Théâtre de l'Europe, section italienne. – Bruno Ganz a donné deux représentations extraordinaires de *Prométhée* dans l'adaptation de Peter Handke et la mise en scène de Klaus Grüber.

Plus exactement, c'est une version réduite du spectacle, sans décor, avec Tina Engel, qui reprend le rôle de Io – créé par Angela Winkler – et prend – en partie – le texte du chœur. Il y a seulement elle et Bruno Ganz, torse nu, misérable et indomptable. Les chaînes qui l'entravent ne parviennent pas à retenir le mouvement de son esprit. Il souffre, il désespère et parfois crie sa colère. Ni très jeune ni éclatant, le contraire d'un héros, Bruno Ganz, pendant un peu plus d'une heure, polarise l'attention, oblige, en somme, à entendre les incantations sourdes et râpeuses qui font de ce mythe, de ce symbole, ce fantasme de liberté, un être humain torturé, invincible.



Richard Strauss. Caricature d'Olaf Gulbransson publiée en 1934 à l'occasion du soixante-dixième anniversaire du maestro.

Pendant les deux représentations, les spectateurs ont largement débordé les gradins, ont installé des coussins sur le plancher, sans que l'inconfort modère leur enthousiasme. La barrière de langage ne semble pas les gêner, à moins qu'ils ne soient tous polyglottes. Pendant deux soirs, le Teatro Litto a fait salle comble pour la création en français d'une pièce de Louis-Charles Sirjacq, *les Désossés*, reprise à partir du 22 janvier à Gémier dans une mise en scène de Sophie Loucachevsky, avec Anne Benoit, Ged Marlon, Christophe Odent, Maïté Nahyr. La production a été montée grâce à Patrice Martinet, directeur du Centre culturel français de Milan.

L'an dernier (*le Monde* du 27 décembre 1985), il travaillait avec Christian Rist, coproduisait *les Amoureux de Molière*. Sans le support magique du nom de Molière, son pari cette année est encore plus risqué. D'antant plus que la pièce est une construction verbale, comme une sorte de château de cartes en tompe-l'œil – en trompe-oreille plutôt, – une charpente d'illogismes, une glissade des sens et des identités. C'est du pur absurde, pervers à souhait, et ambigu. C'est éclatant et drôle, mais ça ne doit pas être facile si on ne sait pas assez le français pour saisir les mots pendant qu'ils sont dits, si on perd le rythme.

Les Milanais sont venus, également la grande presse, et tout le monde a aimé. En tout cas, l'intérêt pour ce qui se fait en France est indéniable. Feydeau comme Marguerite Duras est traduit et joué. Le centre culturel a pu aider à faire connaître Jean-Claude Gallotta, Maguy Marin, Régine Chopinot..., a pu remplir le Studio pour des lectures de Mallarmé par Antoine Vitez et annonce Gérard Desarthe dans *Jean-Jacques Rousseau*. Il est vrai qu'il collabore avec le Piccolo Teatro, c'est-à-dire Georgio Strehler, l'Européen de Paris.

Milan est cosmopolite. Question d'habitude. C'est une capitale de la mode, et les frontières de la mode ne sont pas géographiques. *Surtout, c'est la ville de la* Scala. Aucun art, pas même peut-être la danse, n'est international comme l'opéra. Bob Wilson a mis en scène *Salomé*, chantée par Montserrat Caballé, avec Bernd Weikl (Jochanaan), Hermann Winkler (Hérode), Helga Dernesch (Hérodiade) et dirigée par un jeune chef japonais Kent Nagano. Quand même, les costumes sont de Versace.

Le spectacle en lui-même est inégal, mais le mélange de nationalités n'est pas en cause. Quand on ne baigne pas totalement dans l'opéra, on peut être ébloui en écoutant Montserrat Caballé, on a du mal à penser qu'elle représente Salomé. Bob Wilson a d'ailleurs partagé le chant d'un côté, l'histoire de l'autre, un peu nô, un peu marionnettes de Salzbourg. Les chanteurs sont vêtus de noir de la façon la plus neutre, mais Hérodiade – image emblématique d'une femme de pouvoir – est en robe du soir décolletée, avec un drapé aux hanches. Tous s'avancent d'un pas mécanique et se massent côté jardin. Côté cour, une magnifique actrice, petite fille modèle en crinoline et pantalons de dentelle – inspirée par la fellinienne enfant au ballon des *Contes fantastiques*, – s'incarne dans une vision fantomatique et trouble de Salomé. Elle ne dit rien, bien entendu. Mais c'est comme si elle écoutait le terrible récit, et se laissait porter par des émotions dont elle est à peine consciente, et peu à peu elle-même s'invente l'histoire.

Mais les chanteurs se plient difficilement à l'intensité dans le hiératisme, au jeu distancié quasi brechtien, qui leur est demandé. La musique ne les y aide pas, elle est trop dramatique. On les sent portés à en exprimer la violence, que derrière eux, des danseurs s'efforcent de mimer, mais dans la dérision. Là, Versace semble avoir voulu imiter la scène d'Hérode à la piscine dans *Jésus Christ Superstar*. De toute façon, même les éclairages miraculeux de Bob Wilson (avec Beverly Emmons) ne parviennent pas à sauver la pauvreté navrante de la chorégraphie.

Alors à la fin, s'est levée une légion de *visons*, *les paillettes*, les strass, les diamants, la soie des chemises étincelaient sous les lustres, les applaudissements et les buées s'équilibraient, Montserrat Caballé recevait une ovation, des pluies de fleurs... Bernd Weikl et Helga Dernesch en auraient mérité autant. Les saluts sont exaltants, ils prolongent le spectacle comme pour un épilogue où chacun tient son rôle, et à la *Scala*, plus *grande que le palais* Garnier, ça fait bien mille personnes de plus qui jouent le leur.

COLETTE GODARD.

★ Prochaines représentations de *Salomé* : les 18, 22 et 25 janvier.

THÉATRE

Entretien avec Yannis Kokkos

Le scénographe et les acteurs

Profession scénographe, Yannis Kokkos a réalisé en vingt ans une centaine de décors pour le théâtre et l'opéra. Aujourd'hui metteur en scène de la Princesse blanche *de Rilke, « scène au bord de la mer », Kokkos a pensé à une toile peinte..., mais « la mer sera dans les yeux des acteurs ». L'actrice regarde la mer et est regardée par la mer. La mer est le public. Cela devient l'acte du théâtre.*

« Vous avez travaillé avec des metteurs en scène aussi différents que Jacques Lassalle et Eric Rohmer. Et vivez depuis plusieurs années une collaboration passionnée avec Antoine Vitez. Pourquoi faites-vous du théâtre ?

– C'est une manière obsessionnelle de s'acharner à parler du monde d'aujourd'hui avec le langage du théâtre qui ne peut exister que s'il est relié au passé. Ce que je partage avec Antoine Vitez, c'est le besoin de parler d'aujourd'hui avec l'histoire du théâtre, avec un œil sur la dimension culturelle et l'autre sur l'actualité. La télévision a enlevé au théâtre toute dimension d'approche du quotidien réaliste. Ça n'a aucun sens de travailler au théâtre d'une manière naturaliste. Le théâtre parle de la réalité de façon beaucoup plus extraordinaire.

– Vous revendiquez le statut de scénographe et avez dans une certaine mesure introduit la notion de scénographie dans le public. Quelle en est votre définition ?

– C'est la traduction en langage plastique de ce qui sous-tend un texte. Je ne conçois pas la scénographie comme une enveloppe décorative, mais comme une architecture imaginaire, une ossature invisible qui permet de faire venir à la surface le fond secret d'une œuvre. Le metteur en scène procède à la même élucidation avec les acteurs. La présence humaine est la seule chose qui m'intéresse vraiment. Mon travail est de créer un espace où les acteurs seront portés à leur point d'incandescence. Dans *Hamlet* avec Antoine Vitez, je pense l'avoir réalisé de façon probante. La scénographie a une dimension visionnaire. Quand j'ai une vision extrêmement précise, je la laisse mûrir. La prévision d'un espace et la mise en œuvre du projet préconçu bloquent la circulation de la vie dans le spectacle. Je ne fabrique pas des images. Je mets tout en place pour qu'elles puissent se développer. Les images fortes doivent naître de la mise en scène.


MARC ENGUERAND

– Vous venez de participer au montage d'*Elektra* de Strauss dans une mise en scène d'Andrei Serban au Grand Théâtre de Genève...

– L'opéra, c'est différent. L'opéra demande une image plus constituée pour que la musique puisse s'accrocher à une vision puissante, à du décor. Le genre exige de surdimensionner l'espace et de lui donner une couleur plus visiblement expressive.

– Pourquoi avez-vous eu le désir de réaliser une mise en scène ?

– Ni par manque ni par frustration. Je ressens la scénographie comme un art complet et riche, mais la mise en scène est un prolongement de mon travail. J'ai eu envie de donner à voir et à entendre un texte. Ce texte précisément. C'est une pièce que j'ai découverte il y a dix ans. Je l'ai donnée à traduire à Maurice Regnaut avec déjà l'intention de la monter. Je voyais certains acteurs, des choses précises sur les mains, les visages... C'est un texte qui résonne intimement en moi, un texte étrangement total. Tous les grands thèmes de Rilke y sont présents : la maturation, l'inconscient, la mort. C'est une des premières fois que la littérature prend en compte le regard, le renversement du regard, les changements de point de vue. En cela Rilke a eu une véritable intuition cinématographique.

– Vous êtes passé du regard du scénographe à celui de metteur en scène. En quoi votre démarche s'est-elle tranformée ?

– D'habitude je pars de l'espace. Là, je suis parti des acteurs, de la façon dont ils bougent, dont ils s'inscrivent dans l'espace. Je fais le chemin à l'envers. Ma fixation est sur l'acteur. C'est pourquoi ce n'est pas moi qui ai fait le décor, mais Nicolas Sire. Pour maintenir ce double mouvement et un dialogue. Comme *la Princesse blanche* est un texte de théâtre et de poésie, il fallait inventer une forme, surtout ne pas faire du théâtre poétique. J'avais quelques grandes lignes, mais pas vraiment d'idée préconçue. C'est à découvrir dans le travail avec les acteurs. J'ai toujours aimé les acteurs car ce sont eux qui incarnent au plus haut point le théâtre. En tant que créateur de costumes, j'avais plus affaire à leur corps qu'à leur âme. J'ai là un autre contact. Cela demande une présence, une écoute, une intervention sur le vif.

– Comment avez-vous fait le choix des comédiens ?

– Bruno Sermonne a la puissance et la massivité qui ouvrent la pièce sans lui donner une dimension sentimentale. Serge Maggiani a une démesure et une présence qui racontent à la fois quelque chose de la Renaissance et quelque chose d'aujourd'hui. Il est la figure du témoin halluciné idéale. Quand j'ai découvert la pièce, je ne voyais qu'Edith Scob pour interpréter la Princesse. Elle ressent très fort ce type de théâtre. Dix ans plus tard, je ne voyais toujours qu'elle. Entre-temps, j'avais été frappé par le particulier rayonnement de Mireille Perrier au cinéma et aux ateliers de Chaillot où elle était une de mes élèves. Ce mélange d'énergie et de fragilité, de maturité et d'enfance. Je les voyais irrésistiblement côte à côte. Ces deux visages ensemble racontent pour moi *la Princesse blanche.* »

Propos recueillis par DOMINIQUE BERTOLA.

★ Théâtre de l'Escalier d'Or, jusqu'au 14 février, 20 h 45.

ROCK

Eric Clapton au Zénith

Un homme tranquille

Vingt-cinq ans de gloire, un nouvel album, un concert au Zénith, le « dieu de la guitare rock », Eric Clapton, est de retour.

PRODUIT par Phil Collins (l'homme de Genesis) et enregistré à New-York en août 1986, le nouvel album d'Eric Clapton a pour titre *August*. Visiblement, Eric Clapton ne cherche plus midi à quatorze heures : au mieux de sa technique, selon lui, il n'a jamais eu autant de plaisir à jouer. Se souvenant avec précision des multiples aventures menées depuis plus de vingt ans, il répond avec simplicité aux questions, se veut avant tout musicien, ne reconnaît qu'une étiquette, celle de guitariste de blues.

La barbe et la mise soignées, le guitariste le plus célèbre du rock a l'allure de quelqu'un qui vit confortablement. Assez éloigné justement de l'imagerie dont il était pourtant dans les années 60 l'un des modèles. Posé, courtois, la quarantaine bien portée, Eric Clapton est désormais un homme tranquille. Il semble au moins en avoir fini avec les frasques éthyliques, l'autodestruction et sa difficulté chronique à assumer le vedettariat. Si sa réputation reste intacte, il ne tient plus, c'est vrai, le haut du pavé. *« Mon public a mûri en même temps que moi,* dit-il. *Terminé le temps où je ne pouvais plus sortir de ma chambre d'hôtel. Pendant l'enregistrement d'*August, *Phil et moi sommes allés prendre l'air dans Central Park. Quelques personnes se sont approchées pour me dire qu'elles aimaient ma musique et qu'elles étaient ravies de m'avoir rencontré. Phil, en revanche, a aussitôt été assailli par une nuée de fans qui voulaient des autographes. J'ai réalisé alors à quel point j'étais heureux de ne plus avoir à vivre ça. »*

Plus qu'une star, Eric Clapton est une légende. Il a donné ses lettres de noblesse à la guitare électrique. Son jeu, directement inspiré du blues, reste identifiable entre tous, l'un des plus lumineux et des plus inventifs de l'histoire du rock. Dans les années 60, on l'avait surnommé « God » (Dieu). Pour lui, on a inventé le terme de *« guitar hero »,* puis celui de *« super-groupe »* lorsque, en 1969, avec Steve Winwood (ex-Traffic), Ginger Baker (ex-Cream), et Rock Grech (ex-Family), il a formé Blind Faith le temps d'un album.

Avant, il y avait eu les Yardbirds, les Bluesbreakers de John Mayall et surtout les Cream. Quittés à chaque fois en période de gloire parce que le succès lui paraissait un frein à la création. Ensuite : Derek and the Dominos juste avant d'entamer sa carrière solo. Parallèlement, son nom et sa guitare sont associés aux grands événements du rock : la tournée Give Peace a Chance du Plastic Ono Band de John Lennon, le concert pour le Bangladesh aux côtés de George Harrisson et Ringo Starr. Tous, de Paul McCartney à Pete Townsend des Who, de Mick Jagger à Roger Waters du Pink Floyd, de Tina Turner à Bob Geldof, ont fait appel à son génie de la six cordes. Même ceux du blues et du jazz qui le courtisent et avec qui il se produit régulièrement dans les festivals. C'est lui enfin qui a popularisé le reggae en Occident en reprenant *I Shot the Sheriff,* de Bob Marley, pratiquement inconnu à l'époque.

Enregistré avec un nouveau groupe (neuvième en date), *August* n'est pas ce qu'il a donné de meilleur. Les compositions, quoique d'un rendu techniquement irréprochable, manquent d'inspiration : on retrouve quelques belles parties de guitare et la voix attachante au timbre cassé et chaleureux. Tina Turner lui donne la réplique sur un titre et Phil Collins y tient la batterie. Ce dernier

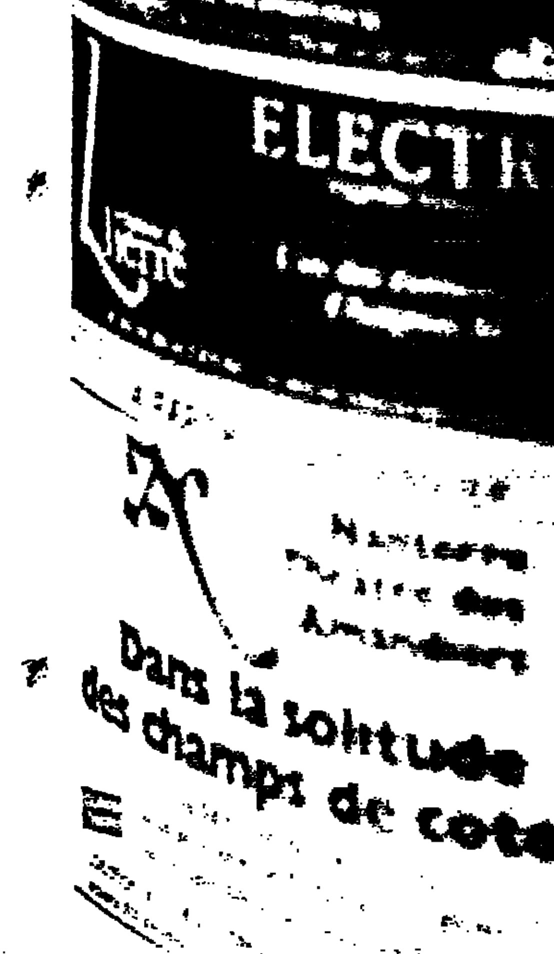

GAMMA

est remplacé pour la scène par Steve Ferrone (ex-Average White Band), qui complète une formation à quatre, moitié Blancs, moitié Noirs, et de tendance funky comme l'indiquent les pedigrees de Greg Phillinganes aux claviers qui a joué avec Stevie Wonder et les Jackson's, et de Nathan East, ancien bassiste d'Al Jarreau et de Lionel Richie. *« Ils sont plus jeunes que moi d'une dizaine d'années,* dit Clapton. *Les vieux morceaux gagnent une nouvelle fraîcheur, c'était la musique qu'ils écoutaient quand ils étaient gosses. La scène, pour moi, reste ce qu'il y a de plus fort : quelque chose de divin qui sort sur le moment devant le public et qu'on ne retrouve jamais en studio. »*

ALAIN WAIS.

★ Dimanche 18 janvier à 19 heures au Zénith. Disque WEA. Concert enregistré en mai 1985 aux Etats-Unis, diffusé le samedi 17 janvier à partir de 22 h 25 lors de l'émission « Les enfants du rock », sur A 2.





هكذا من الأصل

les acteurs

MUSIQUE

Wagner en deux livres


Caricature de Gätz

Deux livres viennent de paraître : la correspondance de Wagner et de Mathilde Wesendonk ; une étude sur l'antisémitisme du compositeur. Les nazis avaient-ils raison d'en faire leur modèle ?

Antisémite ?

Wagner était-il antisémite ? Il suivait en tout cas le cours de l'histoire et ses équivoques.

EN 1850, la publication en Allemagne, par un certain K. Freigedank, d'un pamphlet antijuif intitulé *le Judaïsme dans la musique* retint peu l'attention du grand public ; le pays était marqué jusque-là par une relative tolérance à l'égard d'une minorité dont on pensait de plus en plus, dans les classes aisées, qu'elle allait se fondre dans la population grâce au mouvement croissant d'assimilation (1). En 1869, lorsque ce texte est réédité à Leipzig, son auteur a décidé d'assumer cette critique virulente de la « judaïsation » de la culture allemande quitte à devenir, plus tard, un symbole de la haine contre les juifs : il s'agit de Richard Wagner.

Position ambiguë de la part d'un homme d'abord acquis aux idées révolutionnaires – jusqu'à sa fuite de Dresde en 1849 – qui, dans sa jeunesse, avait témoigné de la sympathie aux partisans de l'égalité civique des Juifs et qui va déclarer ouvertement, sans se cacher (après un délai de réflexion de près de vingt années, il est vrai), qu'il a toujours *« éprouvé dans le contact matériel et pratique avec les Juifs une répulsion involontaire »*.

Dans l'étude que le professeur Jacob Katz a consacrée à *Wagner et la question juive* et qui vient d'être publiée chez Hachette dans la collection que dirige François Azouvi, l'antisémitisme du musicien est replacé dans la perspective de l'histoire des idées, sans vouloir à toute force donner des réponses. Qui fut le premier, de l'œuf et de la poule, de Wagner ou de l'antisémitisme ?, se demande-t-il (alors que le terme d'« antisémitisme » n'existe pas avant 1879).

Marx déjà, dans *la Question juive* (1844), affirmait que *« l'argent est le dieu jaloux d'Israël »* et critiquait non pas une religion mais un système d'économie capitaliste dont, selon lui, les Juifs partagent la responsabilité. Et les attaques contre les Juifs vont se préciser, alors même qu'on leur accorde, dans toute l'Europe occidentale, l'égalité des droits civiques et politiques. Même si la haine violente qui s'exprime tant dans le pamphlet de Richard Wagner que dans sa correspondance ou dans le *Journal* de Cosima, traduit d'abord la rivalité et les conflits professionnels avec Meyerbeer, *« antipathique au-delà de toute expression »*, ou avec Mendelssohn – qui est baptisé, – le musicien va étendre, dans le privé, ses critiques à l'ensemble de la « race ».

Jacob Katz voit dans l'attitude de Wagner, qui se tient à bonne distance des combats antisémites, la volonté de ne pas renoncer aux services que pourraient lui rendre ses disciples et admirateurs juifs. Pourtant, même s'il se refuse à faire de l'auteur de *Siegfried* le théoricien du national-socialisme et à juger les intentions du compositeur à partir de certaines expressions qui rappellent le discours hitlérien (*« Considérez qu'il n'existe qu'un seul moyen de conjurer la malédiction pesant sur vous : la rédemption d'Ahasvérus – l'anéantissement »*, écrit Wagner), Jacob Katz, citoyen d'Israël où l'on interdit toujours l'exécution des œuvres de Wagner, refuse de l'absoudre. *« L'antisémitisme de Wagner étant apparu de son vivant même sous un jour équivoque, il est difficile de vouloir l'innocenter de ses conséquences ultérieures »*, conclut-il, rouvrant là une discussion qui n'est pas près de s'éteindre.

NICOLE ZAND.

(1) Assimilation qu'analyse Jacob Katz dans son ouvrage sur l'influence des Lumières et de la Révolution française sur l'émancipation des Juifs d'Europe : *Hors du ghetto* (voir « le Monde des livres » du 25 mai 1984).

Raciste par autodéfense

Oui, Wagner était judéophobe. Mais pas exactement comme on le croyait.

« Comment avez-vous eu l'idée d'écrire ce livre sur Wagner ?

– En rédigeant mon étude sur l'antisémitisme dans l'Europe moderne de 1700 à 1933 (1), j'ai acquis l'impression que sa place au sein de cette histoire n'avait pas été assez travaillée. Non seulement les aspects biographiques de la question, mais encore ses présupposés culturels demandaient une enquête détaillée. De plus, entre-temps ont été publiés les *Journaux* de Cosima, qui sont très importants. Sans cette source, je n'aurais pu écrire plusieurs chapitres de ce livre.

– Wagner ne semble pas avoir eu immédiatement une image précise du judaïsme et des Juifs.

– Jusqu'à la parution du *Judaïsme dans la musique* (1850), on ne peut trouver la moindre trace de judéophobie. Dans sa jeunesse, il avait même une attitude plutôt positive à l'égard de l'émancipation juive. Il a fréquenté des Juifs sans la moindre gêne, au contraire. A partir de 1850, brutalement, l'antisémitisme sera permanent chez lui. La figure du Juif joue même un rôle décisif – négativement – dans sa propre appréciation de son œuvre et de ce qui la concerne, la presse et l'opinion publique. L'antijudaïsme a ici une fonction très précise d'autodéfense ; par lui, il peut expliquer son échec, réel ou imaginaire.

– C'est là le point central de votre démonstration.

– Ce qui me paraît important de retenir et que les exégètes de la pensée – je ne parle pas de la musique – de Wagner n'ont pas bien remarqué, c'est le fait que sa judéophobie a connu des métamorphoses. Il ne saurait passer pour un raciste inné. Sa position envers le judaïsme apparaît comme une conjonction des changements dans sa biographie avec la nouvelle place du Juif dans la société allemande des années 1870, où l'antisémitisme va grandir. Ses complexes à l'égard de Mendelssohn – qui est converti – et de Meyerbeer – qui ne l'est pas – sont loin d'épuiser le sujet.

– Et la prétendue origine juive de Wagner ?

– Une fable ! Il fut très souvent caricaturé comme juif. Les juifs furent nombreux parmi ses admirateurs. De leur côté, les antisémites aiment trouver un de leurs semblables qui soit juif. Nietzsche a voulu le faire supposer dans *le Cas Wagner*, et il n'était pas le premier. On sait que le second mari de la mère de Wagner se nommait Geyer ; mais ce n'est pas un patronyme juif. Je le répète : il n'y a pas le moindre indice qui puisse livrer un début de confirmation. C'est une légende.

Un symbole du nazisme en Israël

– Wagner est aujourd'hui au centre du débat en Allemagne. Beau-père de Huston Stewart Chamberlain, il a plusieurs points de contact avec le nazisme, et donc il n'a à ce jour jamais été joué publiquement en Israël.

– Il est absurde d'interpréter Wagner à la lumière des propos des idéologues du IIIe Reich. Thomas Mann l'a déjà dit. Il faut le lire avec Marx ou Bauer, qui se sont exprimés aussi sur la question juive. Vous savez qu'il a d'ailleurs été joué en Palestine avant la guerre par l'Orchestre national fondé par Hubermann. Cela dit, il est clair que ses vues sur le *judaïsme* étaient *moralement* inacceptables, et on ne peut donc l'innocenter des conséquences ultérieures. Il est aujourd'hui en Israël l'un des symboles du nazisme, et beaucoup d'habitants de ce pays ont souffert de ce régime. Mon livre va paraître en hébreu ; on examinera alors les réactions et je me prononcerai sur ce point.

Propos recueillis par
DOMINIQUE BOUREL.

(1) Jacob Katz : *From the Prejudice to Destruction. Anti-Semitism, 1700-1933*, Harvard U.P., 1980.

★ *Wagner et la question juive*, par Jacob Katz, traduit de l'allemand par Pierre Rush, La force des idées, 218 pages, 98 F.

★ Autres ouvrages en français : *Hors du ghetto*, préface de Pierre Vidal-Naquet, Hachette, 1984, 289 pages, 85 F. *Le Shabbes Goy*, Stock, 1986, 293 pages, 98 F.



Lettres à Mathilde Wesendonk

Dans une édition exemplaire, la vérité sur des amours légendaires.

LA passion dans tous ses états : sous-titre possible pour ce recueil d'écrits intimes, lettres d'amour et d'amitié, *journal d'après rupture* transmis par des mains amies à la bien-aimée lointaine, mots de cœur d'un musicien, réunis, préfacés et annotés de manière exemplaire par une toute jeune maison d'édition qui a fait de la musique une priorité.

Ils se sont tant aimés ! Mais, au fait, se sont-ils aimés, Richard et Mathilde, Wagner et Wesendonk, ces amants adultères dont la chronique a entrelacé les noms comme ceux de Philémon et Baucis ? Les biographes et la famille, principalement la terrible Cosima, ont tout fait comme à l'accoutumée pour plaider l'union platonique. Peine perdue : les textes sont là pour attester « la faute » (*« Si jamais la passion s'est mêlée à des rapports à l'origine tendres et purs, ce que je ne peux nier, à mon extrême regret »*, écrit Wagner) et les historiens (Henry-Louis de la Grange pour la préface, Christian Rault pour les notes) aujourd'hui trop informés pour retenir la version expurgée.

Amants coupables, méfiez-vous des historiens... Mais quels sont les faits ? Le 28 août 1950, *Lohengrin* a été représenté à Weimar. Wagner met en chantier le livret du *Ring*. Interdit de séjour en Allemagne pour avoir tenu à Dresde des propos jugés pernicieux, il se fixe à Zurich, dirige au Stadtstheater – l'un de ses assistants y est Hans von Bülow, futur mari trompé de Cosima – et monte *le Vaisseau fantôme* avec succès. Une groupie l'y avait poussé : la jeune femme d'Otto Wesendonk, homme d'affaires rhénan d'origine hollandaise, collectionneur de tableaux, mélomane et mécène, qui n'allait pas tarder – c'est le côté sordide de l'intrigue – à compter Wagner parmi ses principaux... obligés.

Minna, la douce moitié maltraitée, connaissait à Zurich auprès de son génial mari une de ses rares périodes de paix. Elle recommence à souffrir, et à récriminer, lorsque Wesendonk, après avoir payé les dettes des exilés, consent à leur acheter, non loin d'un terrain qu'il vient lui-même d'acquérir pour y construire une somptueuse villa, une petite annexe, l'*Asile*, où le musicien pourra composer en paix. Paix relative, il est vrai : une lettre interceptée par Minna va bientôt pulvériser l'incroyable quatuor et contraindre Wagner à s'éloigner.

A Genève, puis à Venise, il écrira son journal, puis renouera avec Mathilde une correspondance apaisée où *« le cher ange bien-aimé »* laisse bientôt place à la *« méchante enfant »*, voire au *« maître »*, la jeune femme (qui était poète, auteur des textes des *Wesendonk Lieder*) ayant été jugée digne de figurer dans la confrérie des *Maîtres chanteurs*.

Car Wagner, c'est bien là l'incroyable, au sein de ces tribulations sentimentales et domestiques, ne cesse de composer et d'écrire ses livrets. Henry-Louis de la Grange, à qui il ne faut pas en compter, soupçonne même le maître de n'avoir songé qu'à son œuvre : en trouvant dans l'adoration d'une jeune admiratrice l'émulation nécessaire (et dans l'adultère le thème de *Tristan*) ; en obtenant d'un riche mari les subsides indispensables. Bref, en trouvant, ou en croyant trouver auprès d'un couple aisé, et l'amour et la tranquillité.

Sur ces thèmes, d'ailleurs, il ne cessera de broder, cherchant « asile » à Penzig-lez-Vienne auprès de la très jeune fille d'un boucher trouvant ensuite en Louis II de Bavière et l'adorateur et le commanditaire rêvés. La dernière lettre à Mathilde, écrite de Tribschen en 1871 – Wagner et Cosima sont déjà mariés, – montre bien ce que la passion peut donner lorsque ces mesquineries que l'on dit liées au génie n'ont jamais cessé de s'y mêler :

Chère amie,

Ayez donc la bonté de rechercher parmi les écritures du bon vieux temps que vous avez bien voulu conserver une page de musique intitulée :

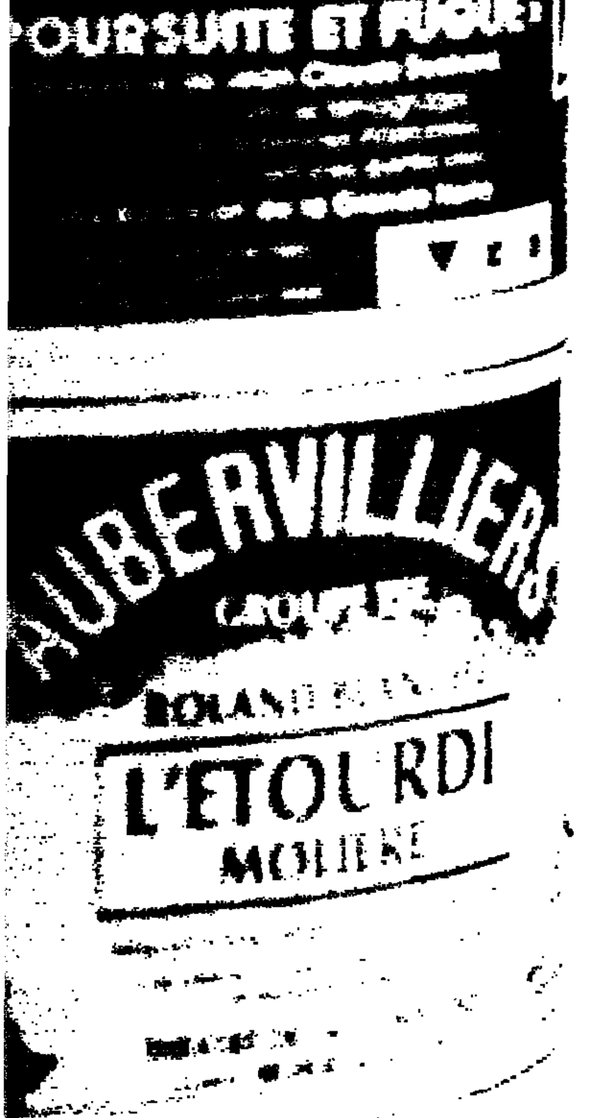
Au tombeau de Weber,

chant pour quatre voix d'homme, et, si vous le trouvez, m'en faire parvenir une copie. Vous obligeriez beaucoup celui qui, de même que sa femme, vous salue avec empressement et se dit

Votre
Richard Wagner.

ANNE REY.

★ *Richard Wagner à Mathilde Wesendonk ; Journal et lettres 1853-1871*, préface de Henry-Louis de la Grange (avec 14 lettres de Mathilde Wesendonk à Wagner). Edition Parution-musique, 392 pages, 143 francs.



EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Sauf mardi, de 12 h à 22 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche (42-77-12-33).

ABECEDAIRES. Galerie de la BPI. Jusqu'au 19 janvier.

JAPON DES AVANT-GARDES 1910-1970. Architecture, design, arts appliqués, arts du graphisme et de l'affiche. Grande galerie, 5e étage. Jusqu'au 2 mars.

LES ARTS DE LA TABLE. CCI. Espaces des Brèves. Jusqu'au 19 janvier.

RIDEAU DE SCÈNE DU BALLET « Parade », réalisé par Picasso (1917). Forum. Jusqu'au 28 janvier.

KOTOBA. Paroles et écritures japonaises. Grand Foyer. Jusqu'au 9 février.

JULIAN SCHNABEL, RICHARD BAQUIE, MARCEL ODENBACH. Galeries contemporaines du MNAM. Jusqu'au 22 mars.

Musées.

LA FRANCE ET LA RUSSIE AU SIÈCLE DES LUMIÈRES. Grand Palais. Galeries nationales, av. Winston Churchill (42-89-54-10). Sauf mardi, de 10 h à 20 h, mercredi jusqu'à 22 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 9 février.

LE TROISIÈME ŒIL DE JACQUES-HENRI LARTIGUE, photographies en relief. Grand Palais, avenue Winston-Churchill. Sauf mardi et mercredi. Tlj. de 12 h à 19 h. Jusqu'au 25 mai.

LE TRIOMPHE DES MAIRIES 1870-1914. Grands décors républicains à Paris. Petit Palais. Avenue Winston-Churchill (42-64-12-73). Sauf lundi de 10 h à 17 h 40. Entrée : 20 F. Jusqu'au 18 janvier.

LES DOSSIERS DU MUSÉE D'ORSAY. La Vie de Bohème ; l'Ouverture de l'Opéra ; La Carrière de l'Architecte au XIXe siècle ; l'Industrie Thonet ; Les journalistes au XIXe siècle ; Stars et Monstres Sacrés ; Autour d'une sculpture de Maillol. MUSÉE D'ORSAY. 1, rue de Bellechasse (45-49-11-11). Sauf lundi, de 10 h 30 à 18 h ; le jeudi, nocturne jusqu'à 21 h 45 ; le dimanche de 9 h à 18 h. Entrée 21 F.

HOMMAGE A ANDREA DEL SARTO. Musée du Louvre. Salles du pavillon de Flore (entrée porte Jaujard) (42-60-39-26). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 20 F (gratuit le dimanche). Jusqu'au 26 janvier.

LES MACHINES SINGULIÈRES DE PIERRE ANDRES. Jusqu'au 26 avril. **ART ET CRÉATION TEXTILE.** Jusqu'au 22 février. **RÉTROSPECTIVE ARP (1886-1966).** Jusqu'au 8 février. Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (47-23-61-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30 ; mercredi jusqu'à 20 h 30. Entrée : 15 F.

LOTHAR BAUMGARTEN, PHILIPPE CAZAL, RICHARD TUTTLE. ARC. Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 8 février.

LA STATUE DE LA LIBERTÉ. L'exposition du centenaire. Jusqu'au 1er février. **L'ARCHE DE NOÉ.** Jusqu'au 8 février. Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). Sauf lundi et mardi, de 12 h 30 à 18 h ; dimanche de 11 h à 18 h.

JEAN-MARC ZAORSKI. Jusqu'au 26 janvier. **DONIGAN CUMMING.** Jusqu'au 2 mars. **LES COMMUNS DES MORTELS,** photographies de William Klein. Jusqu'au 2 mars. Centre national de la Photographie, Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson, tlj., sauf le mardi de 9 h 45 à 17 h 15.

MANUEL CANOVAS. Créateur Textile. Jusqu'au 1er mars. Musée des Arts de la Mode, 109, rue de Rivoli (42-60-32-14). Jusqu'au 1er mars.

LES ORS HELLÉNISTIQUES DE TARENTE. Musée Jacquemart-André, 158, boulevard Haussmann (42-89-04-91). Sauf lundi, de 11 h à 18 h. Jusqu'au 13 février.

LA VOIE ROYALE. 9 000 ans d'art au Royaume de Jordanie. Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard (42-34-25-95). Sauf lundi, de 11 h à 18 h ; le jeudi jusqu'à 22 h. Entrée : 20 F ; Le samedi 13 F. Jusqu'au 25 janvier.

PARIS-TOKYO-BEGRAM. Hommage à Joseph Hackin (1886-1941). Musée Guimet, 6, place d'Iéna (47-23-61-65). Sauf le mardi, de 9 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 45. Jusqu'au 2 mars.

DESSINS DE RODIN. A l'occasion de la présentation du troisième volume de l'inventaire. Musée Rodin, 77, rue de Varenne (47-05-01-34). Jusqu'au 16 mars.

R. X. PRINET (1861-1946). Musée Bourdelle, 16, rue Antoine-Bourdelle (45-48-67-27).

RÉTROSPECTIVE GEN PAUL. Musée de Montmartre, 12-14, rue Cortot (46-06-61-11). Sauf mardi, de 14 h 30 à 18 h ; le dimanche de 11 h à 18 h. Jusqu'au 31 janvier.

COTÉ FEMMES. Musée de l'homme, Palais de Chaillot (45-53-70-60). Sauf mardi de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée 16 F. Jusqu'au 15 février.

CENT CINQUANTE ANS DE RESTAURATION EN PICARDIE. Musée des monuments français. Palais de Chaillot, place du Tocadéro (42-27-35-75). Sauf le mardi, de 9 h 45 à 12 h et de 14 h à 17 h 15. Du 16 janvier au 16 mars.

COLLECTION BENTINCK-THYSSEN. De Breughel à Guardi. Musée Marmottan, 2, rue Louis-Boilly (42-24-07-02). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30. Entrée : 18 F. Jusqu'au 18 janvier.

FRANÇOIS DESPATIN et CHRISTIAN GOBELI. Bibliothèque nationale, Galerie Colbert 2, rue Vivienne. Jusqu'au 24 janvier.

ALPHABETS. Musée-Galerie de la SEITA, 12, rue Surcouf (45-55-91-50). Sauf dimanche et jours fériés, de 11 h à 18 h. Jusqu'au 21 février.

AUTOMATES A MUSIQUE DU 19e siècle (1840 à 1880). Musée de la musique mécanique. M. Triquet, impasse Berthaud (42-71-99-54). Jusqu'à fin janvier.

LA TÉLÉ A CINQUANTE ANS. Jusqu'au 15 mars. **LES ALLUMÉS DE LA TÉLÉ.** Du 15 au 22 janvier. Cité des sciences et de l'industrie, 30, avenue Corentin-Cariou (42-78-70-00).

CRÈCHES ET TRADITIONS DE NOËL. Musée national des arts et traditions populaires, 6, avenue du Mahatma-Gandhi (47-47-69-80). Sauf mardi de 10 h à 17 h 15. Entrée : 11 F (9 F le dimanche, l'exposition seulement). Jusqu'au 16 février.

AUGUST SANDER. Autoportrait de l'Allemagne. Pavillon des Arts, 101, rue Rambuteau (42-33-82-50). Jusqu'au 25 janvier.

Centres culturels

MOBILIER MINIATURE-OBJETS DE MAITRISE XVIe-XXe. Le Louvre des antiquaires, 2, place du Palais-Royal (42-97-27-00). Jusqu'au 1er mars.

LA VOIE DES ANCÊTRES. En hommage à Claude Lévi-Strauss. Fondation Dapper, 50, avenue Victor-Hugo (45-00-01-50). Sauf dimanche, de 11 h à 19 h. Jusqu'au 7 février.

NICOLAS WACKER. Ecole nationale supérieure des beaux-arts. Galerie du Palais des études, 14, rue Bonaparte (42-60-34-57). Tlj. de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 19 janvier.

L'ART ARMÉNIEN DANS LES COLLECTIONS FRANÇAISES. Fondation Nourhan Pringhian, 59, av Foch (45-56-15-88). Samedi et dimanche, de 14 h à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 1er mars.

LA LIBERTÉ N'EST PAS UNE STATUE. Centre culturel du Mexique, 28, boulevard Raspail (45-49-16-26). Jusqu'au 24 janvier.

SOUS LE SIGNE DU TAUREAU. (De Goya à Picasso). Théâtre du Rond-Point, avenue Franklin-Roosevelt (42-56-70-80). Tous les jours de 11 h 30 à 20 h 30. Dim. de 10 h 30 à 17 h. Jusqu'au 25 janvier.

ÊTRE JEUNE EN ALLEMAGNE AUJOURD'HUI. Jusqu'au 30 janvier ; **SIMPLICISSIMUS.** 100 caricatures des années 1918-1933. Jusqu'au 10 février. Centre culturel allemand, 17, avenue d'Iéna (47-23-61-21). **L'ART EN BALADE – EXPÉRIENCE ENTRE LA MODE ET LA PEINTURE.** Goethe Institut, 31, rue de Condé (43-26-09-21). Du 15 janvier au 12 février.

ÉRIC GRATE, Sculptures et dessins ; **TAGE HEDQVIST,** peintures et collages. Centre culturel suédois. Hôtel de Marle, 11, rue Payenne (42-71-82-20). Du 13 janvier au 19 février.

ALEX COLVILLE. Estampes. Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine (45-51-35-73). Sauf lundi, de 10 h à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 25 janvier.

JOSEF FRANK. L'architecture de l'habitation. Projets 1919-34. Institut autrichien, 30 bd des Invalides (47-05-27-10). Sauf samedi et dimanche, de 10 h à 13 h et de 15 h à 18 h. Du 16 janvier au 6 février.

JOSEF FELIX MULLER. Centre culturel suisse, 32-34, rue des Francs-Bourgeois (42-71-44-50). Jusqu'au 22 février.

MICHEL LAGACE. Œuvres récentes. Services culturels du Québec, 117, rue du Bac. Jusqu'au 13 février.

Galeries

LES SOURCES JAPONAISES DE L'ART OCCIDENTAL. Galerie Janette Ostier, 26, place des Vosges (48-87-28-57). Jusqu'au 28 février.

ARTE POVERA. 1965-1971. Galerie Liliane et Michel Durand-Dessert. 3, rue des Haudriettes (42-77-63-60). Jusqu'au 28 février.

AMSTERDAM (Fortuyn O'Brien, Rob Scholte, Willy Van Sompel et Robin Winters). Galerie Charles Cartwright, 36, rue des Archives (48-04-86-86).

NEMOURS 1986. Galerie Maximilien Guiol, 22, rue de Poitou (42-71-60-06). Jusqu'au 31 janvier.

DIX PHOTOGRAPHES AMÉRICAINS CONTEMPORAINS. Galerie Zabriskie, 37, rue Quincampoix (42-72-35-47). Jusqu'au 14 février.

BASQUIAT, COMBAS, LOUIS CANE, IMAL. Librairie Beaubourg, 23, rue du Renard (42-71-20-50). Jusqu'au 31 janvier.

BASELITZ, LUPERTZ, PENCK. Estampes récentes. Galerie Gillespie-Laage-Salomon, 57, rue du Temple (42-78-11-71). Jusqu'au 7 février.

POÈMES A VOIR (Jean Tardieu, Pierre Alechinsky). Galerie La Hune, 14, rue de l'Abbaye (43-25-54-06).

ARCANGELO. Galerie Maeght Lelong, 14, rue de Téhéran. Jusqu'au 21 février.

JEAN ARP. Centenaire de la naissance de l'artiste. Galerie Denise René, 196, bd Saint-Germain (42-22-77-57). Jusqu'au 7 février.

JEAN-MICHEL BASQUIAT. Galerie Daniel Templon, 30, rue Beaubourg (42-72-14-10). Jusqu'au 7 février.

MICHAEL BUTHE. Mon petit soldat de Meknès. Galerie Bama, 40, rue Quincampoix (42-77-38-87). Jusqu'au 19 janvier.

BUSSE. Peintures et dessins de 1981 à 1986. Galerie du Roi-de-Sicile, 20, rue du Roi-de-Sicile (40-27-07-27). Jusqu'au 24 janvier.

CHAIBIA. Galerie l'Œil de bœuf. 58, rue Quincampoix (42-78-36-66). Jusqu'au 29 janvier.

ANTONI CLAVE. Retour du Japon. Galerie Yoshii, 8, avenue Matignon (43-59-73-46). Jusqu'au 31 Janvier.

GNOLI. Galerie Isy Brachot, 35, rue Guénégaud (43-54-22-40). Jusqu'au 31 janvier.

GRATALOUP. Lavignes Bastille, 27, rue de Charonne (47-00-88-18). Jusqu'au 13 mars.

ROBERT GROBORNE. Galerie Beaudoin Lebon, 34, rue des Archives (42-72-09-10). Du 15 janvier au 14 février.

TETSUMI KUDO. Chemin d'un artiste d'avant-garde japonais. Galerie Claude Samuel. 18, place des Vosges (42-77-16-77), ainsi qu'à la Galerie Gilbert Brownstone, 17, rue Saint-Gilles (42-78-03-21). Jusqu'au 24 janvier.

SLAVKO KOPAC. Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrandi (45-48-84-28). Jusqu'au 31 janvier.

JOSEPH KOSUTH. Galerie Crousel-Hussenot, 5 *bis*, rue des Handriettes (48-87-60-81). Jusqu'au 12 février.

WILFREDO LAM. Galerie Maeght Lelong, 13, rue de Téhéran. Jusqu'au 21 février.

ANGE LECCIA. Galerie Montenay-Delsol, 31, rue Mazarine (43-54-85-30). Jusqu'au 31 janvier.

ROBERT MALAVAL. Blum Galerie, 52-54, rue du Temple (42-72-39-84).

MICHAUX. Galerie Patrice Trigano, 4 *bis*, rue des Beaux-Arts (46-34-15-01). Du 16 au 28 février.

JOAN MIRO. Galerie Renoir. Le Latina, 20, rue du Temple (47-34-94-29). Jusqu'au 9 février.

KACEM NOUA. Galerie Lucien Durand, 19, rue Mazarine. Jusqu'au 15 février.

ANDREAS PFEIFFER. Galerie Gutharo-Ballin, 47, rue de Lappe (47-00-32-10). Jusqu'au 21 février.

JULIEN SCHNABEL. Galerie Yvon Lambert, 108, rue Vieille-du-Temple (42-71-09-33). Jusqu'au 19 février.

JEAN TINGUELY. Galerie Marie Paccard, 3, rue Jacques-Callot (40-46-03-08). Jusqu'au 31 janvier.

THIERRY SIGG. Galerie Darthea Speyer, 6, rue Jacques-Callot (43-54-78-41). Jusqu'au 28 février.

BERNARD TURIOT. Galerie G., 19 rue de l'Abbé-Grégoire (45-48-10-22). Jusqu'au 31 janvier.

JAMES TURRELL. Galerie Yvon Lambert, 5, rue Grenier Saint-Lazare (42-71-04-25). Jusqu'au 19 février.

FLORENCE VALAY. Sculptures. Galerie Regards, 11, rue des Blancs-Manteaux (42-77-19-61). Du 17 janvier au 28 février.

JEAN-CHARLES VIGUIE. Les jardins de la mer. Galerie Alain Oudin, 28 *bis*, boulevard Sébastopol (42-71-83-65). Jusqu'au 24 janvier.

LAWRENCE WEINER. Galerie Daniel Templon, 1, impasse Beaubourg (42-72-14-10).

En région parisienne

CORBEIL-ESSONNES. Andreas Pfeiffer. CAC Pablo-Neruda, 22, rue Marcel-Cachin (60-89-00-72).

LA DÉFENSE. Un siècle de réclames alimentaires. Galerie de l'Esplanade. Entrée libre. Du 16 janvier au 22 mars.

FRESNES. Mémoires de 36. Ecomusée, 41, rue Maurice-Ténine (46-68-08-05). Entrée gratuite. Jusqu'au 6 avril.

ISSY-LES-MOULINEAUX. Un donateur, une collection. Cartes à jouer du XVIe au XXe siècle. Musée municipal, 16, rue A.-Gervais. Jusqu'au 31 janvier.

IVRY. Vladimir Skoda. CREDAC, Galerie Fernand Léger, 89 *bis* et 93, avenue Georges-Gosnat (46-70-15-71). Jusqu'au 25 janvier.

JOUY-EN-JOSAS. Dominique Gauthier, Jérôme Mauerat, Steven Pollack, Jean-Philippe Aubanel, Paul Collins. Fondation Cartier pour l'art contemporain, 3, rue de la Manufacture (39-56-46-46). Jusqu'au 22 février.

MONTREUIL. 50 ans de théâtre vus par les trois chats d'Armand Gatti. Centre des expositions. Place Benoît-Frachon (48-57-57-72). Jusqu'au 29 janvier.

PONTOISE. Hommage à Serge Charchoune, Patchworks d'aujourd'hui. Jusqu'au 22 février. Musée de Pontoise, 4, rue Lemercier (30-38-02-40) ; Horriblement ressemblant (Les Officiels vus par André Malraux). Musée Pissarro, 17, rue du Château (30-32-06-75). Jusqu'au 28 février.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. La Lorraine d'avant l'Histoire. Musée des antiquités nationales (34-51-53-65). Jusqu'au 23 février.

SAINT-DENIS. Despierre. Musée d'art et d'histoire, 22, rue Gabriel-Péri (42-43-05-10). Du 15 janvier au 26 avril.

En province

ANTIBES. Tauromaquia (Goya, Picasso). Château Grimaldi. Jusqu'au 30 janvier.

ARLES. Alain Clément. Abbaye de Montmajour (90-54-64-17). Jusqu'en avril 1987.

AUBUSSON. Daniel Humair. Centre culturel et artistique. Du 16 janvier au 12 février.

BORDEAUX. Wolfgang Laib ; Art minimal II. Musée d'art contemporain. Entrepôt Lainé. Rue Foy (56-44-16-35). Jusqu'au 22 février.

CAEN. Les graveurs de Venise au XVIIIe siècle dans la collection Mancel. Musée des beaux-arts, dans l'enceinte du château. Jusqu'au 24 avril.

CLUSES. Pierre Baraglio. Centre d'art de Flaine (50-90-85-84). Jusqu'au 22 février.

GRENOBLE. Magnelli : ardoises ; Ange Leccia : collages. Musée de peinture et de sculpture, place de Verdun (76-54-09-82).

LA ROCHELLE. Le corps et son image. Photographies du 19e siècle. Maison de la culture, 4, rue Saint-Jean-du-Perot (46-41-37-79). Jusqu'au 7 février.

LYON. Collection Ludwig. Musée Saint-Pierre d'Art contemporain, 16, rue du Président E.-Herriot (78-30-50-66). Du 15 janvier au 24 février ; Autard, Poivret, Thuplaier, ELAC, centre d'échanges de Perrache (78-42-27-39). Jusqu'au 22 février.

MARCQ-EN-BARŒUL. Le groupe de Roubaix (1946-1986). Fondation Septentrion (20-46-26-37). Jusqu'au 30 janvier.

MARSEILLE. Japon passé, présent. Centre de la Vieille-Charité, 2, rue de la Charité (91-54-77-75). Du 17 janvier au 15 mars.

MARTIGUES. Jean Fautrier. Estampes 1923-1964. Musée Ziem, bd du 14-Juillet (42-80-66-06). Jusqu'au 15 février.

MULHOUSE. Marc Riboud, photographe ; Robert Capa, photographies. Galerie A.M.C., 7, rue A.-Engel. Jusqu'au 1er février.

NANCY. Grandville. Dessins originaux et du Cabinet des dessins et estampes. Musée des Beaux-Arts, place Stanislas. Jusqu'au 2 mars.

NANTES. Jeux d'autrefois. Musées départementaux de Loire-Atlantique. Musée Th.-Dobrée. Place Jean-V (40-89-34-32). Jusqu'au 28 février.

NEMOURS. « Comme Archéologie ». Shauna Neill et Jean-Paul Kitchener. Musée de la Préhistoire, avenue de Stalingrad (64-28-40-37). Jusqu'au 28 février.

NICE. François Dilasser. Musée des Beaux-Arts. 20, quai Emile-Zola (99-30-83-87). Jusqu'au 9 février ; Henri Matisse-Ajaccio-Toulouse. Une saison de peinture 1898-1899. Musée Matisse, Vilal des Arènes, 164, avenue des Arènes (93-81-59-57). Jusqu'au 1er février.

ORLÉANS. J.-P. Pincemin. Centre d'arts contemporains. Carré Saint-Vincent. Jusqu'au 31 décembre.

POITIERS. Le renouveau de la peinture sacrée en France au XIXe siècle. Henry Deras. Musée Sainte-Croix. Entrée rue Simplicien. Jusqu'au 9 mars.

RENNES. François Dilasser. Peintures et œuvres sur papier. Musée des Beaux-Arts, 20, quai E.-Zola (99-28-55-85). Jusqu'au 9 février.

ROANNE. Joseph Déchelette et l'Egypte. Collections d'antiquités égyptiennes du musée. Musée J.-Déchelette, 22, rue Anatole-France (77-71-47-41). Jusqu'au 29 mars.

TOULON. Charles de Tournemine. Jusqu'au 15 mars : Daniel Meyer. Jusqu'au 15 février. Musée de Toulon, 113, boulevard du Général-Leclerc (94-93-15-54).

VILLEURBANNE. Daniel Buren. Le Nouveau Musée, 11, rue du Docteur-Dolard (78-84-55-10). Jusqu'au 15 février.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

THEATRE

LES SPECTACLES NOUVEAUX

Les jours de première sont indiqués entre parenthèses.

LES YEUX D'AGATHE, Mouffetard (43-31-11-99), 20 h 45 (14).
ENCHAINÉS, Rond-Point, petite salle (42-56-60-70), 20 h 30 (14).
ERODIADE, Beaubourg (47-77-12-33) 21 h (14 au 18).
BABIBOUM, Tourtour (48-87-82-48), 18 h 45 (15).
UN ENFANT DE LA GUERRE, Déchargeurs (47-00-05-70), 20 h 30 (16).
LA DIVINE CLOWNERIE, Amandiers (43-66-42-17), 20 h 30 (16).
LE PROCÈS DE JEANNE D'ARC, Aquarium (43-74-99-61), 20 h 30 (16).
LAISSEZ LES VIVRE, Splendid Saint-Martin (42-08-21-93), 20 h 30 (16).
TURCARET, Comédie-Française (40-15-00-15), 20 h 30 (20).
CONTES DE MAUPASSANT, Arcane (43-38-19-70), 20 h 30 (20).
MAM'ZELLE JULIE, Comédie de Paris (42-81-00-11), 19 h (20).
DERNIERS MASQUES, Théâtre 13 (45-88-16-30), 20 h 45 (20).
CONVERSATION APRÈS UN ENTERREMENT, Paris Villette (42-02-02-68), 21 h (20).
AFFABULAZIONE, Bobigny, MC 93, (98-31-11-45), 20 h 30 (20).
LES DÉSOSSÉS, Gemier (47-27-81-15), 20 h 30 (20).

HORS PARIS

BOURGES, Les mains sales, de Sartre par Pierre Etienne Heymann du 16 au 21 à la maison de la culture (48-20-13-84).
ROUBAIX, Couvre-feu, par la Compagnie de l'Oiseau Mouche à l'Ex-Rex, 136/138, rue Pierre de Roubaix, du 14 janvier au 17 février.

Les salles subventionnées

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

OPÉRA (47-42-57-50), ven. + mar. à 19 h 30 ; sam. à 14 h 30 + 20 h 30 : Ballets Van Dantzig/Balanchine.
SALLE FAVART (42-96-06-11), ven., sam., lun. à 19 h 30 : Atys, de J.-B. Lully ; dir. musicale : William Christie.
COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15). (ven.), mer. à 14 h 30 ; dim. à 20 h 30, mer. à 20 h 30 : la Parisienne et Veuve ! ; jeu. à 20 h 30 : le Bourgeois gentilhomme (+ hommage à Molière) ; sam. + lun. + mar. à 20 h 30 : Turcaret.
CHAILLOT (47-27-81-15), Grand Foyer : jeu. et sam. à 20 h 30 : Shuji Terayama, avant tout (films expérimentaux) ; lun. à 20 h 30 : Récitations/conversations, Poésie : Jean Tardieu.
ODÉON (43-25-70-32), Théâtre de l'Europe (lun., mar.) à 20 h, dim. à 14 h 30 : la *Grande Magie, d'Eduardo de* Filippo, par le Piccolo Teatro de Milan ; mise en scène de Giorgio Strehler (en italien).
PETIT ODÉON (43-25-70-32) (lun.) à 18 h 30 : le Maître-Nageur, de J.-P. Amette.
TEP (43-64-80-80), mer., ven., sam., mar. à 20 h 30 ; jeu. à 19 h ; dim. à 15 h : les Voix intérieures ; Cinéma : sam. à 14 h 30, dim. à 20 h : Sicilia con cuore fermo, de G.F. Mingozzi (v.o.) ; Kaos, contes siciliens, de P. et V. Taviani (v.o.).
BEAUBOURG (42-77-12-33) (mar.) Cinéma-Vidéo : mer., jeu., ven., sam., dim., lun. de 14 h 30 à 20 h 30 : Cinorama Tokyo 87 (Grande Salle, 1er sous-sol) : Cinéma et architecture au Japon (voir la rubrique Films/Cinémathèque) ; Vidéo-Information : à 13 h, Murs murs, d'A. Varda ; 16 h, la Princesse Palatine à Versailles, de M. Porte ; 19 h, le Baiser de Tosca, de D. Schmidt ; Vidéo-Musique : à 13 h : la Fille du Far-West, de Puccini ; à 16 h : Matériaux et instruments ; à 19 h : Falstaff, de Verdi ; Cinéma du musée (mar.) : à 15 h + 18 h, Cinéma japonais des avant-gardes.
THÉÂTRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83) (lun.), mer., jeu., ven., sam. et mar. à 20 h 30 ; dim. à 15 h : l'Opéra de quat'sous.
THÉÂTRE DE LA VILLE (42-74-22-77) (lun.), à 20 h 45, sam. et dim. à 14 h 30 : les Crachats de la Lune ; mer., ven., sam. à 18 h 30 : Mama Béa ; mar. à 18 h 30 : Carlos d'Alessio ; Th. de la Ville au Th. de l'Escalier d'or : mer., jeu., ven., sam., mar. à 20 h 45 : la Princesse Blanche, de Rainer Maria Rilke.
CARRÉ SILVIA-MONFORT (45-31-28-34), 20 h 30 ; dim. à 16 h : Yiddish cabaret.

Les autres salles

AMANDIERS (43-66-42-17) (D., L.), 20 h 30 : la Divine Clownerie, à partir du 16.
ANTOINE (42-08-77-71) (D. soir, L.), sam. 17 h et 21 h, dim. 15 h 30 : Harold et Maude.
ARCANE (43-38-19-70) (D. soir, L., M.), 20 h 30, dim. 17 h : la Ville bleue, l'Amour noir, le Rêve rose et poire, dern. le 18 ; le 20 à 20 h 30 : Contes de Maupassant.
ASTELLE-THEATRE (42-38-35-53) (L.), 20 h 30 : Piètre.
ATELIER (46-06-49-24), 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h 30 : Adriana Monti.
ATHÉNÉE (47-42-67-27), salle L. Jouvet (D. soir, L.), 20 h 30, mar. 19 h 30 : le Désir sous les ormes ; salle Ch. Bérard (D. soir, L.), 20 h 30, mar. 18 h 30 : Je t'embrasse, pour la vie.
BATACLAN (47-00-30-12) (L.) 20 h 30 : Kabaret de la dernière chance.
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24) (D. soir, L.), 21 h, sam. 18 h et 21 h 30, dim. 15 h 30 : le Nègre.
CARTOUCHERIE, th. de la Tempête (43-28-36-36) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 16 h : Home.
AQUARIUM (43-74-99-61), 20 h 30 : le Procès de Jeanne d'Arc, veuve de Mao Tse Toung, à partir du 16.
CITÉ INTERNATIONALE (45-85-38-69), Galerie (D., L., Mar.), 20 h 30 : la Religieuse ; la Resserre (D.), 20 h 30 : la Leçon des ténèbres ; Grand Théâtre, 20 h 30 : la Nuit des rois.
COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24) (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30 : Clérambard.
COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41) (Mer., D. soir), 21 h, dim. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.
COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : Orlando Furioso.
COMEDIE DE PARIS (42-81-00-11), le 20 à 19 h : Mam'zelle Julie.
DAUNOU (42-61-69-14) (mer., D. soir), 20 h 30, dim. à 15 h 30 : Y a-t-il un otage dans l'immeuble ?
DIX HEURES (42-64-35-90) (L.), 20 h 30 : la Magie d'Abdul Alafrez ; 22 h, dim. 14 h 30 : l'Odieux visuel.
THEATRE-18 (42-26-47-47) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 16 h : SOS.
EDOUARD VII (47-42-57-49) (D. soir, L.) 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : les Clients.
ESCALIER D'OR (45-23-15-10), 20 h 30 : la Princesse blanche.
ESPACE KIRON (43-73-50-25) (D.), 20 h 30 : l'Arrêt de mort.
ESPACE MARAIS (42-71-10-19) (L.) 20 h 30 : l'Amour en pièces.
ESSAION (42-78-46-42) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 17 h, dim. 17 h : le Chemin d'Anna Bargeto.
FONTAINE (48-74-74-40) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h 30 : le Système Ribadier.
GALERIE 55 (43-26-63-51), (D., L.), 21 h : Sir Gawain and the Green Knight.
GRAND EDGAR (43-20-90-09) (D.), 20 h 15 : la Dragne ; 22 h : la Mariée mise à nu par ses célibataires, même.
GUICHET-MONTPARNASSE (43-27-88-61) (D., L.), 19 h : le Guichet ; 20 h 30 : Naître ou ne pas naître.
GRANDE HALLE DE LA VILLETTE (48-74-77-77) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 17 h : Poursuite et fugue.
HUCHETTE (43-26-38-99) (D.) 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon.
JARDIN D'HIVER (42-55-74-40) (Mer. soir, D. soir, L.), mer. 18 h 30, dim. 16 h : Arromanches.
LA BRUYÈRE (48-74-76-99) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : la Valse du hasard.
LIERRE THEATRE (45-85-55-83) (D. soir, L., Mar.), 20 h 30, dim. 16 h : Electre.
LUCERNAIRE (45-44-57-34) (D.), I : 19 h 30 : Baudelaire ; 21 h 15 : Kou par Kou. – II : 20 h : Thérèse Desqueyroux ; 21 h 45 : On répète Bagatelle.
MADELEINE (42-65-07-09) (D. soir, L.), 21 h, sam. 16 h 30, dim. 15 h 30 : Deux sur la balançoire.
MARAIS (42-78-03-53) (D.), 20 h 30 : la Comédie sans titre.
MARIGNY (42-56-04-41) (D. soir, L.), 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h : la Galipette.
MARIE-STUART (45-08-17-80) (D., L.), 20 h 15 : Savage/Love, dern. le 17.
MATHURINS (42-65-90-00) (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 18 h et 21 h, dim. 15 h 30, le 1er à 16 h : l'Idiot, à partir du 17.
MICHODIÈRE (47-42-95-22) (D. soir), 20 h 30, dim. 15 h, sam. 18 h 30 et 21 h : Double Mixte.
MOGADOR (42-85-28-80) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h : l'Avare.
MODERNE (48-74-10-75) (D. soir, L.), 21 h, dim. 16 h : l'Effet Glapion.
MONTPARNASSE (43-22-77-74), Grande salle (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 17 h et 21 h, dim. 15 h 30 : la Maison du lac. Petite salle (D. soir, L.), 21 h, dim. 16 h : Bonsoir maman.
NOUVEAU TH. MOUFFETARD (43-31-11-99) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h 30 : les Yeux d'Agathe.
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76) (S. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : Mais qui est qui ?
ŒUVRE (48-74-42-52) (D. soir), 20 h 45, dim. 15 h : Léopold le bien-aimé.
PALAIS DES GLACES (46-07-49-93), Grande Salle (D.), 20 h 30 : F. Chopel.
PALAIS-ROYAL (42-97-59-81), 20 h 45 : l'Amuse-gueule.
POCHE (45-48-92-97) (D. soir, L.), 21 h, dim. : Amédée ou comment s'en débarrasser.
PORTE DE GENTILLY (45-80-20-20) (D. soir, L., Mar.), 20 h 30, dim. 16 h : Hedda Gabler.
POTINIÈRE (42-61-44-16) (D. soir, L.), 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h : Chat en poche.
ROSEAU THEATRE (48-07-00-21) (D.), 19 h : Brèves inquiétudes dans une chaise longue.
SAINT-GEORGES (48-78-63-47), 20 h 45 : les Seins de Lola.
TH. D'EDGAR (43-22-11-02) (D.), 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h, + sam. 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.
TH. 14 J.-M.-SERREAU (45-45-49-77) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 17 h : les Rêves de Lolita et Laverdure.
TH. DU LIERRE (45-86-55-83) (D. soir, L., mar.) 20 h 30, dim. 16 h : Electre.
TH. PARIS-VILLETTE (42-02-02-68) (D. soir, L.), 21 h, dim. 16 h 30 : conversations après un enterrement, à partir du 20.
TH. DES 50 (43-55-33-88) (D.), 20 h 30 : Parle pas comme ça tu t'fais du mal.
THÉÂTRE DU TEMPS (43-55-10-88), mar., jeu., sam. 20 h 30 : Antigone.
TH. DU ROND-POINT (42-56-60-70), Grande salle, les 14, 15, 16, 20 à 20 h 30 : les Salons ; le 17 à 20 h 30, le 18 à 15 h : Théâtre de foire.
TOURTOUR (48-87-82-48) (D., L.), 18 h 45 : Babiboum, à partir du 15.
TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40) (D.), 21 h : les Taupes niveaux.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 18 h 30, sam. 19 h et 20 h 30 : Devos existe, je l'ai rencontré ; (Mar.) 22 h, dim., lun. 20 h 30 : J'assure à tes risques ; (D.) 23 h, lun., mar. 22 h : Tous les plaisirs en un seul corps.
BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84) (le 1er), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulous ; 22 h 30 : l'Etoffe des blaireaux. – II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : Last Lunch - Dernier Service.
LE BOURVIL (43-73-47-84) (D., L.), 20 h 15 : Pas 2 comme elle.
CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11) (D.), I. 20 h 15 + sam. 23 h 45 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II. 20 h 15 : P. Salvadori ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes.
CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51) (D., L.), 20 h : la Conscience nationale des faisans d'élevage ; ven., sam. 22 h 15 : la Mort, le Moi, le Nœud.
CLUB DES POÈTES (47-05-06-03) (D.), 22 h : Vivre en poésie.
LE GRENIER (43-80-68-01) (Mar., D., L.), 22 h : N'insistez pas je reste.
PETIT CASINO (42-78-36-50) (D.), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 30 : Nous, on sème.
POINT-VIRGULE (42-78-67-03) (D., L.), 20 h 15 : Pièces détachées ; le 7 à 21 h 30 : Nos désirs font désordre.
SENTIER DES HALLES (42-36-37-27) (D., L., Mar.), 22 h : Alea jacta est.
TOURTOUR (48-87-82-48) (D., L.), 18 h 45 : Des nouvelles de Brassens.

En région parisienne

ANTONY, Théâtre municipal, le 18 à 17 h : Quintette à vent Amca (Ravel, Haydn, Ligeti...).
ASNIÈRES, CC (47-90-63-12), le 20 à 20 h 45 : Tailleur pour dames.
AUBERVILLIERS, Th. de la Commune (48-33-16-16) (D. soir, L.), 20 h 30, D. 16 h 30 : l'Étourdi.
BAGNOLET, ATEM (43-64-77-18), jeu., ven., sam. 19 h, dim. 16 h : les Pêches de Bagnolet.
BOBIGNY, MC (48-31-11-45), le 20 à 20 h 30 : Affabulazione ; (D. soir, L.) 21 h, dim. 16 h : Muller ; (D. soir, L.) 20 h : Risotto.
BOIS-COLOMBES, Salle municipale (47-80-72-72), le 20 à 20 h 30 : les Petits Chanteurs de Vienne.
BONDY, ABC (48-47-18-27), le 19 à 21 h : Honorée par un petit monument.
BOULOGNE-BILLANCOURT, Auditorium (46-84-77-47), le 15 à 20 h 30 : Quatuor Talich (Beethoven, Haydn, Bartok) ; TBB (46-03-60-44) (D., L.), 20 h 45, dim. 15 h 30 : Antigone.
LE BOURGET, CECB (48-38-44-85), le 17 à 21 h : Kilimandjaro Blues Band.
CERGY-PONTOISE, petit théâtre, ven., sam., mar., 21 h ; dim. 16 h ; mer. 18 h 30 : Roulette d'escrocs.
CHATILLON, Théâtre (46-57-22-11), les 14, 15, 16, 17, à 21 h : les Bonnes.
CHELLES, CRACC (64-21-42-89), les 15, 16, 20 à 14 h 30 : Poil de carotte.
CHEVILLY-LARUE, Église Sainte-Colombe (46-86-54-48), le 18 à 16 h : Ensemble instrumental Stigendo, dir. J. Thorel.
CLAMART, CCJ Arp (46-45-11-87), le 18 à 15 h 30 : les Petits Chanteurs de Vienne (Pergolèse, Mozart, Fauré...).
CLICHY, Théâtre Rutebeuf (42-70-96-76), le 17 à 21 h : Jimmy C. Newman ; le 18, à 15 h : J. Pereira.
COMBS-LA-VILLE, la Coupole (64-88-72-05), le 17 à 20 h 45 : H. Delavaux.
CORBEIL-ESSONNES, CAC (60-89-00-72), le 17 à 19 h 30 et 21 h 30 : l'Entretien.
COURBEVOIE, CC (43-33-63-52), le 15 à 20 h 30 : A. Nomidou (Schubert, Ravel, Brahms).
CRÉTEIL, Maison des arts (48-99-90-50), jeu., dim. soir, lun., 20 h 30 ; dim. 15 h 30 : Eden (M. Marin). – Petite salle : les 16, 17, 20 à 20 h 30 ; le 18, à 15 h 30 : Attila et Nana les moineaux friquets (Cie Cl.-Brumachon).
ENGHIEN, Théâtre du casino (34-12-90-00), le 17 à 20 h 45 : l'Éternel Mari. – Salle des fêtes, le 20 à 20 h 45 : Concerts Montéclair (Debussy, Schubert, Dvorak...).
EVRY, Agora (60-77-10-00), les 16, 17, à 20 h 30 : J.-J. Rousseau.
FONTENAY-AUX-ROSES, Théâtre des Sources (46-61-30-03), le 17 à 20 h 30 : Jeune Ballet de France.
FONTENAY-SOUS-BOIS, salle J. Brel, le 16 à 20 h 30 : R. Parrot (Zigel, Foures, François...).
FONTENAY-LE-FLEURY, Théâtre, le 18 à 17 h : l'Entretien.
GRISY-SUISNES, Notre-Dame-des-Roses, le 17 à 20 h 30 : Chœur de l'armée française (Gounod, Fauré, Poulenc...).
GENNEVILLIERS, Théâtre (47-93-26-30) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 17 h : Ubu Roi.
ISSY-LES-MOULINEAUX, Auditorium (46-45-21-70), le 16 à 20 h 30 : Orchestre national d'Ile-de-France, dir. G. Jarry (Webern, Schubert...).
IVRY, Th. (46-70-21-55), les 16 et 17, à 20 h 30 : la Presque Innommée ; le 14 à 20 h 30 : l'Hôte et le Renégat.
LONGJUMEAU, Th. A.-Adam (69-09-40-77), le 18 à 16 h : Académie musicale de cordes d'Ile-de-France.
MALAKOFF, Th. 71 (46-55-43-45) (D. soir, L., Ma.), 20 h 30, dim. 18 h : Une affaire d'homme.
MANTES-LA-JOLIE, C.C. G.-Brassens (30-33-20-43), le 17 à 20 h 45 : M. Jolivet.
LES MUREAUX, CAC, Église Saint-Pierre, Saint-Paul (34-74-21-83), le 18 à 17 h : Orchestre de chambre tchécoslovaque de Prague, dir. O. Stejskal (Haydn, Mozart, Chostakovitch).
NANTERRE, Théâtre des Amandiers (47-21-18-81), les 14, 16, 17 à 20 h 30, le 18 à 17 h : Mammame.
ORLY, CSC, le 16 à 21 h : le Malade imaginaire.
ORSAY, Eglise, le 18 à 15 h : A. Gorog (Soler, Chopin, Liszt...).
PAVILLONS-SOUS-BOIS, Espace des arts (48-48-10-30), le 16 à 20 h 30 : Hosanna.
RAMBOUILLET, CAC (30-41-11-49), le 16 à 21 h : Concert en liberté.
RUNGIS, CC (45-60-54-33), le 17 à 21 h : Vingt ans de pianos forcés.
SAINT-DENIS, TGP (42-43-17-17), salle G. Robard, les 19 et 20, à 20 h 30 : le Journal d'un fou ; Salle J.-M.-Serreau (D. soir, J.), 20 h 30, dim. 16 h : les Ensorcelés ; Salle Le Terrier, les 14, 16, 18, 19 à 18 h 30 : Paris-Vienne-Berlin, le Pierrot lunaire.
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, la Clef (39-73-38-13), le 16 à 21 h : Bop Corn, Acajou.
SAINT-MAUR, ATC (48-89-99-10), le 16 à 21 h : Trio Parrenin (Ravel, Beethoven, Dvorak) ; le 17 à 21 h, le 18 à 15 h : Piège pour un homme seul.
SARCELLES, Forum (34-19-54-30), le 16 à 21 h : P. Vassiliu ; le 20, à 20 h 30 : Machado Trio.
SARTROUVILLE, Th. (39-14-23-77), le 17 à 21 h : Pedro Aledo.
SCEAUX, Les Gémeaux (46-60-05-64), le 16 à 22 h 30 : F. Tusques et l'Intercommunal.
VANVES, Théâtre (46-45-46-47), les 15, 16, 17 à 20 h 30 : Sous les taupes découvrez l'obus.
VERSAILLES, Th. Montansier (39-50-71-18), le 17 à 21 h : le Nouveau Testament ; le 15 à 21 h : les Petits Chanteurs de Vienne (Bach, Palestrina, Fauré).
LE VÉSINET, Église Sainte-Marguerite, le 16 à 21 h : S. Estelles et Ph. Sauvage (Telemann, Bach, Vivaldi...) ; CAL (39-76-32-75), le 17 à 21 h : Fête de la danse ; le 18 à 16 h 30 : A cœur joie ; le 20 à 20 h 30 : Partage de Midi.
VILLE-D'AVRAY, nouvelle salle (47-50-44-28), le 20 à 20 h 30 : Atelier Musique (Bach).
VILLEJUIF, Th. R.-Rolland (47-26-15-02), les 19, 20 à 20 h 30 : Albert Ier.
VINCENNES, Th. D.-Sorano (48-08-60-83) (Sam., D. soir, Mar.), 21 h, dim. 18 h : la Poudre aux yeux.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h, dim. 15 h 30 : l'Accroc-Habitation.
DEUX ANES (46-06-10-26), 21 h, dim. 15 h 30 : Après la rose, c'est le bouquet.

Music-hall

BATACLAN (47-00-30-12), le 19 à 21 h : Ligue d'improvisation française.
CITHEA (43-57-99-26), le 14 à 19 h 30 : A. Denis & V. Vella ; le 17 à 22 h : Claire.
ESCALIER D'OR, voir th. subventionnés.
GYMNASE (42-46-79-79), ven., mar, 20 h 45, ven. 15 h, sam. 17 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h 30 : F. Perrin.
LUCERNAIRE (45-44-57-34) (D.), 18 h 30 : Los Machucambos.
OLYMPIA (47-42-25-49), le 15 à 20 h 30 : A. Stivell ; à 20 h 30, à partir du 20 : M. Torr.
PALAIS DES CONGRÈS (47-58-40-45), 21 h, dim. 17 h : M. Sardou.
PALAIS DES GLACES (46-07-49-93) (D. soir), 20 h 30, dim. 15 : S. Joly.
TH. GREVIN (45-23-01-92) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 18 h 30 : B. Mabille.
TLP DEJAZET (42-74-20-50) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 16 h : Font et Val.

Opérettes, comédies musicales

PORTE ST-MARTIN (46-07-37-53) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h et 21 h, dim. 15 h 30 : la Petite Boutique des horreurs.
TH. DE PARIS (43-59-39-39) (D. soir, Mer.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : la Belle Hélène.









CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

MERCREDI 14 JANVIER

16 h, Hommage à Bessie Love : The sea lion, de Rowland V. Lee ; 19 h, 20 ans du Studio Action – Carte blanche à Causse et Rodon : Fièvre sur Anathan, de J. Von Sternberg ; 21 h, Les archives du film présentent : Aux sources du comique français, de Lumière à Feuillade.

JEUDI 15 JANVIER

16 h, Hommage à Anna Neagle : Une idylle royale à Monte-Carlo, de H. Wilcox ; 19 h, 20 ans du Studio Action – Carte blanche à Causse et Rodon : l'Homme qui en savait trop, de A. Hitchcock (v.o.) ; 21 h, Hommage à Shuji Terayama : Jetons les livres et sortons dans la rue, (v.o., s.-t. fr.).

VENDREDI 16 JANVIER

16 h, Hommage à Anne Baxter : Eve, de Joseph L. Mankiewicz (v.o.) ; 19 h, 20 ans du Studio Action – Carte blanche à Causse et Rodon : 19 h, Un homme dans la foule, de E. Kazan (v.f.) ; 21 h 30, Hommage à Shuji Terayama : Cache-cache pastoral (v.o., s.-t. fr.).

SAMEDI 17 JANVIER

Hommage à la Cinémathèque des Armées : 15 h : Tchad et Liban aujourd'hui ; 17 h, Paysans noirs, de G. Regnier ; 19 h, 20 ans du Studio Action – Carte blanche à Causse et Rodon : Les désemparés, de M. Ophuls (v.o., s.-t. fr.) : 21 h, le Boxeur, de Shuji Terayama (v.o., s.-t. fr.).

DIMANCHE 18 JANVIER

15 h, Hommage à Donna Reed : Enquête à Chicago, de L. Allen (v.o., s.-t. fr.) ; 20 ans du Studio Action – Carte blanche à Causse et Rodon ; 17 h, le Retour de Frank James, de F. Lang (v.o.) ; 21 h, les Naufragés de l'île de la tortue, de J. Rozier.

LUNDI 19 JANVIER

18 h, En avant-première : Pouvoir intime, de Y. Simoneau.

MARDI 20 JANVIER

16 h, Hommage à Louise Chevalier : le Voyage d'Amélie, de D. Duval ; 19 h, 20 ans du Studio Action – Carte blanche à Causse et Rodon : le Journal d'une femme de chambre, de J. Renoir ; 21 h, Adieu l'arche, de Shuji Terayama (v.o.).

BEAUBOURG (42-78-35-57)

MERCREDI 14 JANVIER

15 h, Hommage à la Cinémathèque des armées : Afrique noire ; Historique des armées ; Hommage à Gaumont : 90 ans de cinéma ; 17 h, le Silencieux, de C. Pinoteau ; 19 h, la Gifle, de G. Pinoteau.

JEUDI 15 JANVIER

15 h, Hommage à la Cinémathèque des armées : Afrique noire ; l'Etat français ; Hommage à Gaumont : 90 ans de cinéma ; 17 h, Cousin, cousine, de J.-C. Tacchella ; 19 h, F. comme Fairbanks, de M. Dugowson.

VENDREDI 16 JANVIER

15 h, Hommage à la Cinémathèque des armées : Afrique noire 1953-1975 ; Hommage à Gaumont : 90 ans de cinéma ; 17 h, Un éléphant ça trompe énormément, de Y. Robert ; 19 h, Maîtresse, de B. Schroeder.

SAMEDI 17 JANVIER

15 h, Hommage à la Cinémathèque des armées : La légion ; Hommage à Gaumont : 90 ans de cinéma ; 17 h, Des enfants gâtés, de B. Tavernier ; 19 h 15, Nous irons tous au paradis, de Y. Robert ; 19 h 15, le Dieu noir et le Diable blond, de G. Rocha (v.o., s.-t. fr.).

DIMANCHE 18 JANVIER

15 h, Hommage à la Cinémathèque des armées : Algérie 1946-1956 ; Hommage à Gaumont : 90 ans de cinéma ; 17 h, Les petits calins, de J.-M. Poiré ; 19 h, Nosferatu, fantôme de la nuit, de W. Herzog ; 21 h, Double suicide à Amijima, de Masahiro Shinoda (Vostf).

LUNDI 19 JANVIER

15 h, Hommage à la Cinémathèque des armées : Algérie ; Visions d'Algérie 1956-1958 ; Hommage à Gaumont : 90 ans de cinéma ; 17 h, Un papillon sur l'épaule, de J. Deray ; 19 h, Le sucre, de J. Rouffio.

MARDI 20 JANVIER

Relâche.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU SALLE GARANCE (42-78-37-29)

Cinéma et littérature au Japon

MERCREDI 14 JANVIER

14 h 30, Cinéma pour les jeunes : Mon champ de bataille, d'O. Yutaka ; 17 h 30, Le cap Ashizuri, de K. Yoshimura ; 20 h 30, Les demi-frères, d'Ieki Miyoji.

JEUDI 15 JANVIER

14 h 30, Evasion à l'aube, de Taniguchi Senkichi ; 17 h 30, Chronique d'une fille à soldats, de Suzuki Seijun ; 20 h 30, L'histoire du Japon d'après guerre racontée par une hôtesse de l'air, d'Imamura Shohei.

VENDREDI 16 JANVIER

14 h 30, La porte de la chair – Barrière de la chair, de Suzuki Seijun ; 17 h 30, Introduction à l'anthropologie – Le pornographe, d'Imamura Shohei ; 20 h 30, En suivant ces soldats qui ne sont pas revenus – Muhomatsu revient au pays natal, d'Imamura Shohei.

SAMEDI 17 JANVIER

14 h 30, La mer et le poison, de Kumai Kei ; 17 h 30, La jeunesse du Japon – Pavane pour un homme épuisé, de Kobayashi Masaki ; 20 h 30, Karayuki-San, des dames qui vont loin, d'Imamura Shohei.

DIMANCHE 18 JANVIER

14 h 30, Cinéma pour les jeunes : Mon champ de bataille, d'Osawa Yutaka ; 17 h 30, la Femme que j'ai abandonnée, d'Urayama Kiriro ; 20 h 30, l'Évaporation d'un homme, d'Imamura Shohei.

LUNDI 19 JANVIER

14 h 30, l'Épouse de Hanaoka Seishu, de Masumura Yasuko ; 17 h 30, les Années du crépuscule, de Toyoda Shiro ; 20 h 30, la Rivière Ki, de Nakamura Noboru.

MARDI 13 JANVIER

Relâche.

Les exclusivités

AFTER HOURS (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

AJANTRIK (Ind., v.o.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33).

AMERICAN WARRIOR II (A., v.o.) (*) : George V, 8e (45-62-41-46) ; V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Le Club, 9e (47-70-81-47) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Images, 18e (45-22-47-94).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

ASTÉRIX CHEZ LES BRETONS (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50).

AUTOUR DE MINUIT (Fr.-A., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-25-19-90) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).

LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BASIL DÉTECTIVE PRIVÉ (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42).

BEAU TEMPS, MAIS ORAGEUX EN FIN DE JOURNÉE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LE BEAUF (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

BIRDY (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

BONS BAISERS DE LIVERPOOL (Ang., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Marignan, 8e (43-59-92-82).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).

CHAMBRE AVEC VUE (Brit., v.o.) ; Gaumont Halles 1er (42-97-49-70) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

CHARLOTTE FOR EVER (Fr.) (*) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26).

LE CHEVALIER A LA ROSE (All., v.o.) : Vendôme, 3e (47-42-97-52).

COCA COLA KID (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (45-62-16-16).

LA COULEUR POURPRE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Elysée Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; v.f. : Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LE COUREUR (Iran., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

DÉSORDRE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-47-57-47).

DOUBLE MESSIEURS (Fr.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33).

DOWN BY LAW (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; St-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Galaxie, 13e (45-80-81-03) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

EMMANUELLE V (Fr.) (**) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

EN DIRECT DE L'ESPACE (A., v.f.) : La Géode, 19e (42-05-06-07).

L'ÉTAT DE GRACE (Fr.) : Forum Arc-en-ciel, 1er (42-97-53-74) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Mercury, 8e (45-62-96-82) ; UGC Gare de Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

L'ENTERREMENT DU SOLEIL (Jap., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-25-19-90).

FAUBOURG SAINT-MARTIN (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LA FEMME DE MA VIE (Fr.) : UCG Biarritz, 8e (45-62-20-40).

FIRESTARTER (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; V.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

LA FOLLE JOURNÉE DE FERRIS BUELLER (A., v.o.) : Gaumont-Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LES FUGITIFS (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-86-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

HIGHLANDER (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Templiers, 3e (42-72-94-56).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

JEAN DE FLORETTE (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Publicis Elysée, 8e (47-20-76-23) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

JUMPIN JACK FLASH (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; (v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-49-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

KAMIKAZE (Fr.) : Studio Contrescarpe, 5e (43-25-78-37) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

LA LÉGENDE DE LA FORTERESSE DE SOURAM (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

LE MAL D'AIMER (Fr., it.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26).

MANON DES SOURCES (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

MAUVAIS SANG (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Lumière, 9e (42-46-49-07).

MÉLO (Fr.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

MISSION (A. v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34), George-V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52).

MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76).

NOIR ET BLANC (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

NOLA DARLING N'EN FAIT QU'A SA TÊTE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

LE NOM DE LA ROSE (Fr., v.a.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Secrétans, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

ON A VOLÉ CHARLIE SPENCER (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97).

LE PASSAGE (Fr.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

PEGGY SUE S'EST MARIÉE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LA PURITAINE (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LE RAYON VERT (Fr.) : Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Studio Galande (h.sp.), 5e (43-54-72-71).

LA REINE DES NEIGES, LE DÉSERT ET L'ENFANT (Sov., v.f.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

ROSA LUXEMBURG (All., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Châtelet-Victoria, 1er (42-36-12-83).

LE SACRIFICE (Franco-Suéd., v.o.) : Bonaparte, 6e (43-26-12-12) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76).

SARRAOUNIA (Fr.) : Cinoches (h.sp.), 6e (46-33-10-82).

SID ET NANCY (*) (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

THÉRÈSE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George-V, 8e (45-62-41-46).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : George-V, 8e (45-62-41-46).

TOP GUN (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA VÉRITABLE HISTOIRE d'AH. Q (Chin., v.o.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

WANDA'S CAFE (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

WELCOME IN VIENNA (Autr., v.o.) : Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20).

Y A-T-IL QUELQU'UN POUR TUER MA FEMME ? (A., v.o.) : Biarritz, 8e (45-62-20-40).

LES FILMS NOUVEAUX

COMME UN CHIEN ENRAGÉ (*), film américain de James Foley, v.o. : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LES DIAMANTS DE L'AMAZONE (*), film américain de René Cardona Jr, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

JASON LE MORT-VIVANT (*), film américain de Tom Mac Loughlin, v.o. : Forum, 1er (42-97-53-74) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare-de-Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

MALCOLM, film australien de Nadia Tass, v.o. : Gaumont-Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; v.f. : Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27).

LA MESSE EST FINIE, film italien de Nanni Moretti, v.o. : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Racine-Odéon, 6e (43-26-19-68) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

MORT OU VIF, film américain de Gary Sherman, v.o. : Forum-Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Grand-Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Gare-de-Lyon, 12e (43-31-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

LES MURS DE VERRE, film américain de Scott Goldstein, v.o. : Forum 1er (42-97-53-74) ; Saint-Germain-Village, 5e (46-33-63-20) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Convention Saint-Charles, 5e (45-79-33-00) ; v.f. : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

PAIEMENT CASH, film américain de John Frankenheimer, v.o. : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

SALE DESTIN, film français de Sylvain Madigan : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

LA VIE DISSOLUE DE GÉRARD FLOQUE, film français de Georges Lautner : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-46-86) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Wepler-Pathé, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

Les festivals

CHAPLIN, ŒUVRES INTÉGRALES (v.o.), Action Ecoles, 5e (43-25-72-07). Mer. : le Dictateur ; jeu. : le Cirque ; ven. : le Kid ; sam. : les Temps modernes ; dim. : les Lumières de la ville ; lun. : la Ruée vers l'or.

HOMMAGE A C. GRANT (v.o.), Champo, 5e (43-54-51-60). Mer., dim. : Honeymoon ; jeu. : Sylvia Scarlett ; ven. : Soupçons ; sam. : Opérations jupons ; lun. : l'Indiscret ; mar. : Cette sacrée vérité.

GODARD, Denfert, 14e (43-21-41-01). Ven. 12 h : Je vous salue Marie ; dim. 10 h 20 du matin : Sauve qui peut la vie ; sam. 15 h 10 : Deux ou trois choses que je sais d'elle ; mar. 18 h : Masculin-féminin ; ven., mar. 22 h : Pierrot le Fou.

HITCHCOCK (v.o.), Action-Christine, 6e (43-29-11-30). Mer. : la Taverne de la Jamaïque ; jeu. : Agent secret ; ven. : Sabotage ; sam. : Une femme disparaît ; dim. : Les 39 marches ; lun. : Correspondant 17 ; mar. : Jeune et innocent.

BUSTER KEATON, Studio 43, 9e (47-70-63-40) en alternance : les Lois de l'hospitalité ; Sherlock Junior ; le Dernier Round ; Steamboat Bill Jr.

MAN RAY CINÉASTE, 3 Luxembourg, 6e (46-33-97-77), t.l.j. 12 heures.

NUIT DE LA PARODIE (v.o.) Escurial, 13e (47-07-28-04) : ven. 0 h 15 : Frankenstein Junior ; Monty Python, Sacré Graal.

PROMOTION DU CINÉMA (v.o.), Studio 28, 18e (46-06-36-07). Mer., jeu. : Ablakon ; ven., sam. : Descente aux enfers ; dim., mar. : Autour de minuit.

E. ROHMER, Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33). Sam. 16 h : les Nuits de la pleine lune ; dim. 12 h : Pauline à la plage ; jeu. 19 h ; sam. 18 h, mar 14 h : la Marquise d'O ; ven. 14 h : Perceval le Gallois ; sam. 12 h 20 : le Beau Mariage ; + Denfert, 14e (43-21-41-01). Jeu. 19 h 30 : les Nuits de la pleine lune ; ven. : la Femme de l'aviateur ; mar. 12 h : le Beau Mariage.

J. ROUCH, Panthéon, 5e (43-54-15-04), en alternance : la Pyramide humaine, Jaguar, la Chasse au lion à l'arc, Petit à petit, Moi un noir, Cocorico M. Poulet, Dionysos.

TRILOGIE DE LA GUERRE DES ÉTOILES (v.o.), Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85) (v.f.).

TRUFFAUT, Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33). Lun. 17 h 40 : Tirez sur le pianiste ; sam. 14 h : l'Argent de poche ; lun. 12 h : La mariée était en noir ; mar. 12 h : Jules et Jim ; + Denfert, 14e (43-21-41-01). Mer., dim. 14 h : les 400 coups ; sam. 22 h 10 : Jules et Jim ; dim. 12 h : l'Homme qui aimait les femmes ; mar. 16 h 20 : Tirez sur le pianiste ; sam. 13 h 30 : l'Enfant sauvage.

TARKOVSKI (v.o.), Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33). Ven. 21 h, dim. 17 h 20 : Andreï Roublev ; jeu., lun. 21 h, ven. 18 h : Stalker ; mer. 15 h 40 : l'Enfance d'Ivan, le Rouleau compresseur et le Violon ; + Denfert, 14e (43-21-41-01). Jeu. 17 h 10, ven., mar. 20 h, dim. 16 h : Nostalghia ; jeu., dim. 21 h 30 : Solaris ; mer. 17 h 40, dim. 18 h 30, mar. 13 h 40 : Stalker ; mer., lun. 20 h 40, jeu. 14 h, sam. 16 h 40 : Andreï Roublev ; lun. 16 h : l'Enfance d'Ivan, le Rouleau compresseur et le Violon.

VISCONTI (v.o.). Le Latina, 4e (42-78-47-86). Mer., ven., lun. : l'Innocent ; jeu., dim : Bellissima ; sam., mar. : Senso.

Les grandes reprises

ALIEN (A., v.o.) (*) : Action Rive gauche, 5e (43-29-44-40).

ALEXANDRE NEVSKI (Sov., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

AMADEUS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LES AMOURS D'UNE BLONDE (A., v.o.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

L'ASSASSINAT DE TROSKY (A., v.o.) : Reflet-Médicis, 6e (43-54-42-34).

BAMBI (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

BARRY LYNDON (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

BOB LE FLAMBEUR (Fra.) : 3 Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

LA BOUM AMÉRICAINE (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

CENDRILLON (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

CLÉOPATRE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

COMMANDO (A., v.f.) (*) : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

LE CORBEAU (Fr.) : Reflet-Logos, 5e (43-54-42-34) ; Elysées-Lincoln, 8e (43-59-36-14).

LA DÉESSE (v.o.) : Cluny Palace, 6e (43-25-19-90).

DROLE DE DRAME (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

ELLE ET LUI (A., v.o) : Champo, 5e (43-54-51-60) ; 3 Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

E.T. (A., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

LES FANTASTIQUES ANNÉES 20 (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

LA GARÇONNIÈRE (A, v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30).

GREYSTOKE, LA LÉGENDE DE TARZAN, SEIGNEUR DES SINGES (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

HUSBANDS (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

L'IMPORTANT, C'EST D'AIMER (Fr.) : Saint-Ambroise (h. sp.), 11e (47-00-89-16).

L'IMPOSSIBLE Mr. BÉBÉ (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

INFIDÈLEMENT VOTRE (A., v.o.) : Reflet Médicis, 5e (43-54-42-34) ; 3 Balzac, 8e (45-61-10-60).

MAMMA ROMA (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Angl., v.o.) : Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71) ; Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.o.) (**) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

OLIVIER TWIST (A., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71).

PETER PAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-40).

PIRATES (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (42-36-12-83).

QUAI DES ORFÈVRES (Fr.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

SI J'AVAIS UN MILLION (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30) ; Mac Mahon, 17e (43-80-24-81).

LA TRAVIATA (It., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

TENUE DE SOIRÉE (Fr.) (*) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Lumière, 9e (42-46-49-07).

VOUS NE L'EMPORTEREZ PAS AVEC VOUS (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Balzac, 8e (45-61-10-60).

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (*) : Templiers, 3e (47-72-94-56).

ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Républic, 11e (48-05-51-33).

WEST SIDE STORY (A. v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

DANSE

(Voir théâtres subventionnés.)

BASTILLE (43-66-42-17), à 19 h : Nota Bene, à partir du 17 ; (D. soir, L.), 21 h, dim. 18 h : l'Arbitre des élégances.

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35), le 18 à 11 h : Brunch Performance ; (D. soir, L.), à 22 h 30 : Bac ou mariage.

LIERRE-THEATRE (45-86-55-83), le 19 20 h 30 : Dhyanam.

OLYMPIA (47-42-25-49), le 16 à 16 h 30 et 20 h 30 : Weather Report.

PALAIS DES SPORTS (48-28-40-48) (D.), le 20 à 20 h 30 : l'Ange bleu.

CINEMA

Les séances spéciales

AMADEUS (A., v.o.) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), mer., jeu. lun. 21 h 30, ven., sam. 13 h 45, dim. 19 h 30, mar. 15 h 15.

L'AMOUR A MORT (Fr.) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), mer. 17 h, lun. 18 h 30, mar. 13 h 45.

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : *Grand-Pavois, 15e* (45-54-46-85), mer. 20 h 15, jeu. 15 h 15, sam. 22 h 30, lun. 18 h, mar. 15 h 30.

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), jeu., dim. mar. 22 h ; Châtelet-Victoria, 1er (42-36-12-83), 21 h 45.

LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (A., v.o.) : St-Ambroise, 11e (47-00-89-16), *mer. 21 h 30 ; Denfert, 14e* (43-21-41-01), ven. 18 h, sam. 20 h, lun. 18 h 40.

LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), mer. 16 h, *jeu., ven.,* sam. 22 h 30, dim. 17 h 15, mar. 18 h.

BRAZIL (Brit., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68), mer., sam., lun. 21 h.

BLADE RUNNER (A., v.o.) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), mer. 22 h 30, lun., sam. 20 h 15, mar. 17 h 45.

LES CHARIOTS DE FEU (Brit., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68), mer., sam., dim. 17 h.

CLOCK WISE (Brit., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (46-33-97-77), 12 h.

LES JOURS ET LES NUITS DE CHINA BLUE (**) (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (42-36-12-83), *19 h 45*, ven., sam. 0 h 30.

M LE MAUDIT (All., v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), dim. 20 h 40.

MORT A VENISE (It., v.o.) : Studio *Galande, 5e* (43-54-72-71), 11 h 50.

LA NUIT (It., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68), jeu., mar. 21 h, ven., lun. 19 h.

QU'EST-IL ARRIVÉ A BABY JANE ? (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16), mar. 21 h 30.

RAGTIME (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85), *jeu. 13 h 50, lun. 15 h 45,* mar. 21 h 30.

ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71), 22 h 25, ven., sam. 0 h.

LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01), mer. 16 h.

RUSTY JAMES (A., v.o.) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), mer. 18 h 30, ven. 18 h, lun. 20 h.

SUR LES QUAIS (A., v.o.) : 3 Luxembourg, 6e (46-33-97-77), 12 h.

THEORÈME (It., v.o.) : Républic-*Cinéma, 11e* (48-05-51-33), dim. 22 h 30.

MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 14 JANVIER

Salle Pleyel, 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. : D. Barenboïm (Dutilleux, Beethoven).

Espace Kiron, 21 h : P. Nguyen (Debussy).

Auditorium des Halles, 12 h 30 et 15 h : W. Walzermachen (Strauss).

La Table Verte, 22 h : Ensemble Varie Musiche (Brahms, Schumann, Dvorak...)

Salle Gaveau, 20 h 30 : J.-P. Brosse (Byrd, Picky, *Duthly...*)

JEUDI 15 JANVIER

Salle Gaveau, 20 h 30 : E. Heidsieck (Beethoven).

La Table verte, 22 h. : voir le 14.

Auditorium des Halles, 12 h 30 : voir le 14 ; 20 h 30 : F. Leroux, C. Dubosc, L. Langrée (Schubert, Schumann, Fauré).

Salle Pleyel, 20 h 30 : voir le 14.

Institut néerlandais, 12 h 30 et 18 h 30 : F. Fiselier, A.-L. Meyer (Schubert, Brahms, Fauré...).

Radio-France, Grand Auditorium, 20 h 30 : S. Bounine (Chopin, Debussy).

Eglise Saint-Louis des Invalides, 20 h 30 : Nouvel Orchestre philharmonique, dir. : M. Janowski (Messiaen, Ligeti).

Eglise de la Madeleine, 21 h : Maîtrise des Hauts-de-Seine, dir. : F. Bardot (Mozart).

Eglise Saint-Roch, 20 h 30 : Chœurs de l'armée française.

VENDREDI 16 JANVIER

Grande Halle de La Villette, 20 h 30 : Orchestre national de France, dir. : E. Inbal (Ravel, Schoenberg, Moussorgski-Ravel).

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 20 h 30 : Sextuor J. Loriod (Messiaen).

Sorbonne, Amphi Richelieu, 12 h 30 : R. Flachot, Ch. Heutefeux, F. Rivière (Scarlatti, Franck, de Falla...).

Salle Pleyel, 20 h 30 : Orchestre de Paris, *dir. : D. Barenboïm (Beethoven,* Wagner).

SAMEDI 17 JANVIER

Eglise Saint-Merri, 21 h : Ch. Thomas d'Oste et P.-F. Truys.

Théâtre 18, 16 h 30 : J.-F. Barrès, B. Porot.

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 20 h 30 : New American Music in Europe.

DIMANCHE 18 JANVIER

Eglise Saint-Merri, 16 h : E. Franceries (Scarlatti, Bach, Rodrigo...).

Théâtre *du Rond-Point,* 11 h : Y. Egorov (Schubert, Brahms).

Salle Pleyel, 17 h 45 : Orchestre des Concerts Lamoureux, dir. : P. Guth (Strauss).

Notre-Dame, 17 h 45 : 10 h : F. Eichelberger (Bach) ; E. de Geest (Bach, Vierne, Franck).

Eglise des Billettes, 17 h : Les musiciens de chambre de Paris (*Monteverdi*).

LUNDI 19 JANVIER

Eglise de la Madeleine, 21 h : Les petits chanteurs de Vienne (Haydn, Britten, Galuppi...).

Salle Pleyel, 20 h 30 : Orchestre des concerts Colonne, dir. P. Dervaux (Bach, Beethoven, Brahms).

Comédie des Champs-Elysées, 20 h : David Abramovitz, N. Lee, E. Naoumoff, Ensemble Erwartung, dir. B. Desgraupes (Stravinski, Français, Bach...).

Mogador, 20 h 30 : A. Gavrilov (Chopin).

Salle Gaveau, 20 h 30 : Y. Le Gaillard, P. Cohen (Krebs, Méhul, Clementi...).

MARDI 20 JANVIER

Eglise Saint-Louis de la Salpêtrière, 21 h : Orchestre de chambre D. Fanal (Schubert, Calmel).

Eglise de la Madeleine, 18 h 30 : Chœurs et ensemble instrumental de la Madeleine, dir. : J. Havard de la Montagne (Lully, Gluck, Pierné...).

Auditorium des Halles, 20 h 30 : Ensemble orchestral de Paris, dir. E. Krivine (Zimmermann, Mozart, Schubert).

Radio-France, studio 105, 18 h 30 et 20 h 30 : Cycle acousmatique.

Eglise Saint-Germain-l'Auxerrois, 20 h 30 : Orchestre du centre de Paris, dir. : M. Foison, Maîtrise des Hauts-de-Seine (Vivaldi).

Salle Gaveau, 20 h 30 : Chœurs et Orchestre des solistes, dir. : H. Reiner (*Mozart*).

Espace Kiron, 18 h 30 : Ph. Ganter, D. Sabey (Mozart).

Jazz, pop, rock, folk

(Voir aussi th. subventionnés)

BAISER SALÉ (42-33-37-71), 23 h : Ethno Galactique groupe, dern. le 11 ; le 12 : Rancœur ; le 13 : Los Jaivas.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h 30 : M. Laferrière.

CITHEA (43-57-99-26), ven., sam., 22 h 15 : Soirée de chocs, le 15, à 20 h 30 : La marque jaune ; le 16, à 20 h : Desk-Marge ; le 17, à 20 h : Coverboys+les parvenus ; à 22 h 15 : Claire ; le 20, à 20 h.

DUNOIS (45-84-72-00), les 15, 16, 17 à 20 h 30 : J. di Donato Quintet.

ESCALIER D'OR, voir Théâtres subventionnés.

GIBUS (47-00-78-88), 22 h, les 14, 15 : Sky Dog ; le 16 : Goeble Sky Jet ; les 16, 17 : Captain Stroy ; le 20 : Nemo.

LE MERLE MOQUEUR (45-65-12-43) les 15, 16, à 22 h : Ph. Berillon ; le 20 : D. Maroutian.

MONTANA (45-48-93-08) (D., L., Mar.), 22 h 30 : R. Urtreger.

NEW MORNING (45-23-51-41), 21 h 30, le 14 : Ribour Quartet ; les 16, 17 : Dee-*dee Bridgewater* ; le 20 : B. Powell.

PETIT JOURNAL SAINT-MICHEL (43-26-28-59), 21 h, mer. : Watergate Seven + One ; jeu. : O. Franc Quintet ; ven. : Ph. de Preissac Swing ; sam. : J. Caroff ; lun. : High Society Jazz Band ; mar. : D. Sydney Bechet.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), 21 h : mer. : S. Petronio ; jeu. : *Big Band de R. Guérin* ; sam. : Fonseque and Co ; lun. : Tentet Design ; mar. : M. Slim.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36) (mer.), 23 h : D. Moroni, L. Trussardi, Ch. Bellonzi.

RADIO-FRANCE, Grand Auditorium (42-30-15-16), le 14, à 20 h 30 : Jazz Bivouac.

REX CLUB (*42-36-83-93*), *le 15, à* 20 h 30 : Caméo.

SLOW CLUB (42-33-84-30), 21 h 30 : D. Doriz, dern. le 17 ; à partir du 20 : R. Franc.

SUNSET (42-61-46-60), 23 h : C. Alvim Connexion Featuring.

UTOPIA CLUB (43-22-79-66), 22 h, mer. : Cl. Philipps ; jeu. : Distance Connection ; ven. : Alex Blue Combo, à 1 h : D.S. Mocion ; sam. : P. Verbeke, à 1 h : Ch. Lancry ; mar. : V. Absil.

ZENITH (42-40-60-00) : le 17 à 20 h 30 : Ultra Vox ; le 18, à 20 h 30 : E. Clapton ; 20e ardt (43-49-23-16) : mar., 20 h : Jazz.

PARIS EN VISITES

JEUDI 15 JANVIER

« *L'Opéra* et son musée », 13 h 45, hall (D. Bouchard).

« Musée Picasso », 15 heures, 5, rue de Thorigny (Hauts lieux et découvertes).

« Trésors de la cathédrale russe. Mariage de Sacha Guitry. Alchimie de l'or », 15 heures, 12, rue Daru (I. Hauller).

« Somptuosité architecturale des Invalides à la tour Eiffel », 14 h 30, métro Saint-François-Xavier (V. de Langlade).

« Hôtels de l'île Saint-Louis », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Hôtels du faubourg Poissonnière », 14 h 30, métro Poissonnière (Paris pittoresque et insolite).

« Ecole des beaux-arts, salons de *l'hôtel de Chimay* », 15 h 30, 17, quai Malaquais (M. Ch. Lasnier).

« L'orfèvrerie et la céramique de la Renaissance française », 14 h 30, Louvre, devant la *Victoire de Samothrace* (V. Turpin).

« Caves, ruelles inconnues du Marais, abbaye Maubuisson », 14 h 30, église Saint-Paul (Vieux Paris).

« Exposition Chefs-d'œuvre du mobilier miniature », 14 h 30, accueil Louvre des antiquaires, place du Palais-Royal (Approche de l'art).

« Hôtels du Marais (sud), place des Vosges : de l'hôtel de Beauvais à l'hôtel de Sens, quartier de l'ancien domaine royal Saint-Pol. Vestiges de l'enceinte de Philippe Auguste », 14 h 30, métro Hôtel-de-Ville, sortie Lobau (*G. Botteau*).

CONFÉRENCES

Centre de Varenne, 18, rue de Varenne, 20 h 30 : « Regard sur l'Extrême-Orient », conférence-débat par un groupe d'étude à son retour de voyage (aspects géopolitiques, culturels, sociétaires, économiques et industriels).

Salle Notre-Dame-des-Victoires, 21 *bis*, rue Notre-Dame-des-Victoires, 14 h 30 : « L'Egypte ancienne » ; 16 h 30 : « Moscou, ville d'art ».

3, rue Rousselet, 17 h 30 : « Du classicisme au baroque dans la *Rome* antique ».

RADIO-TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision, accompagnés d'articles de présentation, de jugements, d'illustrations et de la liste commentée de tous les films, sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Les émissions signalées ci-dessous par un triangle noir sont celles qui ont fait l'objet d'un article dans le dernier supplément. Les carrés placés après le titre des films expriment notre appréciation : □ A éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mercredi 14 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20.35 Série : Marie Pervenche.
Salade russe.
Avec Danièle Evenou.

21.35 Document : Autoportraits.
De Pierre Jouve et Ali Magoudi.
Jacques Chirac.

22.35 Paris-Dakar : résumé.

22.40 Journal.

23.00 Ciné-club : Equateur. ■■
Film français de Serge Gainsbourg (1983), avec Barbara Sukowa, Francis Huster, René Koldehoff, François Dyrek, Jean Bouise, Julien Guiomar.
La tenancière d'un hôtel louche de Libreville tient sous son emprise un jeune homme naïf, venu au Gabon pour y faire fortune. Le climat poisseux d'un roman de Simenon transposé dans les années 50, un univers africain et colonial fantasmatique, des hantises érotiques, des personnages prisonniers d'un mode de vie pourri.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20.35 Variétés : Guy Béart 87.
Emission de Dominique Cantien.
Avec Etienne Anberger, Mylène Farmer, Sabine Paturel, Rachid Bahri, Diane Tell, Daniel Auteuil, Emmanuelle et Eve Béart, les dessinateurs Faizant et Wolinski.

21.55 Le dossier d'Alain Decaux.
Toutankhamon : trésor et malédiction.

23.10 Histoires courtes.
L'objectif, de Jean-Pierre Ronssin ; Chambres à part, de Patricia Bardon.

23.35 *Journal.*

TROISIÈME CHAINE : FR3

20.35 Variétés : Embarquement immédiat.
Avec *Yves Duteil, Francis Perrin, Rose Laurens,* Nana Mouskouri, Daniel Lavoie, Canada, Alain Souchon, Claude Maurane, Etienne Anberger, Niagara, Charles Aznavour, André Dussolier.

21.55 Magazine : Thalassa.

22.40 Journal.

23.05 Les amoureux du cinéma.
▶ Emission de Philippe Le Guay et Yann Dedet. A l'occasion du dixième anniversaire de la mort *d'Henri Langlois, fondateur de la Cinémathèque.*

CANAL PLUS

20.30 Les triplés. 21.00 Cinéma : Deadly Game. ■ *Film* allemand de Karoly Maak (1980), avec Mel Ferrer, Barbara Sukowa, Helmut Berger. *Une femme soupçonnée d'avoir tué son époux au cours d'une partie de chasse, acquittée, remariée à un diplomate, revient avec celui-ci sur les lieux de « l'accident ». Un curieux suspense psychologique.* **22.20 Flash d'informations. 22.30 Cinéma : Kagemusha.** ■■ Film japonais d'Akira Kurosawa (1980), avec Tatsuya Nakadai, Tsutomu Yamazaki, Kenichi Hagiwara, Kota Yui, Hidej Otaki (*v.o.*). ***1.05 Cinéma : L'effrontée.*** ■■ *Film* français de Claude Miller (1985), avec Charlotte Gainsbourg, Bernadette Lafont, Jean-Claude Brialy, Clothilde Baudon, Jean-Philippe Ecoffey.

LA « 5 »

20.30 Téléfilm : Le soleil se lève aussi (1re partie). 22.10 Série : Supercopter. 23.10 Série : Lou Grant. 23.35 Téléfilm : Le soleil se lève aussi (1re partie). 1.35 Série : Star Trek.

TV6

20.10 Feuilleton : Le temps des copains. 20.30 Sixties.

FRANCE-CULTURE

20.30 Pour ainsi dire. Portraits de Mustapha Nussaburry et d'Antonin Artaud ; invité : Michel Chandeigne, éditeur, traducteur. **21.30 Musique : Quinzièmes rencontres internationales de musique contemporaine de Metz.** Cantus supplex, de Marek Kopelent, Les réciproques, de Michael Levinas, Madrigal, de Girolamo Arrigo, par le Groupe vocal de France. **22.30 Nuits magnétiques.** La nuit et le moment ; Samuel Fuller. **0.10 Du jour au lendemain.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné les 25 et 26 octobre 1986 au Théâtre de la Ville). Musiques traditionnelles : griots du Mali. Ousmane Sacko, chant-guitare ; Yakare Diabate, chant ; Almami Diabate, kora ; Brahima Kouyate, balafon. **22.20 Les soirées de France-Musique.** 22.30, Yvonne Lefébure raconte... ; à 23.08, Jazz-Club.

Jeudi 15 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF1

13.50 ***Série : La croisière s'amuse.***

14.40 Feuilleton : Isaura (9e épisode).

15.15 Quarté à Cagnes-sur-Mer.

15.30 Ravi de vous voir.
Jeu : La balance ; Il y a cinquante ans ; Chacun a une histoire à raconter ; Pourquoi j'aime cette ville ; Histoire d'animaux.

16.00 Série : Alfred Hitchcock présente...
Silence.

16.30 Ravi de vous voir (suite).

17.00 Variétés : La chance aux chansons.
Emission présentée par Pascal Sevran. Avec Nicole Rieu, Jack Lantier, Sam Lorie.

17.25 La vie des Botes.

17.50 Feuilleton : Huit, ça suffit
(9e épisode).

18.20 Mini-journal, pour les jeunes.

18.40 Jeu : La roue de la fortune.

19.05 Feuilleton : Santa-Barbara.

19.40 Cocoricocoboy.

20.00 Journal.

20.30 Série : Columbo.

22.05 Magazine : L'enjeu.
De François de Closets, Emmanuel de La Taille et Alain Weiller.
▶ *L'homme du mois : Michel Corbière ; Les campagnes de Chine ; Point de repère : quelles prévisions pour 87 ? ; L'aventure exceptionnelle d'une entreprise familiale de Limoges ; L'enjeu de l'innovation : l'avion ultraléger ; Viser juste : Chauffage, quel choix ?*

23.20 Paris-Dakar : résumé.

23.25 Journal.

23.45 Magazine : C'est à lire.

18.55 Juste ciel, petit horoscope.

19.00 Le 19-20 de l'information (et 19.35)

19.15 Actualités régionales.

19.55 Dessin animé : Ulysse 31.

20.05 Les jeux, au Cannet.

20.30 Cinéma : Le canardeur. ■■
Film américain de Michaël Cimino (1974), avec Clint Eastwood, Lloyd Bridges, Geoffrey Lewis, George Kennedy, Catherine Bach.
L'amitié d'un homme mûr, braqueur de banques poursuivi par d'anciens complices, et d'un jeune voleur de voitures qui pourrait être son fils. Aventures et coups fumants à la John Huston. Dans son premier film (peu connu), Cimino réinventait pour Clint Eastwood et Lloyd Bridges l'épopée dérisoire des marginaux aux prises avec leur destin.

22.15 Journal.

22.45 Magazine : Pare-chocs.
D'Annabelle Gomez.

23.10 ***Prélude à la nuit.***
Danses roumaines, de Bela Bartok, interprétées par l'Orchestre de chambre de Toulouse, sous la direction de Georges Armand.

DEUXIÈME CHAINE : A2

13.45 Feuilleton : Le riche et le pauvre (rediff.).
D'après Irwin Shaw (1er épisode).
Avec Peter Strauss, Nick Nolte, Susan Blakely.
Les aventures de deux frères qui ne se ressemblent guère, au lendemain de la seconde guerre mondiale.

14.35 Magazine : Ligne directe.
Enquête : L'engrenage d'une rumeur (3e partie).
Variétés : Etienne Auberger.

15.35 Feuilleton : Lili, petit à petit
(7e épisode).

16.05 C'est encore mieux l'après-midi.

17.35 Récré A2 :
Mimi Cracra ; Bouquin copain ; Les mondes engloutis.

18.05 Série : Ma sorcière bien-aimée.

18.30 Magazine : C'est la vie.

18.50 Jeu : Des chiffres et des lettres.

19.15 Actualités régionales.

19.40 Le nouveau théâtre de Bouvard.

20.00 Journal.

20.30 D'accord, pas d'accord.

20.35 Cinéma : Airport 77 (Les naufragés du 747). □
Film américain de Jerry Jameson (1977), avec Jack Lemmon, Lee Grant, Brenda Vaccaro, Joseph Cotten, Olivia de Havilland, Christopher Lee.
Catastrophe à bord de l'avion d'un milliardaire ? Troisième film – succès commercial jusqu'à épuisement ! – de la série Airport. *Aucune surprise, malgré la présence de certaines stars vieillissantes de Hollywood.*

22.25 Jeudi magazine.
Présenté par Daniel Bilalian.
Au sommaire : Foot business ; Voyage au pays de la stimulation.

23.40 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

14.00 Magazine : *Thalassa* (rediff.).

14.30 Boîte aux lettres (rediff.).

16.00 Documentaire : Architecture et géographie sacrées.

17.00 Feuilleton : Demain l'amour

17.25 Dessin animé : Lucky Luke.

17.30 Feuilleton : Belle et Sébastien.

18.00 Inspecteur Gadget.

18.30 Feuilleton : Flipper le dauphin.

CANAL PLUS

14.00 Cinéma : Commando Ninja. ■ Film américain de Sam Firstenberg (1984), avec Sho Kosugi, Lucinda Dickey, Jordan Bennett, David Chung, Dale Ishimodo, James Hong. **15.35 Cinéma : Norma Rae.** ■■ Film américain de Martin Ritt (1979), avec Sally Field, Beau Bridges, Ron Leibman, Pat Hingle, Barbara Baxley, Gail Strickland. **17.25 Série : Triangle en bermudas. 18.00 Flash d'informations. 18.05 Dessins animés. 18.15 Jeu : Les affaires sont les affaires. 18.45 Top 50. 19.15 Zénith. 19.55 Flash d'informations. 20.05 Starquizz. 20.30 Les triplés. 20.35 Cinéma : Le corbillard de Jules.** □Film français de Serge Penard (1982), avec Aldo Maccione, Francis Perrin, Jean-Marc Thibault, Henri Courseaux. *Septembre 1944. Trois soldats combattant en Lorraine cherchent à ramener au cimetière de Gentilly le corps d'un camarade mort, en compagnie du père de celui-ci. D'après le roman d'Alphonse Boudard, une farce affadie par la médiocrité de la réalisation. Et puis, Maccione... sauve qui peut !* **22.05 Flash d'informations. 22.15 Cinéma : Philadelphia Experiment.** ■■Film américain de Stewart Raffil (1984), avec Michaël Paré, Nancy Allen, Eric Christmas, Bobby Di Cicco. **23.55 Téléfilm : Etat de siège. 2.15 Jeu : Shanghai-Paris.**

LA « 5 »

13.40 Téléfilm : Le soleil se lève aussi (1re partie). 15.25 Série : Chips. 16.20 Série : K 2000. 17.20 Série : Shérif, fais-moi peur. 18.15 Série : Supercopter. 19.05 Série : Happy days. 19.30 Série : Star Trek. 20.30 Téléfilm : Le soleil se lève aussi (2e partie). 22.10 Série : Supercopter. 23.05 Série : Lou Grant. 0.00 Téléfilm : Le soleil se lève aussi (2e partie). 1.40 Série : Supercopter. 2.35 Série : Lou Grant.

TV6

14.00 6 Tonic. 17.00 Système 6. 18.50 NRJ 6. 19.40 Série : Max la menace. 20.10 Feuilleton : Le temps des copains. 20.30 Cinéma : L'aîné des Ferchaux. ■ Film français de Jean-Pierre Melville (1962), avec Jean-Paul Belmondo, Charles Vanel. *Un boxeur raté sert de garde du corps et de chauffeur à un vieux banquier fuyant aux Etats-Unis la justice française. Il y a entre eux une valise bourrée de dollars. Le sujet vient de Simenon, mais on ne le dirait pas. La mise en scène vire à l'académisme. Vanel et Belmondo font passer quelque chose d'étrange.* **22.15 6 Tonic.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Le volcan, de Jean-Marie Turpin, troisième et dernière partie. **21.30 Musique : éclectismes.** Festival MIMI : premier Festival du Mouvement international des musiques innovatrices, à Saint-Rémy-de-Provence, en juillet 1986. **22.30 Nuits magnétiques.** La nuit et le moment ; Georges Perec. **0.10 Du jour au lendemain.**

FRANCE MUSIQUE

20.30 Concert (en direct de l'église Saint-Louis des Invalides) : Requiem pour soprano, mezzo-soprano, chœur et orchestre, *de Ligeti ; Ex respecto resurrectionem* mortuorum, pour orchestre de bois, cuivres et percussions métalliques, de Messiaen, par le Nouvel Orchestre philharmonique et Chœur de Radio-France, dir. Marek Janowski: chef de chœur : Michel Tranchant ; chef de chant : Monique Paubon. **23.00 Les soirées de France-Musique.** Ex-libris.

Un partenaire britannique pour le satellite luxembourgeois

Thames Television entre dans le capital d'Astra

La Société européenne de satellites (SES), qui se propose de lancer en février 1988 un satellite de seize canaux de télévision au dessus de l'Europe (*le Monde* du 21 octobre), vient de recevoir l'appui d'un actionnaire de poids. Il s'agit de Thames Television, une des principales compagnies privées britanniques, qui émet sur la région de Londres depuis 1968 dans le cadre de la chaîne ITV.

Thames Television va prendre 5 % du capital de la SES composé majoritairement jusqu'à aujourd'hui de groupes financiers belges et luxembourgeois. L'arrivée d'une société britannique renforce la crédibilité du projet Astra qui semblait avoir du mal à trouver des clients pour ses seize canaux. En effet, Thames Television s'intéresse de près au développement de chaînes thématiques européennes et a pris une participation de 22 % dans le capital de Children Channel, une chaîne anglophone destinée aux enfants.

Un concurrent redoutable

SES pourrait annoncer très rapidement d'autres accords du même type. La société luxembourgeoise est en négociation avec M. Robert Maxwell, propriétaire des groupes de presse Pergamon et Mirror, qui contrôle la chaîne payante de cinéma Première et a l'intention de lancer une télévision musicale européenne. SES discute aussi avec des groupes français et peut déjà compter sur les projets de télévision de la société scandinave Kinnevik international.

Les responsables de SES affirment que le projet Astra est rentable si huit des seize canaux trouvent des clients objectifs qu'ils seraient sur le point d'atteindre. Astra deviendrait alors un redoutable concurrent pour les projets de satellites de télévision directe, français, allemand et britannique. Surtout si, comme le prétendent les dirigeants de SES, une légère modification de la couverture du satellite permettait d'augmenter sa puissance. Ses émissions pourraient être reçues alors en France, Allemagne et Grande-Bretagne par des antennes individuelles de 60 cm de diamètre.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

PRESSE

Les malheurs de Jean-Claude Goudeau

Infortuné Jean-Claude Goudeau ! L'ancien directeur général de l'hebdomadaire *Minute* tombe de Charybde en Scylla. Son nouveau journal satirique de droite devait d'abord s'appeler *Nouveau Combat.* Mais le tribunal de grande instance de Paris l'en empêcha, estimant la confusion possible avec l'ancien quotidien *Combat*, issu du réseau de Résistance du même nom (*le Monde* du 3 janvier).

Jean-Claude Goudeau choisit alors d'appeler son hebdomadaire *le Combat.* Un titre qui, comme on le voit, n'évoque aucune similitude avec le quotidien déjà évoqué... Il s'est finalement ravisé pour le titre *le Chardon.* C'est sous ce nom qu'est paru, le 7 janvier, le journal de Jean-Claude Goudeau. Et patatras ! Dominique Gros, directeur du *Chardon*, un bimensuel socialiste publié à Metz depuis onze ans, lui demande d'abandonner ce titre. Nul ne sait sous quel vocable le deuxième numéro de l'hebdomadaire de Jean-Claude Goudeau paraîtra désormais...

Y.-M. L.

● **M. Michel Baroin reprend « le Journal du parlement ».** – M. Michel Baroin, président de la Garantie mutuelle des fonctionnaires et de la FNAC, a pris la totalité du contrôle du bimensuel *le Journal du parlement*, fondé il y a trente-quatre ans et qui avait interrompu sa parution il y a trois mois. Le journal sera à nouveau diffusé dès jeudi 15 janvier, d'abord à 9 000 exemplaires puis à 12 000. Le bimensuel comprendra douze collaborateurs et trois dessinateurs (Trez, Gus, Jacques Faizant). Ses promoteurs insistent sur la pluralité d'expression et l'esprit d'ouverture dont *devrait faire preuve* la nouvelle formule de ce journal.

Communication

Remplacé par Mme Jeanine Langlois-Glandier

M. Jacques Pomonti quitte la présidence de l'INA

Le conseil des ministres du 14 janvier a nommé Mme Jeanine Langlois-Glandier à la présidence de l'Institut national de l'audiovisuel. L'ancienne présidente de FR 3 succède à M. Jacques Pomonti.

A la tête de l'INA depuis décembre 1982, M. Pomonti restait le dernier président nommé par la gauche à conserver son poste. Proche de M. François Mitterrand, il a joué un grand rôle dans la politique audiovisuelle des cinq dernières années, tant comme président du collège des employeurs du service public que comme chargé de mission sur le projet de satellite TDF 1.

« Le gouvernement vous remplace sans avoir, semble-t-il, rien à reprocher à votre gestion...

– Je pars avec des comptes en équilibre, affichant même un léger bénéfice. Je laisse avec regret un Institut recentré sur ses missions et bénéficiant d'une équipe très soudée. Je souhaite que mon successeur n'entame pas l'homogénéité de cette équipe à un moment où l'INA a besoin de toutes ses forces vives pour s'adapter au nouveau paysage audiovisuel.

» L'Institut peut y jouer un rôle très important en commercialisant auprès des chaînes le patrimoine audiovisuel français. Aujourd'hui, tant TV 6 pour « Sixties » que TF 1 pour 30 % de sa programmation font appel aux archives de l'INA. Un besoin qui ne peut que s'accroître si l'on songe au décalage entre la croissance de la consommation télévisuelle et le manque de production fraîche. Encore faut-il que les chaînes publiques appliquent la loi et laissent l'INA racheter des droits, constituer des collections et les commercialiser librement auprès de tous les demandeurs. Sinon c'est vers les catalogues américains que les télévisions privées se tourneront. L'INA doit aussi conserver sa mission de recherche et de production dans un contexte de compétition indispensable. C'est un lieu privilégié pour accueillir de jeunes auteurs, de nouveaux réalisateurs, pour élaborer de nouvelles formes d'émissions.

– Vous avez été l'un des premiers à parler de « guerre des images ». Pensez-vous que la privatisation de TF 1, la multiplication des chaînes commerciales permettent de la gagner ?

– Nous sommes face à une puissance dominante, les Etats-Unis, qui bénéficie d'un formidable marché commercial pour amortir ses productions et dispose d'un stock impressionnant qui envahit depuis longtemps les antennes européennes. Pour sauver une production nationale, il n'y a que deux solutions : le strict protectionnisme tel qu'il se pratique en Grande-Bretagne ou la permanence d'un financement public qui a permis à la France de maintenir des productions de qualité.

» Certes un système qui reposait à plus de 65 % sur la seule Société française de production était trop fragile et il est bon de l'ouvrir. Mais il est illusoire d'espérer que le marché relancera à lui seul l'économie de la création. Il faut lui ajouter un financement non commercial (redevance, mécénat, abri fiscal) pour pouvoir entreprendre des productions à risques.

» Encore faut-il que cet argent aille directement à la production. S'il transite par les chaînes, qui ne sont que des programmateurs, il sera soumis à la seule loi de la recherche de l'audience.

– C'est le gouvernement socialiste qui a introduit cette logique commerciale en créant un secteur privé face au service public...

– Il faut se garder des guerres de religion. Le tort de la gauche, comme aujourd'hui celui de la droite, est de confondre service public et secteur nationalisé. Le véritable service public en télévision, c'est la réglementation qui, dans l'intérêt général, impose les règles du jeu à toutes les entreprises publiques ou privées. L'audiovisuel américain ou britannique en offre un parfait exemple. Depuis 1982, la Haute Autorité a joué ce rôle en France, mais elle ne disposait pas de pouvoirs assez étendus. Le gouvernement socialiste s'est réservé le droit de créer un secteur privé en déréglementant progressivement : d'abord les radios locales, puis la « 5 » et TV 6. Sans règles du jeu communes, l'équilibre du système était menacé.

– Pensez-vous que la Commission nationale de la communication et des libertés puisse relever le défi ?

– L'élargissement des pouvoirs de la CNCL va dans le bon sens. Mais aura-t-elle assez de pouvoirs pour mettre à plat le problème des fréquences hertziennes disponibles ? Il est invraisemblable qu'on ne puisse en France connaître la vérité sur cette donnée technique fondamentale. Saura-t-elle réglementer le marché alors que le gouvernement contrôle encore toute la réglementation publicitaire ? On n'est peut-être pas encore allé assez loin dans la transparence et l'indépendance.

– Vous vous êtes occupé pendant un an du projet de satellite de télévision directe. Croyez-vous toujours en son avenir ?

– Techniquement, le satellite est l'avenir de la télévision. Il apporte l'abondance des fréquences, la stéréophonie, la haute définition. De ce point de vue, l'arbitrage du gouvernement en août dernier était lucide. J'en aurais souhaité d'aussi fermes sous le gouvernement précédent. Le dossier de commercialisation préparé par M. Claude Contamine reprend l'essentiel des propositions que j'avais formulées même s'il y a aujourd'hui un peu moins de clients qu'hier. Restent à savoir si Ariane et les tubes d'émission vont fonctionner. »

Propos recueillis par JEAN-FRANÇOIS LACAN.

Jean-Pierre Elkabbach devient directeur d'antenne à Europe 1

M. Frank Tenot, PDG d'Europe 1, vient de nommer Jean-Pierre Elkabbach directeur d'antenne à Europe 1. Ce dernier, qui animait sur la tranche 18-20 heures l'émission d'information « Découvertes », coiffera donc désormais les programmes et l'information de la station, occupant ainsi une fonction abandonnée il y a plusieurs mois par Philippe Gildas. La nomination deviendra effective le 1er février, Jean-Pierre Elkabbach se réservant auparavant un temps de réflexion et refusant, dit-il, toute précipitation...

Nul doute pourtant qu'il faille attendre d'ici peu quelques changements dans la grille de la station, qui connaît depuis plusieurs mois une baisse d'audience considérable. Un effondrement que Frank Tenot et Jacques Lehn, directeur général d'Europe 1, se sont révélés impuissants à enrayer. Particulièrement attaquée par le boom des radios locales privées, la station de la rue François-Ier a beaucoup tâtonné pour tenter de retrouver un ton juste et une place dans le nouveau paysage radiophonique. Appel à quelques stars et emprunts à la FM : aucun de ces efforts n'a jusqu'à présent été suivi d'effet, et la station finit par en subir les conséquences financières.

Aussi l'appel à Jean-Pierre Elkabbach doit-il être interprété comme la carte forte de la station. C'est également la reconnaissance et l'hommage au professionnel entré à Europe 1 en 1982, après plusieurs mois de chômage imposé par les circonstances de son départ d'Antenne 2 après le 10 mai 1981. Une entrée modeste pour un programme, « Découvertes », situé en début d'après-midi (heure de faible écoute) et hors créneau « informations ». Le professionnalisme de son animateur, le ton, la diversité, l'originalité de l'émission, imposent la suite : son déplacement progressif vers la soirée (18 h 15-20 heures), et son intégration dans le secteur informations, dont elle est devenue l'émission vedette.

Parmi les objectifs que se donne le directeur d'antenne : *« redonner confiance à l'intérieur comme à l'extérieur de la radio dans le dynamisme et la richesse d'Europe 1, sa liberté et son indépendance. Replacer Europe 1 à la plus haute place, qu'elle n'aurait pas dû quitter ».*

ANNICK COJEAN.

Le Carnet du Monde

Naissances

– Anne-Marie et Alain BOYER, Myriam, Jean-Daniel et Hélène,

ont la joie d'annoncer la naissance de

Anne-Sophie,

le 13 janvier 1987.

44, quai du Petit-Parc, 94100 Saint-Maur.

– Pascale et François GOMEZ-BASSETTE partagent avec Charlotte

la joie d'annoncer la naissance de

Matthieu,

le 8 janvier 1987.

14, rue Alfred-de-Musset, 59000 Lille.

– Le baron et la baronne Olivier de LA BAUME

sont heureux d'annoncer la naissance de leur fille

Paola,

le 2 décembre 1986, à New-York.

– M. Axel Sébastien de NEUFVILLE et Mme, née Sophie RONDOT,

sont heureux de faire part de la naissance de

Pauline,

le 3 janvier 1987.

Domaine d'Ayguebelle, 13410 Lambesc.

Fiançailles

– On nous prie d'annoncer les fiançailles de

Stéphanie QUENNOUËLLE, fille de M. Henri Quennouëlle et de Mme, née Marie-Claire Anjay,

avec **Antoine BONNASSE,** fils de M. Charles-Eugène Bonnasse et de Mme, née Dominique Jauffret.

Décès

– François et Jean-Pierre Burq,
Catherine et Ulf Ekeram,
Jean-Pierre Blanc,
Jacques et Anne-Marie Blanc,
Michel et Jeanine Blanc,
Jean-Paul et Claire Blanc,
ses enfants,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jeanne BLANC SUBDIAN,

survenu le 11 janvier 1987.

Cet avis tient lieu de faire-part.

38, avenue Jean-Noellet, 63170 Aubière.

– Muguette et Delphine Herold,
La famille,
Les amis,

ont la tristesse de faire part de la disparition de

Jacques HEROLD,

survenue le 11 janvier 1987.

On se retrouve tous au cimetière du Montparnasse, entrée boulevard Edgar-Quinet, le jeudi 15 janvier, à 15 h 30.

Un registre de signatures y sera ouvert.

« Jacques Herold, le grain de phosphore aux doigts sur sa forêt de radiolaires ;
Jacques Herold, Bûcheron dans chaque goutte de rosée. »
(André Breton.)

– M. Jean Lauth,
son époux,
Mme Marie-Claire Lejeune,
ses enfants
et petits-enfants,
M. et Mme Jean Busch,
leurs enfants
et petits-enfants,
Mme Georges Semblat,
sa sœur,
Et toute la famille,

font part du rappel à Dieu de

Mme Jean LAUTH, née Jeannette Dieterlen,

décédée le 8 janvier 1987, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

« L'Eternel seul est ma lumière et mon repos. »

Le service religieux a été célébré dans l'intimité, ce mercredi 14 janvier 1987, en l'église réformée de l'Annonciation, 19, rue Cortambert, à Paris-16e.

39, rue Carvès, 92120 Montrouge.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Philippe MARESCAUX, née Martine David, pédiatre,

survenu à Poissy, le 31 décembre 1986.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, en l'église Saint-Louis de Beauregard, à Poissy, le 3 janvier 1987, et l'inhumation au cimetière de Nassandres (Eure).

– Jean et Raymonde Levaillant,
Françoise Levaillant,
Jean-Marc Levaillant
et Catherine Zadner,
Denis et Christine Levaillant,
Julien, Alexandre, Julie, Blaise, Fabien, Batiste, Cerise,
Les familles Seguin et Pernollet,

ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Renée SEGUIN, née Pernollet,

survenu à Paris, le 8 janvier 1987, dans sa quatre-vingt-douzième année.

L'enterrement a eu lieu le 13 janvier, au cimetière de Saint-Ferjeux, à Besançon.

Cet avis tient lieu de faire-part.

33, rue Croulebarbe, 75013 Paris.

– Le docteur et Mme Gérard Spinelli
et leurs enfants,
M. et Mme Philippe Spinelli
et leur fille,
Nicolas Spinelli,
M. et Mme Bernard Spinelli
et leurs enfants,
M. et Mme Claude Bionbol
et leurs enfants,

ont la douleur de faire part du décès du

docteur Jean-Pierre SPINELLI, pédiatre,

survenu à Périgueux, le 23 décembre 1986, dans sa soixante et unième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

16, rue Jeanne-Hachette, 75015 Paris.
23, rue du Docteur-Lederman, 92310 Sèvres.

Anniversaires

– Le 15 janvier 1984

Ali HACENE

nous quittait.

Nous pensons à lui.

– Il y a dix ans disparaissait

Guy VALENTIN.

Son père, ses frères, François et Marc et Odette Grzegrzulka rappellent à ceux qui l'ont connu et aimé son souvenir.

Soutenances de thèses

– Université Paris-I, mercredi 14 janvier, à 18 heures, salle des Commissions, centre Panthéon, M. Bernard Gaume : « La gestion des fonds communs de placement. »

Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le mercredi 14 janvier à 0 heure et le jeudi 15 janvier à 24 heures.

La France sera sous l'influence d'air froid venant de l'Europe de l'Est et par ailleurs d'une dépression méditerranéenne très peu mobile. Celle-ci générera des limites neigeuses successives.

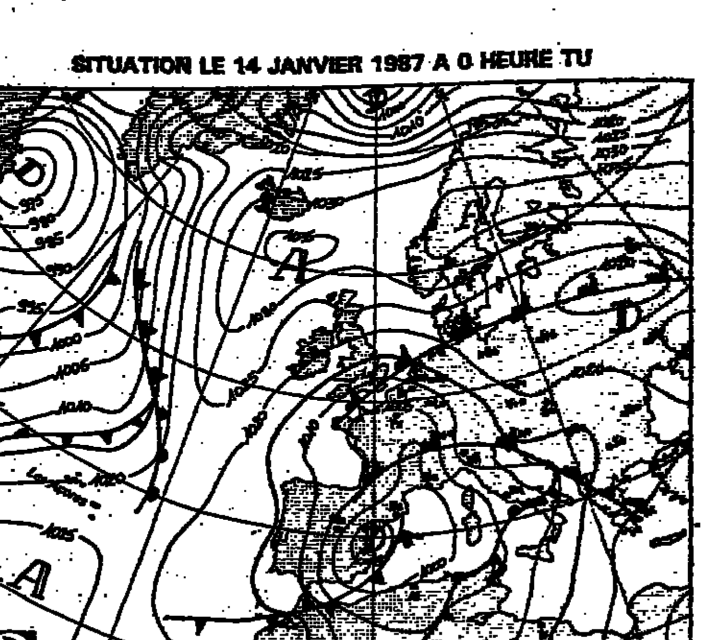
Jeudi matin : de la Bretagne à la Normandie, à l'ouest du Bassin parisien et au Nord, le ciel clair à peu nuageux aura conduit à des températures minimales en baisse avec – 10 à – 12 degrés en Bretagne et sur les côtes de la Manche, – 15 à – 16 degrés ailleurs.

Sur les autres régions, le ciel sera très nuageux à couvert avec de la pluie en Corse, de la pluie verglaçante ou de la neige sur le littoral méditerranéen, de la neige ailleurs, plus abondante seulement sur l'est des Alpes. Les minimales seront de – 10 à – 12 degrés du Nord-Est à la Bourgogne et au Lyonnais, – 8 à – 10 degrés du Massif Central aux Charentes, – 6 à – 8 degrés dans les Alpes, – 3 à – 5 degrés sur le Sud, mais 0 à – 2 degrés sur les côtes de Méditerranée.

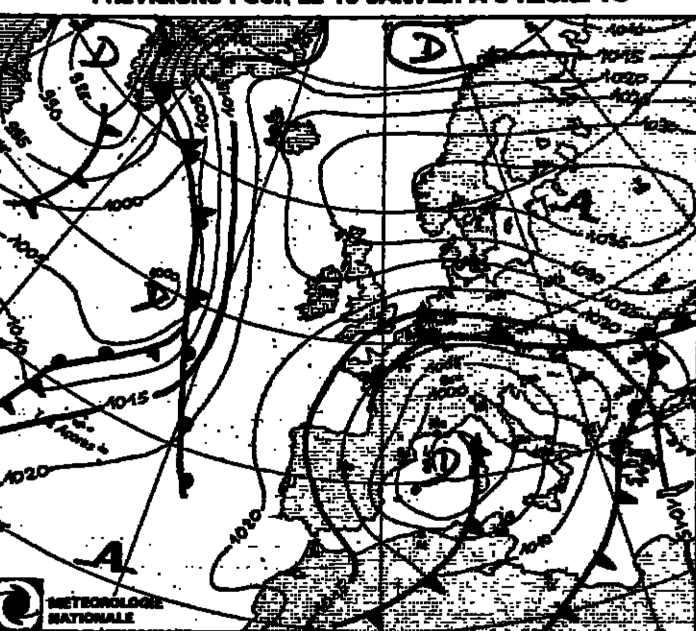
Dans la journée, le temps évoluera peu sur les régions perturbées avec toutefois une atténuation des chutes de neige, en particulier du côté du Jura, tandis que le ciel couvert viendra concerner l'ensemble du Bassin parisien. Du Nord à la Bretagne puis à la Vendée, le temps sera variable avec des averses de neige près des côtes de la Manche.

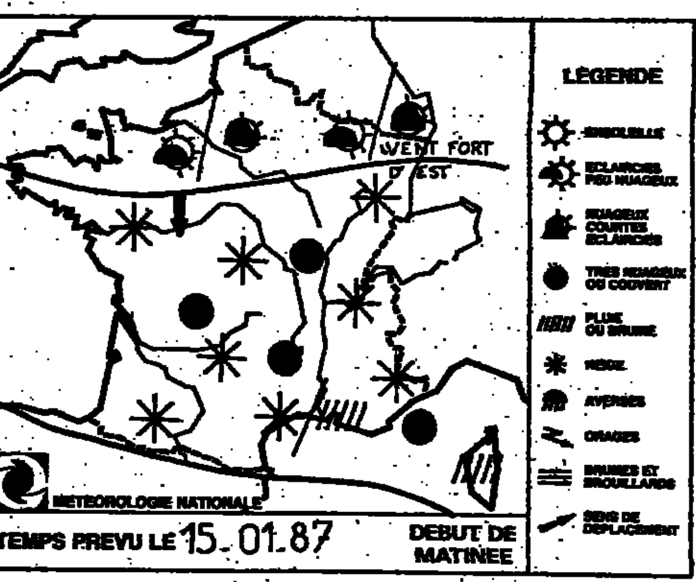
Les températures atteindront des maxima de – 4 à – 8 degrés en moitié nord et à l'est du Rhône, 0 à – 3 degrés dans le Sud-Ouest, 1 à 2 degrés sur le littoral du Languedoc, 6 à 8 degrés sur celui de Provence et de Côte d'Azur, 11 degrés sur les côtes corses.

SITUATION LE 14 JANVIER 1987 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 16 JANVIER A 0 HEURE TU





TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 13-1 à 6 h TU et le 14-1-1987 à 6 h TU — le 14-1-1987

FRANCE

AJACCIO	12	7	P
BIARRITZ	10	– 3	A
BORDEAUX	– 6	– 10	*
BOURGES	– 9	– 9	*
BREST	– 3	– 6	*
CAEN	– 6	– 8	*
CHERBOURG	– 5	– 6	*
CLERMONT-FERR.	– 6	– 9	*
DIJON	– 9	– 10	P
GRENOBLE St-M-H	– 6	– 10	C
LILLE	– 8	– 11	*
LIMOGES	– 7	– 12	*
LYON	– 5	– 8	C
MARSEILLE-MAR.	8	6	P
NANCY	– 9	– 10	D
NANTES	– 8	– 11	D
NICE	4	4	P
PARIS-MONTS.	– 7	– 8	*
PAU	7	– 5	*
PERPIGNAN	2	– 4	*
RENNES	– 6	– 9	D
ST-ÉTIENNE	4	– 8	–
STRASBOURG	– 10	– 11	D
TOURS	– 9	– 9	*
TOULOUSE	– 5	– 7	*
POINTE-À-P.	30	30	O

ÉTRANGER

ALGER	21	10	P
AMSTERDAM	– 7	– 14	D
ATHÈNES	17	10	N
BANGKOK	31	20	O
BARCELONE	13	3	A
BELGRADE	– 4	– 9	*
BERLIN	– 17	– 20	D
BRUXELLES	– 8	– 13	D
LE CAIRE	20	7	D
COPENHAGUE	– 10	– 13	*
DAKAR	25	19	N
DELHI	23	11	B
DJERBA	23	13	D
GENÈVE	– 8	– 8	*
HONGKONG	19	13	D
ISTANBUL	12	10	C
JÉRUSALEM	14	3	D
LISBONNE	14	2	A
LONDRES	– 3	– 7	*
LOS ANGELES	24	9	N
LUXEMBOURG	– 10	– 12	O
MADRID	9	– 4	D
MARRAKECH	18	8	N
MEXICO	23	7	B
MILAN	– 3	– 4	C
MONTRÉAL	– 1	– 6	D
MOSCOU	– 11	– 12	*
NAIROBI	26	14	C
NEW-YORK	6	– 3	D
OSLO	– 12	– 14	C
PALMA-DE-MAL.	16	8	O
PÉKIN	– 6	– 13	D
RIO-DE-JANEIRO	31	25	D
ROME	14	12	N
SINGAPOUR	25	24	A
STOCKHOLM	– 14	– 14	*
SYDNEY	32	26	N
TOKYO	10	2	D
TUNIS	22	12	D
VARSOVIE	– 17	– 29	B
VENISE	– 4	– 5	C
VIENNE	– 14	– 14	*

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

● **RENCONTRE : CHRÉTIENS EN GRANDE ÉCOLE.** – Dans le cadre de la Mission étudiante, les Chrétiens en grande école organisent les 17 et 18 janvier 1987 leur rencontre nationale annuelle à l'Ecole supérieure d'électricité (91 Gif-sur-Yvette) sur le thème : « Eglise, signe et témoin du salut – La mission prophétique du baptisé ». Pour tous renseignements, contactez-nous à : Chrétiens en grande école (CGE), 18, rue de Varenne, 75007 Paris. Tél. : (1) 42-22-18-56.

● **FORUM : culture en Ile-de-France.** – Pour la deuxième année consécutive, l'Association française de responsables culturels municipaux (AFRCM), qui, créée en 1985, regroupe déjà quatorze régions, organise un Forum culturel d'Ile-de-France pour aborder des problèmes tels que le sponsoring, la culture en villes nouvelles, la conservation des monuments historiques, la promotion de l'action culturelle par la presse etc. Il aura lieu le 17 janvier au Centre Georges-Pompidou-de-Vincennes.

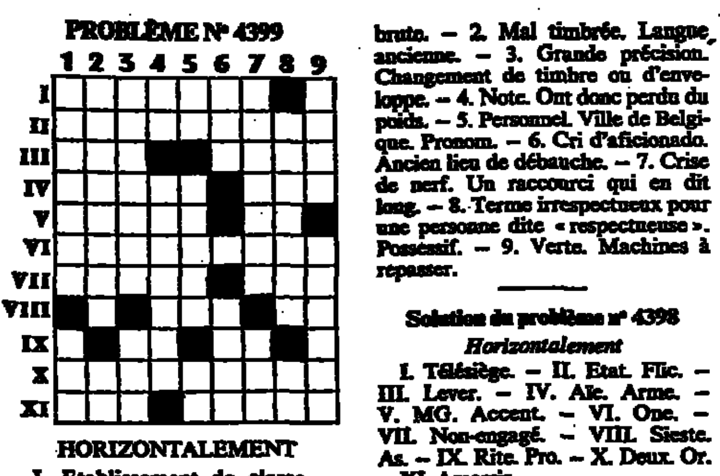
★ Renseignements AFRCM, 72, rue d'Enghien 95600 Eaubonne. Tél : 39-95-57-83.

هكذا من الأصل

« Services »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4399



HORIZONTALEMENT

I. Etablissement de classe. – II. Lieux de rêves ou de cauchemars. – III. Terme d'affection ou source d'infection. Honneur à Bacchus. – IV. Symbole de puissance. On y descend lorsqu'on est remonté. – V. Rehaussa le niveau. Personnel. – VI. Les dernières répliques d'une scène avant le premier acte. – VII. N'a donc pas perdu sa dignité. Tranche. – VIII. Fit souvent jurer. Dans l'auxiliaire. – IX. Personnel. Protection des majeurs. – X. Véhicule de courses. – XI. Service parfait. Sert à boucher les creux.

VERTICALEMENT

1. Exerce un métier où les charges ne manquent pas. Entre la bête et la brute. – 2. Mal timbrée. Langue ancienne. – 3. Grande précision. Changement de timbre ou d'enveloppe. – 4. Note. Ont donc perdu du poids. – 5. Personnel. Ville de Belgique. Pronom. – 6. Cri d'aficionado. Ancien lieu de débauche. – 7. Crise de nerf. Un raccourci qui en dit long. – 8. Terme irrespectueux pour une personne dite « respectueuse ». Possessif. – 9. Verte. Machines à repasser.

Solution du problème n° 4398

Horizontalement

I. Télésiège. – II. Etat. Flic. – III. Lever. – IV. Ale. Arme. – V. MG. Accent. – VI. One. – VII. Non-engagé. – VIII. Sieste. As. – IX. Rite. Pro. – X. Deux. Or. – XI. Amerrir.

Verticalement

1. Télamons. La. – 2. Eteignoir. – 3. Lave. Enéide. – 4. *Eté.* Ester. – 5. Raconteur. – 6. If. RC. Gê. Xi. – 7. Elimera. – 8. G.I. En. Garo (allusion à la fable « Le gland et la citrouille »). – 9. Ecu. Trésors.

GUY BROUTY.

Les avoirs français au Maroc : nouveau régime

Les gouvernements français et marocain viennent de prendre des mesures concernant les avoirs bloqués au Maroc. Près de six mille Français (93 % des détenteurs de comptes bloqués) peuvent en bénéficier.

L'accord prévoit les dispositions suivantes :

1) **Pour les avoirs bloqués** : libération immédiate de tous les comptes d'attente d'un montant inférieur à 100 000 dirhams (soit 73 000 F) *au 30 juin 1986* ; libération immédiate de tous les comptes capital d'un montant inférieur à 100 000 dirhams au 30 juin 1986.

2) **Pour le régime des futurs transferts** : lors du départ définitif, possibilité de transférer 25 000 dirhams par année de présence au Maroc et ce, désormais, sans condition de plafond ; liberté de transfert de toutes les cotisations sociales, en sus des droits à transfert de salaires ; suppression du plafond appliqué jusqu'ici pour les transferts mensuels de travailleurs indépendants ; relèvement à 2 000 dirhams par mois des transferts autorisés au bénéfice des enfants de résidents français au Maroc poursuivant leurs études hors de ce pays.

Les titulaires des comptes bloqués peuvent demander dès aujourd'hui à leur banque au Maroc le transfert de leurs avoirs sur la base de ces nouvelles dispositions.

★ Toutes informations complémentaires pourront être obtenues auprès du secrétariat d'Etat aux rapatriés, 53, avenue d'Iéna, Paris (16e).

EN BREF

● **ATELIERS : les mercredis de Liberty.** – On n'en finit pas de fêter le centenaire de Miss Liberty... Pour mieux faire connaître aux enfants de sept à dix ans la « dame de bronze » de Bartholdi, le Musée des arts décoratifs organise un cycle de cinq ateliers, du 14 janvier au 11 février. « Qui suis-je ? » (carte d'identité de la statue) ; « Profession : aventurière » (BD collages) ; « As-tu vu ma nouvelle tunique ? » (peinture sur tissu) ; « Le premier arrivé au sommet » (jeu de l'oie) et « Vous avez dit colossal ? » (construction de « colosses » en plâtre).

★ Renseignements et inscriptions : Art déco jeunes, 107, rue de Rivoli, 75001 Paris. Tél. : 42-60-32-14, poste 975.

● **FESTIVAL : esprit es-tu là ?** – Pour la deuxième fois un Festival international des jeux de l'esprit se déroulera à Cannes du 20 février au 1er mars. En 1986, cette manifestation avait attiré vingt-cinq mille spectateurs et deux mille participants. Cette année, trois nouvelles disciplines (backgammon, mots croisés et belote) viendront s'ajouter au bridge, aux échecs, aux dames, au scrabble, au tarot et au go. On pourra également visiter une exposition de jeux de l'oie anciens et le marché des jeux, assister à des conférences sur l'histoire des jeux ou participer à des ateliers de jeux informatiques.

★ Rens. : Annie Schneider SA, 21, rue du Cirque, 75008 Paris. Tél. : 42-66-10-34.

Médecine

Réalisée grâce aux manipulations génétiques

Une découverte américaine permettra de mieux traiter le cancer du sein

Un groupe de chercheurs américains publie dans le dernier numéro de l'hebdomadaire *Science* une importante découverte dans la compréhension – à l'échelle moléculaire – de l'origine et de l'évolution du cancer du sein (1). Ces résultats pourraient avoir de rapides retombées diagnostiques et thérapeutiques.

Les oncogènes cellulaires (ou gènes du cancer) sont des fragments du patrimoine héréditaire qui jouent un rôle essentiel dans le contrôle de la croissance et de la différenciation des cellules qui composent les êtres vivants. Indispensables à la vie, ils peuvent aussi, dans certaines conditions, bouleverser la physiologie normale de la cellule et être à l'origine de sa transformation en cellules cancéreuses. Dix ans après la découverte en Californie par le Français Dominique Stehelin du premier oncogène, on compte aujourd'hui environ vingt-cinq de ces fragments d'information génétique. Plusieurs arguments laissent penser que leur nombre est, au total, inférieur à une cinquantaine.

L'équipe américaine dirigée par Dennis J. Slamon (université de Los Angeles) a cherché à comprendre le rôle joué chez l'homme par un oncogène baptisé « HER-2/neu ».

Prévoir l'évolution de la maladie

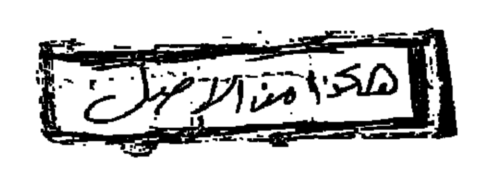
Elle vient pour la première fois d'établir qu'une modification particulière de ce gène (une anomalie dans sa reproduction connue sous le terme d'« amplification ») est très fréquemment retrouvée dans les cellules humaines isolées de tumeurs cancéreuses du sein. Plus intéressant encore, les chercheurs américains démontrent que la présence de cet oncogène « amplifié » est un facteur important qui permet de prévoir de manière statistique l'évolution de la maladie. L'étude américaine a porté au total sur 189 cas de cancer du sein. Les auteurs concluent que l'amplification de l'oncogène correspond à une plus grande fréquence de rechute de la maladie ou à une espérance de vie plus courte des malades. Selon eux, ce critère biologique constitue un meilleur indicateur que ceux déjà connus en matière de pronostic pour le cancer du sein (âge de la malade, dimension de la tumeur, caractéristiques hormonales, envahissement des ganglions, etc.). En d'autres termes, la recherche systématique de cet oncogène sur des cellules de cancer du sein devrait, à l'avenir, aider à beaucoup mieux définir la conduite thérapeutique à tenir face à une tumeur dont l'évolution clinique demeure aujourd'hui très difficile à prédire. Ces résultats permettent en outre de conclure que l'on dispose là de la première « clé moléculaire » pour comprendre les mécanismes précis qui déclenchent le phénomène de cancérisation des cellules du sein.

« *Un tel résultat est d'autant plus important*, nous a expliqué le professeur Dominique Stehelin (2), *que la protéine de cet oncogène est un récepteur sur lequel on pourra agir à des fins thérapeutiques.* » Ce travail illustre enfin les premières retombées médicales (diagnostiques et thérapeutiques) de l'ensemble des travaux fondamentaux sur les oncogènes. Déjà, des applications similaires commencent à être sérieusement envisagées en ce qui concerne notamment certains cancers du col de l'utérus, de la glande thyroïde ou du poumon.

JEAN-YVES NAU.

(1) *Science* daté du 9 janvier. Cette publication est cosignée par six chercheurs de l'université de Los Angeles, de l'université du Texas et de la société Genentech. Pour une vision synthétique des avancées médicales sur les oncogènes, on se reportera avec le plus grand intérêt aux dossiers publiés par la revue *Médecine, Sciences* (numéros de mars 1985 et mai 1986).

(2) Le professeur D. Stehelin, actuellement directeur du laboratoire d'oncologie moléculaire de l'Institut Pasteur de Lille, vient de se voir attribuer le Prix Louis Jeantet (2 millions de francs suisses) avec les professeurs S. Brenner et W. Gehring.



Dossier

Logement : ce que change la loi Méhaignerie

La loi Méhaignerie adoptée par le Parlement a été publiée au *Journal officiel* du 24 décembre. Intitulée *«loi tendant à favoriser l'investissement locatif et l'accession à la propriété de logements sociaux»*, cette loi ne consacre que la moitié de ses quelque soixante-dix articles aux relations entre propriétaires et locataires, alors que la loi Quilliot, *«relative aux droits et obligations des locataires et des bailleurs»*, n'abordait pas d'autre sujet.

En revanche, le nouveau texte entérine sous le nom de *«procédures de concertation»* des dispositifs mis en place entre propriétaires institutionnels publics ou privés et associations de locataires qui peuvent aboutir à des *«accords collectifs locaux portant sur tout ou partie de leur patrimoine»*. Il modifie également les règles de calcul des *«surloyers»* perçus par les organismes d'HLM lorsque les ressources de leurs locataires dépassent les plafonds d'attribution, et précise le mode d'évaluation des loyers HLM au premier semestre 1987.

Le titre II allège les dispositions permettant aux HLM de vendre à leurs locataires certains logements. Le titre III énonce les mesures destinées à favoriser le développement de l'offre foncière. Enfin, le titre IV allège les conditions de fonctionnement des organismes d'HLM. On lira ci-dessous une analyse du titre premier qui traite des rapports entre bailleurs et locataires.

Le dispositif central

Prix libre à chaque renouvellement du bail

La loi Méhaignerie, comme la loi Quilliot, est d'« ordre public », et son champ d'application est sensiblement le même (elle ne s'applique pas aux logements-foyers, aux logements de fonction, aux locations à caractère saisonnier, aux chambres à louer faisant partie du logement principal), avec cependant une exception de taille : les logements meublés échappent à la loi et non plus seulement les meublés loués par des professionnels.

Il est vrai que cette disposition, qui visait à empêcher les propriétaires d'échapper à la loi à l'aide d'un lit défoncé, de deux chaises et d'une table bancale, ne se justifie plus, puisque les logements vides entrent de plain-pied dans la loi Méhaignerie.

● **Le contrat de location.** – Comme dans la loi Quilliot, le bail doit être écrit. Il désigne clairement les locaux, les équipements d'usage privatif et, le cas échéant, les parties, les équipements et les accessoires d'usage commun, la date de prise d'effet et sa durée, le montant du loyer, ses modalités de paiement et ses règles de révision, le montant du dépôt de garantie. Il doit y être joint un état des lieux (établi à l'amiable ou par huissier *« à l'initiative de la partie la plus diligente »*, à frais partagés par moitié).

En son absence, la présomption de bon état de réparations locatives prévue par l'art. 1731 du code civil ne peut être invoquée par celui qui s'est opposé à son établissement. Pour les logements situés dans les immeubles en copropriété, le bailleur doit joindre au contrat les extraits du règlement de copropriété concernant la destination de l'immeuble, la jouissance et l'usage des parties privatives et communes, et précisant le nombre de millièmes affectés au logement dans chacune des catégories de charges. Il n'est bien sûr plus question ni de la copie de la dernière quittance, ni de copie d'accord collectif, ni de copie de contrat d'amélioration avec l'Etat, puisque les dispositions qui justifiaient ces annexes ont disparu.

● **Les clauses réputées non écrites.** – Le texte reprend les dix clauses qui, même si elles figurent dans le contrat, n'ont aucune valeur juridique : ainsi le bail ne doit pas imposer (en cas de vente ou de départ du locataire) *un droit de* visite les jours fériés ou supérieur à deux heures par jour ; indiquer la compagnie auprès de laquelle le locataire doit s'assurer ; obliger le locataire à payer son loyer par prélèvement automatique ou en signant des traites à l'avance ; prévoir la responsabilité collective des locataires en cas de dégradation des parties communes ; autoriser le bailleur à diminuer les prestations sans prévoir une diminution du loyer et des charges, voire une indemnisation ; prévoir la résiliation de plein droit sauf pour non-paiement du loyer, des charges, du dépôt de garantie ou non-souscription d'une assurance des risques locatifs ; autoriser le bailleur à *percevoir* des amendes ; interdire au locataire l'exercice d'une activité politique, syndicale, associative ou confessionnelle.

● **Rémunération des intermédiaires** (et notamment des agents immobiliers). – Rien n'est changé : elle est partagée par moitié entre le bailleur et le locataire.

● ***Obligations du bailleur et du locataire.*** – Devoirs classiques, rien n'est changé. La bailleur doit offrir un logement en bon état, assurer au locataire la jouissance paisible du logement, entretenir les locaux, ne pas s'opposer aux aménagements s'il n'y a pas transformation. Le locataire doit payer le loyer et les charges à temps, user paisiblement des locaux loués, répondre des dégradations commises, prendre à sa charge l'entretien courant et les réparations locatives, laisser exécuter les travaux d'amélioration, ne rien transformer sans l'accord écrit du propriétaire, s'assurer contre les risques locatifs (et en justifier chaque année...).

● **Sous-location.** – On ne peut céder son contrat de location ou sous-louer une partie du logement qu'avec l'accord du propriétaire, y compris sur le montant du loyer. Cette disposition fait tomber *de facto* celle qui interdisait un prix au mètre carré en sous-location plus élevé que celui du loyer principal. *Le sous-locataire n'a aucun titre* d'occupation.

● **Durée du contrat.** – Le bail à deux vitesses (six ans avec, pour le bailleur personne physique, possibilité d'une clause de résiliation chaque année pour s'y loger lui-même ou l'un des siens ; ou trois ans sans possibilité de reprise pendant ces trois ans) disparaît. La durée du bail est d'au moins trois ans, renouvelé par tranches de trois ans, par tacite reconduction.

Un bail plus court, d'au moins un an, est possible si le bailleur personne physique peut justifier qu'un événement précis, professionnel ou familial, l'oblige à reprendre le logement. *« Le contrat doit mentionner les raisons et l'événement invoqués. »* Le bailleur confirme, deux mois avant le terme du contrat, la réalisation de l'événement, ou propose le report du terme du contrat si la réalisation est différée. Il ne peut bénéficier de ce report qu'une fois. Au-delà, le contrat redevient un contrat de trois ans.

● ***Résiliation par le locataire.*** – Elle peut intervenir à tout moment, avec un préavis de trois mois (un mois en cas de mutation ou de perte d'emploi), alors qu'auparavant la résiliation n'était de droit, sans raison à donner, qu'à la fin de chaque année du contrat ou à tout moment pour des raisons financières, personnelles, familiales ou de santé. Le locataire est redevable du loyer et des charges pour l'ensemble de la période de préavis, à moins qu'un autre locataire n'emménage, avec l'accord du bailleur.

En cas d'abandon du domicile ou de décès du locataire, rien n'est changé : le contrat est transféré au conjoint, aux ascendants, descendants, concubin notoire, personnes à charge vivant depuis au moins un an à son domicile. S'il y a plusieurs ayants droit, le juge tranche.

● **Congé par le propriétaire.** – Le propriétaire peut donner congé sans motif en fin de bail, avec un préavis de six mois. Le locataire, pendant ce délai, n'est redevable du loyer et des charges que pour le temps où il a occupé le logement. Lorsqu'en fin de bail (avec un préavis de six mois) le propriétaire propose de renouveler le bail avec un nouveau loyer (fixé librement), si le locataire n'accepte pas cette proposition (dans le délai de trois mois avant le terme du contrat), celle-ci vaut congé.

La libre renégociation du contrat sur proposition du propriétaire est sans aucun doute la disposition la plus libérale de la loi Méhaignerie, son « noyau dur », qui n'est tempérée que par les dispositions transitoires.

● **Loyers et charges.** – Les accords collectifs sur le montant des loyers et leur progression disparaissent, puisque en cas de renouvellement du contrat, *« le loyer est librement fixé entre les parties »*.

La révision annuelle, en revanche, reste régie par l'évolution de l'indice du coût de la construction, le dernier indice paru faisant référence.

● **Travaux d'amélioration.** – S'ils sont effectués par le locataire, une clause expresse du contrat les prévoit, ainsi que les modalités et la durée d'imputation sur le loyer. Le contrat prévoit aussi les modalités de dédommagement du locataire (en cas de départ anticipé) sur justification des dépenses effectuées. Une telle clause ne peut concerner que des logements répondant aux normes minimales de confort et d'habitabilité (précisées par décret).

S'ils sont effectués par le propriétaire, une clause expresse du contrat (ou un avenant) fixe la majoration du loyer consécutive à la réalisation de ces travaux.

● **Quittance.** – Rien de changé : la quittance gratuite est de règle, à la demande du locataire. Elle porte le détail des sommes versées en distinguant loyer, droit de bail et charges.

● **Dépôt de garantie.** – Rien de nouveau non plus : deux mois de loyer au maximum, non révisable, restitué deux mois au plus après le départ du locataire, après déduction des sommes restant dues. Au-delà, cette somme produit intérêts au taux légal au profit du locataire.

● **Charges récupérables.** – On reste dans ce qui est devenu habituel : elles sont dues sur justification, peuvent donner lieu au versement de provisions mensuelles avec régularisation au moins annuelle. Le décompte des charges (dont la liste fait l'objet d'un décret en Conseil d'Etat assortie, pour les immeubles collectifs, de leur mode de répartition) est envoyé un mois avant la régularisation annuelle et, pendant ce mois, les pièces justificatives sont tenues à la disposition des locataires.

● **Résiliation de plein droit.** – Les clauses prévoyant cette résiliation pour défaut de paiement du loyer, des charges, du dépôt de garantie ou pour défaut d'assurance des risques locatifs ne produisent effet qu'un mois après un commandement resté infructueux.

Le juge des référés, qui doit être saisi par le propriétaire avant l'expiration du délai d'un mois, peut accorder un délai d'un an au maximum (art. 1 244 du code civil). Si le locataire se libère dans le délai fixé par le juge, le contrat se poursuit jusqu'à son terme.

Les compétences des commissions départementales de conciliation

Les compétences des commissions départementales de conciliation (qui seront remplies avant leur mise en place par les actuelles commissions départementales des rapports locatifs) sont tout à fait limitées : elles doivent chercher à mettre d'accord bailleurs et locataires sur les nouveaux loyers proposés pendant la période transitoire ; sur les nouveaux loyers proposés pour les appartements des catégories II B et II C qui sortent de la loi de 1948 ; sur les montants des travaux effectués par les locataires dans les logements II B et II C que les propriétaires doivent rembourser.

Les dispositions transitoires pour les contrats en cours

La loi Méhaignerie telle que décrite ci-contre s'applique de plein droit qu'aux logements vacants. Mais le nouveau système ne s'appliquera pas immédiatement aux baux en cours. Des mesures transitoires ont été prévues.

● **Congé donné par le propriétaire pour se loger (ou un de ses proches) ou pour vendre.** – La loi Quilliot continue de s'appliquer. Le congé est donné, avec un délai de trois mois, soit dans un bail de six ans doté d'une clause le prévoyant à la fin de chaque année du contrat, soit à la fin d'un bail de trois ans. Le propriétaire indique le motif invoqué et mentionne nom, prénom, adresse du bénéficiaire, ainsi que le lien de parenté de celui-ci avec lui-même ou son conjoint. Le bénéficiaire de la reprise doit occuper le logement dans les six mois suivant le départ du locataire et pendant au moins deux ans.

En cas de vente, le congé doit indiquer le prix et les conditions de la vente projetée, ce qui vaut offre de vente. Le locataire a deux mois pour faire connaître son acceptation ou son refus. S'il accepte, il a deux mois pour réaliser l'opération, quatre mois si, dans sa réponse, il notifie son intention de recourir à un prêt. Si le logement a été vendu à un tiers à un prix plus avantageux pour l'acquéreur que celui prévu dans l'offre de vente, le locataire qui avait refusé cette offre a *la possibilité de* se substituer à l'acquéreur dans le mois qui suit la notification de l'acte par le notaire à l'adresse communiquée par lui au bailleur.

● **Renouvellement du bail.** – Un nouveau contrat peut être proposé par le propriétaire à son locataire lorsque le bail arrive à renouvellement.

Si le bail arrive à renouvellement avant le 1er octobre 1987, cette proposition doit arriver avant le terme et elle emporte de plein droit une prorogation du contrat pour une durée de douze mois.

Pour les contrats, venant à renouvellement ultérieurement, la proposition doit être faite six mois avant leur terme.

Le loyer proposé doit être fixé *« par référence aux loyers habituellement constatés dans le voisinage au cours des trois dernières années pour les logements comparables »*.

En cas de désaccord, ou à défaut de réponse du locataire, quatre mois avant la date du renouvellement, le propriétaire ou le locataire doit saisir la commission départementale de conciliation. A défaut d'avoir saisi la commission, le contrat est reconduit de plein droit avec l'ancien loyer. Faute d'accord, c'est le juge qui fixera le montant du loyer, et le bail sera renouvelé pour trois ans.

La hausse convenue par accord amiable, ou fixée judiciairement, s'applique par tiers au cours des trois années du contrat. Il s'y ajoute la hausse prévue par la révision annuelle.

Les baux en cours qui n'avaient pas été mis en conformité avec la loi Quilliot seront supposés l'avoir été à leur date anniversaire ou le 24 juin 1983, et pour des périodes de trois ans. Un grand nombre de baux viendraient ainsi à *renouvellement* en juin 1989.

Les renouvellements de baux seront soumis à cette procédure jusqu'au 31 décembre 1995 dans les communes (dont la liste est fixée par décret) faisant partie d'une agglomération de plus d'un million d'habitants, jusqu'au 31 décembre 1991 dans les autres communes.

Le pari des loyers libérés

(Suite de la première page.)

Côté propriétaires, on est tout à fait mécontent que la loi de 1948 n'ait pas été purement et simplement abrogée et on se scandalise qu'on ne fasse pas payer les personnes âgées fortunées. On est aussi mécontent d'avoir à attendre 1995 (1991 en dehors des très grandes agglomérations) pour connaître la vraie liberté : donner congé sans motif et *« négocier »* librement un nouveau loyer lors du renouvellement du bail. Pourtant, le législateur de 1986 leur a fait un joli cadeau en ne leur retirant pas, le jour de la liberté venu, la faculté de réviser en hausse, chaque année, le loyer contractuel. Les propriétaires allemands, qui jouissent de la liberté contractuelle, ne pratiquent pas cette revalorisation permanente des loyers.

Il est difficile dès maintenant d'apprécier les effets économiques du fonctionnement de la loi Méhaignerie, qui ne joueront à plein qu'après 1995. Les premiers signes de ces effets apparaîtront en fait beaucoup plus tôt et devraient être de deux ordres : psychologique chez les propriétaires et les locataires ; mécanique sur l'indice des prix de détail.

Des effets imprévisibles sur l'indice des prix

Le premier effet psychologique devrait être de redonner confiance aux investisseurs et de relancer la construction locative privée, puisque les loyers en sont libres, comme ils l'ont d'ailleurs toujours été. Encore faudrait-il que les promoteurs privés trouvent des terrains, que le mètre carré de logement à louer n'atteigne pas des coûts prohibitifs et dissuasifs (même pour les plus riches) et enfin que les sirènes boursières cessent d'attirer les capitaux disponibles *comme* l'aimant la *limaille* de fer.

Le deuxième effet psychologique touchera, en juillet 1989, les locataires qui vont signer à partir de janvier les premiers contrats de la loi Méhaignerie. A cette date (quel anniversaire !), ils recevront de leur propriétaire les premières propositions de renouvellement de leur bail. A moins que d'ici là une inflation à nouveau galopante n'ait entraîné une hausse substantielle de leurs revenus, la pilule risque de leur paraître bien amère, même si la hausse demandée est jugée *« raisonnable »* par le bailleur.

Il est probable que les plus astucieux feront le siège des commissions départementales de conciliation, dont ce n'est pas du tout la tâche, mais qui pourront dans un premier temps constater le phénomène. S'il s'amplifiait, le ministère pourrait élargir les compétences des commissions. A moins qu'au fil des mois une véritable jacquerie de locataires se déclenche, sur certains points du territoire et bien sûr à Paris, qui vit depuis 1979 une véritable situation de pénurie.

L'effet mécanique sur l'indice des prix est tout aussi délicat à prévoir, d'autant que les résultats de l'enquête de 1984 de l'INSEE sur le logement ne sont pas connus. Ce qui est sûr, c'est que plus l'inflation est faible, plus l'influence d'une dérive des prix dans un secteur donné est forte. Il est vrai que les renouvellements de baux locatifs s'étendent théoriquement sur trente-six mois en moyenne ainsi que l'effet de leur hausse sur l'indice des prix.

Il est vrai aussi qu'en octobre on constatait que les loyers en un an avaient augmenté deux fois plus vite que l'indice du coût de la vie (4,6 % en région parisienne, 5,1 % sur l'ensemble de la France) : dès mars, le processus s'est accéléré, les propriétaires anticipant sur les mesures de la loi Méhaignerie. Que sera-ce lorsqu'elle sera tout à fait appliquée ?

On veut croire, dans l'entourage de M. Méhaignerie, que les propriétaires seront raisonnables, préférant conserver un locataire sérieux, qui paie régulièrement, plutôt que l'obliger au départ. On sait ce qu'on perd, on ne sait pas ce qu'on trouve.

La région parisienne et au premier chef Paris, avec l'attrait que la capitale exerce sur les candidats locataires, devraient servir de signal d'alarme aux pouvoirs publics : c'est là que les propriétaires risquent le plus de céder aux tentations excessives, et c'est là qu'on ne retrouvera pas avant longtemps un marché assez étendu pour que la concurrence joue.

Si la dérive est trop forte, il restera à M. Balladur (ou peut-être à son successeur) le recours de faire passer un décret en Conseil d'Etat qui lui permette de *« réglementer les prix après consultation du conseil de la concurrence »* : la toute récente ordonnance relative à la liberté des prix et de la concurrence lui en donne la possibilité.

Dans le secteur du logement locatif, la balle est dans le camp des propriétaires.

JOSÉE DOYÈRE.

Les retouches à la loi de 1948

Les amendements de la loi de 1948 ont trois objectifs : dire le droit sur la location des locaux devenus vacants, organiser pour les logements des catégories II B et II C la sortie de la loi de 1948, verrouiller le système pour assurer l'extinction naturelle de la loi.

● **Logements vacants.** – Tous les logements relevant de la loi de 1948 (*sauf ceux de la catégorie IV*), devenus vacants, peuvent être loués en toute liberté, sous le régime de la loi Méhaignerie, et sans qu'il soit nécessaire de les doter d'un confort minimum. Le nouveau locataire dispose d'un délai d'un an pour demander à son propriétaire la mise en conformité du logement avec les normes de confort et d'habitabilité fixées par un nouveau décret. En cas de désaccord, le juge, saisi, dira la nature des travaux à effectuer, leur délai d'exécution et pourra assortir celui-ci d'une astreinte.

Pour les locaux de la catégorie IV devenus vacants, la seule possibilité que le propriétaire a de les faire sortir de la loi de 1948 est d'y effectuer, préalablement à la location, les travaux de mise aux normes. Donc, les articles 3 *quinties* et 3 *sexties* de la loi de 1948 qui jusqu'ici, en cas de vacance du logement, permettaient la sortie de cette loi grâce au *« bail de six ans à loyer libre »*, sont abrogés.

● ***Les logements II B et II C.*** – Le propriétaire de logements classés en catégorie II B et II C (y compris les II A/II B qui avaient posé problème en 1976, lors de la libération des II A) peut proposer à ses locataires un nouveau contrat de huit ans, assorti d'un nouveau loyer dont la hausse (qui se rajoute à celle de la révision annuelle) sera répartie par *huitième chaque année*, tout au long de la durée du contrat. A la fin de celle-ci – on sera en 1995, – les logements tomberont dans le champ de la loi Méhaignerie. Le nouveau loyer est fixé par référence à ceux habituellement constatés dans le voisinage au cours des trois dernières années pour des logements similaires.

Le locataire dispose d'un an pour exiger du propriétaire la mise aux normes minimales de confort et d'habitabilité avec le même mécanisme que pour les locaux vacants.

Le locataire dispose de deux mois pour faire connaître à son propriétaire qu'il a plus de soixante-cinq ans, qu'il est handicapé ou qu'il dispose de ressources inférieures à celles du seuil fixé par décrets, toutes conditions qui permettent au locataire de conserver le bénéfice de la loi de 1948 (ancien loyer et maintien dans les lieux).

Il dispose de ce même délai pour faire connaître son acceptation du nouveau contrat. *S'il* n'est pas d'accord, c'est lui qui doit saisir la commission départementale de conciliation, puis le juge, qui fixera le montant du nouveau loyer. Si dans les trois mois de la proposition, il n'a saisi ni la commission ni le juge, c'est qu'il a renoncé. Il lui reste six mois pour déménager.

En cas d'accord, le nouveau contrat prend effet six mois après la proposition du propriétaire.

Cependant, si le locataire a fait dans le logement des travaux *« ayant amélioré substantiellement le confort et l'équipement du local »*, le propriétaire doit le rembourser. Un décret en Conseil d'Etat dira la nature des travaux à prendre en compte et les modalités de leur évaluation. Si le bailleur en fait la demande, il pourra s'acquitter de sa dette grâce au surplus de loyer dégagé par le nouveau bail. Si sa dette n'est pas épuisée au terme des huit ans du contrat, il réglera le solde à ce moment-là.

Rien du même genre n'est prévu pour la catégorie III. La seule voie possible est celle des travaux *a priori* pour changer la catégorie de l'appartement, mais celle-ci dépend aussi de l'état de l'immeuble, de sa situation et de son environnement.

Les logements actuellement sous le régime d'un bail de six ans à loyer libre entrent à l'expiration de celui-ci dans le système des dispositions transitoires.

● **L'extinction naturelle de la loi.** – Pour que la loi de 1948 disparaisse d'elle-même, il fallait éliminer de son texte toutes les dispositions qui permettaient au locataire en titre de transmettre son bail (assorti du précieux maintien dans les lieux) à plus jeune que lui.

Au départ volontaire du locataire ou à son décès, le bénéfice du maintien dans les lieux demeure acquis au conjoint, aux ascendants, aux handicapés à charge et aux enfants mineurs jusqu'à leur majorité. Les enfants adultes sont donc exclus du système, tout comme les *« personnes à charge qui vivaient effectivement* (avec le locataire) *depuis plus d'un an »*.

La possibilité donnée au locataire de léguer son bail disparaît.

D'autre part, la possibilité d'échanger un appartement soumis à la loi de 1948 contre un autre n'existe plus.

Enfin, pour empêcher les retours abusifs à la loi de 1948, le texte précise que les nouvelles normes de confort et d'habitabilité sont applicables aux baux de six ans à loyer libre actuellement en cours, sauf bien sûr si la justice a déjà *été* saisie d'un litige.

Economie

Les conflits sociaux

Le retour à la normale s'accompagne de quelques soubresauts

Sensible depuis le début de la semaine, le retour à la normale à la SNCF, à la RATP et à EDF-GDF s'accompagne de quelques soubresauts.

La reprise du travail chez les cheminots fait apparaître localement des difficultés. Le climat est parfois tendu entre des grévistes et des membres de l'encadrement. En divers endroits, des menaces de sanctions ont été évoquées à l'encontre de certains grévistes, menaces qui pourraient avoir pour effet, dans leurs cas, la remise en cause des règles prévues pour l'étalement des prélèvements pour cause de grève (quatre jours par mois normalement). La CFDT, qui prétend avoir constaté le phénomène dans neuf régions, a déposé un préavis de grève à partir du 19 janvier à 0 heure et jusqu'au 20 janvier à 8 heures. Dans un communiqué, la fédération CFDT des transports et de l'équipement met en cause *« une politique de répression vis-à-vis des cheminots grévistes »* et *« dénonce la chasse aux sorcières »*. Elle souhaite que la réunion de la commission mixte du statut, prévue pour le 15 janvier, permette de clarifier la situation.

A Dijon-Perrigny, les sections CGT et CFDT ont protesté dans le même sens et déposé un préavis de grève pour la même date. Ici où là, des mouvements de mauvaise humeur se produisent comme à Narbonne ou à Vénissieux, où, après avoir repris le travail, les dépôts sont repartis momentanément en grève. Cependant, le déblocage se confirme, même dans le Sud-Est, sauf à Marseille-Blancarde, à Miramas et à Nice où la grève a été reconduite. Dans la journée de mardi, les dépôts de Tarbes, de Pau, de Toulouse, de Capdenac, ont voté la fin de la grève, tout comme ceux de Nîmes, de Béziers, de Narbonne, de Toulon, de Marseille - Saint-Charles et d'Avignon.

« Une issue honorable »

Selon la direction de la SNCF, le service voyageurs devrait être *« normal »*, ce 14 janvier, sur l'ensemble du réseau sauf pour les relations entre Paris et l'Aquitaine, le Midi - Pyrénées et la Côte d'Azur, ainsi que dans la banlieue (Sud-Ouest et ligne C du RER), qui restent en partie perturbées. Quant à la reprise du trafic marchandises, elle s'*« accélère »*, la direction ne comptant plus que quatre cents trains de retard.

En présentant ses vœux à la presse, le 13 janvier, M. Jacques Douffiagues, ministre délégué aux transports, a assuré : *« Nous avons trouvé une issue honorable. »* De son côté, M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi, à la même occasion, a observé que ces événements confirmaient la nécessité de l'existence de *« syndicats forts et responsables »*. Il s'est également prononcé pour *« une répartition équitable de l'effort »*.

A la RATP, aussi, la tendance est à l'apaisement. La circulation du métro, des lignes RATP du RER est *théoriquement rétablie à 100 %* mais des perturbations dues aux intempéries affectent les lignes 6 et 8 ainsi que le RER. Pour les autobus, 25 % des machinistes sont encore en grève. L'accord proposé le 13 janvier pourrait être signé par les autonomes, les indépendants et la CFTC. Le Syndicat autonome traction (SAT) devrait signer à son tour, mais FO, semble-t-il, prend des distances. Dans ces conditions, le texte serait approuvé par des organisations syndicales représentant un tiers du personnel. Les propositions faites par la direction de la RATP ont fait l'objet de précisions. *Les conducteurs recevront le dernier* tiers d'une prime spéciale de traction qui sera versée à partir du 1er mars 1987, à raison de 68 francs mensuels. La prime d'incitation à la sécurité ou de vigilance, qui s'élève à 250 francs mensuels, sera versée à partir du 1er juillet 1987 aux 40 % de *conducteurs de catégorie T 3 ayant* plus d'un an d'ancienneté et viendra récompenser ceux qui auront assuré de bonnes conditions de circulation. La prime de productivité de 225 francs, prévue également pour le 1er juillet, vient pour partie de compenser le déplacement de quatre *jours de congés de l'été à l'hiver*. La direction fait observer que seule une minorité de conducteurs cumulera ces trois primes.

A EDF-GDF, on ne constate plus de coupures qui seraient dues à des mouvements de grève, les seules interruptions étant provoquées par *des difficultés techniques*. La CGT, seule encore en grève, a décidé *« une suspension »* de son mouvement, en raison du froid.

Fonction publique

Des négociations salariales sur la corde raide

En ouvrant le jeudi 22 janvier les négociations salariales 1987 dans la fonction publique, M. Hervé de Charette, ministre délégué chargé de la fonction publique, va engager une rude partie. Dans le secteur public, l'effervescence n'est pas encore totalement retombée. La CGT, qui a tenté, en vain jusqu'à présent, de lancer des grèves aux PTT, organise des actions le 15 janvier. La FEN prépare de son côté une initiative et FO affirme à qui veut l'entendre que les chances de la voir signer un accord salarial pour les fonctionnaires – ce qu'elle n'a pas fait depuis le 22 novembre 1982 – sont nulles.

Dans l'après-midi du 13 janvier, les fédérations de fonctionnaires FEN, FO, CFDT et FGAF (autonomes) ont adressé à leur ministre, séparément mais en termes identiques, une lettre qui rappelle quelques-unes de leurs exigences avant la négociation. Comme dans l'ensemble du secteur public, le différend tient à l'inclusion dans la masse salariale du « glissement vieillesse technicité » (GVT, qui mesure les promotions et l'ancienneté). Déjà, dans sa recommandation salariale du 31 décembre 1983 pour l'année 1984, M. Pierre Mauroy avait préconisé une telle inclusion du GVT, mais son gouvernement, comme celui de M. Fabius, n'avait pris en compte qu'un GVT forfaitaire (et donc partiel) qui ne représentait que 0,5 % de la masse. C'est sur ces bases, que la FEN, la CFDT, la CFTC et la FGAF avaient signé un accord salarial le 13 février 1985, sans toutefois reconnaître officiellement pareille inclusion...

Avec l'arrivée au pouvoir de M. Chirac, le décor a changé. Il n'est plus question d'un GVT solde mais d'un « GVT positif », plus important puisqu'il ne prend en compte que le coût des augmentations liées à l'ancienneté et à la technicité en laissant de côté le glissement qui mesure le coût de la modification des effectifs d'une année sur l'autre. Dans leur lettre du 13 janvier, les quatre fédérations FO, CFDT, FGAF et FEN estiment que l'inclusion du GVT positif dans la masse est inacceptable. *« Si elle était conservée*, disent-ils, *cela reviendrait à accepter la remise en cause du principe de carrière, base du statut général des fonctionnaires. »* Dans une lettre envoyée de sa propre initiative, la CFTC a fait les mêmes réserves, tandis que son président confédéral, M. Jean Bornard, jugeait que *« le nouveau gouvernement a continué de prendre, en matière salariale, des décisions autoritaires et unilatérales »*.

Une marge de manœuvre étroite

Pour M. de Charette, la marge de la négociation est très étroite, même en raisonnant sur l'hypothèse haute de la recommandation du 12 novembre 1986 de M. Chirac. Cette hypothèse haute lui permet, à l'image de ce qui s'est fait dans les entreprises publiques qui ont négocié à chaud (3 % à EGF, 3,08 % à la SNCF et 2,78 % à la RATP) de prévoir une hausse de la *« rémunération moyenne des agents en place au plus égale à 3 % »*. Mais encore faut-il, si l'on en croit la directive de M. Chirac, que des dispositions prévoient en contrepartie *« une amélioration supplémentaire de la productivité ou une meilleure utilisation des équipements »*.

Après avoir retiré le GVT positif et les mesures catégorielles de la masse salariale, M. de Charette n'a plus beaucoup à distribuer en augmentation générale, ce qui l'a conduit à envisager de proposer une hausse des rémunérations de 1,5 % au 1er septembre 1987 - *« une vraie provocation »*, estime M. Bornard, qui s'entretiendra avec le premier ministre le 15 janvier, – avec, éventuellement, quelques compléments pour les bas salaires et les retraites... s'il y a accord. La situation est donc bloquée, un peu comme aux Charbonnages de France, où les partenaires sociaux ne se retrouveront pour un point salarial qu'à la fin du premier semestre.

La difficulté est d'autant plus grande que, même si les fonctionnaires ne se lancent pas dans une grève illimitée à l'image des cheminots, ils vont tenter d'obtenir des concessions identiques à celles qui ont été faites ailleurs. Ils ont, notamment, remarqué, même si les grands *principes sont demeurés intangibles*, qu'à EGF le GVT positif a été magiquement ramené de 2,5 % à 2,1 % et que M. Chirac est revenu sur le gel des augmentations de 1986 en accordant une hausse des rémunérations de 0,4 % à compter de janvier 1986. Ils ont également observé que les premières – ou uniques – augmentations générales sont prévues au 1er juin à la SNCF et à la RATP et au 1er juillet à EGF. D'ores et déjà, le schéma initial de M. de Charette se trouve totalement dépassé. Crise sociale oblige.

MICHEL NOBLECOURT.

Le groupe CRI va achever sa scission

L'assemblée générale de la Caisse de retraite interentreprises (CRI) (210 000 cotisants, 160 000 retraités) réunie ce mercredi 14 janvier pour approuver les comptes de l'exercice 1985, va aussi être saisie de la réorganisation entamée par le conseil d'administration depuis l'été dernier, consistant à séparer les activités de retraite (et de prévoyance) du reste de l'ancien groupe CRI (finance, gestion de patrimoine, informatique, formation etc.) regroupé sous le nom de Sagittaire (*le Monde* des 9 et 22 octobre 1986).

Le conseil d'administration de la CRI a décidé en effet de créer une nouvelle institution paritaire fédérant les caisses de retraite du groupe. Réunissant des représentants de celles-ci et de tous les partenaires sociaux, elle aurait à sa tête le nouveau directeur de la CRI, entré en fonctions le 1er janvier, M. Rémy Dhuicque, ancien directeur de l'ACOSS (Agence centrale des organismes de sécurité sociale), venu de l'inspection générale des affaires sociales.

Nommé aussi directeur de la CRISA, (caisse de retraite des industries spatiales et aéronautiques), M. Dhuicque va recruter un personnel propre pour les caisses de retraite parmi celui de l'ancien groupe CRI.

Ces dispositions doivent encore être approuvées par les conseils d'administration des trois autres caisses de retraite (CRIA-IRCA, CRIP, CRI-UNIRS) et de la caisse de prévoyance, qui doivent se réunir dans les prochaines semaines : ces caisses rejoindraient la nouvelle institution paritaire.

La séparation financière a aussi été poursuivie : les trois quarts des réserves propres de la CRI (2,8 milliards de francs) sont aujourd'hui gérées par CDC-Gestion, filiale de la Caisse des dépôts. Mais un *modus vivendi* doit être établi avec le groupe Sagittaire. Certaines tâches (informatique, formation) pourraient lui être confiées par contrat par le conseil d'administration de la CRI : préférence pourrait lui être donnée pour certains services (loisirs, par exemple), à égalité de prix et de qualité avec les concurrents, et Sagittaire pourrait proposer ses produits (placements, assurance, gestion de patrimoine) aux cotisants de la CRI. D'ailleurs la CRI et la CRISA n'ont pas vendu les parts qu'elles détiennent dans les fonds communs de placement du groupe Sagittaire.

G. H.

● **M. Marchais écrit à M. Chirac.** – Le secrétaire général du PCF, M. Marchais, a envoyé le mardi 13 janvier une lettre au premier ministre dans laquelle il propose à M. Chirac de *« financer les revendications » des grévistes du secteur* public en leur reversant les 4 milliards de francs d'intérêts que l'Etat doit régler vendredi, selon lui, aux détenteurs de l'emprunt Giscard.

● **RECTIFICATIF.** – Une coupe malencontreuse a fait disparaître, dans l'article intitulé « Regagner le terrain perdu ? » (*le Monde* du 14 janvier, page 36), une phrase de transition de sorte que le sondage SOFRES-*le Figaro* qui y était cité paraissait détourné de son sens. Ce sondage est en effet « éloquent », non pas sur les différentes *« hypothèses de candidatures »* pour l'élection présidentielle, mais sur l'écho rencontré, dans l'opinion, par le gouvernement et la majorité lorsqu'ils dénoncent les grèves des services publics.

Accord entre les partenaires sociaux

Création d'un fonds de péréquation pour la formation en alternance

Un accord est intervenu entre les partenaires sociaux à l'origine du dispositif de formation en alternance pour que soit créé un fonds national de péréquation des sommes collectées au titre du 0,3 % de la masse salariale consacré à la formation des jeunes et à l'apprentissage.

Le Fonds national de péréquation a été créé à compter du vendredi 9 janvier, conformément au vœu d'un protocole d'accord signé par le CNPF, la CGPME, la CFDT, FO, la CFTC et la CGC, en date du 22 décembre, qui prévoit, en outre, d'autres aménagements pour le dispositif de formation en alternance.

Sous leur aspect très technique, ces décisions sont extrêmement importantes. Elles assurent le moyen de financement des formules de formation en alternance et, ainsi, aideront au développement du plan d'urgence pour l'emploi des jeunes. Ces dernières semaines, en effet, plusieurs organismes mutualisateurs s'inquiétaient en constatant que les sommes collectées ne correspondaient pas au nombre des conventions signées par les entreprises, lesquelles bénéficient par ailleurs des exonérations de charges sociales décidées par le gouvernement. A l'inverse, d'autres organismes, à la gestion prévisionnelle plus prudente ou aux moyens financiers plus importants, n'avaient pas à souffrir de la situation.

Déjà, le gouvernement s'était préoccupé de cette évolution, et, en août dernier, avait autorisé les associations de formation liées au CNPF (les ASFO) à réaliser entre elles des opérations de transfert. Mais ce n'était pas suffisant et, récemment encore, le CNPF s'était publiquement préoccupé du sujet, en appelant au gouvernement, lui-même intéressé par la réussite de son plan pour l'emploi des jeunes.

Par voie d'amendement, le Parlement avait prévu la création d'un fonds de péréquation que, finalement, les partenaires sociaux ont décidé de mettre en place sous le contrôle du groupe technique. Les financements des conventions devraient ainsi être mieux assurés. Le nouvel organisme pourrait même être habilité à recevoir les sommes fiscalisées auprès du Trésor public. Pour 1986, ces fonds non mutualisés s'élèveraient à 500 millions de francs, qui viendraient donc soutenir la formation en alternance.

D'autres dispositions, tout aussi importantes, ont également été prises par les partenaires sociaux. Les organismes mutualisateurs sont invités à procéder à *« une clarification de leur champ de compétences »*, et notamment à veiller au respect des règles de la formation en alternance. Plutôt que de se comporter en « guichets ouverts », ils s'assureront du contenu des contrats de formation. Il est ainsi rappelé que le contrat d'adaptation comporte une durée de deux cents heures de formation, *« sauf dérogation »*, cela afin d'éviter que ne soient payées à l'entreprise, à raison de 50 F l'heure, des périodes parfois excessives de formation. Actuellement, on compte trois cent quatre-vingts heures de formation, en moyenne, pour de tels contrats.

De même, il est rappelé que les stages d'initiation à la vie professionnelle (SIVP) s'adressent à des *jeunes demandeurs d'emploi, en* chômage de longue durée ou de faible formation. *« Les parties signataires demandent qu'aucun SIVP ne répondant pas à ces critères puisse être conclu »*, précise le protocole, la tendance ayant été d'employer cette formule pour recruter des jeunes formés et parfois qualifiés.

A. Le.

REPÈRES

Trésorerie des entreprises

Sensible amélioration

« Le redressement des résultats d'exploitation des entreprises, très net, depuis mai 1985, s'est encore accéléré au deuxième semestre de 1986 », indique l'INSEE dans son enquête de décembre sur la situation de trésorerie dans l'industrie. *« 80 % des industriels estiment leur situation normale ou aisée »*, précise l'INSEE dans sa note.

Le niveau de satisfaction *« dépasse le plus haut niveau de 1976 »*, poursuit l'INSEE qui explique que les chefs d'entreprise interrogés en décembre sont désormais plus nombreux à estimer que leur situation de trésorerie est *« satisfaisante »*, que ceux qui pensent le contraire.

Endettement

2 milliards de dollars de crédits à l'Argentine

La Banque mondiale va prêter 2 milliards de dollars à l'Argentine au cours des années 1987 et 1988, pour financer un programme de réformes structurelles décidé par le gouvernement, a annoncé officiellement, mardi 13 janvier, son président M. Barber Conable.

L'annonce officielle de ce prêt intervient au lendemain du crédit stand-by de 1,8 milliard de dollars accordé par le Fonds monétaire international.

L'appui du FMI et de la Banque mondiale sont des signes encourageants pour les négociations qui vont s'ouvrir entre l'Argentine et ses banques créditrices. Le gouvernement argentin se propose en effet d'obtenir auprès d'elles de meilleures conditions de remboursement, la *dette extérieure du pays étant* estimée à 51 milliards de dollars. L'Argentine cherche de plus à obtenir 2,3 milliards de dollars de nouveaux prêts.

Selon le communiqué de la Banque mondiale, *« le programme argentin de réformes structurelles à moyen terme vise à réformer les interventions du secteur public et à renforcer les initiatives dans le secteur privé »*. – (AFP.)

L'inflation en 1986

Pays-Bas : + 0,2 %

Les prix aux Pay-Bas ont augmenté de 0,2 % en 1986 contre 2,3 % en 1985, selon les chiffres officiels publiés par le ministère des affaires économiques.

Grèce : + 16,9 %

L'indice des prix à la consommation en Grèce a augmenté en 1986 *de 16,9 % par rapport à 1985*, année durant laquelle l'inflation avait atteint 25 %. L'indice a augmenté de 0,9 % en décembre par rapport à novembre. M. Simitis, ministre de l'économie, a estimé que ce résultat était *« satisfaisant »* car il était proche de l'objectif gouvernemental (16 %) et a réaffirmé que le gouvernement poursuivra en 1987 *« une stricte application de son plan de stabilisation »*. L'objectif gouvernemental pour 1987 est de ramener l'inflation à 10 %.

Automobile

Net redressement du marché français

Le marché automobile français s'est nettement redressé en 1986. Cette tendance, qui s'est accentuée en fin d'année, a surtout profité aux constructeurs français et en premier chef à Renault.

Les immatriculations de voitures neuves se sont élevées à 1 912 252 unités, soit 8,3 % de plus que l'année précédente, selon les chiffres provisoires de la Chambre syndicale des constructeurs automobiles. Pour la première fois depuis 1978, la part des voitures étrangères a cessé de progresser, se stabilisant à 36,4 % du marché français contre 36,6 % en 1985.

Sur l'ensemble de l'année, la Régie a refranchi la barre des 30 %, avec 31,5 % des immatriculations (contre 28,7 % en 1985). Le groupe privé Peugeot a connu des résultats moins euphoriques : avec une hausse de 0,2 % des immatriculations en 1986, il occupe 32,1 % du marché (contre 34,7 % en 1985). Sur ce total, *Automobiles Peugeot* représentait 20,4 % (en hausse de 1,3 %) et Citroën 11,7 % (– 1,8 %).

Avec 695 898 unités en 1986, les constructeurs étrangers ont tout de même progressé en volume de 7,7 % en un an.

Acier

Baisse de la production en France

Pour la seconde année consécutive, la production française d'acier brut a baissé en 1986 pour s'établir à 17,9 millions de tonnes, soit 4,8 % de moins qu'en 1985 et bien moins que l'année record de 1974 (27 millions de tonnes). En décembre, la baisse de la production d'acier brut s'est chiffrée à 4,9 %.

La production française de fonte brute a régressé, quant à elle, de 9,1 %, frôlant les 14 millions de tonnes, selon les dernières statistiques de la Chambre syndicale de la sidérurgie.

Social

Aluminium Pechiney repousse la fermeture de trois mines de bauxite

La direction d'Aluminium Pechiney a accepté de maintenir jusqu'en 1990 l'exploitation de trois des cinq mines de bauxite du bassin de Brignoles (Var) employant deux cent soixante-dix-sept personnes, dont la fermeture avait été annoncée le 3 décembre 1986 (*le Monde* du 5 décembre). Le puits le plus important, celui de Peygros (soixante-dix personnes), est arrêté dès cette année et *« mis sous cocon »*, pouvant ainsi servir de réserve stratégique. L'exploitation des trois puits sera prolongée grâce à un étalement de la production.

La direction d'Aluminium Pechiney s'est, d'autre part, engagée à participer activement à la reconversion industrielle du bassin brignolais. Elle a donné notamment son accord au versement d'une somme de 2 millions de francs qui servira à l'implantation d'entreprises sur le parc d'activités de Nicopolis (200 hectares), créé par la commune de Brignoles, où, selon le maire, M. Jacques Cestor (UDF), vice-président du conseil général du Var, cinq entreprises envisageraient de s'installer. – (Corresp.)

Le mark continue de monter le dollar de baisser

(Suite de la première page.)

A Londres, un opérateur déclarait qu'il n'avait jamais vu le dollar en aussi mauvaise condition (en fait, il faut remonter aux années-1978/1979).

En Europe, les effets de ce mouvement sont dévastateurs. Le réaménagement du SME est quasiment oublié, le pourcentage de *réévaluation du mark étant jugé* tout à fait insuffisant, et le marché n'en a tenu aucun compte. Comme les vendeurs de dollars se ruent à nouveau sur la devise allemande, celle-ci continue à monter par rapport aux devises « faibles » du SME, notamment le franc français. A Paris, le cours du mark touchait 3,35 francs dans la matinée de mercredi, tout près de son nouveau taux pivot de 3,3538 francs – ce qui ne s'était jamais vu après les réajustements précédents – avant de revenir à 3,3475 francs, ce qui oblige la Banque de France à maintenir des taux élevés, autour de 9 % à très court terme.

« Cela ne peut continuer », estiment les opérateurs, et tout porte à penser qu'une réunion internationale des grands argentiers va devenir indispensable pour essayer de stopper un processus aux conséquences imprévisibles. *« J'appelle de tous mes vœux à un accord Plaza-bis »* (du type signé entre les cinq pays les plus industrialisés du monde, le 22 septembre 1985... pour faire baisser le dollar), a déclaré mercredi matin le premier ministre belge, M. Marc Eyskens, qui juge le SME *« toujours vulnérable »*.

FRANÇOIS RENARD.

Economie

ÉNERGIE

La Norvège soutient les efforts de l'OPEP

Le prix du baril de brut (19 dollars) a gagné 4 dollars en un mois

La discipline retrouvée et le froid aidant, l'OPEP est en passe de gagner son pari. Tandis que les cours du brut sur le marché au jour le jour dépassent largement les 18 dollars par baril (le marché américain a même passé, le lundi 12 janvier, la barre des 19 dollars), soit 4 dollars de plus qu'au début décembre, plusieurs pays non membres de l'organisation ont annoncé leur intention de coopérer avec elle au redressement du marché pétrolier.

La Norvège, deuxième producteur européen de pétrole naguère concurrent de l'OPEP, a décidé de réduire son rythme d'extraction de 7,5 % à compter du 1er février, ce qui retirera du marché environ 80 000 barils/jour et ramènera la production des sept champs norvégiens aux environs de 970 000 barils/jour (soit *grosso modo* le niveau atteint en décembre dernier).

Le premier ministre norvégien, M. Arne Oeien, a précisé, en annonçant cette mesure mardi, que la politique de soutien, adoptée par Oslo depuis novembre (la Norvège avait déjà réduit provisoirement ses exportations de 10 %), et désormais confirmée jusqu'en juin, restait conditionnée aux efforts faits par l'OPEP de son côté pour redresser les prix. Ces réductions de production peuvent être abandonnées *« dans un délai très court »* si un pays membre de l'OPEP rompt les engagements pris en décembre, lors de la dernière conférence de l'organisation.

Le Mexique et l'Egypte aussi

Les treize pays de l'OPEP ont, conformément à l'accord de plafonnement de la production adopté le 20 décembre 1986, retiré du marché depuis trois semaines environ 1 million de barils/jour, les plus gros efforts ayant été faits par l'Arabie saoudite, dont le rythme d'extraction est tombé début janvier très au-dessous de son quota (aux environs de 3,3 millions de barils/jour).

Encouragés par le redressement des prix, d'autres pays non membres de l'OPEP ont, comme la Norvège, manifesté leur désir de coopération. Ainsi, le Mexique, qui a déjà limité ses exportations à 1,35 million de barils/jour depuis août 1986, a promis d'aller plus loin. L'Egypte s'est engagée à maintenir sa production au niveau actuel, inférieur à ses capacités, et le sultanat d'Oman, à appliquer, comme les treize pays de l'OPEP, des prix fixes officiels.

Le ministre saoudien du pétrole, M. Hisham Naser, récemment confirmé dans ses fonctions, a entrepris, mercredi, une tournée des trois des principaux pays producteurs concurrents de l'organisation : Egypte, Norvège et Union soviétique, afin de s'assurer de leur coopération.

Si la fermeté du marché, soutenu depuis peu par la vague de froid touchant l'Europe et les attaques de cargos dans le Golfe, se maintient, les treize pays devraient réussir à imposer, comme ils l'ont décidé, des contrats à prix fixe. Déjà, sept pays ont annoncé officiellement à leurs clients que les anciens contrats, indexés sur les cours au jour le jour seraient abolis le 1er février. Bien que les grandes compagnies américaines répugnent à s'engager sur ces bases pour de longues durées (plusieurs mois), de nombreux groupes, notamment japonais, ont accepté les conditions proposées par Ryad. Les « majors » n'auront guère d'autre choix que de suivre si les pays producteurs parviennent à conserver la haute main.

Reste à savoir si l'OPEP parviendra à « tenir » au-delà de l'hiver. Selon l'Agence internationale de l'énergie, la demande de pérole, gonflée de 2,5 % l'an dernier dans l'OCDE, devrait se tasser l'an prochain. Au premier trimestre, la consommation pourrait rester supérieure de 2 % à celle de l'an dernier, mais cette reprise devrait être limitée à 1 % au deuxième trimestre.

De l'avis de tous les spécialistes, tout se jouera en mars, lorsque la demande se ralentira, et que les treize pays de l'OPEP seront tentés de tricher en offrant des rabais. C'est le pronostic de M. Yamani, l'ancien ministre saoudien limogé en octobre, qui, dans une interview donnée à l'AFP, a prévu une nouvelle chute des prix après une première phase de stabilité, lorsque la plupart des pays membres de l'OPEP, notamment le Venezuela et le Koweït commenceront à tourner l'accord de décembre dernier.

VÉRONIQUE MAURUS.

● **Hausse de la production pétrolière soviétique.** – L'URSS a produit l'an dernier 615 millions de tonnes de pétrole, soit 3,3 % de plus que l'année précédente, mais moins que l'objectif retenu par le plan (617 millions de tonnes). Annonçant ce résultat, le ministre de l'industrie pétrolière soviétique a précisé que l'URSS avait révisé à la baisse ses prévisions de production pour le quinquennat actuel. Le pays prévoit d'extraire, en 1990, de 625 à 640 millions de tonnes, ce qui suppose un rythme d'augmentation inférieur à celui des dernières années, a-t-il dit, soulignant que Moscou entendait désormais donner la priorité aux économies et au remplacement du pétrole par le gaz naturel dans la consommation, plutôt que d'augmenter à tout prix la production de brut. *« A la fin des années 80, l'URSS économisera 100 millions de tonnes* [de pétrole], *au lieu d'accroître sa production de 20 à 30 millions de tonnes par an, comme nous le faisions dans les années 70 »*, a déclaré le ministre. – *(AFP.)*

ÉTRANGER

La préparation du budget en Suède

La remontée des prix du pétrole pourrait réserver de mauvaises surprises...

STOCKHOLM
de notre correspondant

La lutte contre l'inflation, la préservation de l'emploi et l'accroissement de l'épargne sont les trois principaux objectifs de la politique économique du gouvernement social-démocrate suédois cette année. La proposition de budget pour l'exercice 1987-1988 déposée le lundi 12 janvier au Parlement de Stockholm présente une impasse de 37 milliards de couronnes (autant de francs français). Mais, en cinq ans, le déficit budgétaire est passé de 12 % à 3,6 % du produit national brut, et l'opposition « bourgeoise » admet que cette amélioration rapide est incontestablement un succès de la gestion de la gauche. Celle-ci poursuit, sur ce plan, « une politique de rigueur » assez proche des idées libérales, afin notamment de favoriser une réduction des taux d'intérêt.

Pour 1987-1988, le gouvernement propose des coupes dans les dépenses publiques pour un montant de quelque 4 milliards de couronnes. Tous les secteurs sont concernés à l'exception de la recherche, de l'aide aux régions défavorisées et des transferts sociaux. Les impôts directs n'augmenteront pas cette année, car *« la pression fiscale sur les particuliers a atteint un plafond »*, selon le ministre des finances, M. Kjell-Olof Feldt, mais certaines taxes indirectes (médicaments, frais de séjour à la maternité) seront majorées.

Par ailleurs, la suppression partielle des subventions agricoles va se traduire par une hausse assez substantielle du prix du lait, qui est la boisson nationale suédoise. Si les Français maugréent lorsque la baguette augmente de quelques centimes, les Suédois peuvent se révolter – ils l'ont fait à la fin des années 60 – si l'on touche au prix du lait... Le Parti communiste, qui sait habilement exploiter ces sentiments, a déjà vivement protesté contre les mesures du gouvernement minoritaire social-démocrate, et il n'est pas exclu qu'une nouvelle « révolte du lait » éclate au cours du printemps.

La Suède a profité l'année dernière au maximum de la baisse des prix du pétrole et de la chute du dollar. Le commerce extérieur a présenté un excédent d'environ 32 milliards de couronnes, et le surplus de la balance des paiements courants a été de 8,5 milliards. L'inflation a été légèrement supérieure à 3 %, et, pour la première fois depuis dix ans, le pouvoir d'achat des ménages a augmenté (+ 2 %).

Pour 1987, le ministre des finances n'est pas en mesure de faire des prévisions économiques exactes en raison de l'incertitude qui plane sur les prix du pétrole. Il pense toutefois que les comptes extérieurs de la Suède resteront positifs cette année, mais une remontée du prix du baril pourrait rapidement effacer l'excédent prévu (3,6 milliards de couronnes) de la balance des paiements. La croissance du produit intérieur brut est estimée à 2,2 %, soit un léger mieux par rapport à 1986, et le chômage, à 2,6 % de la population active. Ce dernier chiffre ne tient pas compte des quelque cent mille Suédois sans emploi fixe qui sont employés à des travaux de dépannage financés par l'Etat ou par les communes.

En 1987 également, M. Kjell-Olof Feldt prévoit une reprise modérée de l'inflation (4 %) ce qui est jugé bien optimiste dans les milieux d'affaires. L'engrenage salaires-prix, avec une baisse de compétitivité de l'industrie demeure l'un des grands problèmes de l'économie suédoise. Trois conflits sociaux d'envergure ont éclaté au cours des dix-huit derniers mois dans le secteur public, qui désire obtenir exactement les mêmes pourcentages d'augmentation de salaire que les employés de l'industrie exportatrice privée. Le gouvernement, qui doit prochainement entamer des discussions avec les partenaires sociaux afin d'éviter de nouvelles grèves à l'avenir, annonce clairement la couleur dans le projet de budget : *« Les principes de productivité et d'efficacité qui prévalent dans les entreprises doivent également s'appliquer au secteur public. »*

Il n'est pas exclu enfin que le ministre des finances prenne dans les mois qui viennent des mesures visant à freiner la consommation privée. Celle-ci a augmenté de 3,6 % en 1986 et a largement contribué à soutenir la croissance du PNB. Elle progressera, selon les prévisions, de 3 % cette année, ce que les milieux financiers jugent excessif.

ALAIN DEBOVE.



هكذا من الأصل


Aujourd'hui, la culture, la recherche ou le sport ne sont plus à l'écart du monde des affaires. Eux aussi seront au cœur du Monde Affaires.
Comprendre le monde des affaires en 1987, ce n'est plus simplement parler de macro-économie ou de multinationales mais aussi de culture, de recherche ou de sport. Parce qu'aujourd'hui l'économie irrigue tous les secteurs de la société, Le Monde a décidé de donner un nouvel éclairage au monde des affaires, en créant Le Monde Affaires. Et qui, mieux que Le Monde, pouvait le faire ? Quand la plupart des magazines de grande diffusion sont réalisés par des équipes de 10 à 40 journalistes, Le Monde met ses 200 rédacteurs et son réseau de correspondants au service du Monde Affaires. Ses journalistes en économie, bien sûr, mais aussi ses spécialistes en éducation, en science ou en cinéma. C'est ainsi le versant économique de tous les domaines de l'actualité qui sera analysé par Le Monde Affaires. Chaque semaine, avec un regard neuf, un style clair et des articles sans complaisance, Le Monde Affaires racontera l'aventure des entreprises et des hommes qui la vivent.
Le supplément Le Monde Affaires sera en vente sans supplément de prix chaque vendredi après-midi avec le quotidien Le Monde.
Le Monde
Le Monde
AFFAIRES

Affaires

Les fabricants américains de « puces » tentent de s'organiser

Le libéralisme de la Silicon Valley défait par le plan japonais

Devant les difficultés que traverse l'industrie américaine des semi-conducteurs, cinq grands fabricants et trois utilisateurs majeurs de composants envisagent un regroupement qui leur permettrait de faire appel à une aide massive de l'Etat fédéral américain pour lutter contre la concurrence japonaise. Il s'agit de Texas Instruments, Motorola, National Semiconductors, Intel et Advanced Micro Devices (AMD) auxquels se joindraient IBM, Digital Equipement et Hewlett-Packard.

WASHINGTON
correspondance

Un comité réuni sous la houlette de l'Association professionnelle de l'industrie des semi-conducteurs étudie un plan visant à la création, à partir du printemps prochain, d'un consortium de ces firmes provisoirement dénommé « Sematech » (Semiconductor Manufacturing Technology Institute). Ce regroupement, qui envisagerait à la fois la fabrication de composants électroniques et le développement en commun de nouveaux produits technologiquement avancés, demanderait une mise de fonds de départ d'au moins 250 millions de dollars. Simultanément, un rapport du Conseil scientifique de défense, s'appuyant sur des analyses conjointes du département de la défense et de la CIA recommande un engagement du budget de la défense de 2 milliards de dollars en cinq ans pour maintenir le niveau de compétitivité et l'indépendance d'une industrie dont dépendent de nombreux produits cruciaux pour le système de sécurité américain.

L'impact de cette tentative est encore incertain, à l'heure où les restrictions budgétaires ne facilitent pas l'allocation de nouvelles ressources.

Un premier consortium de grandes entreprises a été créé en 1983, Microelectronics and Computer Technology Corporation, basé à Austin, au Texas. Mais il n'était censé s'occuper que de recherche et de développement. Il est question maintenant d'aller plus loin dans la voie de l'organisation corporatiste en dépit de la législation antitrust, puisqu'il s'agit de production en commun. L'appel fait à l'Etat va à l'encontre des règles établies de l'économie américaine. Mais comme le disait il y a quelques mois un professeur de l'université Harvard, M. Robert Reich, *« il est irréaliste pour les Etats-Unis d'essayer de rivaliser avec le Japon sur la base de la libre entreprise puisque le commerce des semi-conducteurs n'est pas gouverné par le libre marché »*.

L'accord sur le commerce des semi-conducteurs signé entre l'administration américaine et le gouvernement japonais l'été dernier semble bien avoir été pour l'industrie américaine une arme à double tranchant. Après avoir démontré que les firmes japonaises vendaient leurs produits sur le marché américain à des prix inférieurs à leurs prix intérieurs et à leurs coûts de revient, le département américain du commerce a passé des mois à obtenir un accord sur le principe d'un contrôle des prix sur le marché américain à un niveau plus élevé, défini entreprise par entreprise. Cette méthode, d'inspiration protectionniste, s'est révélée difficile à appliquer. Les effets pervers ont été doubles : les acheteurs américains de composants se sont trouvés incités à ralentir leurs achats pour attendre des temps meilleurs et à menacer de s'installer hors des Etats-Unis pour échapper à l'augmentation des prix qui atteignait dans certains cas 600 %, par ailleurs les firmes japonaises se sont retrouvées avec des profits inattendus énormes avec lesquelles elles financent aujourd'hui leurs recherches les plus avancées et leurs nouvelles acquisitions. C'est ainsi que Fujitsu a annoncé son intention de fusionner avec Fairchild Semiconductor Corporation, la filiale de Schlumberger. General Electric ne serait pas mécontente de vendre RCA Semiconductor. Les pertes de 37 millions dollars annoncées en 1985 par AMD en ont fait une « cible » bon marché, de même que National Semiconductor dont les travaux sur les microprocesseurs seraient d'un grand intérêt pour un acquéreur. Toutes sont actuellement accessibles en Bourse à près de la moitié de leur prix d'il y a deux ans..., compte non tenu de la baisse de 40 % du dollar par rapport au yen. Les dirigeants des firmes américaines se sentent donc vulnérables à la fois sur leur marché professionnel et sur le marché financier.

Un nouveau rapport du Conseil scientifique de défense qui sera publié au printemps, mais dont le *New York Times* a divulgué certains éléments, indique que sur vingt-cinq types de semiconducteurs, le Japon mène dans douze, et les Etats-Unis dans cinq, tandis qu'ils sont à parité pour huit.

L'Agence nationale de sécurité s'alarme de voir que les firmes américaines achètent des céramiques pour cent soixante et onze des cent quatre-vingt-quinze types de composants sur mesure à une seule compagnie japonaise, Kyocera, qui domine le marché. Récemment celle-ci, sans prévenir, a cessé de fabriquer les céramiques nécessaires pour un composant clé d'un produit de défense, en sorte que l'Agence essaie maintenant de recréer des sources d'approvisionnement diversifiées aux Etats-Unis.

Menace pour le Pentagone

L'inquiétude de voir le Japon refuser progressivement aux Américains l'accès aux nouvelles générations de composants dont dépendront de nombreuses technologies nouvelles, civiles et militaires, n'est pas sans fondement.

Sachant bien que la politique de contrôle des prix des importations à laquelle ils se sont momentanément ralliés n'est pas la solution de leur problème, les industriels américains se débattent pour lancer de nouveaux programmes de production et de recherche. Le libéralisme de la Silicon Valley, où les mouvements de personnel sont nombreux parce que les cadres les plus compétents partent constamment à la recherche de leur propre intérêt, favorisent la multiplication des petites initiatives, mais n'avantagent pas les grandes firmes américaines face aux géantes japonaises.

L'appel lancé au Pentagone ne sera vraisemblablement que partiellement entendu, car l'heure n'est plus comme dans les années 50 à la course aux missiles, ou dans les années 60 à l'espace. Les crédits militaires qui ont soutenu la progression de l'industrie américaine des semiconducteurs devront vraisemblablement être relayés par d'autres méthodes. Une possibilité serait, semble-t-il, que l'Etat facilite l'octroi de prêts spéciaux aux entreprises et aux universités pour soutenir le lancement de nouveaux programmes. On imagine mal en effet la Silicon Valley convertie en arsenal national américain...

JACQUELINE GRAPIN.

A TRAVERS LES ENTREPRISES

Les syndicats veulent s'implanter chez IBM

Trois fédérations syndicales internationales et les représentants de vingt-deux pays se sont réunis à Londres le lundi 12 et le mardi 13 janvier, avec un seul objectif : réussir à implanter le syndicalisme au sein d'IBM, la plus grande entreprise informatique du monde. Pour les syndicats de la métallurgie (IFM), des employés (FIET) et de la communication (PTTI), l'opération revêt un caractère hautement symbolique. Peu d'entreprises de cette taille atteignent, comme IBM, le pourcentage de 2,5 % de syndiqués. Le secteur des nouvelles technologies doit lui aussi être pénétré par l'organisation syndicale, aussi indispensable que dans les autres secteurs.

Selon M. Herman Rebhan, secrétaire général de la Fédération mondiale des métallurgistes (IFM), la tâche sera difficile. Cela *« équivaut*, a-t-il déclaré, *à envoyer un homme sur la Lune »*.

Fiat en Pologne : accord de principe

Fiat a signé un accord de principe pour la construction d'une nouvelle petite cylindrée en Pologne pour remplacer la Polski. L'accord, signé pendant la visite du général Jaruzelski à Rome, n'est pas encore définitif, puisque Fiat espère céder, dans le même contrat, une licence pour une moyenne cylindrée. Le japonais Daihatsu est encore sur les rangs de vente d'une licence que Renault, un moment candidat, a abandonnée faute de financement du gouvernement français.

Perrier veut lancer son roquefort aux Etats-Unis

Le groupe Perrier vient de prendre le contrôle de Dairy Fresh, une société de distribution de fromages de Californie qui réalise un chiffre d'affaires de plus de 1 milliard de francs, avec six mille points de vente dans l'ensemble du sud-ouest des Etats-Unis. Perrier, qui, depuis septembre dernier, dirige la Société des caves de Roquefort, compte sur cette nouvelle implantation américaine pour vendre aux Etats-Unis le roquefort Société et le bleu des Causses.

La compagnie TAP-Air Portugal choisit Airbus

La compagnie aérienne TAP-Air Portugal a choisi des avions du consortium européen Airbus pour rééquiper sa flotte, au détriment des Boeing américains, a déclaré, le mardi 13 janvier, un porte-parole de la compagnie de Lisbonne. TAP-Air Portugal a décidé d'acheter dans l'immédiat trois Airbus du type A-310 et de prendre une option sur deux autres. L'acquisition des trois appareils, pièces de rechange incluses, s'élève à 250 millions de dollars. — (*AFP*.)

AGRICULTURE

Le conflit Etats-Unis - CEE

Le cognac sur le pied de guerre

LIMOGES
de notre correspondant

« Nous sommes pris en otage dans un conflit qui ne nous concerne pas ! » Dans les Charentes, c'est l'alarme. Et la mobilisation. A l'appel du BNIC (Bureau national interprofessionnel de cognac), le samedi 10 janvier, salle de la Salamandre à Cognac, tout le monde était là : petits viticulteurs, distillateurs et grandes maisons de négoce, syndicats agricoles de toute obédience et élus de tous bords, du RPR au PC ; il y avait même un ministre, M. Georges Chavannes, venu apporter à sa région le soutien du gouvernement. L'assemblée fut unanime sur la nécessité de l' *« unité totale »* ; sur celle également de *« parler très haut et très fort à Bruxelles, où tout va se jouer »*. Parler très vite aussi, puisque c'est en principe le 20 janvier que les Etats-Unis doivent rediscuter du contentieux qui les oppose et qui, pour les Charentes, est vécu comme une menace mortelle.

Les Etats-Unis, on le sait, se sont élevés contre certaines dispositions des traités d'adhésion à la CEE du Portugal et de l'Espagne : celles-ci vont contrecarrer l'entrée des céréales américaines — et surtout du maïs — dans la péninsule ibérique. Négociations, impasse. Le 30 décembre 1986, les Etats-Unis faisaient savoir qu'ils entendaient se rembourser du préjudice subis par la création d'une surtaxe de 200 % *ad valorem* sur un certain nombre de produits agro-alimentaires, au premier rang desquels le cognac.

Car les Etats-Unis sont, et de loin, le premier client de l'aire de production du cognac (les deux Charentes et quelques zones limitrophes des Deux-Sèvres et de la Dordogne). Ce sont 31,4 millions de bouteilles qui ont été exportées outre-Atlantique en 1985, près de trois fois la consommation française elle-même (12,8 millions de bouteilles), près du quart de la mise en marché annuelle ; en devises, cela représente 195 millions de dollars.

Bouc émissaire

La taxation envisagée ferait passer le prix de la bouteille sur le marché américain de 28 dollars (182 F), à 60 dollars (390 F). Un prix tout à fait prohibitif : d'autant que les consommateurs américains se recrutent beaucoup, paraît-il, dans les milieux modestes, qui en font un symbole de savoir-vivre et de promotion sociale. A de tels prix, ils risquent de se rabattre sur des symboles moins coûteux.

La fureur est d'autant plus vive dans les Charentes que le cognac ne coûte rien aux finances de Bruxelles, qu'il réussit des percées spectaculaires à l'exportation (actuellement au Japon), qu'il est classé « produit industriel » dans la nomenclature européenne. Enfin, à Cognac, on a le sentiment d'avoir beaucoup donné. La *« guerre du poulet »*, déjà entre l'Europe et les Etats-Unis, avait fait stagner les achats américains de cognac à moins de 15 millions de bouteilles par an jusque vers 1975. Plus récemment, la décision française de contingenter les importations de montres à quartz « made in Hongkong » avait aussitôt provoqué en retour un boycottage du cognac, dont l'enclave, avec 6,7 millions de bouteilles en 1985, est le cinquième consommateur mondial. Bref, dit-on unanimement dans les Charentes, *« le rôle de bouc émissaire, ras le bol ! »*

Pour la région, le drame dépasse largement le cadre de l'agriculture. Aux 20 000 exploitations et aux 50 000 agriculteurs qui travaillent dessus, il faut ajouter 1 000 emplois dans la distillation et le négoce, 3 000 dans les activités complémentaires : verrerie (une unité Saint-Gobain à Cognac), tonnellerie, capsulage, imprimerie, chaudronnerie, transport, etc.), 60 000 emplois au total, *« dont plus du quart*, avance le BNIC, *disparaîtront dès que la surtaxation américaine sera appliquée, sans compter, bien sûr, tous ces emplois induits par la « nébuleuse cognac » dans le domaine de l'hôtellerie, du commerce, du tertiaire en général »*.

Fin janvier vont reprendre entre la CEE et les Etats-Unis les négociations de la dernière chance. D'ici là, l'interprofession du cognac va tenter de se faire entendre à Bruxelles, *« qui a une part de responsabilité dans cette situation »*, et surtout réclamer la *« ferme solidarité communautaire »*, qui lui semble actuellement bien chancelante : tout le monde souligne en Charente que l'agro-alimentaire ouest-allemand n'est touché en rien par la menace américaine et que la RFA n'est pas nécessairement prête à se battre pour le cognac. Surtout en période électorale.

GEORGES CHATAIN.

Marchés financiers

PARIS, 14 janvier ↑

L'obsession de la baisse des taux... + 0,8 %

Alors que les boursiers attendaient une séance de repli, les taux d'intérêt ayant eu tendance à se raffermir depuis le récent réaménagement du SME, le marché a au contraire repris vigueur. A l'approche du coup de cloche final, l'indicateur de tendance gagnait 0,8 %, au cours d'une séance animée.

Pourquoi ce sursaut ? Autour de la corbeille, les opérateurs anticipaient de nouveau une baisse des taux d'intérêts allemands qui serait décidée dans un très bref délai. La rumeur courait dans les travées, suivant laquelle les taux à très court terme commenceraient d'ores et déjà à reculer en RFA. Les professionnels estimaient que le nouveau recul du dollar, qui exerce une forte pression haussière sur le mark, rendait probable un autre réajustement monétaire et un abaissement des taux allemands. En fin de séance, on apprenait la baisse des taux au jour le jour en RFA.

Dans ce le climat plus stimulant pour les actions, quelques valeurs bénéficiaient d'un fort courant d'achats. Lumetal, un moment réservé à la hausse, gagnait 13,3 %, tandis que Pennaroya reprenait près de 10 %. L'anticipation de bons résultats pour le groupe minier propulsait les cours vers les hauteurs. En hausse figuraient encore SGE, Raffinage et Elf (dopé par le raffermissement des prix pétroliers et par le froid...). Seb, CNI de Roussel Uclaf et Maisons Phénix se montraient aussi fermes. Parmi les valeurs en — faible — repli, on notait Midland, Casino, Legrand.

Sur le marché obligataire, l'allure était un peu meilleure, l'espoir renaissait d'une hausse des taux. Après avoir perdu 1 % le matin, il regagnait 0,3 % sur l'ensemble des échéances, s'inscrivant à 107,60 sur septembre 1987.

Lingot : 83 100 F (— 850 F).

Napoléon : 539 F (+ 8 F).

NEW-YORK, 13 janvier ↑

Toujours plus haut

Wall Street a battu un nouveau record — le septième consécutif — dans un marché actif, qui avait pourtant commencé sur une note faible. Au retrait initial de plus de 6 points, l'indice Dow Jones des trente valeurs industrielles regagnait finalement plus de 8 points en début d'après-midi, pour clôturer à 2 012,93, en hausse de 3,51 points sur la veille. 171 millions d'actions étaient traitées. On notait 825 valeurs en progession, 759 en recul et 401 inchangées.

Près du Big Board, les investisseurs ne semblaient pas affectés outre mesure par la remontée des taux obligataires, rendue nécessaire par le nouvel accès de faiblesse du dollar. Il reste que l'indicateur que représente le Dow Jones est l'objet de contestations aux Etats-Unis. Beaucoup d'opérateurs le jugent aujourd'hui inadapté pour refléter fidèlement la réalité du marché. Aussi les cours des valeurs qui le composent ont-ils progressé beaucoup plus rapidement que leurs bénéfices durant les douze derniers mois.

Parmi les valeurs les mieux orientées, on notait Owens Illinois (+ 3 1/4) et International Paper (+ 2), tandis qu'IBM cédait 4 1/4, en raison de sombres perspectives tracées par les analystes pour 1987.

VALEURS	Cours du 12 janv.	Cours du 13 janv.
Alcoa	37 1/4	38 5/8
A.T.T.	25 1/4	25 1/8
Boeing	51 7/8	52 1/2
Chase Manhattan Bank	39	38 1/2
Du Pont de Nemours	92 1/8	93 1/2
Eastman Kodak	72	73 1/8
Exxon	75 1/8	75 3/8
Ford	65	65 3/8
General Electric	90 3/8	90 3/8
General Motors	68 5/8	67 7/8
Goodyear	44 3/4	44 5/8
I.B.M.	120 3/8	116 1/4
I.T.T.	57 7/8	57 1/4
Mobil Oil	43 1/2	43 3/4
Pfizer	65 3/4	64 5/8
Schlumberger	36 3/4	38 1/4
Texaco	39	38 1/8
U.A.L. Inc.	53 1/4	53 1/4
Union Carbide	25 1/4	25
U.S. X.	23 5/8	24
Westinghouse	61 1/2	62 3/4
Xerox Corp.	65	64 7/8

CHANGES

Dollar : 6,22 F ↓

Sur des marchés des changes très nerveux, la baisse du dollar s'est poursuivie à vive allure, vis-à-vis du yen et du mark. Le franc (6,2280 F pour un dollar) s'est légèrement redressé par rapport au mark : 3,3422 contre 3,3460 lors du fixing de mardi.

FRANCFORT	13 janv.	14 janv.
Dollar (en DM)	1,8750	1,86

TOKYO	13 janv.	14 janv.
Dollar (en yens)	155,70	154

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (14 janv.)	9 %
New-York (13 janv.)	6 1/4 %

INDICES BOURSIERS

PARIS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1986)

	12 janv.	13 janv.
Valeurs françaises	103,6	103,2
Valeurs étrangères	102,1	101,2

Cie des agents de change
(Base 100 : 31 déc. 1981)

	12 janv.	13 janv.
Indice général	412,6	412,1

NEW-YORK
(Indice Dow Jones)

	12 janv.	13 janv.
Industrielles	2009,42	2012,93

LONDRES
(Indice « Financial Times »)

	12 janv.	13 janv.
Industrielles	1 389,4	1 393,9
Mines d'or	337,5	326,3
Fonds d'Etat	85,23	84,57

TOKYO

	13 janv.	14 janv.
Nikkei	18 544	18 718,26
Indice général	1 557,46	1 577,76

MATIF

Notionnel 10 %. — Cotation en pourcentage du 13 janvier
Nombre de contrats : 32 488

COURS	ÉCHÉANCES				
	—	Janv. 87	Mars 87	Juin 87	Sept. 87
Dernier	—	—	107,30	107,20	107,25
Précédent	—	—	108,50	108,35	108,35

AUTOUR DE LA CORBEILLE

JIMMY GOLDSMITH LANCE UNE OPE SUR LA COMPAGNIE OCCIDENTALE FORESTIÈRE. — La Générale occidentale (GO), dirigée par M. Jimmy Goldsmith, vient de lancer une OPE (offre publique d'échange) simplifiée, portant sur les actions de la Compagnie occidentale forestière, dont elle détient déjà 92,80 % du capital, directement ou indirectement. Les modalités de l'échange sont de 5 actions Occidentale forestière de 100 F nominal (jouissance 1er avril 1986) pour une action GO de 50 F nominal à émettre (jouissance 1er avril 1987). Cette offre, présentée par le Crédit lyonnais, Paribas et la Banque Worms, est valable du 14 janvier au 10 février inclus.

La cotation des actions Compagnie occidentale forestière, suspendue depuis le 5 janvier 1987, reprendra sur le second marché de la Bourse de Paris le 15 janvier 1987. Des actions nouvelles Générale occidentale ferait l'objet d'une demande d'admission à la Bourse de Paris.

Marchés financiers

BOURSE DE PARIS — 14 JANVIER

Cours relevés à 14 h 52

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1535	4,5 % 1973	1800	1610	1620	+ 1 26
4286	C.N.E. 3%	4400	4325	4335	– 1 47
1227	B.N.P. T.P.	1215	1215	1215	....
1210	C.C.F. T.P.	1162	1180	1180	+ 1 54
1120	Créd. Lyon. T.P.	1115	1115	1115	....
2570	Electricité T.P.	2880	2890	2885	+ 0 18
2080	Renault T.P.	2007	2012	2012	+ 0 24
2102	Rhone-Poul. T.P.	2100	2113	2113	+ 0 61
1310	St-Gobain T.P.	1265	1274	1274	+ 0 71
1299	Thomson T.P.	1270	1288	1288	+ 1 41
500	Accor	500	498	499	– 0 20
2100	Agence Havas	2160	2180	2190	+ 1 38
1980	Ag. Havas C. I.	2090	2070	2070	– 0 95
720	Air Liquide	700	710	710	+ 1 42
2550	Alcatel	2401	2401	2403	+ 0 08
1820	Als. Superm.	1890	1890	1890	....
435	A.L.S.P.I.	438	442	443	+ 1 14
335	Alsthom ★	339 50	340	344 50	+ 1 47
2180	Arjom. Prioux	2194	2231	2240	+ 2 09
530	Aussedat-Rey	514	516	514	....
1480	Aux. Entrepr.	1540	1552	1552	+ 0 77
1340	Avions Dassault	1315	1290	1300	– 1 14
515	Bail-Equipem.	549	550	550	+ 0 18
1060	Bail-Investiss.	1052	1050	1050	– 0 19
1180	Cie Bancaire	1125	1110	1118	– 0 62
540	Bazar H.-V.	521	520	523	+ 0 38
590	Béghin-Say	636	640	646	+ 1 57
555	Berger (Ma)	600	610	630	+ 5
745	Bic	756	760	759	+ 0 39
1760	B.I.S.	1679	1670	1678	– 0 05
2400	Biscuit (Géné.)	2500	2500	2500	....
2500	Bongrain S.A.	2510	2515	2515	+ 0 19
1270	Bouygues	1242	1235	1235	– 0 56
4540	B.S.N.	4480	4545	4545	+ 1 45
1280	Carnaud	1201	1212	1212	+ 0 91
3890	Carrefour	3710	3745	3745	+ 0 94
2680	Casino	2545	2501	2541	– 0 15
1840	Casino A.D.P.	2124	2100	2100	– 1 12
785	C.C.M.C.	787	790	805	+ 2 28
1330	Cetelem	1390	1385	1381	– 0 64
2180	C.F.A.O.	2208	2190	2191	– 0 76
450	C.F.D.E.	438	434	434	– 0 91
1300	C.G.I.P.	1329	1343	1340	+ 0 82
1670	Chargeurs S.A.	1648	1657	1657	+ 0 54
64	Chiers-Châtill.	69 60	71	71	+ 2 01
780	Ciments franç.	777	780	780	+ 0 38
730	Club Méditer.	717	725	733	+ 2 23
230	Codetel	225	227	226 10	+ 0 48
400	Cofimeg	404 80	404	401	– 0 93
1380	Colas	1454	1468	1478	+ 1 65
210	Compt. Entrepr.	210 50	208	208	– 1 18
750	Compt. Mod.	737	725	725	– 1 62
1220	Créd. Foncier	1200	1200	1200	....
570	Crédit F. Imm.	585	600	605	+ 3 41
1480	Crédit Nat.	1485	1500	1495	+ 0 67
345	Crouzet ★	339	337	342 80	+ 1 12

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
2500	Damart S.A.	2568	2580	2580	+ 0 07
475	Darty ★	485	491 50	487	+ 0 41
270	Dév. R.d.C. (Ly)	285	285	285	....
610	D.M.C.	645	650	652	+ 1 08
2570	Docks France ★	2540	2541	2545	+ 0 19
1940	Dumez ★	2001	2004	2050	+ 2 44
1350	Eaux (Gén.)	1334	1349	1349	+ 1 12
2980	Ecco ★	2940	2893	2914	– 0 88
1070	Electro-Finan.	1075	1100	1114	+ 3 62
315	Elf-Aquitaine	331	340	342	+ 3 32
295	— (certific.)	305	315	313	+ 2 62
2900	Epeda-B-Faure	2909	2902	2905	– 0 13
3700	Essilor	3770	3730	3768	– 0 02
480	Esso S.A.F. ★	470	469 50	467	– 0 63
3340	Eurafrance	3072	3048	3060	– 0 39
1590	Eurocom ★	1500	1500	1505	+ 0 33
2900	Euromarché	2825	2830	2830	+ 0 17
890	Europe n° 1 ★	895	895	895	....
1660	Facom	1615	1649	1638	+ 1 42
1180	Fichet-Bauche	1225	1295	1325	+ 8 16
280	Finextel	263	263	263	....
180	Fives-Lille	195	192	190 50	– 2 30
330	Francarep	328	333	334	+ 1 82
1550	Fromageries Bel	1390	1378	1378	– 0 86
1020	Gal. Lafayette	1038	1040	1040	+ 0 19
410	Gascogne	398	386	386	– 3 01
290	Géophysique	322	325	332	+ 3 10
1800	Gerland	1855	1900	1900	+ 2 42
520	GTM-Entrepose	530	538	539	+ 1 69
740	Guyenne-Gas. ★	795	791	801	+ 0 75
3000	Hachette ★	2834	2900	2939	+ 0 17
720	Hénin (La)	721	730	730	+ 1 24
89	Imétal	90	100 50	101	+ 12 22
1000	Imm. Plaine-M.	518	520	519	+ 0 19
4290	Inst. Mérieux	4240	4235	4280	+ 0 94
690	Interbail	688	680	680	+ 1 79
1510	Intertechnique	1530	1520	1520	– 0 65
1270	J. Lefebvre	1523	1505	1530	+ 0 46
2000	Lab. Bellon	1995	2000	2000	+ 0 25
1400	Lafarge-Coppée	1440	1450	1450	+ 0 69
1590	Lebon	1550	1558	1560	+ 0 64
5410	Legrand	5440	5370	5320	– 2 20
1460	Lesieur	1439	1455	1455	+ 1 11
965	Locabail Immob.	942	943	943	+ 0 10
790	Locafrance	729	723	723	– 0 82
1060	Locindus	1097	1047	1085	– 1 09
1080	L. Vuitton S.A ★	1094	1080	1105	+ 1
800	Luchaire	772	780	763	– 1 16
1450	Lyonn. Eaux ★	1460	1445	1455	+ 0 34
210	Mais. Phénix	181 30	187 50	187 50	+ 3 41
625	Majorette (Ly)	650	640	640	– 1 53
76	Manurhin	78	80	80 50	+ 3 20
425	Mar. Wendel	464 10	465	465	+ 0 18

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1770	Martell	1620	1620	1618	– 0 12
2470	Matra	2355	2350	2350	– 0 21
2910	Merlin-Gerin ★	2590	2595	2600	+ 0 38
2590	Michelin	2758	2760	2760	+ 0 07
1680	Midi (Cie)	1624	1626	1634	+ 0 61
450	Midland Bk S.A.	460	451	452	– 1 73
555	Min. Salsig. (Ma)	582	610	620	+ 4 72
51	M.M. Penarroya	57 45	61 50	64	+ 11 40
2650	Moët-Hennessy	2360	2356	2350	– 0 42
970	Mot. Leroy-S ★	1007	998	1026	+ 1 88
82	Moulinex	96 75	96	96 15	– 0 62
1100	Navig. Mixtes	1070	1070	1070	....
199	Nord-Est	199	200 90	201	+ 1
525	Nordon (Ny)	550	540	540	– 1 81
615	Nouvelles Gal.	608	612	612	+ 0 65
1100	Occident. (Gén.)	1090	1100	1099	+ 0 82
1460	Omn.F.Paris	1475	1480	1480	+ 0 33
162	Olida-Caby	167	168	168	+ 0 59
555	OpfI-Paribas	552	552	549	– 0 54
4000	Oréal (L')	3935	3958	3990	+ 1 39
890	Paris-Réescompt	875	865	860	– 1 71
1330	Pechelbronn	1335	1320	1325	– 0 74
1490	Penhoet	1455	1470	1470	+ 1 03
1050	Pernod-Ricard	1063	1059	1067	– 0 56
148	Pétroles B.P.	155 10	158 60	158	+ 1 86
1250	Peugeot S.A.	1259	1255	1260	+ 0 07
36	Poclain	35 10	36	35 90	+ 2 27
1820	Poliet	1795	1800	1800	+ 0 27
860	P.M. Labinal	843	865	866	+ 2 72
2880	Presses Cité	2890	2805	2841	– 1 69
1630	Prétabail Sic.	1550	1551	1551	+ 0 06
580	Primagaz	619	623	625	+ 0 96
575	Printemps ★	561	561	569	+ 1 42
2350	Promodès	2480	2480	2480	....
275	Prouvost S.A ★	283 60	283	284	+ 0 14
1100	Radiotechn.	1038	1042	1045	+ 0 67
140	Raff. Dist. Total	144 90	149	151	+ 4 20
2450	Redoute (La) ★	2709	2710	2700	– 0 33
246	Robur financière	251	265	267	+ 6 37
1550	Roussel-Uclaf	1630	1640	1640	+ 0 61
1010	Roussel-C.N.I.	1100	1135	1140	+ 3 63
5390	R. Impériale (Ly)	5500	5470	5470	– 0 54
275	Sade	265 10	268	268	+ 0 33
3560	Sagem	3598	3650	3640	+ 1 42
....	Saint-Gobain	354 80	354 50	354 50	– 0 08
780	St-Louis B.	909	927	927	+ 1 98
1980	Salomon	1935	1955	1955	+ 1 03
1300	Salvepar	1420	1390	1390	– 2 11
780	Sanofi	797	805	808	+ 1 50
510	S.A.T.	498	491	493	– 1
780	Saupiquet (Na)	875	890	890	+ 1 71

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
530	Schneider ★	608	604	601	– 0 82
93	S.C.O.A.	89 10	89 75	89 75	+ 0 72
620	S.C.R.E.G.	595	587	585	– 1 68
785	Seb ★	790	785	815	+ 3 16
495	Sefimeg	481	480	485	+ 0 83
1800	S.F.I.M.	1805	1830	1830	+ 1 38
94	S.G.E.	97 30	97	104	+ 6 88
636	Signaux Ent. El.	635	629	629	– 0 94
965	Silic	971	980	980	+ 0 92
645	Simco-U.P.H. ★	625	625	623	– 0 32
345	Simnor (Li)	335	337	337	+ 0 59
1240	Skis Rossignol	1405	1415	1419	+ 0 99
895	Slimisco	846	847	847	+ 0 23
225	Sodero (Na)	221	223	223	+ 0 90
2330	Sodexho	2395	2405	2405	+ 0 41
405	Sogerap	413	421	421	+ 1 93
1500	Sommer-Allib.	1511	1520	1520	+ 0 58
800	Source Perrier	789	800	800	+ 0 12
1310	Sovac	1305	1310	1308	+ 0 22
800	Spie-Batignol.	770	776	775	+ 0 84
585	Strafor	600	614	614	+ 2 33
420	Synthelabo ★	410	410	407	– 0 73
540	Talcs Luzenac	613	618	618	+ 0 81
3240	Tél. Elect.	3310	3360	3380	+ 2 11
1610	Thomson-C.S.F.	1550	1585	1590	+ 2 58
415	Total (CFP)	440 50	445 50	447	+ 1 47
96	— (certific.)	100 10	101 90	102	+ 1 89
2400	T.R.T.	2340	2347	2351	+ 0 47
760	U.F.B.	810	829	829	+ 2 34
1410	U.I.C.	1368	1374	1378	+ 0 73
640	U.I.F.	630	628	630	....
1030	U.I.S.	1015	1035	1035	+ 1 97
550	U.C.B. ★	556	560	550	– 1 07
880	Unibail	840	839	839	– 0 11
520	Valéo	536	539	539	+ 0 55
84	Vallourec	86 90	88 10	88 50	+ 1 84
....	V. Clicquot-P.	4600	4650	4640	+ 0 86
740	Via Banque	711	729	719	+ 1 12
870	Elf-Gabon	886	899	915	+ 3 27
90	Amax Inc.	85	86	86 60	+ 1 88
390	Amer. Express	400 60	395 20	395 20	– 1 32
165	Amer. Teleph.	162 60	159 90	159 90	– 1 66
96	Anglo Amer. C.	101	105 20	105 20	+ 4 15
465	Amgold	502	521	520	+ 3 58
910	BASF (Akt)	865	863	863	– 0 23
1050	Bayer	982	982	982	....
120	Buffelsfont.	123 90	126 20	126	+ 1 69
240	Chase Manh.	247	242	241 90	– 2 06
235	Cie Pétr. Imp.	248	244	244	– 1 61
49	De Beers	53 80	56 50	56 50	+ 5 01
2700	Deutsche Bank	2575	2600	2625	+ 1 94
50	Dome Mines	57	58 80	58 80	+ 3 15
1350	Dresdner Bank	1279	1295	1299	+ 1 56

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
100	Driefontein Cst	108 30	109 80	109 80	+ 1 38
570	Du Pont-Nem.	585	588	585	....
445	Eastman Kodak	458	458	458	....
36	East Rand	44 80	45 70	45 70	+ 2
305	Electrolux	287	271	271	– 5 57
200	Ericsson	198 50	194	193 70	– 2 41
475	Exxon Corp.	477	472 50	474	– 0 62
380	Ford Motors	406	413 50	413	+ 1 72
74	Freegold	79	82	82	+ 3 79
78	Gencor	86	89 50	88 90	+ 3 37
580	Gén. Electr.	576	570	569	– 1 21
525	Gén. Belgique	549	552	552	+ 0 54
430	Gen. Motors	435	422 50	421	– 3 21
62	Goldfields	67 50	68	68 80	+ 1 92
42	GdMetropolitain	43 50	43 20	43	– 1 14
66	Harmony	76 10	77 20	77 05	+ 1 24
46	Hitachi	39 15	40	40 50	+ 3 44
890	Hoechst Akt.	872	874	871	– 0 11
99	Imp. Chemical	112 50	110 80	110 80	– 1 51
79	Inco. Limited	81 75	82 40	83 10	+ 1 65
810	IBM	745	728	728	– 2 28
340	ITT	386	368	368 50	– 2 04
163	Ito-Yokado	159 60	157 70	157 70	– 1 12
87	Matsushita	74 10	76	76	+ 2 56
760	Merck	808	794	794	– 1 48
760	Minnesota M.	749	740	740	– 1 20
280	Mobil Corp.	271	270 60	274 90	+ 1 43
580	Morgan J.P.	586	569	569	– 2 90
....	Nestlé	....	....	....	....
124	Norsk Hydro	125 20	122 20	123 30	– 1 51
192	Ofsil	204	208	208	+ 1 96
1550	Petrofina	1530	1500	1500	– 1 96
485	Philip Morris	489	499	490	+ 0 20
127	Philips	128 80	127 90	127 90	– 0 69
530	Quilmès	517	507	509	– 1 54
590	Randfontein	630	657	655	+ 3 96
610	Royal Dutch	636	625	625	– 1 72
62	Rio Tinto Zinc	72 20	69 90	70 40	– 2 49
80	St Helena Co	88 10	90	90	+ 2 15
220	Schlumberger	233	228	229 80	– 1 37
91	Shell transp.	97	96 60	96 60	– 0 41
2420	Siemens A.G.	2339	2365	2380	+ 1 75
142	Sony	132 50	134 80	134 80	+ 1 73
162	T.D.K.	144 50	143 10	143	– 1 03
26	Toshiba Corp.	23 75	24 20	24 30	+ 2 31
1540	Unilever	1532	1544	1544	+ 0 78
305	Unit. Techn.	301 40	298	298	– 1 12
530	Vaal Reess	571	588	588	+ 2 97
330	Volvo	294 50	279 30	279	– 5 26
265	West Deep	270	273	275	+ 1 85
405	Xerox Corp.	413	407	408	– 1 21
1 08	Zambia Corp.	1 12	1 16	1 15	+ 2 67

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp. 7 % 1973	8645	..
Emp. 8,80 % 77	124 10	5 714
9,80 % 78/93	102	5 021
10,80 % 79/94	104 90	3 935
13,25 % 80/90	106 45	8 204
13,80 % 80/87	103 35	3 441
13,80 % 81/89	109 75	13 800
16,75 % 81/87	104 70	5 828
16,20 % 82/90	119	0 088
16 % juin 82	120 45	9 644
14,60 % fév. 83	119	13 120
13,40 % déc. 83	122 70	0 918
12,20 % oct. 84	114 80	3 309
11 % fév. 85	115	9 886
10,26 % mars 86	109 50	8 886
ORT 12,75 % 83	1700	..
OAT 10 % 2000	109 70	6 384
OAT 9,90 % 1997	107 70	0 895
OAT 9,80 % 1996	106 80	9 397
Ch. France 3 %	169	..
CNB Bques janv. 82	101 40	0 315
CNB Paribas	102	0 315
CNB Suez	102	0 315
CNI janv. 82	101 30	0 315
PTT 11,20% 85	108 50	1 408
CFF 10,30% 86	....	..
CNE 11,50% 85	109 60	6 408
CNT 9% 86	99 80	6 280
CRH 10,90% déc. 85	109 80	0 430

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	705	720
Agache (Sté. Fin.)	1580	1580
A.G.F. (St Cent.)	843	850
André Roudière	260	270 40
Applic. Hydraul.	694	695
Arbel	208 80	200 50
Astorg	289	290
Avenir Publicité	1903	1841
Bain C. Monaco	434	446
Banque Hypoth. Eur.	452 40	470
Béghin-Say (C.I.)	446	443
B.G.I.	445	445
Blanzy-Ouest	477	477
B.N.P. Ci	472	470
B.R.P. Intercontin.	365	365 50
Bénédictine	3830	3910
Bon-Marché	824	791
Cdif	860	880
Cambodge	506	508
C.A.M.E.	310	305
Campenon Bern.	630	627
Carbone-Lorraine	719	719
C.E.G.Frig.	500	500
Centen. Blanzy	3289	3350
Centrest (Ny)	220	....
Cerabati	89	82 90 o
CERUS	749	760
Chambourcy (M.)	1010	....
Champex (Ny)	146 70	....
C.I.C. (Financ. de)	265	268
C.I. Maritime	465	469
Cimen-Sasse	1060	....
Citram (B)	684	740 d
Clause	1000	1040
Cofradel (Ly)	1680	1690
Cogifi	553	548
Comiphos	509	508
Cie Industrielle	3690	3700
Comp. Lyon-Alem.	615	629
Concorde (La)	1223	1200
C.M.P.	22	21 10
Crédit (C.F.E.)	829	830
Créd. Gén. Ind.	981	1020
Crédit Lyonnais CI	680	680
Cr. Universel (Cie)	720	714
Crédinal	169	....
Darblay S.A.	475	....
Darty Act. d.p.	385	380
De Dietrich	2000	2000
Delalande S.A.	1110	1155
Delmas-Vieilj. (Fin.)	1160	1160
Didot-Bottin	610	630
Eaux Bass. Vichy	1509	1589
Eaux Vittel	2045	2045
Economats Centre	640	640
Electro-Banque	460	450
Elf-Antargaz	473 50	490
E.L.M. Leblanc	890	935
Ennell-Bretagne	275	278
Entrepôts Paris	582	540
Epargne (B)	3100	2976
Europ. Accumul.	91 10	95
Eternit	2690	2650
Exor	3985	3995
Finalens	227	230
FPP	497	477 10
Fnac	1024	....
Foncière (Cie)	635	650
Fonc. Lyonnaise	4190	4210
Foncina	591	610
Forinter	1130	1130
Fougerolle	325 20	323
France I.A.R.D.	389	389
France (La)	7900	7900
From. Paul Renard	460	470
GAN	1081	1080
Gaumont	440	451
Gaz et Eaux	2361	2400
Gévelot	426	458 30 d
Gr. Fin. Constr.	520	540
Gds Moul. Paris	345	355
Groupe Victoire	3890	3900
G. Transp. Ind.	614	619
Hutchinson	1131	1170
Immindo S.A.	624	....
Imminvest	338	351 50
Immobail	509	509
Immobanque	892	892
Immob. Marseille	9000	8900
Immofice	574	574
Invest. (Sté Cent.)	3400	3500
Jaeger	258	245 80
Lafitte-Bail	580	578
Lambert Frères	134	146 80 d
Lille-Bonnières	1095	1072
Loca-Expansion	380	360
Locafinancière	475	475
Locatel	430 50	....
Louvre (Sté)	1983	2000
Machines Bull	46 40	46 50
Magasins Uniprix	183	183
Magnant S.A.	162	159 60
Maritime Part.	350	340
Métal Déployé	460	460
Mors	219 40	228 20
Navel Worms	107	104 90
Navig. (Nat. de)	206	....
OPB Paribas	530	528
Optorg	195	196
Oréal (L') C.I.	3180	3080
Origny-Desvroise	880	916
Palais Nouveauté	910	901
Paribas-CIP	864	....
Paris France	300	300
Paris-Orléans	300	290
Part. Fin. Gest. Im.	1725	1730
Pathé-Cinéma	728	796 d
Pechiney (cert. inv.)	215	220
Piles Wonder	815	815
Piper-Heidsieck	1175	1176
P.L.M.	203	207 50
Porcher	416 10	416
Providence S.A.	1623	1623
Publicis	2400	2410
Raff. Souf. R.	168	172
Rhône-Poul. (c. inv.)	386	386
Ricqlès-Zan	176 80	184 d
Rochefortaise S.A.	190	202
Rochette-Cenpa	113 10	110 10
Rosario (Fin.)	365	380
Rougier et Fils	80	87 40 d
Sacer	453 50	471 70 d
SAFAA	955	957
Safic-Alcan	880	880
SAFT	1350	1355
Saga	416	429 20
St-Gobain C.I.	340 20	341
Salins du Midi	630	....
Santa-Fé	170	170
Satam	129 80	133
Saulnes	66 95	66 50
Saunier-Duval	72 40	72 40
Savoisienne (M)	176	180
SCAC	731	780
Senelle Maubeuge	530	530
S.E.P. (M)	240	240
Serv. Equip. Véh.	97 80	95
Sici	268	256 40
Sicosel	425	425
Sinvim	283	290
Siph (Plant. Hévéas)	348	....
Sté Générale-CIP	1216	1207
Sofal financière	1917	1916
Soffo	330	330
Soficomi	855	856
S.O.F.I.P. (M)	210	216
Sofragi	1165	1132
Soudure Autog.	430	413
Souvbail	850	855
Speichim	55	49 70
S.P.I.	702	703
Suez (Fin. de)-CIP	1114	....
Stemi	686	692
Taittinger	2250	2300
Testut-Aequitas	389	383 80
Tour Eiffel	515	530
Ufiner S.M.D.	563	580
U.A.P.	2500	2500
U.T.A.	2140	....
Vicat	758	789
Viniprix	1610	1639
Virax	198	199 90
Waterman S.A.	583	600
Brass. du Maroc	120	....

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	1000	....
Akzo	430	403 50
Alcan Alum	189	187
Algemeine Bank	1449	1452
American Brands	310	305
Am. Petrofina	282	....
Arbed	278	....
Asturienne Mines	171	....
Bco Pop Espanol	444	454
Banque Morgan	....	....
Banque Ottomane	1200	....
B. Régl. Internat.	40000	41500
Br. Lambert	584	591
Canadian-Pacific	87 35	89 30
CIR	39 30	39
Commerzbank	989	....
Dart. and Kraft	330 10	325
De Beers (port.)	47 80	....
Dow Chemical	395	402
Gén. Belgique	549	552
Gevaert	906	....
Glaxo	113 90	113 90
Goodyear	289 90	280
Grace and Co	333 10	337 50
Gulf Canada Corp.	76 50	73 50
Honeywell Inc.	404	409
I. C. Industries	161	156
Johannesburg	630	740
Kubota	15	14 50
Latonia	277	278
Mannesmann	558	564
Midland Bank Plc	56	56
Mineral-Ressourc.	54 20	56
Nixdorf	2467	2490
Noranda	107	107
Olivetti	35	35 20
Pakhoed Holding	205	207
Pfizer Inc.	425	410
Procter Gamble	519	491
Ricoh Cy Ltd	36 10	38 90
Rolinco	247 80	247 10
Robeco	277 80	282 60
Rodamco	415 10	415 20
Saipem	23 40	23 45
Shell fr. (port.)	91	....
S.K.F. Aktiebolag	295	290
Steel Cy of Can.	90	88
Tenneco	255	257
Thorn EMI	50	50
Thyssen c. 1 000	410	....
Toray indust. inc	23 20	23 85
Vieille Montagne	810	815
Wagons-Lits	860	840
West Rand	21 50	21 80

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Amrep	7 05	9 50
Calciphos	1199	1160
C.E.M.	....	....
Cochery	186	....
Coparex	370	370
Dubois Inv. (Casto.)	800	800
Hydro-Energie	325	....
Hoogovens	250	....
Matra Horl. (échan.)	....	....
Nicolas	855	....
Révillon	219 40	236 90 d
Rorento N.V.	147	148 50
Sopelem	85 70	0 10 o
S.P.R.	222	....
Ufinex	378	....
Union Brasseries	140	....

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	1320	1304
Alain Manoukian	925	920
Asystel	500	500
BAFIP	850	840
B.I.C.M.	520	525
B.I.P.	1170	1170
Bolloré Technologies	1115	1140
Boiron	620	630
Cables de Lyon	1200	1155
Calberson	765	770
Cardif	3300	3299
Cap Gemini Sogeti	2360	2430
C.D.M.E.	930	915
C. Equip. Elect.	285	287
C.E.G.I.D.	2000	2206
C.E.P.-Communication	1260	1260
C.G.I. Informatique	860	875
C. Occid. Forestière	116	....
Dafsa	216	216
Dauphin O.T.A.	2800	2800
Devanlay	2075	2100
Deville	1076	1051
Drouot-Assurances	550	550
Drouot-Obl. convert.	3415	3480
Editions Belfond	275 20	280
Elect. S. Dassault	883	853
Expand	586	580
Filipacchi	890	890
Guintoli	620	630
Guy Degrenne	938	960
I.C.C.	282	270 70
IN Informatique	330	333
Le gd livre du mois	334	320 60
Loca-Investissement	348	350
Manutan	528	535
Merlin Immobilier	435	411
Métallurg. Minière	163 40	162
M.M.B.	768	761
Molex	300	320
Navale-Delmas	757	760
Olivetti-Logabax	428	434
Om. Gest. Fin.	504	504
Patemelle-R.D.	3385	3395
Petit Bateau	239 50	240
Petrofigaz	513	515
Rexel	1250	1300
St-Gobain Emballage	1300	1248 o
St-Honoré Matignon	248 50	249 50
S.C.G.P.M.	396	380 o
Sema-Metra	1290	1300
S.E.P.	1450	1445
S.E.P.R.	1680	1690
S.M.T. Goupil	290	294
Sodiaforg	813	890 d
Sofibus	306	301
Supra	1285	1250
Valeurs de France	350	351 90

Droits et bons

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Attribution		
Air Liquide	68 10	....
Casoo	....	....
Créd. Foncier France	232	....
Pernod Ricard	261	285
Total	6 40	....

MINITEL

La gestion en direct de votre portefeuille personnel
36.15 Tapez LEMONDE puis BOURSE

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 14/1	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 290	6 228	5 950	6 500
ECU	6 906	6 890	....	....
Allemagne (100 DM)	334 600	334 220	323 500	341 500
Belgique (100 F)	16 162	16 148	15 450	16 350
Pays Bas (100 fl.)	296 850	296 300	286	303
Danemark (100 krd)	87 930	87 830	84 500	91
Norvège (100 k)	86 900	86 500	83 500	90
Grande-Bretagne (£ 1)	9 378	9 282	9	9 750
Grèce (100 drachmes)	4 655	4 608	3 800	4 600
Italie (1 000 lires)	4 712	4 699	4 500	5
Suisse (100 fr.)	399 900	397 980	388	406
Suède (100 krs)	94 300	93 870	91 500	97
Autriche (100 sch)	47 590	47 500	46 100	48 450
Espagne (100 pes.)	4 868	4 840	4 600	5 100
Portugal (100 esc.)	4 380	4 357	3 900	4 800
Canada ($ can 1)	4 595	4 554	4 350	4 750
Japon (100 yens)	4 034	4 032	3 890	4 070

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 14/1
Or fin (kilo en barre)	82600	82850
Or fin (en lingot)	83100	83200
Pièce française (20 fr)	539	532
Pièce française (10 fr)	410	.....
Pièce suisse (20 fr)	559	578
Pièce latine (20 fr)	497	496
Souverain	612	616
Pièce de 20 dollars	3080	2980
Pièce de 10 dollars	1555	1552 50
Pièce de 5 dollars	950	.....
Pièce de 50 pesos	3245	3225
Pièce de 10 florins	505	510
Or Londres	408 60	414 50
Or Zurich	409 50	414
Or Hongkong	409 25	409 25
Argent Londres	5 54	.....

SICAV (sélection) — 13/1

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	782 64	773 21
Actions France	474 57	457 42
Actions sélectives	615 65	593 40
Aedificandi	662 06	638 13
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1184 31	1155 42
A.G.F. 5000	585 32	571 04
A.G.F. ECU	1164 47	1152 94
A.G.F. Interfonds	459 28	448 08
A.G.F. OBLIG.	1149 29	1143 57
Agfimo	678 44	661 89
Altefi	223 11	215 05
A.L.T.O.	205 02	197 61
Ameri-Gan	5394 72	5150 09
America-Valor	759 74	725 29
Amérique Gestion	376 05	359
Amplitude	549 35	533 35
Arbitrages court terme	5208 63	5198 22
Argonautes	389 96	381 82
Associc	1239 20	1239 20
Aurecic	1350 07	1310 76
Bourse-Investiss.	484 92	462 93
Bred Associations	2651 92	2643 99
Bred International	93 38	91 56
Capital Plus	1651 68	1651 68
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Columbia	851 86	813 22
Convertimmo	394 58	379 40
Corral court terme	12256 99	12256 99
Cortexa	942 37	899 64
Credinter	485 07	451 52
Croiss. France	277 13	265 20
Croiss. Mercure	2508 42	2435 36
Croiss. Immobil.	649 21	618 82
Croiss. Prestige	363 13	346 66
Démeter	13180 11	13180 11
Drouot-France	667 13	636 88
Drouot-Investiss.	1067 37	1018 97
Drouot-Sécurité	254 16	242 63
Drouot-Sélection	143 84	137 13
Ecocic	1189 07	1171 50
Elicoop Sicav	11147 15	11147 15
Elf-Valeurs	9525 70	9293 37
Energie	260 78	249 95
Eparcic	2859 66	2853 95
Eparcourt Sicav	4045 92	4035 83
Epargne Associations	25146 17	25108 51
Epargne-Capital	7863 61	7805 55
Epargne-Croiss.	1470 24	1430 89
Epargne-Industr.	791 72	755 82
Epargne-Inter	626 16	608 43
Epargne J	50474 11	50474 11
Epargne-Long-Terme	1774 45	1726 96
Epargne-Oblig.	201 44	196 05
Epargne-Unie	1234 08	1178 12 ◆
Epargne-Valeur	429 53	418 03
Eparoblig	1234 85	1232 39 ◆
Eurocic	9384 48	9245 79
Euro-Croissance	555 16	538 99 ◆
Eurodyn	1086 13	1050 42 ◆
Francière Plus	27078 62	26810 51
Fiorad Placement	62955 11	62786 91
Fiorad Trimestriel	1131 67	1114 95
Fiorad Valorisation	13174 72	12916 39
Fonsicav (div. par 2)	10328 31	10323 15
Foncier Investiss.	1144 57	1116 65
Fonclval	275 45	262 96
France Ecu Plus	10334 14	10231 82
France-Gan	5619 04	5364 24
France-Garantie	313 88	313 35 ◆
France-Investiss.	532 63	508 49
France-Net	125 51	124 27
France-Obligations	488 46	483 82
Francic	412 62	400 60
Francic Régions	1041 22	1010 89
Fructi-Associations	1305 90	1305 90
Fructicapi	302 35	297 86
Fructidor	265 33	251 56
Fructifrance	828 83	808 61
Fructivar	80418 63	80218 08
Fructi ECU	667 85	559 46
Fructi-Première	12173 50	11993 60
Futuroblig	1087 92	1086 83 ◆
Gestilion	59977 92	59828 35
Gestion Associations	148 93	145 65
Gestion Mobilière	721 72	688 99 ◆
Gest. Rendement	505 05	482 15
Gest. Sél. France	789 53	753 73
Haussmann Associat.	1283 49	1283 49
Haussmann court terme	1153 02	1153 02
Haussmann Epargne	1383 44	1383 44
Haussmann Europe	1363 96	1314 68
Haussmann France	1084 24	1025 77
Haussmann Obligation.	1310 09	1310 09
Haussmann Obligation	1653 71	1497 55
Horizon	1245 54	1209 26
I.M.S.I.	627 70	599 24
Indo-Suez Valeurs	763 31	728 70
Ind. française	13085 80	12809 61
Interoblig.	11764 18	11311 71
Intersélect France	494 72	462 74
Intervaleurs Indust.	672 66	642 16
Invest. net	14550 53	14521 49 ◆
Invest. Obligataire	17713 09	17677 73 ◆
Japacic	166 48	161 63 ◆
Jeune épargne	234 28	230 82
Laffitte-Amérique	262 87	250 95
Laffitte-crt-terme	60258 66	60256 66
Laffitte-Expansion	832 90	795 13
Laffitte-France	351 52	335 58
Laffitte-Immobilière	260 67	248 76
Laffitte-Japon	309 74	295 69
Laffitte-Oblig.	148 14	141 42
Laffitte-Placements	63212 23	63212 23
Laffitte-Rend.	217 18	207 33
Laffitte-Tokyo	1176 28	1122 94
Lion-Associations	11958 34	11958 34
Lion-Institutionnels	25241 77	25178 82 c
Lioplus	73370 48	72644 04
Livret portefeuille	618 83	600 81
Méditerranée	172 44	164 62
Mondiale Investissem.	461 76	440 81
Monecic	5768 65	5768 65
Moné J.	52234 55	52234 55 ◆
Monelitre	254181 91	254181 91
Multi-Obligations	426 76	407 41
Mutuelle Unie Sél.	159 07	161 96
Natio.-Assoc.	6415 59	6402 76
Natio.-Epargne	13858 49	13721 28
Natio.-Immobilier	1038 34	1010 55
Natio.-Inter.	1108 30	1078 64
Natio.-Obligations	645 75	631 14
Natio.-Patrimoine	1344 08	1309 08
Natio.-Placements	65667 25	65667 25
Natio.-Revenu	1085 79	1075 04
Natio.-Sécurité	53648 97	53648 97
Natio.-Valeurs	760 32	739 97
Nippon-Gan	5061 56	4832 04
Nord-Sud Développ.	1217 80	1215 37
Oblicic Régions	1011 18	996 25
Oblicoop Sicav	1456 52	1427 96
Oblifion	1074 05	1045 30
Optimavalor	639 17	610 19
Options et Rendement	51168 35	50412 17
Orient-Gestion	169 39	161 70
Paramérique	539 03	514 59
Paneurope	842 13	803 94
Paribas Epargne	15392 89	15362 17
Paribas Gestion	612 11	587 18
Parnasse-Valor	1127 78	1126 63
Patrimoine-Retraite	1645 45	1613 19
Phénix Placements	268 89	268 55
Pierre Investiss.	749 70	714 75
Placement A	1026 90	1026 90 ◆
Placement crt-terme	71353 91	71353 91 ◆
Placement J	54714 72	54714 72 ◆
Placement Premier	51102 63	51102 63 ◆
Priv'Association	22293 23	22293 23
Provence Investiss.	578 49	552 26
Quartz	110 05	107 34 ◆
Rentacic	167 49	165 01
Revenus Trimestriels	5950 81	5901 79
Revenu Vert	1179 20	1178 02 ◆
Rivoli Plus	1017 13	971 01 ◆
St-Honoré Assoc.	13701 90	13633 73
St-Honoré Bio-aliment.	776 29	740 13
St-Honoré Pacifique	529 63	505 61
St-Honoré P.M.E.	460 11	439 25
St-Honoré Real	11319 19	11274 09
St-Honoré Rendement	12154 31	12093 94
St-Honoré Technol.	744 63	710 77
St-Honoré Valor	12253 67	12156 42
Sécuricic	11026 96	11016 93
Sécur. Mobilière	400 92	382 74
Sécuri Taux	10098 17	10098 17
Sél.court terme	12352 86	12260 90
Socaden (Casden BP)	782 30	751 03
Sicav-Associations	1372 90	1370 94
S.F.I. fr. et étr.	604 16	586 56
Sicavimmo	803 84	767 39
Sicav 5000	366 73	356 81
Silvafrance	588 42	553 21
Sivam	430 85	409 59
Sivarente	222 72	216 76
Sivinter	398 73	389 03
S.I.-Est	1262 03	1204 80
S.L.G.	892 26	851 41
S.N.I.	1237 98	1201 92
Sofirevest	533 14	511 41
Sogepargne	381 60	367 81
Sogerec	52231 51	50710 20
Sogever	1043 60	996 28
Sogiter	1278 76	1221 73
Soleil Investiss.	472 80	451 36
Technocic	1156 04	1122 37
Techno-Gan	5453 44	5206 15
U.A.P. Investiss.	401 72	387 20
Uni-Associations	106 28	106 28 ◆
Unifrance	478 92	457 20 ◆
Unifoncier	1327 89	1267 68 ◆
Uni-Garantie	1417 53	1389 71 ◆
Unigestion	858 49	857 76
Uni-Japon	1407 33	1343 51
Uni-Régions	2958 94	2822 85 ◆
Unirente	2274 36	2199 57 ◆
Univar	173 78	173 78 ◆
Univers-Obligations	1577 94	1526 05 ◆
Valorem	516 24	503 65
Valoblig	59823 43	59231 12
Valorg	1464 78	1463 32
Valmel	78014 40	77975 41

c : coupon détaché
o : offert
* : droit détaché
d : demandé
◆ : prix précédent
★ : marché continu.

Le Monde

La visite du numéro un polonais à Rome

Le général Jaruzelski a été longuement reçu par Jean-Paul II

Cité du Vatican *(AFP)*. – Jean-Paul II a reçu, mardi 13 février, pendant soixante-dix minutes, le général Jaruzelski, numéro un du parti et de l'État polonais. L'entretien en tête à tête a été qualifié de *« sérieux, clair et approfondi »* dans un communiqué de presse du Saint-Siège. Il a *« permis d'analyser les problèmes de la société polonaise, les rapports entre l'Eglise et l'Etat en Pologne et des questions concernant la paix internationale »*. Ces termes, relèvent les observateurs diplomatiques, n'impliquent pas un accord sur des questions abordées au cours de la rencontre.

A l'issue de l'entretien, le numéro un polonais, paraissait satisfait. Mais il a, diplomatiquement, refusé de dire s'il pensait avoir trouvé de la compréhension chez le pape à l'égard de sa vision des choses en Pologne. *« Il appartient à Sa Sainteté de répondre à cette question. Quant à moi, j'espère en avoir trouvé »*, a-t-il dit à l'AFP.

Les autorités polonaises souhaitent l'ouverture d'une nonciature à Varsovie et d'une ambassade au Saint-Siège, mais ne semblent pas pressées d'accorder à l'Eglise de Pologne un statut juridique, dont le Vatican fait la condition principale pour l'établissement de relations diplomatiques complètes. Quant à la troisième visite du pape dans sa patrie, son programme est déjà arrêté, Jean-Paul II devant se rendre dans les deux villes de la côte baltique, Szczecin et Gdansk, berceau de Solidarité.

Le pape a qualifié la visite d'*« historique »* et a souhaité qu'elle *« porte des fruits tant espérés pour la Pologne et pour l'Europe »*.

A l'issue de la rencontre *en tête à tête*, le numéro un polonais a présenté à Jean-Paul II sa fille Monika et tous les membres de sa suite.

Au cours du traditionnel échange de cadeaux, la fille du numéro un polonais a reçu deux chapelets : un pour elle-même et un autre pour sa mère, qui n'a pas pu venir en Italie.

M. Jaruzelski s'est entretenu ensuite avec le numéro deux du Vatican, le cardinal secrétaire d'Etat Agostino Casaroli.

Hypothèses

ROME
de notre correspondant

« Historique » entretien en tête à tête d'une heure un quart suivi d'échange de cadeaux sous les flashes, entre deux Polonais, le pape Jean-Paul II et le général Jaruzelski. Cordiale poignée de main dans les salons du Quirinal entre deux présidents, le démocrate-chrétien M. Francesco Cossiga et son homologue, qui est aussi et surtout premier secrétaire du parti communiste de Pologne : qui pourrait se flatter d'avoir déchiffré l'étrange partie à trois (cette « Vatican connection », selon les termes de la petite formation d'extrême gauche, Démocratie prolétarienne) qui s'est jouée à Rome les lundi 12 et mardi 13 janvier, de part et d'autre de ce Tibre qui sépare les palais du Saint-Siège de ceux de la République italienne ?

Une hypothèse est ici formulée par certains observateurs sur les motifs d'une invitation où le général Jaruzelski trouve à première vue beaucoup plus son compte, en respectabilité retrouvée, que ses hôtes. Le gouvernement de M. Bettino Craxi aurait en fait invité le chef d'Etat polonais essentiellement pour qu'il puisse rencontrer le pape au Vatican. Le rôle du ministre des affaires étrangères démocrate-chrétien M. Giulio Andreotti, un homme réputé très proche du Saint-Siège, aurait été naturellement déterminant dans ce scénario.

Pourquoi ce montage supposé ? Côté italien : parce que la sécularisation croissante n'ôte rien à une pratique éprouvée de services mutuels, à charge de revanche. Côté Vatican : Jean-Paul II, chef d'Etat déjà deux fois invité en Pologne par les autorités de son pays natal et convié à y retourner en juin prochain, ne pouvait plus retarder le moment de recevoir « chez lui » le général Jaruzelski. Mais accomplir lui-même une démarche en ce sens aurait été pour Karol Wojtyla ternir cette autorité morale qui fait de lui, pour l'immense majorité de ses compatriotes, la référence suprême. Et comme il est de tradition que toute personnalité de passage à Rome soit reçue par le pape, le tour était joué : ce serait selon le protocole une visite non pas « officielle » mais « solennelle », c'est-à-dire sans hymnes ni discours.

M. Bettino Craxi en tout cas a pour sa part manifesté de la façon la plus ostensible le peu de plaisir que lui causait en réalité cette visite. On lui a vu arborer un de ses airs les plus narquois et un foulard jaune jeté d'une façon incroyablement désinvolte sur les épaules alors qu'à ses côtés un général Jaruzelski passait, sombre et raide, des troupes en revue à l'aéroport de Ciampino.

Par-delà les conjectures, quel intérêt avait l'Italie à organiser une visite pour elle très désagréable, comme en ont témoigné deux jours durant manifestations, slogans, pancartes, affiches et tracts ? Une rencontre, le mardi 13 dans l'après-midi, avec un autre personnage capital de la péninsule, M. Gianni Agnelli, livre une clé. Toutes les négociations ont été bouclées, il y a peu de semaines, en vue du montage en Pologne d'une chaîne de production d'un modèle Fiat de petite cylindrée. Des discussions sont par ailleurs à un stade avancé pour un autre projet concernant une moyenne cylindrée. Les investissements pourraient se monter à l'équivalent de 10 milliards de francs, remboursables en automobiles.

Mais voilà, les autorités polonaises ont mené des négociations parallèles avec la firme japonaise Daihatsu ; et le général Jaruzelski devrait accueillir à Varsovie en provenance de Tokyo le premier ministre M. Nakasone le 25 janvier, au lendemain même de son retour de Rome. L'Italie aurait-elle alors reçu de la Pologne quelques assurances dont son concurrent extrême-oriental ne bénéficierait pas ? L'avenir proche le dira.

JEAN-PIERRE CLERC.

● **PAKISTAN : couvre-feu à Karachi et à Hyderabad.** – L'armée a été déployée, ce mercredi 14 janvier à Karachi et à Hyderabad, dans le sud du Pakistan, pour veiller à l'application d'un couvre-feu imposé à la suite d'affrontements entre ethnies pathane et mouhajir qui ont fait cinq morts la veille (*le Monde* des 13 et 14 janvier). Un couvre-feu total a été imposé à Hyderabad mardi, après que la police eut ouvert le feu sur les émeutiers, tuant trois d'entre eux et en blessant plusieurs autres.

Sur le vif

Vœux sincères

Je suis vexée, vous ne pouvez pas savoir ! L'autre jour, c'était le jour de la presse, je vais à Matignon. Mon Jacquot nous souhaite la bonne année. Il se fend d'un petit speech, sans notes, sans rien, il savait tout par cœur. Vraiment bien. Après il nous invite au buffet. On se précipite. Il nous suit. Il écarte la foule à la mitraillette : un tir groupé de « tous mes vœux », « tous mes vœux », accompagné de poignées de main précipitées, distraites, il fonce sur une assiette de canapés, l'engouffre et s'enfuit.

A peine s'il m'a regardée. Le coup du mépris, je suis pas près de lui pardonner. J'avais l'air fin, moi, devant mes copains. Le lendemain, je dégringole dans leur bureau et pour sauver la face, pour me faire un peu mousser, je leur fourre sous le nez une carte de vœux envoyée par un député de la majorité :

– Tiens, regarde ce qu'il m'a mis : Avec mes pensées très cordiales et mes souhaits les plus chaleureux pour 1987. C'est écrit à la main. Gentil, non ?

– On a tous eu la même, je te signale. C'est des vœux cousus machine à... photocopier.

– Oui, bon, peut-être, mais ici, en bas, il a ajouté : Bien amicalement. Ça, tu me diras pas que c'est pas lui, c'est pas la même encre. Et c'est bien la preuve qu'il m'aime mieux que vous.

– C'est un vieux truc, ça, ma pauvre chérie, ils le font tous. Ils griffonnent en marge une petite formule supplémentaire, une espèce de rab de considération, d'amitié, et ils le font tirer à des centaines d'exemplaires.

– Comment tu sais ?

– T'es vraiment bête, je te jure ! Tiens, mouille ton doigt et passe-le dessus. Si ça tache, c'est un original ; autrement, c'est une copie. Allez, fais pas cette tête-là. Ils ont pas que toi à s'occuper, les politiciens. Surtout, là, en ce moment !

N'empêche, c'est pas des manières ! Tiens, j'y pense, hier, Jospin m'a invitée avec les confrères au siège du PS. J'étais retenue, j'ai pas pu lui présenter mes vœux. Je le fais ici :

Bonne année.
Bonne santé
et gros bisous.
[illegible]

Vous pouvez y aller, vous pouvez frotter le papier. C'est sincère, vous verrez.

CLAUDE SARRAUTE.

Mort d'Anatoli Efros, directeur du Théâtre de la Taganka de Moscou

Anatoli Efros, le directeur du Théâtre de la Taganka, est mort, le mardi 13 janvier à Moscou, des suites d'un infarctus, a annoncé l'agence Tass. Il était âgé de soixante et un ans.

Il aura été l'un des plus importants hommes de théâtre de sa génération, laissant dans les mémoires quelques-uns des plus beaux spectacles présentés sur les scènes soviétiques : *le Mariage*, de Gogol, *Un mois à la campagne*, de Tourguéniev, un remarquable *Dom Juan*, de Molière, qui lui valut la consécration mondiale (et le Grand Prix du festival de Belgrade 1974), une superbe *Cerisaie* de Tchekhov.

C'est au Théâtre pour enfants de Moscou qu'Anatoli Efros avait fait ses débuts moscovites après son diplôme de l'Institut théâtral et un passage au Théâtre de Riazan. Mais c'est à la direction du Théâtre des Komsomols léninistes qu'il se fera remarquer dans les années 60, en même temps que Lioubimov, Efremov, Tovstogonov, parmi ceux qui s'efforcent alors de moderniser la mise en scène et de présenter des œuvres contemporaines ne répondant pas aux normes du réalisme socialiste ; il y monte notamment *Molière*, de Boulgakov, mais, au début de 1967, est démis de ses fonctions.

Il va alors travailler dans divers théâtres de la capitale, surtout dans la petite salle de la Malaïa Bronnaia (où sa mise en scène des *Trois sœurs*, de Tchekhov, jugée *« hérétique »*, est retirée de l'affiche en 1968), qui sera, grâce à lui, pendant une quinzaine d'années, un des hauts lieux du théâtre moscovite. Lui qui a toujours aimé travailler avec les acteurs – il a publié un livre *Répétitions, mon amour* – dirige une école de comédiens. Il fait des mises en scène aux Etats-Unis (*le Mariage* à Minneapolis), au Japon, en Finlande, travaille pour la télévision (*Boris Godounov* – *Quelques mots en l'honneur de M. Molière*, etc.).

En mars 1984, sa carrière marque un tournant ; nommé directeur du Théâtre de la Taganka, fondé par Iouri Lioubimov en 1964, il va accepter, sans tenir compte des détracteurs et des oppositions à l'intérieur même du théâtre, de remplacer Lioubimov, le fondateur, limogé alors qu'il se trouve à l'étranger et qui est bientôt déchu de la nationalité soviétique.

Paradoxalement, ce qui devait être la consécration d'Anatoli Efros devient une épreuve. Ceux-là mêmes qui l'avaient soutenu et adulé au fil des années à l'intérieur du pays vont lui tenir rigueur d'avoir accepté ce poste prestigieux, et les émigrés les plus célèbres – Brodsky, Axionov, Rostropovitch, etc. – s'étonnent, lors du vingtième anniversaire du théâtre, qu'Efros ait *« accepté de jouer le rôle de maraudeur professionnel »* (voir *le Monde* du 2 mai 1984).

A Paris, cependant, Efros était attendu avec un grand intérêt pour cette tournée qui doit présenter trois de ses spectacles : *la Cerisaie*, de Tchekhov, *les Bas-Fonds*, de Gorki, *La guerre n'a pas un visage de femme*, d'un Biélo-Russe, Svetlana Alexeievitch.

NICOLE ZAND.

Au conseil des ministres

Création d'un Conseil national des universités

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale, a présenté au conseil des ministres, du mercredi 14 janvier un projet de décret réformant le Conseil supérieur des universités. Celui-ci, dont le fonctionnement était bloqué, assurait le recrutement des professeurs d'université. Il est transformé en Conseil national des universités, dont les membres seront élus au scrutin uninominal. La proportion des professeurs au sein de ce conseil sera augmentée.

M. Lagrave nouveau directeur de la Sécurité sociale

M. Michel Lagrave a été nommé, samedi 14 janvier au conseil des ministres, directeur de la Sécurité sociale au ministère des affaires sociales. Il remplace à ce poste M. François Mercereau (*le Monde* du 14 janvier).

[Né le 19 juin 1934 à Agen, M. Michel Lagrave, d'abord attaché de préfecture (de 1957 à 1961), puis directeur d'hôpital (de 1961 à 1964), avant d'entrer à l'ENA, a ensuite été inspecteur adjoint, (en 1966) puis inspecteur général, à l'inspection générale des affaires sociales. Il a été notamment conseiller technique au cabinet du ministre de la santé publique et de la Sécurité sociale (en 1969-1970) et au cabinet du ministre du travail de l'emploi et de la population, puis du premier ministre (en 1974). Il a été nommé en 1977 conseiller référendaire à la Cour des comptes, puis avocat général près de la Cour des comptes.]

Nominations de préfets

M. Charles-Noël Hardy, préfet en position de service détaché, est nommé par le conseil des ministres du 14 janvier préfet du Var, en remplacement de M. Barbot, nommé directeur général de la police nationale.

[Né le 21 novembre 1934 à Boulogne-Billancourt, M. Charles-Noël Hardy, ancien élève de l'Ecole nationale d'administration, a occupé les fonctions de chef de cabinet des préfets du Vaucluse (1963) et du Cher (1964) avant d'être nommé en mai 1964 sous-préfet. En 1966, il entre au cabinet de M. Giscard d'Estaing, ministre des finances et des affaires économiques, comme chargé de mission. Il participe ensuite, officieusement, aux cabinets de MM. de Broglie, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères (février 1966-avril 1967) et Chamant, ministre des transports (1967-1969). Il réintègre alors le cabinet de M. Giscard d'Estaing. En 1972, il devient expert au Conseil économique et social, et, en juillet de la même année, regagne le cabinet de M. Giscard d'Estaing comme conseiller technique. En août 1973, il est nommé secrétaire général du Val-d'Oise. En février 1975, il entre au comité directeur des clubs Perspectives et Réalités. Directeur adjoint au directeur général de l'administration, au ministère de l'intérieur en septembre 1975, il est nommé préfet du Loir-et-Cher en avril 1977 et il est placé en position hors-cadre en juillet 1981. En avril 1982, il est détaché comme directeur des services administratifs de la région de Basse-Normandie, que préside M. René Garrec (PR).]

M. Jean-Marc Divisia, sous-préfet, directeur à la ville de Paris, est nommé préfet, et secrétaire général de la zone de défense de Paris.

[Né le 5 juin 1935 à Toulouse, admis au concours de chef de cabinet de préfet en 1960, M. Divisia, après divers postes territoriaux, notamment comme sous-préfet d'Ussel (Corrèze), a été conseiller technique au cabinet de M. Chirac dans les différents ministères occupés par celui-ci de 1968 à 1972. Nommé secrétaire général de la Haute-Vienne, puis sous-préfet du Raincy, il a été nommé en 1980 directeur de la jeunesse et des sports à la Ville de Paris et en 1985 directeur de l'action sociale, de l'enfance et de la santé à la Ville de Paris.]

Le numéro du « Monde »
daté 14 janvier 1987
a été tiré à 485 481 exemplaires

A B C E F G H

MOZAMBIQUE

M. Mocumbi devient ministre des affaires étrangères

Maputo. – Le président mozambicain, M. Joachim Chissano, a procédé, lundi 12 janvier, à un remaniement du gouvernement, marqué notamment par la nomination de M. Pascual Mocumbi, ancien ministre de la santé, au poste de ministre des affaires étrangères. Cette fonction était jusque-là occupée par le président Chissano. M. Mocumbi est également secrétaire des affaires étrangères au bureau politique du parti au pouvoir, le FRELIMO.

Le secrétaire général Mariano Matsinhe, membre du bureau politique, devient ministre de la sécurité, en remplacement de M. Sergio Vieira, qui prend la direction de l'école idéologique du parti. M. Vieira était considéré par les autorités sud-africaines comme l'un des membres les plus pro-soviétiques du FRELIMO : son départ pourrait être de nature à relancer un dialogue entre les deux pays sur les affaires de sécurité. Trois gouverneurs de province – ceux du Tete, du Zambèze et de Niassa, – sont, d'autre part, remplacés. Enfin, M. Marcelino dos Santos, numéro deux du FRELIMO, a été élu, mardi 13 janvier, président de l'Assemblée populaire.

Enfin, la RNM a revendiqué le sabotage, vendredi 9 janvier, d'un tronçon du pipe-line reliant le port de Beira au Zimbabwe. Ce sabotage, suivi d'un incendie, s'est produit dans la région de Chicambe, entre Vila Manica et la frontière zimbabwéenne. – *(AFP, Reuter, UPI.)*

M. Gorbatchev à Athènes au printemps

M. Gorbatchev fera une visite officielle en Grèce au printemps prochain, a-t-on annoncé mardi 13 janvier à Athènes. Le porte-parole du gouvernement grec a déclaré que la date précise de la visite sera fixée ultérieurement. On attendait cette visite en Grèce pour l'automne passé. C'est au printemps prochain que se tiendra le 12e congrès du PC grec où, dit-on, s'affronteront « brejnevistes » et « rénovateurs » inspirés de la politique de l'actuel secrétaire général du PC de l'Union soviétique. C'est aussi au printemps que, selon certaines sources bien informées, commenceront les discussions gréco-américaines sur l'avenir des bases militaires américaines en Grèce. – *(Corresp.)*

